



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et des finances

Exercice 2008

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES

2008 En Bref

Le canton est en train de vivre un tournant historique certainement moins brutal et plus discret mais probablement aussi profond que celui de 1848. Initiées dans les années nonante, dans le sillage de la révision de la Constitution fédérale, les réformes lancées par la Confédération commencent à déployer leurs effets concrets en matière judiciaire, de désenchevêtrement des tâches, de révision de la péréquation financière intercantonale, de développement territorial. Ces changements nous amènent à redéfinir de nouvelles collaborations, entre les cantons, entre le canton et les communes, entre les communes elles-mêmes. Ils nous obligent à repenser le rôle confié à nos institutions, à nos structures politiques et administratives.

Pourtant, le débat ne se limite pas aux seules institutions, sous peine de passer à côté de l'objectif. La crédibilité de nos structures politiques et administratives repose toujours plus sur la qualité de leurs prestations, leur efficacité et la relation qu'elles cultivent au quotidien avec les citoyens, les usagers, les administrés, les contribuables, pour répondre à leurs questions, à leurs besoins, pour respecter leurs droits et parfois aussi pour leur rappeler leurs devoirs. Et c'est peut-être là, dans cette relation plus directe, que s'opère le changement de culture le plus profond parce qu'il marque ce que les historiens appellent le passage de la modernité à la post-modernité, celui d'une société industrielle à une société du savoir, basée sur la connaissance, celui de l'État-nation traditionnel à un État de droit moderne.

Soyons clair : notre canton ne fait que commencer à vivre cette transition et à s'y adapter. Comme le montre de manière emblématique une réorganisation du service des contributions articulée non plus sur les différents types d'impôts mais sur les besoins du contribuable. Nous ne faisons aussi qu'emboîter le pas à d'autres collectivités publiques, à l'instar du canton de Lucerne, et à d'autres États européens bien plus avancés que nous. Mais le rythme est donné et les perspectives économiques difficiles qui s'annoncent nous confortent plutôt à poursuivre sur cette lancée qu'à revenir en arrière.

Le **secrétariat général** (SJSF) a revu son catalogue des prestations afin d'introduire un système de contrôle interne. En plus de ses missions centrales d'état-major du chef du DJSF, il a été fortement mis à contribution dans le suivi de projets menés par les unités du département. Il a notamment participé de près à l'élaboration de la loi sur la caisse de pensions unique, à l'organisation de la communication relative à la déclaration d'impôt 2008, à l'élaboration d'une loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, à la réorganisation de la police, ainsi qu'à une révision du processus de gestion des amendes.

D'importants changements sont intervenus avec l'entrée en vigueur de la loi sur **l'aide humanitaire et la coopération au développement**, le 1^{er} juin 2008. Créée le 20 octobre 2008, *Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement* - dont est membre le Comité d'action Notre Jeûne Fédéral - est désormais devenue l'interlocuteur unique du Conseil d'État pour toutes les questions liées au développement. Depuis, le SJSF ne représente plus l'État au sein du Comité Notre Jeûne Fédéral. Il contribue en revanche à la préparation et au suivi du contrat de prestations passé entre le Conseil d'État et Latitude 21. Il a en outre été appelé à représenter l'État, le 30 octobre 2008 à Fribourg, lors d'une rencontre des cantons avec la Direction de la coopération au développement du Département fédéral des affaires étrangères.

Au cours de l'année écoulée, **l'office d'organisation** (OORG) s'est particulièrement impliqué dans la réorganisation d'unités, le réaménagement de processus et la recherche d'améliorations du fonctionnement de l'État. Des services ont demandé un appui pour la mise en place de leur système de contrôle interne (SCI) et plus particulièrement pour procéder à l'identification des risques essentiels auxquels ils sont confrontés. Parmi toutes les réorganisations auxquelles a participé l'office, celle du service des contributions et celle de la police sont les plus importantes. Comme dans d'autres pays européens, une réflexion a été menée pour revoir la manière de gérer la rela-

tion avec le citoyen usager. Dans la même perspective de progrès, un inventaire des instruments de gestion de l'administration a été établi.

L'équipe de l'**office de la politique familiale et de l'égalité** (OPFE) a été complètement repourvue en 2008. L'OPFE s'est employé à se faire mieux connaître à l'interne, de manière à pouvoir mettre en œuvre les mesures de politique familiale adoptées par le Conseil d'Etat au début de l'année. Il a, par ailleurs, repris la coordination du dossier de la lutte contre la violence conjugale (assumée jusque-là par la FAS) et a remis un rapport d'information au Conseil d'Etat en fin d'année. La "Journée des filles", rebaptisée "Journée Oser tous les métiers", a été à nouveau organisée: quelque 600 élèves ont pu y participer en novembre. L'OPFE a également été présent au salon Ca-pa'Cité.

JUSTICE

Le **service de la justice** (JUST) a repris du service financier les secteurs des créances et frais judiciaires ainsi que des documents d'identité. Du rapprochement des domaines inhérents aux documents d'identité, à la naturalisation, à la surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants est né un nouvel office de la population. Le service a également confié les deux activités marginales que sont la réalisation des biens dévolus à l'Etat, ainsi que l'instruction des dossiers en grâce présentés au Grand Conseil à deux autres entités administratives. Une intense activité d'assainissement a été nécessaire dans les domaines de la naturalisation et de la surveillance de l'état civil. Quatre grands projets ont été initiés portant sur le regroupement du service sous un même toit, la révision de la loi sur le notariat et la modification du tarif des émoluments du notariat, la délégation des enquêtes d'intégration au bureau du délégué aux étrangers ainsi que la gestion des risques au sein du service. En outre, les collaborateurs du service ont principalement participé à trois groupes de travail portant sur la réorganisation judiciaire, la gestion des amendes et l'introduction des passeports biométriques.

Le **service pénitentiaire** (SPNE) a été très fortement sollicité par la concrétisation des trois volets – législation, restructuration, construction - du « concept pénitentiaire 2006-2009 ». La nouvelle loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes (LPMA), adoptée par le Grand Conseil en octobre 2007, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 en même temps que l'arrêté sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes (APMA). Le Conseil d'Etat a en outre validé la réorganisation des structures du SPNE en secteurs « matriciels » et la révision de toutes les fonctions du service. Le Grand Conseil a encore adopté, le 18 mars 2008, le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un décret portant octroi d'un crédit de 20.896.300 francs pour la rénovation de l'immeuble « Promenade 20 », la rénovation et l'agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, pour la rénovation et l'agrandissement de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue à Gorgier. Il s'agit du plus important crédit d'investissement accordé durant la législature. Les travaux débiteront sur les deux sites en début d'année 2009. Enfin, le Grand Conseil a accepté en novembre 2008 un projet de loi portant modification du code de procédure pénale et de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes. La Commission d'application des mesures sera dissoute le 1^{er} janvier 2009 et ses compétences reprises par l'office d'application des peines (OAP).

Le nombre de journées de détention dans le canton s'est élevé à **46.943 journées contre 46.882 en 2007, 48.863 en 2006 et 46.158 en 2005**. Même si l'exercice 2006 avait été une année record dans ce domaine, l'exercice 2008 enregistre le troisième chiffre le plus important relevé à ce jour. Le Travail d'intérêt général (TIG) est en recul: **10.452 heures en 2008, contre 14.037 heures en 2007 et 22.711 en 2006**). Relevons que le TIG est devenu une peine à part entière et non plus une modalité d'exécution comme par le passé. La prison préventive a été le théâtre d'une évasion avec aide extérieure.

Le **service de probation** (PROB) a poursuivi en 2008 la consolidation de ses prestations en matière de prévention de récidive et d'autorité de contrôle des règles de conduites de personnes sous mandats de justice et sous mandats administratifs. Le nombre de mandats confiés au service de probation et la charge de travail restent stables, avec une distribution assez uniforme entre activité en milieu carcéral et mandats confiés par les autorités judiciaires et administratives. La mise en place d'outils d'évaluation constitue un projet central du service: ils permettront de renforcer ses prestations de contrôle et de prévention de récidive, en partenariat avec les autres acteurs de lutte contre la criminalité.

SECURITE

L'année 2008 s'est caractérisée par la conduite de trois dossiers majeurs, soit la poursuite de la réalisation du projet de **police neuchâteloise**, la gestion des engagements découlant de l'Euro.08 ainsi que la mise en oeuvre des diverses mesures liées à l'intégration de la Suisse à l'Espace Schengen.

En terme d'efficacité, les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale, même si le taux a légèrement baissé en 2008 pour atteindre 49%. Ces résultats sont le fruit des efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer les outils de travail des policiers ainsi que du soin apporté à traiter toutes les infractions avec la même rigueur.

Les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de maintenir le nombre d'accidents sur les routes neuchâteloises à un niveau acceptable. En effet, avec 1010 accidents, nous enregistrons le deuxième record le plus bas (1003 en 2007). A titre de comparaison, en 1999, 2049 accidents de la route avaient été enregistrés. Avec 5 personnes décédées sur les routes durant l'année 2008, nous enregistrons le record le plus bas jamais enregistré dans notre canton. Pour rappel, en 1999, on dénombrait encore 20 morts lors d'accidents de la circulation.

Le **service de la sécurité civile et militaire** (SSCM) a pu tester l'ensemble des structures mises en place à fin 2007. De nouvelles négociations ont débuté avec Armasuisse et la Base logistique de l'Armée pour adapter les contrats de prestations existants, suite à la concentration sur la place d'armes de Colombier de l'ensemble des écoles de cadres et d'officiers de l'infanterie, qui a augmenté la fréquentation de notre place d'armes et par conséquent l'engagement du personnel cantonal en appui logistique. Le centre d'instruction de la sécurité civile de Couvet s'est enrichi d'installations ultra-modernes pour l'instruction des sapeurs-pompiers. Celles-ci répondent à un besoin qui est en relation avec les nouvelles dispositions du domaine de la construction de type "minergie". La formation de la protection civile s'est poursuivie ; un accent a été mis sur la formation des cadres qui font cruellement défaut dans les organisations régionales. Par manque d'effectifs, ces organisations ne sont que partiellement opérationnelles. Toutefois, elles n'ont pas été engagées dans des activités d'urgence, à l'exception de quelques éléments en appui des autres partenaires. En revanche, leur engagement a été marqué par deux exercices d'envergure dans le cadre de la formation à la lutte contre la grippe aviaire et la pandémie, exercices qui se sont déroulés à Colombier et à Couvet.

Le projet de réorganisation des services du feu annoncé à fin 2007, a débuté en mars 2008. Un groupe de travail technique est à l'oeuvre et un comité de pilotage politique suit attentivement ces travaux. Des résultats et des propositions devraient intervenir durant le 1^{er} semestre de l'année 2009. Parallèlement un deuxième projet consistant à centraliser les demandes d'aide de la population sur un seul point dans le canton, en y adjoignant une aide à l'engagement a été initié en collaboration avec la police neuchâteloise et les services d'interventions professionnels. Ici aussi des résultats sont attendus pour la fin de l'année 2009.

FINANCES ET IMPÔTS

Comme chaque année, la clôture des comptes, les deux évaluations intermédiaires du résultat et le processus budgétaire ont rythmé les activités du **service financier** (SFIN). Les procédures de crédits supplémentaires et les préavis sur les objets du Conseil d'Etat ayant des incidences financières ont aussi mobilisé les capacités du service. Pour améliorer le pilotage budgétaire à moyen terme, le service financier a établi des perspectives financières 2010-2012, ceci sur mandat du Conseil d'Etat. Ces dernières seront actualisées chaque année sous forme de planification roulante. Dans le domaine des subventions, la méthodologie d'évaluation a été revue et simplifiée. Une planification des subventions devant être évaluées d'ici 2010 a d'autre part été établie. La caisse principale de l'Etat a été fermée au public en date du 1^{er} décembre 2008. Ses activités ainsi que le personnel ont été repris par la comptabilité centrale de l'Etat.

Les activités du **contentieux** ont été intenses, tant en matière de recouvrement des créances en cours, que des relances sur actes de défaut de biens. Il a d'autre part intégré la gestion du recouvrement des dossiers d'assistance judiciaire, en application de la nouvelle loi sur l'assistance judiciaire. A relever que l'office a démarré une réorganisation interne, afin de renforcer à terme sa position en tant que centre de compétences en matière de recouvrement.

Le **service des contributions** (SCCO) a distribué en 2008 le premier logiciel de remplissage de la déclaration d'impôt, "Clic & Tax" à l'ensemble des contribuables neuchâtelois. Avec une proportion de 52% de déclarations remplies grâce à cet outil, le succès obtenu dépasse largement les objectifs visés par le département. Destiné à faciliter le travail des contribuables et à réduire les risques d'erreurs, le logiciel a amélioré la qualité de remplissage des déclarations et a permis une simplification de l'enregistrement des données. Le SCCO mène une réorganisation qui doit viser davantage d'efficacité et offrir au contribuable un seul interlocuteur pour toutes ses questions fiscales les plus fréquentes. Première étape de cette restructuration, l'office de perception a été rattaché au service depuis le 1^{er} janvier 2008 ; elle sera suivie par l'intégration des perceptions communales de Neuchâtel et Colombier, le 1er janvier 2009. Les essais de taxation automatique ou taxation assistée par ordinateur (TAO) menés en 2007 et 2008 sont pleinement concluants. La mise en production dès 2009 permettra d'absorber 12% des taxations, sans aucune intervention humaine. Les gains de temps et effets de synergie seront utiles notamment pour renforcer les contrôles fiscaux et les analyses de cas complexes.

Une révision de la loi a été adoptée par le Grand Conseil pour y intégrer des dispositions fédérales obligatoires sur le travail au noir et l'ouverture d'une voie de droit contre les décisions en matière de remise d'impôt. Le parlement a aussi accepté de donner au Conseil d'Etat une compétence étendue pour fixer le taux de l'intérêt, dont l'intérêt moratoire facturé aux mauvais payeurs. Enfin, une commission d'étude sur la fiscalité des entreprises, placée sous la conduite du chef du DJSF, a été constituée. Composée de représentants des groupes parlementaires, des exécutifs communaux, des milieux de l'économie, du monde du travail et de spécialistes en fiscalité, elle est chargée de faire un état de situation en matière de fiscalité des entreprises et de remettre des propositions au département.

Le **service des communes** observe que la situation financière des communes s'est notablement améliorée en 2007, le résultat cumulé de l'ensemble des communes passant d'un déficit cumulé de près de 6,7 millions de francs l'année précédente à un bénéfice de quelques 9,9 millions de francs. Cette amélioration s'explique principalement par l'accroissement des revenus de l'impôt sur les personnes morales résultant de la bonne conjoncture économique et par une moindre hausse des charges consécutives au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale sont stables d'un exercice sur l'autre, amorçant même pour la première fois une légère hausse de 0.2%, pour atteindre en 2008 le montant de 37,2 millions de francs. Cette hausse traduit un léger accroissement des écarts de revenus entre les communes financièrement les plus faibles et les autres, particulièrement celles qui abritent sur leur territoire des entreprises, au niveau de la péréquation des ressources.

Deux importants projets de fusions de communes ont abouti en 2008 : la création de Val-de-Travers, issue de la fusion de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards, acceptée par la population de ces 9 communes dans des proportions allant de 58% à 83% ; celle de La Tène issue de la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre soutenue par respectivement 78% et 91% des votants. Des préparatifs importants ont été menés dans les différentes communes appelées à fusionner, au Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG) et au sein de plusieurs services de l'Etat concernés sur les plans informatique, comptable, juridique et de l'organisation. Au Val-de-Travers, 7 syndicats intercommunaux auront été dissous à fin 2008, avec transfert de leurs tâches à la Commune de Val-de-Travers et à ses partenaires du Val-de-Travers. L'Etat a formellement avalisé ce projet par l'adoption de la loi modifiant la loi sur les communes, adoptée le 4 novembre 2008. La Confédération pour sa part a admis le nom des deux nouvelles communes neuchâteloises par décision du 10 décembre 2008.

Sur le plan législatif, la commission scolaire - une institution vieille de plus de 100 ans - disparaîtra en terre neuchâteloise, ses pouvoirs décisionnels étant transférés au Conseil communal. Elle sera remplacée par un Conseil d'établissement scolaire consultatif, composé de représentants des Conseils communaux et généraux, de parents d'élèves, de membres du corps enseignant et des autres professionnels de l'établissement. Ce conseil est basé sur les projets d'harmonisation scolaire aux niveaux romand et suisse ; il offrira un lieu de débats et d'échanges sur l'école et la vie scolaire ; il appuiera le Conseil communal dans sa gestion courante de l'établissement.

AFFAIRES GENERALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2008 a été marquée par la continuation des activités visant à préparer une nouvelle organisation judiciaire, et dont les différentes étapes (parti-

icipation aux travaux de la Commission Organisation Judiciaire, présentation publique de l'avant-projet, procédure de consultation, examen des réponses à la consultation) ont rythmé l'année. L'activité en matière de contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 450 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Ce chiffre ne comprend pas les nombreuses décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales) qui sont également préparées au sein du service juridique.

Le **service des ressources humaines** (SRHE) a une nouvelle fois été très sollicité par les importantes réformes structurelles et organisationnelles engagées dans l'administration cantonale. L'augmentation de la mobilité du personnel se traduit par un accroissement du nombre d'actions administratives en lien avec le recrutement, l'engagement, la formation, la rémunération et la fin des rapports de service de nombreux collaborateurs. Parmi les grands dossiers suivis par le SRHE, relevons l'encouragement des départs à la retraite anticipée, le traitement des demandes de dérogations (autorisations de repourvoir des postes de travail devenus vacants), la mobilité interne du personnel, le projet "emplois jeunes", le travail à domicile, la reconnaissance des services de piquet, le soutien aux services en réorganisation, l'accompagnement à la réalisation d'internalisations ou d'externalisations d'entités administratives, les révisions des descriptions de fonctions des services réorganisés, le nouveau système salarial des établissements spécialisés, la rémunération des directeurs d'écoles du niveau secondaire I.

2008 a également vu la création de la Crèche Tic-Tac en partenariat avec la Banque Cantonale Neuchâteloise et l'entreprise Hildenbrand et Cie S.A., la généralisation des entretiens de départ au SRH pour tous les titulaires quittant l'administration, l'entrée en vigueur des nouveaux aménagements "famille et égalité", ainsi que la mise à disposition de tous les titulaires de fonctions publiques d'une assurance perte de gain facultative en cas d'accident et/ou de maladie. Parmi les projets dont la réalisation a été freinée ou reportée en raison de la surcharge de l'équipe de direction du SRH ou de manque de moyens budgétaires, méritent d'être cités le suivi de l'absentéisme, les tableaux de bord de gestion, certaines révisions réglementaires, la gestion électronique des dossiers du personnel et la mise en place du concept "santé et sécurité" dans l'administration.

Le **service informatique de l'entité neuchâteloise** (SIEN) a été mis en place en 2008 suite à la fusion du service du traitement de l'information (STI) de l'Etat et du service informatique communal (SIC) de la ville de La Chaux-de-Fonds. Ensuite, 2008 a permis de concrétiser la collaboration informatique avec le canton du Jura en matière d'informatique de police et d'impôt à la source. Finalement, de très nombreux choix stratégiques ont été effectués pour faire évoluer les infrastructures centrales (Windows server 2008, Exchange 2007, géo-cluster et VMware), la bureautique (Office 2007), le secteur SAP (ECC 6), le Guichet unique (.Net), la téléphonie (PDAPhone) et les réseaux cantonaux (MPLS/VPN, WIFI).

CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT

L'année 2008 constitue une année très particulière dans l'histoire économique. La crise du marché immobilier aux Etats-Unis s'est étendue, menant le système financier mondial au bord de l'effondrement. Cette situation a provoqué successivement une chute vertigineuse des actions, des titres de créance et des matières premières. La **Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel** (CPEN) a subi les effets négatifs de cette évolution sur la part mobilière de ses placements.

Le Comité du Conseil d'administration, soucieux de l'évolution des marchés financiers, s'est réuni très fréquemment en 2008 ; il a mis en œuvre un plan de mesures conservatrices approprié à la situation.

Le **service de la gérance des immeubles** (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la CPEN situés : rue des Saars 95 à Neuchâtel; Allée des Peupliers 44a à Dombresson; rue Abraham-Robert 45 (2^e étape), Résidence Helvétie 85-87 à La Chaux-de-Fonds, rue des Jeanneret 39 au Locle. Deux transformations/rénovations susmentionnées répondent au label Minergie (rue des Saars 95 et Allée des Peupliers 44a). Les appartements des lotissements de Gland, Morges, Palézieux, Yverdon-les-Bains sont entièrement loués. A Epalinges, dans le dernier lotissement construit, tous les appartements sont loués (vingt-deux appartements). Le Comité du Conseil d'administration de la CPEN a examiné, durant toute l'année 2008, plusieurs propositions d'investissements ou projets de construction. Il a notamment donné son feu vert à la construction d'un nouvel immeuble à la rue Abraham-Robert 61-63 à La Chaux-de-Fonds, sur le terrain « Helvétie » appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat depuis plusieurs

années et à l'acquisition de cinq bâtiments à Avry-sur-Matran (FR). Le marché du logement (en location) continue de se détendre sensiblement en raison des nombreuses constructions de nouveaux appartements en PPE.

Les importants travaux de préparation de la Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel ont abouti en 2008. Une loi sur cette nouvelle institution de prévoyance, regroupant les trois Caisses de pensions publiques du Canton de Neuchâtel, a été adoptée en automne 2008 par le Grand Conseil. Un référendum a été initié sans aboutir. Les incertitudes liées à cette dernière démarche ont toutefois amené le Conseil d'Etat à proposer au Grand Conseil de différer le transfert des effectifs dans la nouvelle institution au 1^{er} janvier 2010.

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du Département de la justice, de la sécurité et des finances (SJSF) est composé d'un secrétaire général, d'une secrétaire générale adjointe, d'un chargé de missions et de deux secrétaires, soit 5 équivalents plein temps (EPT). En raison des travaux liés au projet de caisse de pensions unique, il a été renforcé jusqu'au 1^{er} juin 2008 par une secrétaire à temps partiel (0,6 EPT). Les frais supplémentaires engendrés par ce projet au SJSF sont intégralement remboursés par la Caisse de pensions de l'Etat.

Par ailleurs, l'office d'organisation (1,3 EPT) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (2,1 EPT) sont rattachés administrativement au secrétariat général. De manière autonome, tous deux accomplissent des missions transversales et offrent des prestations à l'ensemble des départements.

Durant l'année 2008, le SJSF a examiné et révisé son catalogue des prestations GESPA (GESPA 1). Il s'est préparé à la saisie des temps de travail, à partir de 2009 (GESPA 2). Il a ainsi pu commencer à évaluer ses risques et à décrire ses processus essentiels, comme le prévoit l'arrêté du Conseil d'Etat sur la gestion des risques et le contrôle interne au sens de l'article 6 du règlement sur le contrôle des finances, du 29 mai 2007. Des tâches imprévues ont toutefois ralenti les travaux en fin d'année par rapport au calendrier initial. Ce retard ne devrait pas empêcher le SJSF d'introduire un système de contrôle interne d'ici au 31 mars 2009, délai visé par ledit arrêté. En parallèle, le SJSF supervise et, à travers l'OORG, appuie sur le plan méthodologique la mise en place du contrôle interne dans les autres services du DJSF.

1.1. Objectifs stratégiques du SJSF

Dans le cadre de sa réorganisation, les objectifs du SJSF ont été reformulés comme suit :

1. assurer un appui complet, rapide et décisif au ou à la chef-fe du département dans l'exécution de ses tâches ;
2. assurer de manière efficace le rôle de relais entre département et services ;
3. assurer un fonctionnement optimal du secrétariat général en engageant au mieux les ressources à disposition ;
4. assurer un interface efficace entre les services et le chef du département ;
5. veiller à l'exemplarité des prestations du département en mettant en place le contrôle interne d'ici à fin mars 2009.

1.2. Prestations d'état major

Le secrétariat général du département est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information, conformément à l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat, du 25 mai 2005.

Selon le règlement d'organisation du DJSF du 20 février 2006, il a notamment pour tâches de:

1. conseiller et assister la cheffe ou le chef du département;
2. gérer et administrer le secrétariat de la cheffe ou du chef du département;
3. assurer la coordination des activités internes au département;
4. assurer la coordination interdépartementale;
5. coordonner et de contrôler les procédures financières;
6. assumer les tâches lui incombant pour le département, en matière de ressources humaines;
7. veiller à la communication et à l'information interne et externe.

En sa qualité d'état-major, le SJSF appuie le ou la chef-fe du département dans ses fonctions de responsable politique et administratif du département et de membre du Collège gouvernemental. A ce titre, le SJSF a délivré, en 2008, les prestations suivantes :

Conseil et appui

- Appui au chef du DJSF pour la conduite des affaires internes au département ; organisation et suivi des quatre colloques mensuels du département (justice et sécurité, affaires générales, finances, caisse de pensions) prévus par le règlement d'organisation du DJSF ; préparation et suivi relations avec le pouvoir judiciaire, notamment le Bureau de la Conférence judiciaire et le Conseil de la Magistrature ;
- Appui dans la préparation et le suivi des dossiers du DJSF traités au Conseil d'Etat, analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'Etat ;
- Appui dans la préparation et le suivi des sessions du Grand Conseil, dans la préparation et le suivi des séances des commissions parlementaires ;
- Appui dans les affaires politiques générales

Communication et information

- Conseil et appui à la ou au chef-fe du département en matière de planification de l'information et de la communication ;
- Conception de la stratégie de communication du département ;
- Transmission et conduite de l'information, en coordination avec la chancellerie ; activation du SJSF en qualité de porte-parole du département auprès des médias, par exemple dans des questions concernant plusieurs unités ; organisation et préparation de rencontres avec les médias ;
- Représentation et relations publiques : rédaction de documents d'information, de discours ou de présentations à l'attention du chef du DJSF ou des unités du département (cf. également sous chapitre Mandats particuliers, suivi et conduite de projets) ; le SJSF a également représenté le département ou son chef lors de manifestations publiques.

Coordination

- Ressources humaines : contrôles et préavis des demandes de dérogation sollicitées par les unités du DJSF ; suivi de la planification des RH des unités ; organisation et conduite du recrutement de cadres supérieurs pour le département, en particulier les chef-fe-s de service et d'office ;
- Finances : coordination des travaux de préparation du budget du DJSF ; contrôle et suivi des demandes de crédits supplémentaires et complémentaires ; coordination des évalua-

tions intermédiaires des comptes ; coordination des travaux de bouclage des comptes ; coordonner et préavis les demandes d'autorisation d'engagement de dépenses ;

- Coordination administrative
- Coordination logistique : contrôle et préavis sur les demandes des services en matière de locaux, d'infrastructures, d'informatique et de bien matériels.

Gestion des opérations

- Opérations régulières : coordination des réponses aux consultations fédérales, intercantionales ou cantonales ; coordination des travaux de rédaction du rapport de gestion ; suivi des tâches de correspondances déléguées aux services par le SJSF ;
- Conduite de projets : voir 1.3
- Gestion des activités du ou de la chef-fe du département.

Autres prestations

- Relations avec les autres départements, notamment à travers la Conférence des secrétaires généraux ou d'autres groupe *ad hoc* interdépartementaux ;
- Tenir la comptabilité du département et de certains services du DJSF ; valider les dépenses importantes.

1.3. Mandats particuliers, suivi et conduite de projets

Depuis le début de la législature, le SJSF assume simultanément plusieurs mandats particuliers dans des projets liés à la réforme de l'Etat, ceci dans les domaines d'activité du département :

Domaine « justice et sécurité »

- Participation au groupe de pilotage du projet de réorganisation du pouvoir judiciaire,
- Participation au groupe chargé du projet sur la police unique,
- Participation au groupe de pilotage de la réorganisation du secteur pénitentiaire,
- Direction du projet « Gestion des amendes » en collaboration avec notamment la police cantonale, le service de la justice, l'office du contentieux, l'office d'application des peines et l'office d'organisation,
- Direction du projet « Implantation de radars fixes » en collaboration notamment avec le service des ponts et chaussées, le service des communes, la police cantonale et le service juridique,
- Direction du projet « Passeport biométrique » en collaboration avec le service de la justice, et l'office d'organisation,
- Participation au groupe de pilotage du projet de réorganisation de la police du feu,
- Participation au groupe de pilotage du projet « Centrale d'alarme unique »,
- Participation au groupe de pilotage du projet de redéfinition des missions du Musée militaire de Colombier.

Domaine « affaires générales »

- Présidence du groupe de pilotage du projet de crèche de l'État, jusqu'au 11 mars 2008, date de création de l'association Tic-Tac,
- Présidence et pilotage du projet d'élaboration de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement et suivi de la mise en œuvre (cf. infra),
- Participation au groupe de travail portant sur la révision de la loi sur la protection des données, y compris le volet consacré à la vidéosurveillance.

Domaine « finances »

- Coordination interdépartementale des travaux de mise en œuvre de la RPT,
- Sur la base d'un mandat confié par le secrétaire général à l'ancien directeur du service financier, M. Robert Schindler :
 - évaluation et prévision des résultats de la RPT,
 - appui au DGT dans l'évaluation et l'élaboration de modèles de financement et de planifications financières en relation avec le projet TRANSRUN,
- Participation au groupe de pilotage du projet de réorganisation du Service cantonal des contributions,
- Présidence du comité de pilotage de la campagne d'information sur la déclaration d'impôt 2008 et la promotion du logiciel de saisie Clic & Tax,
- Présidence du comité de pilotage du projet d'intégration des activités de perception de Neuchâtel et de Colombier à l'office de perception de l'État,
- Participation au comité de pilotage chargé du renouvellement du portefeuille des assurances de l'État, et président dudit comité, depuis novembre 2008, en suppléance du chef du Service financier,
- Participation au comité de pilotage interdépartemental sur l'évaluation des subventions.

Domaine « caisse de pensions »

- Conduite des projets « Caisse de pension unique » et « Gérance unique ».

1.4. Aide humanitaire et coopération au développement

Le secrétariat général du département des finances a traditionnellement représenté le Conseil d'État au sein du Comité d'action Notre Jeune Fédéral (NJF). Toutefois, par le passé, la subvention allouée à NJF n'était pas ancrée dans une loi. Afin de combler cette lacune, le SJSF a été chargé d'élaborer un projet de loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, à l'aide d'un groupe de travail composé de représentants de NJF et de la Fédération neuchâteloise de coopération (FéNeCo). Les travaux ont été lancés en août 2007 et, en mars 2008, le Grand Conseil a été saisi d'un rapport qui a été accepté par 105 voix sans opposition. La loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008.

En parallèle, le SJSF a appuyé les négociations visant à rapprocher au sein d'une même organisation le Comité NJF et la FéNeCo, en offrant un appui juridique et technique, ceci afin de concrétiser les objectifs visés par la nouvelle loi. Ces travaux ont abouti à la constitution de *Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement*, lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 20 octobre 2008, en présence du chef du DJSF. Afin de pouvoir adhérer à Latitude, le comité NJF a été préalablement constitué en association le 20 mai 2008.

Il faut savoir que l'État n'est désormais plus représenté au sein du Comité NJF mais au niveau conseil - organe exécutif - de Latitude 21. Cette mission a été confiée à M. Daniel Monnin, ancien

chef du Service de l'action sociale et membre du Comité NJF. En outre, conformément à ce qui avait été annoncé au Grand Conseil, le Conseil d'État a autorisé, par arrêté du 12 novembre 2008, le Contrôle cantonal des finances (CCFI) à fonctionner comme organe de révision de Latitude 21.

Depuis le mois de mai, le SJSF n'est donc plus directement impliqué au sein du Comité NJF ou de Latitude 21. En revanche, il assure la préparation des négociations relatives aux contrats de prestations passés entre l'État et Latitude 21. Un premier contrat a ainsi été signé, à titre transitoire, par le Conseil d'État et Latitude 21 pour la période 2008-2009, le 26 novembre 2008, avec les objectifs suivants :

1. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, permettre à Latitude 21 d'assurer une transition harmonieuse entre les anciens et nouveaux mécanismes de financement des projets.
2. Assurer la mise en place et le fonctionnement des organes de Latitude 21.
3. Etudier et soutenir financièrement des projets concrets remplissant les critères définis.
4. Utiliser cette période de mise en place pour permettre à Latitude 21 de se faire connaître des services concernés de l'administration cantonale, des communes et du public, ainsi que des instances fédérales (DDC) et intercantionales (Fédéréseau) actives dans la coopération au développement.

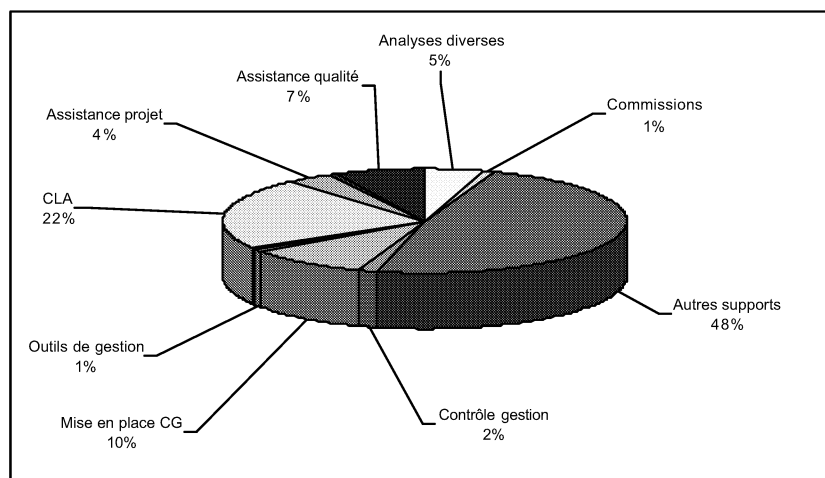
A cet effet, deux tranches de 250.000 francs seront versées à Latitude 21 pour les années 2008 et 2009. En parallèle, le SJSF a rencontré le président de Latitude 21 afin de définir la méthode de travail et le planning relatifs à la formulation des objectifs de la prochaine législature, conformément à l'article 4 de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement.

Enfin, le SJSF a représenté le Conseil d'État lors d'une rencontre avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) qui s'est tenue à Fribourg, le 30 octobre 2008. Cette réunion a notamment permis de présenter la nouvelle politique de l'État de Neuchâtel en matière de coopération au développement aux autres cantons et aux représentants de la Confédération emmenés par M. Martin Dahinden, ambassadeur, directeur de DDC.

1.5. Office d'organisation

Au cours de l'année écoulée, l'office d'organisation s'est particulièrement impliqué dans la réorganisation d'unités, le réaménagement de processus et la recherche d'améliorations du fonctionnement de l'Etat.

La répartition des prestations effectuées en 2008 par l'office d'organisation sur la base du temps passé est la suivante:



Les groupes de prestations les plus importants sont l'assistance, Gespa, les travaux pour la commission du logement (CLA) et la (gestion de la) qualité.

En reprenant les différents groupes de prestations, les commentaires suivants peuvent être faits:

ASSISTANCE

Des services ont fait appel à l'office d'organisation pour la mise en place de systèmes de contrôle interne (SCI) et plus particulièrement pour procéder à l'identification des risques essentiels auxquels ces entités sont confrontés. L'établissement du référentiel des risques essentiels leur permet de cibler les processus et les tâches qui doivent être analysés dans le détail pour mettre en place les contrôles nécessaires. L'accompagnement des unités a concerné notamment le service pénitentiaire, le service de la justice, les juges d'instruction, les greffes de tribunaux de district, la caisse de pensions, la gérance des immeubles, le service des ressources humaines et le service financier.

De nombreux travaux ou actions de support ont été produits sur d'autres sujets très divers : la gestion des achats (enquête auprès des cantons alémaniques), le processus de gestion des amendes, la mise en place d'un système de parcage payant à Ecoparc, la révision des indemnités de piquet, l'étude d'un plan de mobilité, etc..

GESPA

Un important travail de redéfinition des prestations et de l'organisation a été fait avec le service des contributions et avec la police. Au service des contributions, avec l'implication d'un groupe de collaborateurs, il a été possible d'innover en ayant en perspective les améliorations à apporter dans l'intérêt de l'utilisateur.

La production de nouveaux catalogues de prestations a continué.

CLA

Même si, dans la période actuelle, il n'est pas possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ou d'aménagement ont pu être finalisés (voir le rapport de gestion du service des bâtiments).

Des analyses de besoins de locaux, des réaménagements voire des implantations ont été conduites pour le DEC (service de l'économie, service des poursuites et faillites, service de la consommation et des affaires vétérinaires, service de l'emploi), le DGT (secrétariat général, service des ponts et chaussées, service de la géomatique et du registre foncier), le DSAS (service de l'action sociale) et le DJSF (Police, réorganisation judiciaire, crèches, service des contributions, service juridique).

Dans la perspective de l'introduction du nouveau code de procédure pénale, la CLA est fortement sollicitée pour préparer la mise en place de locaux permettant de répondre aux besoins de la nouvelle organisation judiciaire.

La réorganisation de la police a aussi généré une activité assez importante.

QUALITE

Un groupe de travail composé de plusieurs responsables d'unités a essayé de définir comment l'Etat devrait développer les modes d'accueil des usagers pour prendre en compte l'évolution de la société avec les nouvelles technologies. Les réflexions menées ont été enrichies des informations obtenues à une conférence sur la qualité dans les services publics européens à Paris (20-22 octobre 2008). Lors de cette réunion internationale, il a été confirmé que les pays européens les plus avancés dans le domaine de la gestion administrative (selon l'OCDE) ont revu la manière de gérer leur relation avec le citoyen usager notamment les modes de définition, de délivrance et d'évaluation de leurs prestations.

Un autre groupe de travail a dressé un inventaire des instruments de gestion utilisés par l'administration avec leurs avantages et leurs inconvénients ainsi qu'une analyse des travaux et des ressources nécessaires pour les utiliser efficacement.

1.6. Office de la politique familiale et de l'égalité

2008, une nouvelle équipe

Après le départ en 2007 de Mme Sandra Spagnol, déléguée à l'égalité, et de son adjoint, M. Florent Cosandey, l'OPFE s'est retrouvée avec une seule personne employée à 50%, Mme Vicky Queloz, secrétaire. La mise au concours du poste de cheffe d'office s'est faite en novembre 2007 et Mme Nicole Baur est entrée en fonction le 1^{er} avril 2008. En juin, Mme Queloz a pris un congé maternité suivi d'un congé parental jusqu'à la fin de l'année et c'est Mme Carole Gambarini, de l'ORP, qui a remplacé dès juillet la secrétaire de l'office. Employée à 80%, la cheffe d'office a pu engager en août Mme Marie-Laure Béguin Mettraux, juriste, puis en septembre, Mme Silvia Carolillo Winkler, sociologue, toutes deux à 40%. Ces deux personnes ont été soigneusement choisies en raison de leurs compétences complémentaires : la cheffe d'office, politologue et journaliste de formation, tenait à avoir dans son équipe une experte des questions juridiques en la personne de Marie-Laure Béguin Mettraux, ainsi qu'une collaboratrice expérimentée dans le domaine de la migration, ce qui est le cas de Silvia Carolillo Winkler. Toutes deux ont été engagées comme collaboratrices scientifiques. Vicky Queloz ayant demandé à diminuer son temps de travail à 30%, l'OPFE a eu la chance de pouvoir poursuivre sa collaboration avec Carole Gambarini à 20%. L'OPFE compte donc aujourd'hui 5 personnes pour 2,1 ETP !

Sur la ligne de ce qui avait été lancé en 2006, l'OPFE s'est vue confier deux types de missions : les unes concernant l'administration, action à l'interne, et celles visant la sensibilisation du grand public ou des milieux spécifiques, action à l'externe.

Politique familiale et égalité au sein de l'administration

Dès son entrée en fonction, la déléguée s'est entretenue séparément avec chaque membre du gouvernement. Elle a ensuite entrepris de rencontrer individuellement les chefs et cheffes de service de l'administration neuchâteloise. Une quarantaine ont répondu à son invitation en 2008 : ils et elles ont pu présenter leur service, échanger sur le thème de la conciliation famille-travail et de l'égalité, et entendre la déléguée exposer ses projets et ambitions. Ces entretiens ont duré de 1 à 2h, avec pour objectif la mise en œuvre du catalogue de mesures pour une meilleure conciliation famille-travail, adopté par le Conseil d'Etat et entré en vigueur en 2008.

Dans une phase ultérieure, l'OPFE, en collaboration avec le Service des Ressources Humaines, entend rencontrer les femmes de l'administration, par groupe sectoriel, dans le but de cerner leur réalité. Un tableau de bord concernant l'application de ces mesures devra être présenté en 2009.

Violence conjugale

Le chef de département ayant souhaité la reprise de ce dossier par l'OPFE, ce dernier assure désormais la coordination du dispositif mis en place entre 2004 et 2007 par la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS). Un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil a été remis et accepté par le Conseil d'Etat en décembre. Il sera proposé au Grand Conseil au début 2009. Faisant un état des lieux de la situation depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale en 2004, il intègre des éléments tels que la révision des codes civil et pénal intervenus ultérieurement, et élabore quelques pistes de réflexion sur la poursuite du dispositif, notamment à l'intention des auteurs de violence. Une collaboration avec les cantons de Berne et du Jura a également été échafaudée. Marie-Laure Béguin Mettraux est la spécialiste et répondante de l'OPFE pour toutes les questions liées à la violence conjugale.

Information et sensibilisation

L'OPFE a répondu à toutes les demandes relatives aux thématiques traitées par l'office, notamment en matière de divorce, d'allocations familiales, de congé maternité, de violence conjugale, etc., tant par téléphone que par internet, émanant aussi bien du public que d'employé-e-s de

l'administration. Sa cheffe a également répondu aux sollicitations des associations et syndicats, ainsi qu'à la demande du DEC de participation au colloque qui a réuni en septembre les chefs et cheffes de service du département, sur le thème des ressources humaines, de la santé au travail et de la politique familiale et d'égalité. Une occasion rêvée pour l'Office de se faire connaître et de nouer des contacts avec des responsables de l'ACN. Elle a en outre reçu personnellement plusieurs femmes et hommes de l'ACN qui souhaitaient des informations sur les mesures de conciliation famille-travail, ou sur tout autre thème lié à la politique familiale et à l'égalité. Elle est également intervenue pour aider à la mise en place d'une structure de job-sharing au service de l'emploi.

Les deux sites internet (www.ne.ch/egalite et www.ne.ch/opfe) ont été repris en mains par Silvia Carolillo Winkler qui en assure la responsabilité.

Groupes de travail

La commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité s'est réunie deux fois en 2008 : en août et en novembre. La première réunion a eu pour objectif de présenter la nouvelle déléguée et ses projets, quant à la seconde elle a été consacrée à un bilan de la part de la cheffe du DECS, Mme Sylvie Perrinjaquet et du chef du service de l'enseignement obligatoire, M. Jean-Claude Marguet, concernant l'harmonisation des horaires scolaires. Le projet de rapport sur la violence conjugale a également été présenté ce jour-là à la commission.

L'OPFE a participé en outre aux groupes de travail suivants:

- le comité de l'association de la crèche Tic-Tac
- le groupe permanent "Harcèlement" (prévention et lutte contre le harcèlement au sein de l'ACN)
- le groupe de travail sur le travail à domicile
- la Communauté de travail pour l'intégration des étranger-ère-s (CTIE)
- le groupe de travail sur les mariages forcés
- la conférence romande des déléguées à l'égalité
- la conférence suisse des déléguées à l'égalité
- la conférence latine et la conférence suisse contre la violence conjugale

Actions éducatives

L'une des premières tâches entreprises par la nouvelle déléguée a été la remise sur pied de la « Journées des filles » qui avait disparu durant deux ans dans le canton de Neuchâtel. La journée a pris toutefois des couleurs un peu différentes, puisque la déléguée a choisi d'importer le concept vaudois de « Journée Oser tous les Métiers » qui intègre les garçons. S'adressant exclusivement aux élèves de 7^{ème} année, elle a eu lieu le jeudi 13 novembre, et elle a connu un succès relatif avec seulement 30% de participation en moyenne (contre plus de 60% dans le canton de Vaud). Certains établissements scolaires ont très bien relayé l'information, d'autres beaucoup moins, voire pas du tout, ce qui a entraîné des différences considérables entre établissements (près de 60% pour l'un d'entre eux, 0 pour un autre).

Les élèves avaient la possibilité, outre accompagner un parent, de s'inscrire à une demi-journée « découverte » : les filles en informatique et les garçons en soins hospitaliers. Le Groupement romand pour l'informatique avait en effet décidé cette année d'emmenner les filles par petits groupes dans les entreprises pour leur montrer les différents métiers de l'informatique. Afin de proposer une équivalence aux garçons, l'OPFE a contacté l'Hôpital neuchâtelois et sa responsable de la formation en soins infirmiers. Elle s'est immédiatement déclarée partante pour organiser à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds une demi-journée d'information et d'ateliers à l'intention des garçons. Le succès pour ces demi-journées a dépassé les attentes et les places disponibles : l'OPFE a dû refuser des inscriptions.

Le salon des métiers Capa'Cité, qui a lieu tous les deux ans, s'est tenu en 2009 à La Chaux-de-Fonds. L'OPFE avait, comme lors de l'édition précédente, une place réservée dans le « village » information. Pour ne pas se contenter d'un stand inerte avec du matériel sur l'égalité qui intéresse peu d'adolescent-e-s de cet âge (élèves de 8 et 9^{ème} années), la déléguée a souhaité profiter de la présence des enfants pour réaliser une étude sur le choix du métier. Pour ce faire, elle a sollicité l'appui de la HEG-Arc, en particulier du professeur Salek, pour affiner la méthodologie du questionnaire. Et des étudiants de l'Université de Neuchâtel, du lycée et de la HEG ont questionné les adolescent-e-s qui passaient. Le questionnaire comprenait 26 questions portant sur le choix du métier, mais également sur la discussion de ce choix avec ses parents, sur la motivation de l'élève à envisager cette profession, etc. Il comportait en outre des données sociologiques de la personne. Et le résultat fut au-delà de toute attente : plus de 600 questionnaires ont été remplis ! Ce qui amènera l'OPFE à publier, dans le courant 2009, un rapport sur cette étude.

Une autre étude a occupé les collaboratrices de l'OPFE en 2008 : commandée en 2006 par la conférence romande des déléguées à l'Egalité à l'université de St-Gall, elle s'intitule « Quant le travail coûte plus qu'il ne rapporte » et cherche à déterminer ce qu'il reste du deuxième salaire dans une famille, lorsque l'on a déduit les impôts supplémentaires et les frais de garde. Extrêmement compliquée, observant chaque canton séparément, cette étude avait analysé les chiffres de 2006, devenus caduques pour le canton de Neuchâtel, qui a révisé son système de déductions discales pour frais de garde en 2008. Il a donc fallu faire vérifier et actualiser les données. L'étude sera publiée en mars 2009.

Crèche Tic-Tac

La crèche Tic-Tac de Neuchâtel a ouvert ses portes en septembre avec un nombre déjà conséquent d'inscriptions. Le site de La Chaux-de-Fonds, dont l'ouverture est prévue pour janvier 2009, peut accueillir davantage d'enfants. Pourtant les inscriptions se sont révélées beaucoup moins nombreuses qu'à Neuchâtel. La déléguée s'est chargée dès juillet de reprendre les contacts avec d'éventuelles entreprises potentielles dans le haut du canton, en vue de l'ouverture du site de La Chaux-de-Fonds. Une quinzaine d'entités ont été contactées, toutes se sont déclarées très intéressées par le système mis en place, mais aucune n'a formellement accepté d'entrer dans l'association.

2. SERVICE DE LA JUSTICE

2.1. Introduction

L'année 2008 a vu apparaître un service de la justice (JUST) restructuré et dirigé par un nouveau chef. Cette réorganisation est le fruit d'une importante étude de faisabilité menée en 2007. Ce service est dorénavant composé d'une part des greffes du Tribunal cantonal, du Tribunal fiscal, des six Tribunaux de district, des secrétariats du ministère public, des juges d'instruction et des Autorités régionales de conciliation et d'autre part d'un nouvel office de la population, de deux secteurs d'activités voués à l'encaissement des créances et des frais judiciaires, d'une entité de coordination Vostra et d'un secrétariat.

L'office de la population est lui-même articulé sur les quatre domaines d'activités représentés par les secteurs des naturalisations, de l'autorité de surveillance de l'état civil, de la surveillance du contrôle des habitants ainsi que du secteur des documents d'identité.

Depuis l'année 2008 et pour la première fois au sein de notre administration cantonale, le secteur des créances judiciaires compte un poste de travail entièrement dévolu aux activités de perception de l'assistance judiciaire.

Pour des raisons d'efficacité et d'augmentation de l'effectif lié au surcroît de travail engendré principalement par l'installation de nouveaux radars, les deux secteurs consacrés à la perception des créances et frais judiciaires du JUST ont effectué plusieurs déménagements au sein de l'immeuble situé à la rue du Musée 1 à Neuchâtel.

Les rangs du JUST ont été étoffés par l'engagement d'une nouvelle greffière au Tribunal fiscal de La Chaux-de-Fonds.

L'année 2008 a été mise à profit afin de confier à d'autres entités administratives deux activités marginales du JUST. La première consiste en la réalisation des biens dévolus à l'Etat par le Pouvoir judiciaire. Elle a été naturellement reprise par le service des poursuites et faillites, expert en matière de réalisation de biens. La deuxième porte sur l'instruction des dossiers en grâce soumis au Grand Conseil pour décision. Le but recherché était de présenter à la commission des pétitions et des grâces du Grand Conseil un dossier le plus objectif possible, donc préparé et présenté à son autorité par une entité administrative la plus neutre possible. C'est pourquoi, il appartient dorénavant à la Chancellerie d'assumer le suivi complet des dossiers en grâce présentés au Grand Conseil. Deux dossiers de demandes de grâce ont encore été suivis jusqu'à leur terme par le JUST en début d'année.

En début d'année 2008, un bilan des activités présentant un retard non négligeable a mis en évidence le besoin urgent d'assainir deux domaines en particulier. Le premier domaine, de grande importance quant à sa nature, portait sur un retard d'enregistrement informatique des données d'état civil de l'étranger pour 800 dossiers de citoyens suisses. Ce retard a été comblé en quatre mois de travail intensif. Le deuxième domaine à mettre à jour présentait une grande importance quant à la quantité de dossiers en suspens et au nombre de mois de retard. Concrètement, il s'agissait de 1300 dossiers dont le plus ancien en attente d'ouverture datait de mars 2005. Des mesures exceptionnelles d'engagement de personnel ont été prises par le Conseil d'Etat, avec comme objectif de conclure cet assainissement en fin d'année 2009.

L'année écoulée a été riche en lancement de nouveaux projets. Quatre projets ont été initiés, dont trois de grande importance. Le premier consiste en l'organisation et la planification d'un regroupement de la totalité des activités du JUST sous un même toit avant la fin de l'année 2009. Le deuxième porte sur une modification du tarif des émoluments des actes notariés, principalement pour répondre aux attentes du Surveillant des prix de la Confédération, ainsi que sur une modification de la loi sur le notariat et de son règlement. Le troisième tient en un test de délégation, au bureau du délégué aux étrangers, des enquêtes d'intégration des candidats à la naturalisation. Ce travail d'enquête était précédemment mené à bien par les forces de police. Le quatrième et dernier projet d'importance répond à un arrêté sur la gestion des risques pris par le Conseil d'Etat en 2007. Il se traduit par la création de trois groupes de travail distincts au sein du JUST, en fonction des trois axes principaux d'activités du service représentés respectivement par les activités administratives propres au JUST, les activités des greffes du Pouvoir judiciaire ainsi que les activités des secrétariats du ministère public et des juges d'instruction.

En 2008, les collaborateurs du JUST ont participé principalement à trois groupes de travail. Le chef du service a été associé au groupe chargé de définir les effectifs administratifs de la future organisation judiciaire neuchâteloise. Le chef du service ainsi que les deux responsables des secteurs des créances et des frais judiciaires ont été associés aux travaux du groupe ayant pour but l'étude de la gestion des amendes dans le canton de Neuchâtel, alors que le chef de l'office de la population est un membre du groupe de travail suisse pour l'introduction des passeports biométriques sur le plan fédéral.

Enfin, les relations entretenues avec le Pouvoir judiciaire peuvent être qualifiées d'harmonieuses.

2.2. Gestion

Magistrature judiciaire

Se référer au rapport de gestion du Conseil de la Magistrature.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants :

- Le 13 février 2008, un arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur l'assistance pénale, civile et administrative (RELAPCA).
- Le 26 mai 2008, un arrêté modifiant les émoluments relatifs à la profession d'avocate et d'avocat.
- Le 9 juin 2008, un arrêté portant modification de l'arrêté concernant le tarif des frais entre plaideurs.
- Le 18 juin 2008, un arrêté fixant les indemnités des membres du Conseil de la magistrature.
- Le 13 août 2008, un arrêté désignant l'autorité compétente pour agréer les formules officielles de congé et de majoration du loyer.
- Le 13 août 2008, un arrêté désignant le service de l'administration cantonale compétent pour décerner les mandats de répression.

2.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

L'assistance judiciaire a atteint un montant de :

Année 2007	Année 2008
1.716.607 fr. 75	1.934.778 fr. 95

	Payée en 2007	Payée en 2008	Refusée en 2007	Refusée en 2008
Civile	402	391	54	33
Pénale	348	376	24	13
Administrative	36	16	2	18
Total	786	783	80	64

Office de la population

Secteur naturalisation

Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 28 janvier, 7 mai, 2 juin, 2 juillet, 2 août, 29 septembre, et 19 novembre a accueilli favorablement 204 demandes de naturalisation d'étrangers (368 en 2007) comprenant 462 personnes (845 en 2007). Il est à remarquer que 88 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (129 en 2007). Dans sa séance du 17 mai, le Conseil d'Etat a refusé 3 demandes de naturalisation, comprenant 7 personnes (1 demande en 2007).

Au 1^{er} janvier 2008, quelques 1300 dossiers étaient en attente de traitement et seules 770 demandes de naturalisation étaient en traitement auprès du service de la justice (JUST), des communes pour préavis ou de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour autorisations. Au 31 décembre 2008, 77 dossiers restaient en attente de traitement et 1699 demandes étaient en cours de traitement auprès des différentes entités administratives concernées.

En 2008, le JUST a reçu 484 demandes de naturalisation ordinaire pour traitement (538 en 2007). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation a étudié 265 demandes par voie de circulation et a transmis les observations inhérentes à ces dossiers au Conseil d'Etat.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2008 s'élèvent à 531.161 francs (153.091 en 2007).

De plus, le JUST a assuré la transcription de 136 naturalisations facilitées de conjoints (215 en 2007; articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), de 29 naturalisations facilitées d'enfants (20 en 2007; articles 31a et b et 58a et c LN) et de 2 réintégrations (1 en 2007; articles 21, 23 et 58 LN).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat a ratifié 4 agrégations accordées par des autorités communales neuchâteloises (1 en 2007; articles 36 LDCN). Il a aussi prononcé la réintégration de 1 ancienne neuchâteloise (4 en 2007; article 50 LDCN) et la libération du droit de cité neuchâtelois de 13 personnes (6 en 2007; article 54 LDCN).

Surveillance de l'Etat Civil

Gestion électronique des données (Infostar)

L'exploitation des données d'état civil par le système fédéral Infostar se poursuit pratiquement sans problème. Cependant, une nouvelle version d'Infostar, dénommée SOFA, a été installée à mi-décembre. Cette mise à jour ne semble pas être totalement au point et a dû faire l'objet de plusieurs corrections du Service informatique de l'Office fédéral de l'état civil (OFEC), ralentissant de manière considérable l'introduction des données d'état civil durant cette fin d'année. Néanmoins, les données de plus de six millions de personnes ont déjà été enregistrées à fin décembre 2008.

Un nouveau règlement sur l'état civil (REC) tenant compte de l'introduction de l'article 97a CC et de la fusion des communes du Val-de-Travers et de La Tène est en cours d'élaboration.

Statistiques de l'état civil

District	Naissances	Reconnaisances par le père	Mariages / Partenariats	Décès
Neuchâtel	1100	1139	262	504
Boudry	1	67	183	247
Val-de-Travers	125	21	60	150
Val-de-Ruz	0	25	74	137
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	525	137	230	540
Total	1751	1389	809	1578

Nous avons assuré la transcription dans les registres d'état civil de 23 adoptions prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription de 656 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger concernant des ressortissants neuchâtelois.

Nous avons examiné 148 demandes de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil.

Surveillance du contrôle des habitants

Le projet de loi concernant l'harmonisation des registres et le contrôle des habitants (LHRCH) est actuellement en consultation auprès du groupe de travail réunissant différents représentants des contrôles des habitants communaux, du service des communes, du service des migrations, de l'office de la statistique, du centre électronique de gestion (CEG), du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), de l'office de la population et du service juridique, rédacteur du projet de loi.

Un nouveau groupe de travail s'est réuni afin d'uniformiser les documents émis par le contrôle des habitants des communes ainsi que les termes y étant associés. Cette standardisation permettra d'établir un règlement d'exécution de la nouvelle loi (LHRCH).

La mutation informatique liée à la fusion des communes du Val-de-Travers et de La Tène a été gérée en collaboration avec le service des communes, le CEG et le SIEN.

Secteur documents d'identité

La répartition des émoluments 2008 ressort du tableau ci-après :

	Comptes 2008 Fr.	Budget 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.
Part cantonale nouveaux passeports + cartes d'identité	458.238	653.000	542.775

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de nouveaux documents d'identité enregistrés par l'office au cours des dernières années :

Année	Nouveaux passeports	Passeports Biométriques	Cartes d'identité	Passeports provisoires	Prolongations de passeports 85
2003	11.753	-	14.143	1228	3080
2004	14.424	-	16.569	464	-
2005	14.231	-	17.833	333	-
2006	13.053	38	17.904	238	-
2007	12.445	497	14.742	273	-
2008	6207	856	14.184	190	-

Amendes:**Le service de la justice a répertorié les quantités de documents suivantes :**

Documents reçus	2007	2008
Ordonnances pénales, mandats de répression et procès-verbaux de transactions	24.110	25.544
Extraits de jugements des tribunaux	3542	2653
Amendes d'ordre	54.957	69.097
Total	82.609	97.294

Les amendes d'ordre traitées par le service de la justice concernent la Gendarmerie et les polices locales à l'exception de celles des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

L'accroissement du nombre des amendes d'ordre est principalement dû à l'adhésion de certaines communes à Police unique. Auparavant, dans certaines petites communes, il n'y avait pratiquement pas d'amendes d'ordre délivrées.

Le tableau des encaissements se présente ainsi :

Tableau des encaissements	2007	2008
	Fr.	Fr.
Amendes et frais judiciaires	14.794.295, 92	15.337.459, 71
Frais de poursuites	817, 55	166.–
Total	14.795.113, 47	15.337.625, 71

Les montants des amendes d'ordre encaissés pour les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que la somme de 218.319 francs d'assistance judiciaire sont compris dans le tableau des encaissements.

L'augmentation du montant encaissé en 2008 par rapport à l'année 2007 correspond à l'augmentation du nombre d'amendes d'ordre.

Depuis l'année 2000, nous ne gérons plus les poursuites nous-mêmes car cette activité a été reprise par l'office du contentieux général de l'Etat. Cette nouvelle situation entraîne chaque année une diminution de l'encaissement des frais de poursuites pour notre entité administrative.

Casier judiciaire

Le service de coordination Vostra a reçu 3617 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et du ministère public (3725 en 2007).

La totalité des jugements et décisions ultérieures est introduite dans le programme Vostra

	2007	2008
Jugements	2968	2815
Avis de récidive	319	189
Libérations conditionnelles (accordées, révoquées, etc...)	80	56
Mesures (fin du traitement, peine suspendue, etc...)	53	30
Non-lieu	522	382

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1er janvier 2007, les radiations n'existent plus.

Le service de coordination Vostra a édité ou transmis 305 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires cantonales (217 en 2007).

Profils ADN

La loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois et l'arrêté concernant l'effacement des profils ADN sont entrés en vigueur le 1er janvier 2006. Depuis cette date, le service de coordination Vostra est compétent pour l'effacement des profils ADN.

Au 31 décembre 2008 ont été effacés les 2051 profils ADN enregistrés jusqu'au 31 décembre 2004 par la police cantonale. Ainsi, l'ordonnance sur les profils ADN entrée en vigueur au 1er janvier 2005 a été respectée car la police cantonale bénéficiait d'une échéance limite d'effacement au 31 décembre 2009.

	Reçus en 2006	Traités en 2006	Reçus en 2007	Traités en 2007	Reçus en 2008	Traités en 2008
ADN 2005	606	570	-	98	-	104
ADN 2006	602	386	18	190	-	49
ADN 2007	-	-	679	38	23	88
ADN 2008	-	-	-	-	654	39

Le service traite également des demandes émanant d'autres cantons

Reçues en 2006	Traitées en 2006	Reçues en 2007	Traitées en 2007	Reçues en 2008	Traitées en 2008
2	0	5	4	11	0

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examen du barreau s'est réunie quatre fois en 2008. 18 candidats ont obtenu le brevet d'avocat, 12 échecs ont été enregistrés.

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 9 reprises. Elle s'est occupée de 9 inscriptions définitives au rôle officiel du barreau, de rendre 8 décisions découlant de la loi cantonale et de la loi fédérale ainsi que de répondre à diverses demandes de renseignements.

	Disciplinaires	Contestations d'honoraires	Disciplinaires et contestations d'honoraires	Total
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2007	4	2	1	7
Enquêtes enregistrées en 2008	7	6	3	16
Enquêtes liquidées en 2008	9	6	1	16
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2008	2	2	3	7

Notariat

La commission d'examen du notariat a organisé deux sessions en 2008. Sur les 2 candidats présents à la première session, un seul a obtenu son brevet. Le second candidat a réussi son examen à l'occasion de la deuxième session.

Conseil notarial**Séances**

Durant l'année 2008, le Conseil notarial s'est réuni à huit reprises aux dates suivantes :

- 30 janvier
- 5 mars
- 8 avril
- 21 mai
- 24 juin
- 26 août
- 30 septembre
- 9 décembre

Inspection des études (art. 21 LN)

En 2008, onze notaires ont été inspectés (contrôle technique). Le Conseil notarial a pu constater chez chacun des notaires inspectés une parfaite tenue des actes et registres, le respect des exigences techniques du notariat et du tarif.

Ces inspections n'appellent par conséquent aucune remarque particulière. Elles permettent un échange de vue constructif entre le Conseil notarial et les notaires ainsi qu'une certaine uniformisation de la pratique.

Contrôle financier des études (art. 22 LN)

Dix contrôles financiers ont été ordonnés durant l'année.

Il s'est agi de contrôles périodiques prévus tous les 4 ans (art. 22 du Règlement organique du Conseil notarial).

Aucun contrôle extraordinaire n'a dû être ordonné.

Tous ces contrôles ont révélé que les notaires étaient à même de restituer les fonds confiés dans les 24 heures, conformément à la loi.

Formation des stagiaires (art. 13 LN)

Le Conseil notarial a poursuivi l'organisation et le suivi de la formation des stagiaires, en collaboration avec la Chambre des notaires et avec les notariats des cantons voisins de Suisse romande.

Dans le cadre de cette formation, les stagiaires bénéficient de :

- quatre journées de formation à l'université de Fribourg
- quatre séminaires pour les stagiaires romands
- deux conférences organisées par l'institut de consultation notariale (ICÔNE)
- une journée de formation à l'université de Neuchâtel
- deux séances avec le chef de l'office des impôts immobiliers

Contrairement à ce que prévoit l'arrêté du Conseil d'Etat en la matière, l'Etat n'a pas contribué au financement de cette formation en 2008, pour des motifs d'économie budgétaire.

En 2008, il y a eu dans le canton cinq stagiaires notaires, dont une a obtenu son brevet durant l'année. Deux autres ont terminé leur formation sans s'être présentés aux examens durant l'année 2008.

Tâches générales (art. 20 LN)

Le Conseil notarial a poursuivi la mise au point des modifications à la loi sur le notariat et à son règlement, en sollicitant spécialement l'avis de la Chambre des notaires sur quelques points importants.

Cela permettra certainement de présenter lesdites modifications durant l'année 2009.

Le Conseil notarial a eu l'occasion de se prononcer sur diverses questions de technique notariale ou de droit soumises par les notaires du canton, soit à l'occasion des inspections, soit de manière ponctuelle.

Enfin, le Conseil notarial a rempli sa mission de conciliation dans quelques litiges, peu nombreux par ailleurs, dont la plupart ont été conciliés.

En ces temps, proches des nôtres, florissait à la direction des dons et legs le sous-chef Van Der Hogen. Tour à tour, il avait parcouru comme sous-chef chacun des huit bureaux de la direction, sans que jamais on eût pu obtenir de lui autre chose qu'une activité désordonnée et folle, un sens du non-sens et de la mise au pillage qui lui faisait retourner comme un gant et rendre inextricable, du jour au lendemain, un fonctionnement consacré par de longues années de routine. Il bouleversait la direction de son importance imbécile. Son inlassable activité était celle d'un gros hanneton tombé au fond d'une cuvette.

Rapport de l'autorité de surveillance de la loi cantonale sur la protection de la personnalité (LCPP) et du Préposé cantonal à la gestion de l'information de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD) et la loi sur la transparence des activités étatiques (LTAE).

Fin de l'autorité de surveillance LCPP et nouveau Préposé cantonal à la gestion de l'information

Le 1er juillet 1986, la loi sur la protection de la personnalité (ci-après LCPP) est entrée en vigueur. Elle instaurait une autorité de surveillance, formée de trois personnes nommées par le Conseil d'Etat au début de chaque période législative, comprenant un juge de carrière qui la préside, un juriste et un spécialiste en informatique choisis tous deux en dehors de l'administration cantonale, et complétée par trois suppléants qui ont les mêmes qualités que les membres de l'autorité de surveillance. Cette autorité était composée de M. Laurent Margot, président du Tribunal du district du Val-de-Travers (président de l'autorité de surveillance); M. Pierre Aubert, président du Tribunal du

district de Neuchâtel (président suppléant); Me Eliane Nardin; M. Philippe Merz, doyen de la formation continue du CIFOM; M. Pierre-André Chardon, économiste (membre suppléant); Me Corinne Gyssler-Rufener (membre suppléant).

La LCPP est devenue désuète au fil du temps et il a été nécessaire de la remplacer par une loi moderne, qui soit d'une part adaptée aux moyens actuels de traitement des données, qui d'autre part prenne en compte la loi sur la transparence des activités étatiques du 28 juin 2006 (LTAE), finalement qui réponde aux exigences des accords de Schengen/Dublin. C'est ainsi que le 30 septembre 2008, le Grand Conseil a adopté la loi sur la protection des données (ci-après LCPD), laquelle a abrogé l'ancienne LCPP et instauré une nouvelle autorité chargée de l'application de cette législation et de la loi sur la transparence, à savoir le Préposé cantonal à la gestion de l'information. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2008.

Avec la LCPD, il était prévu que le Préposé travaille à 50% et qu'il soit appuyé par un secrétariat permanent de 30%. Dans l'attente de l'engagement des personnes devant occuper ces fonctions, le Conseil d'Etat a nommé le 1^{er} décembre 2008 M. Laurent Margot comme Préposé ad intérim. Il a été convenu qu'il exercerait sa fonction non pas à 50% mais en sus de son activité de juge à temps complet et sans l'appui d'un secrétariat, comme il l'avait fait jusque-là dans le cadre de la défunte autorité de surveillance LCPP, et qu'en raison de ses disponibilités limitées, il n'aurait pas à accomplir l'ensemble des missions arrêtées dans la législation mais uniquement les tâches urgentes, en particulier la prise de décisions. Cette situation provisoire ne devrait pas excéder quelques mois.

Le présent rapport est donc principalement celui de l'autorité de surveillance LCPP pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2008; il est formellement aussi celui du Préposé ad interim à la gestion de l'information (art. 45 al. 3 LCPD et 36a al. 2 LTAE) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2008, laquelle, si brève, n'appelle aucune remarque particulière.

Activités de l'autorité de surveillance

Politique d'information

Conférences: Le président de l'autorité de surveillance a été appelé à participer à une conférence de presse (présentation de la nouvelle législation en matière de protection des données) et à donner un exposé sur la vidéosurveillance à l'attention des avocats-stagiaires neuchâtelois.

Conseils et avis : La politique d'information de l'autorité de surveillance a continué de reposer sur les avis et renseignements que son président a fournis par écrit ou par téléphone. Les avis ont concerné des sujets divers, notamment l'éventuel accès par Vidéo 2000 au registre du contrôle des habitants, le "pré-remplissage" de la rubrique se rapportant à la confession sur les déclarations d'impôt, un exercice-test de vaccination pré-pandémique, la possibilité de transmettre des archives syndicales à une bibliothèque publique, etc.

Demandes écrites	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Particuliers	2	6	3	3	5	3	3	2	0
Administrations	4	12	13	9	20	7	16	9	13
Total	6	18	16	12	25	10	19	11	13

Collaboration avec les autorités

Projets de textes légaux : Le président de l'autorité de surveillance a participé aux séances de travail consacrées aux projets de loi cantonale sur la protection des données (LCPD), de dispositions régissant la vidéosurveillance et de modification de la LTAE. Il a de plus été contacté dans le cadre de consultations portant sur des textes de loi touchant la protection des données ou a été invité à apporter des suggestions sur des projets d'arrêtés en la matière.

Accords de Schengen/Dublin: L'Union européenne a envoyé au printemps de cette année une délégation afin d'évaluer la Suisse dans le domaine de la protection des données. Cette délégation

pouvait faire une visite surprise dans notre canton et le président de l'autorité de surveillance a participé au groupe de travail chargé de préparer une telle venue, qui n'a finalement pas eu lieu.

Collaboration avec le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, ainsi qu'avec les commissaires des autres cantons : Le canton de Neuchâtel est toujours membre de l'association DSB+CPD.CH qui s'est créée en 1999 et qui réunit les commissaires à la protection des données de Suisse.

Séances

Le président de l'autorité de surveillance a participé en 2007 à 8 séances de travail (6 en 2007, 14 en 2006, 9 en 2005) et a consacré à cette charge environ 8 jours pleins de travail (8 en 2007, 10 en 2006, 8 en 2005). Faute de disponibilité du président, l'autorité de surveillance ne s'est pas réunie en séance plénière en 2008.

Conclusion

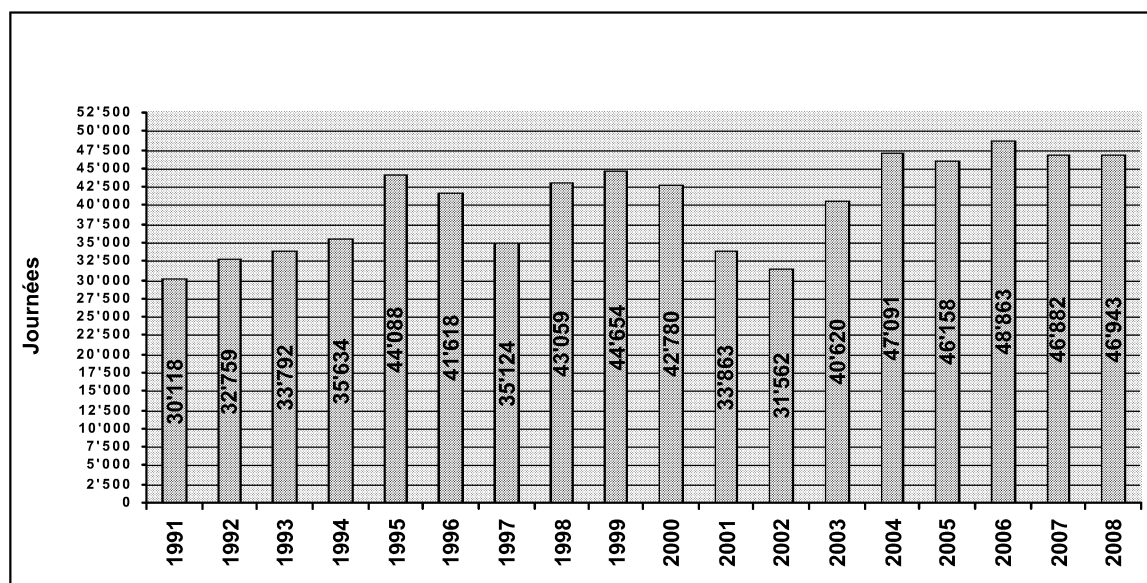
2008 est ainsi l'année qui a vu la fin de l'autorité de surveillance LCPP, après 15 ans de loyaux services (sans compter les années 1993 à 1998 où elle est restée en veilleuse). 2009 sera l'année où le canton de Neuchâtel disposera de son premier Préposé professionnel, à qui l'ancienne autorité de surveillance souhaite un plein succès!

3. SERVICE PENITENTIAIRE

3.1. Généralités

Le nombre de journées de détention recensé dans les établissements du canton s'élève en 2008 à 46.943 unités, ainsi la barre des 46.000 journées est franchie pour la cinquième année consécutive. Il s'agit purement et simplement du troisième chiffre le plus élevé comptabilisé à ce jour, la moyenne depuis 1991 s'établissant à 40.300 journées. Nous verrons plus loin, notamment dans les chapitres consacrés aux établissements, le détail de ces journées.

Evolution des journées de détention dans le canton de Neuchâtel



Durant toute l'année les cadres du service pénitentiaire ont été très fortement sollicités par les phases de concrétisation des trois volets du « concept pénitentiaire 2006-2009 ». Rappelons encore que l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1er janvier 2007 a fortement modifié les

pratiques pénitentiaires, et si l'année 2007 a vu la mise en place de diverses nouvelles procédures, l'exercice 2008 en a enregistré le plein effet.

Pour mémoire, le chef du département de la justice, de la santé et de la sécurité avait mandaté, par écrit, la direction du service pénitentiaire, en janvier et mai 2007, lui demandant de préparer un panel de restructurations selon un concept global, articulé en trois volets, nommé « concept pénitentiaire 2006-2009 », de façon à être, d'une manière générale, en adéquation avec les nouvelles dispositions du code pénal.

A) Volet législatif

La direction du service pénitentiaire avait assuré, en 2007, la préparation et la rédaction de différents rapports à l'appui de nouvelles lois et arrêtés sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour les personnes adultes en fonction du nouveau code pénal, soit:

1. La loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes (LPMA), adoptée par le Grand Conseil le 3 octobre 2007.
2. L'arrêté sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes (APMA), adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2007.

B) Volet construction

Le service pénitentiaire avait préparé, durant le deuxième semestre 2007, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un décret portant octroi d'un crédit de 20.896.300 francs pour la rénovation de l'immeuble « Promenade 20 », la rénovation et l'agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, pour la rénovation et l'agrandissement de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue à Gorgier. Ce rapport a été adopté le 18 mars 2008 par le Grand Conseil. Il s'agit du plus important crédit d'investissement accordé durant la législature.

C) Volet restructuration

Parallèlement, l'encadrement du service a assuré la mise en place et la préparation des procédures en vue de la réforme des structures organisationnelles du service pénitentiaire avec, pour corollaire, la modification des structures actuelles en secteurs matriciels, le tout suivi d'une révision de l'ensemble des fonctions au sein du service pénitentiaire.

Organigramme

Les étapes préparatoires ayant recueilli l'approbation du Conseil d'Etat, la direction du service pénitentiaire a pu, durant le dernier trimestre 2008, débiter les phases de concrétisation de la restructuration du service.

Cette nouvelle organisation du service pénitentiaire déploiera complètement ses effets dans le courant de l'année 2009. Cependant, durant la deuxième partie de l'année 2008, les cadres du service ont déjà été fortement sollicités par les mesures préparatoires y relatives.

A cela se sont encore ajoutés les premiers effets de la mise en place du nouveau dispositif sanitaire des établissements pénitentiaires du canton de Neuchâtel, préparé avec le concours et l'appui du médecin cantonal. Ce nouveau concept a été présenté oralement aux chefs des deux départements concernés, soit le DJSF et le DSAS, en date du 16 juin 2008. Ils ont mandaté le groupe de travail de rendre un rapport écrit avec des propositions d'améliorations. Nous en verrons le contenu plus en détail sous le sous-chapitre « secteur médical ».

Nous n'oublierons pas non plus la rédaction de l'instruction générale sur la détention dans les établissements pénitentiaires de la République et Canton de Neuchâtel, document de synthèse important, résumant les dispositions de la LPMA et de l'APMA, et mis à disposition en août 2008 des collaborateurs du service et des personnes détenues.

Pour être complet, il convient encore d'ajouter la participation du chef de service à la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP) qui s'est réunie deux fois en 2008, le 14 mars à Lausanne et le 25 septembre à Neuchâtel. Rappelons que le chef du DJSF préside la CLDJP et qu'il est membre du comité « des Neuf » de la Conférence suisse des Chefs de Départements de Justice et Police, en allemand « Neuenerausschuss ». A partir de 2009, il présidera le

Conseil de fondation du Centre Suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP).

3.2. Direction du service pénitentiaire (SPNE)

Suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la nouvelle structure organisationnelle du SPNE, la direction du service a lancé les procédures pour l'engagement des nouveaux cadres, suite notamment à la suppression de 5 fonctions de l'ancienne organisation. Des mesures ont été prises en vue de l'éventuel reclassement des personnes concernées, ce qui a nécessité une mobilisation importante du chef de service et de son adjoint. Actuellement, la situation à ce niveau est en voie de complet règlement et les nouvelles fonctions générées par la restructuration sont en cours d'attribution après mise en postulation.

Subsisteront encore, durant tout le courant de l'année 2009, les phases de mise au courant des personnes appelées à de nouvelles fonctions, ainsi que les périodes de rodage indispensables.

La révision des fonctions a reçu un très bon accueil de la part des collaborateurs du service. Depuis 1996, la structure et les fonctions n'avaient pas connu de réexamen, malgré les profonds changements intervenus dans le service et les établissements, suite notamment à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal. Le métier et la profession de surveillant ont grandement évolué depuis 1996, époque révolue où l'on pouvait considérer que « l'assiette métier » au quotidien pouvait se ranger dans le fait d'ouvrir et de fermer des portes...

Le métier s'est professionnalisé du fait des cours dispensés au Centre de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP) qui se concluent, après 2 années de formation, par l'obtention d'un brevet fédéral. Les conditions d'engagement ont aussi évolué, en adéquation avec l'obtention du brevet fédéral. Ainsi, les nouveaux contrats d'engagement contiennent l'obligation de l'obtention du dit brevet, faute de quoi il sera mis fin aux rapports de service.

Ajoutons encore au chapitre de l'évolution positive du métier, l'obligation légale d'établir dans les établissements pénitentiaires des plans d'exécution de la sanction (PES) avec chaque personne condamnée, ce qui a pour effet d'impliquer l'ensemble du personnel dans diverses démarches « socio-éducatives », à but post-pénal, afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, la récidive une fois la liberté retrouvée.

Suite au vote du Grand Conseil sur l'octroi du crédit de construction de 20.891.300 francs, une commission de construction adhoc a été désignée par décret du Conseil d'Etat. Formée de 9 membres, elle valide toutes les procédures et décisions relatives au projet de construction sur les sites de Gorgier et de La Chaux-de-Fonds. Présidée par le chef du service pénitentiaire avec, comme vice-président, l'architecte cantonal, elle s'est réunie 6 fois durant l'année 2008 et a notamment désigné les 2 bureaux d'architecte responsables des opérations sur les 2 sites, ainsi qu'à ce jour les mandataires spécialisés (ingénieur civil, ingénieur électricité et sécurité, etc.). Toutes les procédures de mise au concours sont soumises à l'arrêté intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

L'autorisation de construire a été accordée durant l'été par la commune de La Chaux-de-Fonds pour la prison préventive; les démarches sont en cours pour Gorgier, avec une prévision de décision favorable pour fin mars 2009.

A ce jour, en relation avec les réformes structurelles, la gestion administrative et financière du service a franchi les étapes suivantes:

- Intégration en janvier 2008 du logiciel comptable déjà utilisé à l'EEP Bellevue à la prison préventive. L'intégration à l'EEP La Ronde est prévue en avril 2009.
- Simplification et uniformisation du processus des cantines. Afin d'optimiser les ressources, tout le processus des cantines a été revu à la Prison préventive. Dans un premier temps, le choix s'était porté sur « LeShop.ch », mais très vite, force a été de constater que cela ne répondait pas aux besoins spécifiques du service, différents de ceux des ménages privés. Finalement, nous avons opté pour la même solution qu'à l'EEP Bellevue, soit de la préparation sur place des listes de commande et la livraison par un commerçant privé à la prison.

- Consolidation des quatre centres financiers « 2200 à 2204 » en un seul centre le «2205 ». Afin de conserver une gestion budgétaire par établissement et une vue analytique par type de détenus et genre de frais, une structure comptable basée sur les OTPs a été mise en place (organigrammes techniques de Projet) dans le progiciel de gestion SAP. Pour cela, toutes les dépenses et les recettes ont dû être analysées et remises en question. Par ailleurs, nous notons pour 2009, la passation depuis les budgets du service pénitentiaire d'un montant de 400.000 francs au budget des juges d'instruction pour leur permettre le paiement des frais des placements préventifs hors canton qui émargeaient jusqu'à présent au service pénitentiaire. Cette nouvelle façon de faire a recueilli l'adhésion de toutes les parties concernées.

En finalité, nous signalerons encore en 2008 la mise en place d'un contrat de fournitures pharmaceutiques avec l'appui du pharmacien cantonal dont les détails figurent dans le sous-chapitre dédié au « secteur médical ».

3.3. Office d'application des peines (OAP)

L'année 2008 est un exercice très chargé pour l'OAP qui a enregistré la démission de deux collaboratrices – sur un effectif de cinq – pour des raisons de santé liées au travail, et il a fallu assurer la transition, engager et former deux nouvelles personnes, une juriste et une collaboratrice spécialisée. Dans le même laps de temps, les conséquences de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1er janvier 2007 ont nécessité une importante formation pour l'ensemble des collaborateurs de l'office, liée à la définition de nouvelles procédures. Il a également fallu adapter le droit cantonal relatif et le nouveau droit concordataire.

Une adaptation réglementaire, entrée en vigueur en cours d'année, permet désormais à l'office de se prononcer également en matière de modification des conditions assortissant une libération conditionnelle, compétence réservée jusqu'alors au juge.

Avec deux ans d'expérience, on peut aujourd'hui dire que le système mis en place, qui donne par exemple à l'office la compétence pour statuer en matière d'ouvertures de régimes, de libérations conditionnelles ou définitives, de recours à la commission de dangerosité, de recours aux plans d'exécution des sanctions (PES), etc., fonctionne pleinement.

Au niveau des ressources informatiques, le logiciel JURIS est maintenant utilisé en routine. Il fait l'objet d'adaptations régulières afin de correspondre au mieux aux besoins courants de l'office. Cependant, des développements et des adjonctions importantes devront encore être mises en place en 2009 et 2010. Le personnel devra donc encore s'adapter et se familiariser avec la nouveauté.

Au niveau administratif, le quotidien comprend également nombre de contacts avec le réseau, tant interne à l'administration (autres entités du service pénitentiaire, tribunaux du canton, Ministère public, police cantonale neuchâteloise, service de probation, etc.), qu'externe (directions des établissements pénitentiaires, services sociaux des établissements pénitentiaires, services placeurs, avocats, etc.). Le chef de l'office a en outre représenté le canton, avec le chef du service et le directeur de l'EEP Bellevue, à la commission concordataire latine.

Le fonctionnement basique de l'office est journalièrement conditionné par diverses procédures et dates butoires qui jalonnent toute la durée de l'exécution d'une peine et qui "pilotent" dans les faits le parcours en détention des personnes condamnées. Ces dates se retrouvent dans les PES (plans d'exécution de la sanction) établis par les établissements de détention.

Toutes les condamnations de plus de trois mois, et cela concerne donc aussi bien les courtes que les longues peines, contiennent la clause de libération conditionnelle aux deux tiers de la peine. Cette condition légale est impérative et, en conséquence, toutes les personnes condamnées à une peine de plus de trois mois doivent être entendues de vive voix.

Cela nécessite qu'une audition avec procès-verbal soit organisée deux mois environ avant la date de la libération conditionnelle. Une décision en bonne et due forme doit donc être rendue, établie et envoyée à la personne concernée, qui a la possibilité de s'opposer à la décision prise. Tout manquement dans cette procédure administrative peut donner lieu à des recours concluant à la nullité d'une décision si les principes du droit administratif ne sont pas observés (droit d'être entendu en particulier).

L'agenda annuel tenu à cet effet est donc marqué d'échéances incontournables qui nécessitent systématiquement l'engagement du personnel de l'office. Même en groupant et en synchronisant les cas à traiter selon les établissements où les personnes concernées se trouvent, cette procédure légale est inévitable. Elle demeure lourde et exigeante en temps.

Divers graphiques concrétisent le volume des dossiers traités par l'office durant l'année 2008, avec la comparaison des années précédentes. Ils illustrent d'une façon synthétisée l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs de l'OAP tout au long de l'année.

Comme de coutume, les tableaux comparatifs des journées d'exécution de longues peines hors canton et des courtes peines dans et hors canton, donnent une vue très concrète du nombre important des journées et, partant, de dossiers à traiter durant l'année. Les journées d'exécution de longues peines neuchâteloises « dans le canton », se retrouvent dans le tableau récapitulatif des journées de détention de l'EEP Bellevue (voir plus loin sous EEP Bellevue).

Nombre et coût des journées hors canton (longues peines)

Année	Journées	Montants	Prix par journées
1999	11.290	1.753.022,35	155,27
2000	14.276	2.142.044,80	150,05
2001	14.253	2.315.249,95	162,44
2002	13.192	2.294.979,20	173,97
2003	13.835	2.067.575,55	149,45
2004	19.710	2.923.468,13	148,32
2005	19.525	3.312.919,05	169,68
2006	19.905	3.649.724,90	183,36
2007	19.251	3.826.135,20	198,75
2008	13.866	3.335.718,00	240,57
Moyenne	15.910	2.762.083,71	173,18

N.B. Les prix facturés de la journée de détention ont été augmentés de 5% au 1er janvier 2007 et au 1er janvier 2008. Au niveau des coûts, l'exercice 2008 en comptabilise le plein effet.

Le taux d'occupation très élevé au sein des pénitenciers concordataires demeure plus que jamais d'actualité. Ainsi, certains établissements affichent un délai d'attente excédant six mois, ce qui contraint l'office, selon les cas et le profil des personnes détenues, à se tourner ailleurs en Suisse, auprès d'établissements situés hors concordat. Malheureusement, les coûts de la journée d'exécution de peines hors concordat sont en règle générale plus élevés (Fr. 190,-. en moyenne contre 160 francs dans le concordat). De plus, le coût de certains placements dits « de haute sécurité » que l'OAP a été dans l'obligation d'effectuer en 2008 hors concordat ont pesé dans les chiffres de la détention « hors canton » (par exemple Lenzburg 222 fr. 90, Pöschwies 285 francs et Thorberg 443 fr. 55).

Nous verrons aussi, dans les chapitres consacrés à la prison préventive et à l'EEP Bellevue, que nous recensons en 2008 un nombre important de journées d'exécution « longues peines » dans ces deux établissements. Cela est dû, pour les journées comptabilisées à la prison préventive, comme expliqué dans le paragraphe précédent, aux difficultés d'obtenir des places dans les établissements d'exécution des peines concordataires.

A cela s'ajoutent encore les recours déposés par les personnes condamnées qui rendent complexes et difficilement organisables les placements en exécution de peines. Les établissements d'exécution de peines, et cela est absolument compréhensible, privilégient en premier lieu les placements dont le parcours est d'ores et déjà connu et planifiable et pour lesquels le PES (plan d'exécution de la sanction) peut être mis en œuvre, au détriment des cas pour lesquels un recours est en suspens, recours pouvant déboucher, après parfois un délai relativement long, sur une libération provisoire.

Il ne faut pas perdre de vue que le PES, établi par l'établissement, avec la participation de la personne condamnée et l'approbation de l'office d'application des peines concerné, reprend systématiquement toutes les dates importantes qui jalonnent la peine (date possible pour l'attribution du travail externe, dates des différents congés, date de la libération conditionnelle, etc.). Une condamnation faisant l'objet d'un recours rend donc toutes les perspectives d'organisation et de planification de la peine impossibles. Les exécutions de peines anticipées posent le même genre de problèmes à un établissement d'exécution de peines (calcul des dates pour les congés, travail externe, etc.), ce qui a pour conséquence que les pénitenciers favorisent toujours les personnes dont la condamnation a été prononcée. Comme nous le verrons dans l'analyse des journées de détention de l'EEP Bellevue, une gestion pointue a aussi rendu possible sur place l'exécution d'un nombre important de journées « neuchâteloises ».

L'effet conjugué de l'ensemble de ces éléments explique en partie le chiffre moins élevé de journées d'exécution « longues peines » hors canton en 2008. Il faut également considérer un effet possible de l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du code pénal, qui a étendu les possibilités du sursis.

Au 31 décembre 2008, l'office gérait ainsi 106 dossiers de peines en détention ferme excédant trois mois, soit un chiffre équivalent aux années précédentes. Pour ce type de détention, la difficulté majeure réside toujours invariablement, comme déjà dit, dans le fait de trouver une place dans un établissement d'exécution de peines qui corresponde aux besoins et au profil de la personne condamnée, cela dans la perspective de sa libération.

Il faut encore signaler, difficulté supplémentaire, qu'il est impossible de bloquer et de surcharger le secteur des "attentes de transfert" de la prison préventive de La Chaux-de-Fonds au-delà d'une certaine limite.

La prison préventive a d'ailleurs encore connu un fort taux d'occupation en 2008 et les personnes en attente de transfert qui y séjournaient représentaient, au 31 décembre 2008, à nouveau près de la moitié de l'effectif. Les chiffres contenus dans le chapitre relatif à la prison préventive donnent à ce sujet tous les éclaircissements nécessaires.

En ce qui concerne les courtes peines fermes, elles sont généralement exécutées, selon la gravité des délits commis, soit à la prison préventive de La Chaux-de-Fonds, soit à l'EEP La Ronde. L'exécution hors canton est aussi possible selon le domicile de la personne condamnée afin de conserver et sauvegarder son insertion sociale et professionnelle.

Courtes peines fermes 2008, 2007, 2006

Etablissement	2008	%	2007	%	2006	%
EEP La Ronde	1891	32%	2154	36%	3214	45%
Prison préventive	3721	63%	3254	54%	3199	45%
Hors canton	256	4%	593	10%	702	10%
Totaux	5868	100%	6001	100%	7115	100%

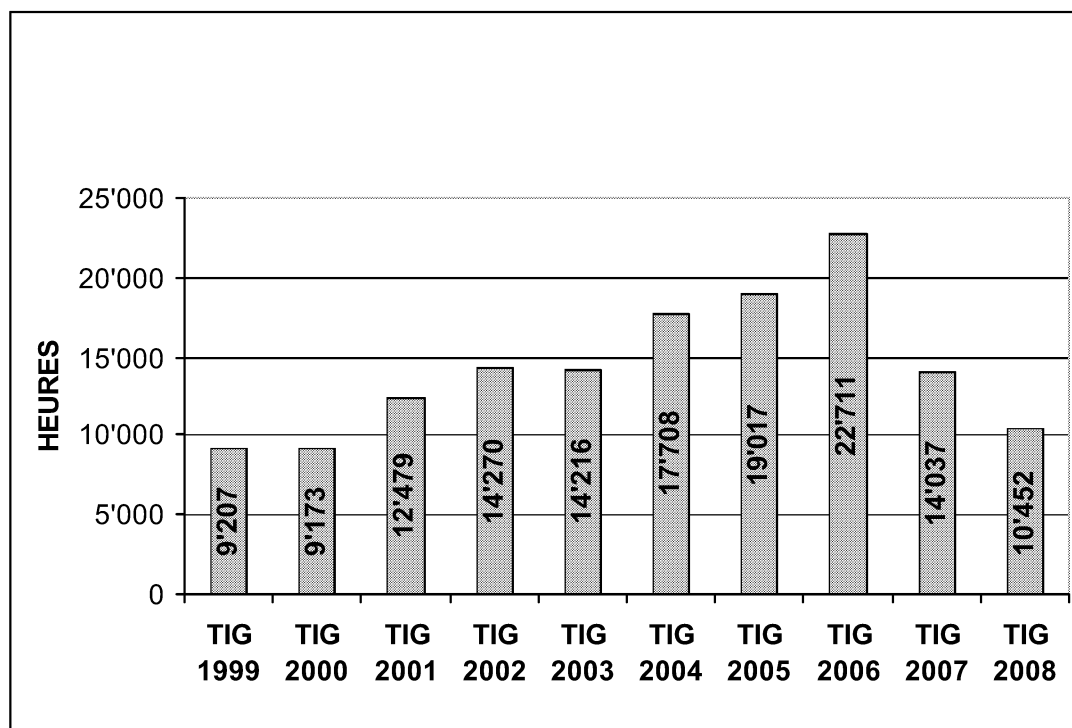
La semi-détention et le travail externe sont exécutés en quasi-totalité à l'EEP La Ronde, tant pour les condamnées que pour les condamnés.

A nouveau, la légère baisse constatée peut s'expliquer par les effets de la nouvelle partie générale du code pénal, dont l'un des objectifs est de réduire les courtes peines privatives de liberté.

Rappelons que le TIG (travail d'intérêt général) est devenu, depuis le 1er janvier 2007, une peine à part entière et non plus une modalité d'exécution. Il est donc prononcé en tant que tel par le juge, qui bénéficie dorénavant d'un panel élargi de sanctions (jours amendes, TIG, détention, sursis et sursis partiels, etc.).

On observe cependant, depuis 2007 déjà, une baisse chiffrée relativement importante des sanctions exécutées sous forme de TIG.

Comparaison travail d'intérêt général, 1999 à 2008



N.B. Dès 2007 TIG prononcé par les juges.

Le total de 10.452 heures correspond à la situation « comptable » exacte des heures de TIG exécutées au 31 décembre 2008. En comparaison, à cette même date, l'OAP gérait 178 dossiers de personnes condamnées par les juges, correspondant à 22.854 heures de TIG, dont en finalité 10.452 heures avaient été exécutées à fin décembre 2008.

Il est difficile pour l'heure d'en tirer des conclusions définitives, mais un nombre relativement important de condamné-e-s tigestes ne respectent pas les quotas hebdomadaires de 10 heures de TIG à exécuter, ou, plus simplement, ne répondent pas aux convocations; les dossiers ont donc été soumis aux juges concernés pour prise de position ou révocation (procédure de saisine au juge). Nous devons de ce fait compter avec une certaine inertie propre à ces nouvelles procédures, ce qui rend difficilement comparables les chiffres des années 1999 à 2006, années pendant lesquelles le TIG était accordé et révoqué par l'office d'application des peines.

En finalité, en 2008, 92 dossiers de condamné-e-s tigestes ont dû être renvoyés au juge en l'invitant à prononcer une autre sanction, ce qui représentait un total de 12.978 heures de TIG. Il faut en outre ajouter qu'en 2008, l'OAP a délégué l'exécution de TIG à d'autres cantons pour un total de 6.172 heures. On peut relever que ces dossiers nécessitent une prise en charge administrative en tous points similaire à ceux dont le TIG est mis à exécution dans le canton et convenablement exécuté.

Le législateur fédéral prévoit le prononcé de peines de TIG pour un nombre d'heures pouvant aller jusqu'à 720 heures pour une condamnation. Sur le terrain, on observe donc un net allongement des peines de TIG à mettre en œuvre, avec les difficultés que cela suppose, en particulier trouver des employeurs qui acceptent de travailler dans ce cadre et assurer que la personne condamnée s'investit dans sa peine sur la durée. A cet égard, on constate également que les aptitudes professionnelles des personnes condamnées au TIG sont souvent bien éloignées de celles que l'on peut raisonnablement attendre d'un travailleur moyen. On s'achemine donc vers la constitution de structures de type « atelier protégé », qui seront les seules à être en mesure d'assurer l'exécution des peines prononcées sous forme de TIG, dans le respect des exigences procédurales et, bien sûr, dans l'esprit de l'exécution d'une sanction (notamment pour les personnes toxico-dépendantes ou les personnes souffrant de troubles psychiatriques).

Pour le surplus, nous remettons, ci-après et pour information plus complète quelques chiffres établissant l'activité de l'office d'application des peines durant l'année 2008.

Ainsi, en 2008, l'office a:

- rendu 2 décisions modifiant les règles de conduite assortissant une libération conditionnelle (11 saisines du juge en 2007),
- rendu 11 décisions d'octroi du régime du travail externe (12 en 2007) et 5 d'octroi du régime du travail externe (aucune en 2007),
- confié 12 mandats d'expertises psychiatriques de dangerosité,
- rendu 12 décisions d'exécution anticipée de peine (10 en 2007),
- ordonné 17 décisions prévoyant un suivi thérapeutique en détention avec mandat au Service de probation (7 en 2007),
- refusé 20 libérations conditionnelles (17 en 2007),
- soumis 33 situations à la commission de dangerosité (72 en 2007),
- accordé 54 libérations conditionnelles, dont 44 avec mandat au service de probation (76 dont 55 mandats en 2007),
- préparé 65 dossiers en vue d'admissions dans des établissements carcéraux (48 en 2007),
- donné 69 ordres de transport (63 en 2007), dont 39 à la police cantonale,
- délégué 89 exécutions à d'autres cantons (85 en 2007),
- décerné 213 mandats d'arrêt (189 en 2007),
- convoqué 380 personnes en liberté pour des auditions en vue de l'exécution d'une peine (345 en 2007),
- ordonné 414 exécutions au régime ordinaire (281 en 2007), 50 à celui de la semi-détention (91 en 2007) et 183 en lien avec un TIG (203 en 2007),
- produit 756 avis de détention (652 en 2007),
- ouvert 1215 affaires (1100 en 2007).

En 2005, en raison des charges de travail importantes constatées à l'office, la décision avait été prise de favoriser le traitement des dossiers d'amendes neuchâteloises au détriment momentanément des dossiers provenant des autres cantons. Au début de l'année 2006, dans un contexte d'accroissement du volume de travail quotidien, une réorganisation interne avait été rendue nécessaire, et il avait fallu prendre la décision de suspendre également le traitement des amendes neuchâteloises, de façon à pouvoir privilégier l'exécution des peines privatives de liberté. Toutefois, afin de satisfaire l'exigence légale de la peine d'ensemble, qui veut que plusieurs peines privatives de liberté soient exécutées simultanément, les personnes subissant une autre peine avaient également exécuté leurs arrêts rendus suite à une conversion d'amende.

Cette mesure avait permis de réduire considérablement le délai entre la date de l'exequatur d'un jugement et le prononcé d'une décision sur son exécution (TIG, semi-détention, détention ferme). Ces délais réduits sont tenus.

Depuis l'automne 2007, une collaboratrice à temps partiel a repris le traitement de ces dossiers. Ainsi, en 2008, près de 100'000 francs ont été encaissés de personnes qui, une fois la convocation en détention reçue, ont préféré payer leur amende plutôt que de subir une incarcération.

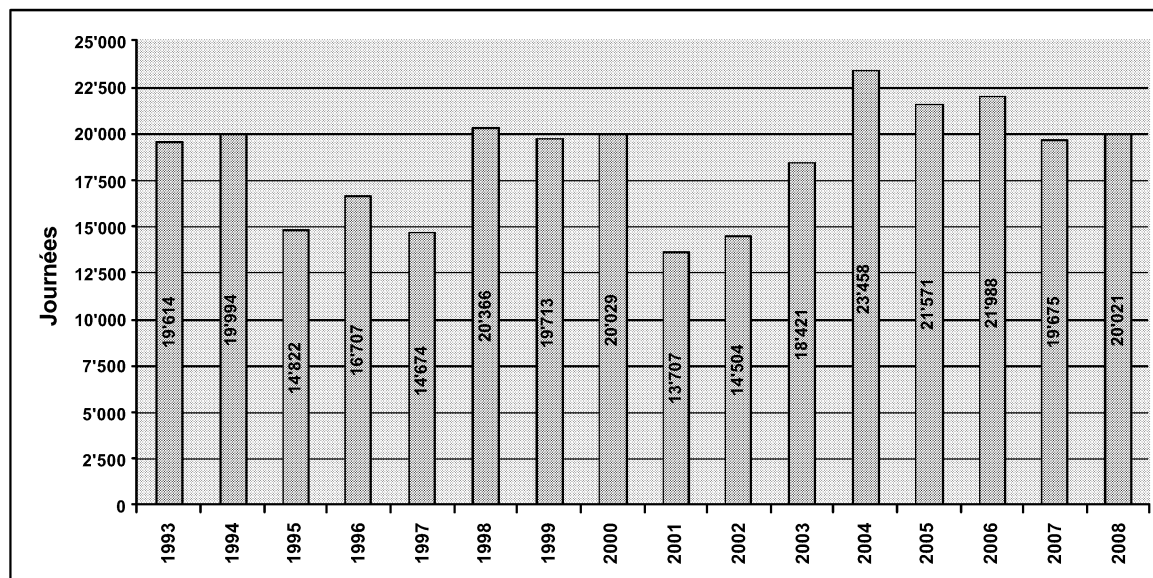
Enfin, en 2008 encore, l'office s'est impliqué dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification du code de procédure pénale et de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes, voté à l'unanimité le 5 novembre 2008, et dans l'arrêté qui l'accompagne. Concrètement, depuis le 1er janvier 2009, la commission d'application des mesures a été dissoute et ses compétences intégralement reprises par l'office. Il s'agira donc, en 2009, de remplir ces nouvelles responsabilités et de gérer ces nouvelles situations avec compétence et sérieux.

Nous espérons, courant 2009, pouvoir stabiliser la marche de l'office afin de pouvoir atteindre un rythme de croisière normal permettant de bien intégrer toutes les nouvelles procédures.

3.4. Prison préventive de La Chaux-de-Fonds

Journées de détention

En 2008, la prison préventive a connu à nouveau un nombre important de journées de détention. Nous verrons plus loin le détail de ces journées. Signalons toutefois qu'il s'agit d'un chiffre qui s'inscrit dans la lignée des fortes fréquentations pour autant que l'on puisse utiliser ce terme s'agissant de détention.



N.B. Moyenne 1993 – 2008 : 18.700 journées.

En 2005, 561 entrées avaient été enregistrées contre 492 en 2006, 419 en 2007 et 433 en 2008.

Si la durée moyenne de la détention préventive était de 47 jours en 2005, 51 jours en 2006 et 49 jours en 2007, l'année 2008 conclut sur une durée moyenne de 49 jours aussi. Pour l'ensemble de la détention exécutée à la prison préventive, nous obtenions en 2007 une durée moyenne de séjour de 44 jours, contre 46 jours en 2008. Ces chiffres se comparent donc relativement bien d'une année à l'autre.

En 2005, nous dénombrons environ 60% de journées pour la détention préventive contre 40% pour l'exécution des peines et mesures, l'exercice 2006 répartissait les types de détention en 55% de journées préventives et 45% pour l'exécution des peines et autres mesures.

L'exercice 2007 avait vu à nouveau un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 50% (près de 52%), contre 48% pour la détention en exécution de peines et mesures. Les calculs pour l'année 2008 donnent une proportion pratiquement identique, soit 51% de journées de détention préventive contre 49% en exécution de peines et mesures.

Cela s'inscrit maintenant clairement dans un mode de fonctionnement habituel qui voit l'établissement de détention de la Promenade (nouvelle appellation depuis le 1er janvier 2009) accueillir dans une proportion pratiquement égale la détention préventive et la détention en exécution de peines (longues peines en attente de transfert, peines anticipées et courtes peines).

Par contre nous constatons une augmentation des demandes de peines anticipées, avec 1254 journées en 2008 contre 795 en 2007.

Détail journées de détention 2008

Mesures contraintes/expuls.	122	0,61%
Exécution sous ancien code	489	2,44%
Courtes peines art. 41 CP	2675	13,36%
Peines privatives liberté subst. (Jours amende)	313	1,56%
Peines privatives liberté subst. (TIG)	125	0,62%
Peines privatives liberté art. 40 CP	2996	14,96%
Peines privatives liberté - sursis partiel -	939	4,69%
Détention préventive	10.269	51,29%
Echec de la mise à l'épreuve	44	0,22%
Mesures art. 59/60 CP	506	2,53%
Peines anticipées	1254	6,26%
Militaires	60	0,30%
Autres	229	1,14%
Totaux	20.021	100,00%

N.B. En 2007 nous dénombrons 3384 journées de détention préventive hors canton pour des raisons de collusion, contre 2737 durant l'année 2008. Il s'agit de placements organisés par les juges d'instruction en vue d'éviter les risques de collusion.

Répartition journées hommes/femmes Prison préventive 2008 - 2007 - 2006

	Journées 2008	%	Journées 2007	%	Journées 2006	%
détention femmes	1107	5,53%	1058	5,38%	1368	6,22%
détention hommes	18.914	94,47%	18.617	94,62%	20.620	93,78%
Total	20.021	100,00%	19.675	100,00%	21.988	100,00%

La proportion entre la détention « femmes » par rapport à la détention « hommes » reste stable d'une année à l'autre.

L'exercice 2009 verra la réunion, sous une seule direction, de la prison préventive, qui prendra le nom d'établissement de détention de la Promenade (ED La Promenade), et de l'EEP La Ronde. Les deux prisons du haut du canton seront ainsi groupées sous la dénomination « d'établissements des Montagnes ».

Un directeur-adjoint sera désigné dans chaque établissement en appui du directeur général. Cette restructuration est dictée par des mesures destinées à améliorer et à faciliter aussi bien la gestion de la détention des personnes détenues que celle du personnel, le tout considéré dans l'optique d'une gestion financière plus pointue.

Au 31 décembre 2008, 60 personnes étaient détenues à la prison préventive contre 56 au 31 décembre précédent.

Personnel

En juin et août 2008, 2 agents de détention ont quitté leur fonction, ces postes ont été repourvus en décembre 2008 et janvier 2009. Une agente et deux agents de détention suivent la formation au CSFPP qui se terminera par l'examen final en 2009. Un autre collaborateur a commencé la formation à Fribourg en automne 2008. En sus, le surveillant-chef-adjoint et un agent de détention ont

suivi la formation de 7 semaines, relative à la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques

Divers et intendance

L'année 2008 a été relativement mouvementée en ce qui concerne la gestion de la détention proprement dite.

Ainsi 2 tentatives d'évasion ont pu être déjouées, de nombreuses saisies de produits illicites ont été réalisées, deux téléphones portables ont été découverts et remis à la police judiciaire pour analyse et enquête. Une fouille ciblée d'un secteur de l'établissement a été organisée avec l'aide d'une trentaine de gendarmes et d'inspecteurs de la PCN avec, à la clé, la saisie de matériel ou de produits illicites remis à la police de sûreté.

Malheureusement, en juillet 2008, durant la nuit, une évasion a réussi, menée de manière très « professionnelle », avec un appui extérieur. Un prévenu a ainsi pu prendre la fuite. A ce jour, et à notre connaissance, sa piste n'a pas été retrouvée. Des mesures de détection et de protection supplémentaires (détection PIR par infra-rouge) ont été prises provisoirement en attendant les interventions définitives liées aux grands travaux qui vont débuter courant 2009. Cependant, pour des raisons sécuritaires compréhensibles, il ne nous est pas possible d'entrer plus dans les détails. Il s'agit, à notre connaissance, de la première évasion avec aide extérieure, recensée à la prison préventive.

Il est clair que nous devons dorénavant beaucoup plus tenir compte de ce type de détenus, agissant de façon très professionnelle, avec en plus une expérience délictueuse dans divers pays.

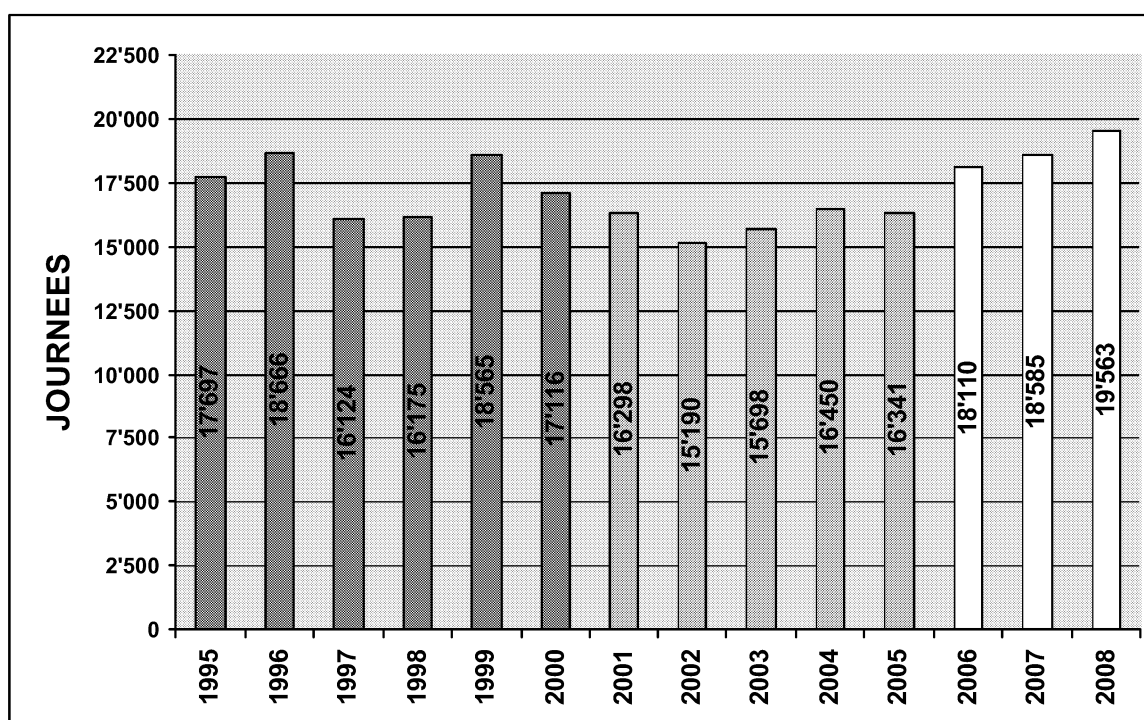
Seuls les travaux d'entretien indispensables ont été effectués en 2008 compte tenu des interventions liées au crédit d'investissement pour la rénovation et l'agrandissement des locaux.

3.5. EEP Bellevue

Grâce à une gestion plus pointue, l'EEP Bellevue enregistre cette année le chiffre de journées de détention le plus élevé depuis son ouverture. Il faut préciser à ce sujet que courant 2006, décision avait été prise d'attribuer le petit secteur du niveau 4 à la phase initiale de l'exécution de la peine et de transformer les 7 cellules existantes en « cellules doubles ».

En plus, le délai de réaffectation d'une cellule libérée par une personne détenue a été écourté le plus possible afin d'occuper l'établissement au maximum de ses capacités, soit 54 places (dont 7 cellules doubles pour la phase d'admission).

Le taux d'occupation avoisine donc les 100%, complété par une liste d'attente à l'entrée de 28 personnes en moyenne provenant de tous les cantons du concordat latin.

Journées de détention 1995 – 2008

N.B. Dès le milieu de l'année 2000, capacité ramenée de 58 à 47 places et augmentation en avril 2006 de 47 places à 54 places; mesure prise pour améliorer la situation financière d'une manière générale.

L'EEP Bellevue a maintenant atteint le maximum de ses capacités d'accueil afin d'améliorer la rentabilité du secteur pénitentiaire et d'offrir la maximum de places en exécution de peines, aussi bien pour les condamnés neuchâtelois que pour ceux provenant du Concordat.

La tableau de répartition des journées de détention ci-après donne une vision détaillée de la situation enregistrée durant l'année 2008.

Journées par autorités de placement – 2008

Fribourg	4.091	20,91%
Genève	2.654	13,57%
Jura	130	0,66%
Neuchâtel	7.785	39,79%
Vaud	4.409	22,54%
Valais	494	2,53%
TOTAL	19.563	100,00%

La durée moyenne du séjour à l'EEP Bellevue était de 180 jours en 2007 contre 203 jours en 2008.

Comparaison journées de détention – 2008-2007-2006-2005

	2008	2007	2006	2005
Placements neuchâtelois	7.785	8.371	7.953	4.549
Placements autres cantons	11.778	10.214	10.157	11.792
Total	19.563	18.585	18.110	16.341

Dans la continuité de l'année 2007, la collaboration de l'établissement avec l'OAP cantonal s'est encore renforcée et le nombre de places « réservées » aux personnes détenues neuchâteloises a pu être maintenu à environ 24 places (soit le 40% de la capacité maximale).

Personnel et formation du personnel

Après une période intérimaire de plusieurs mois, le surveillant-chef a remis les clés de la direction de l'établissement au nouveau directeur, entré en fonction le 1er février 2008.

Une nouvelle collaboratrice est venue repourvoir un poste laissé vacant dans l'équipe des maîtres d'atelier et a renforcé ainsi la présence féminine au sein de l'établissement.

Un départ à la retraite est à signaler en mai 2008, soit celui de l'infirmière de l'établissement en fonction depuis plus de treize ans qui a été remerciée de sa fidélité et de son engagement en faveur des personnes détenues.

Trois surveillants ont terminé leur formation au CSFPP à Fribourg et obtenu ainsi leur brevet fédéral d'agent de détention. Un autre agent de détention a suivi le cours de sept semaines dispensé au CSFPP portant sur la prise en charge de personnes détenues souffrant de troubles psychiques.

Détenus

En 2008, une fois de plus, nous n'avons pas connu d'évasion ou de situation grave. Quelques cas habituels relevant de la discipline ont été sanctionnés, conformément aux lois et arrêtés en vigueur. L'état d'esprit continue d'être plutôt bon parmi les personnes détenues à l'EEP Bellevue. Les congés, les permissions et les conduites ont été tous réussis, à l'exception d'un détenu « genevois » qui n'est pas rentré de son congé dans les conditions imposées. Très peu de situations inadéquates sont à relever, à part quelques consommations inévitables de produits illicites (alcool ou cannabis).

Une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement (troubles psychiques) se fait sentir à l'EEP Bellevue ce qui complexifie passablement le travail de l'équipe de surveillants. Des maxima ont donc été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement avec des cas relevant de la psychiatrie.

Un suicide par pendaison est à déplorer dans le courant de l'année 2008. L'enquête a clairement démontré l'acte volontaire d'une personne désespérée à l'idée de se réinsérer et de se resocialiser.

Intendance

Dans ce domaine particulier, une grande prudence a été de mise durant toute l'année 2008, compte tenu des interventions prévues et contenues dans le crédit d'investissement voté par le Grand Conseil en mars 2008. Les interventions ont donc été gérées avec parcimonie, néanmoins les travaux urgents ont été effectués (remplacement de stores défectueux, robinets qui coulent, réparations et changements de caméras, serrures défectueuses, interventions sur le système de chauffage, remplacement de matériels de cuisine, etc.).

Ateliers

Si la restructuration des ateliers des trois établissements de détention sous une direction unique (système matriciel) n'a pas pu être finalisée totalement, des effets de rationalisation et de réorganisation se sont déjà fait sentir en fin d'année, notamment au regard de l'augmentation de la quantité et du rythme de travail fournis par les personnes détenues dans les ateliers. De nouveaux clients ont été contactés, notamment dans le secteur de la sous-traitance. L'atelier mécanique, qui n'occupait que deux personnes détenues a été fermé et les machines, désuètes, vendues. Un nouvel atelier initial et protégé devrait pouvoir être créé dans le courant de l'année 2009, afin de mieux adapter l'offre de travail aux capacités parfois de plus en plus limitées des personnes détenues qui transitent par l'EEP Bellevue.

Un nouvel horaire de travail a été étudié afin d'augmenter le nombre d'heures de travail fourni par jour, et donc par semaine. Cet horaire prendra complètement effet en 2009, année durant laquelle

les changements dans le domaine des ateliers continueront d'être importants, face notamment aux prochaines rénovations et travaux prévus.

Divers

La collaboration de l'établissement avec des services ou des entités étatiques parallèles s'est encore intensifiée, notamment avec le Service de probation (rédaction du plan d'exécution de la sanction, prestations d'animation, etc.) et avec la police cantonale (perspective de formation continue commune, fouilles ponctuelles de l'établissement, etc.).

Si des réflexions sont actuellement en cours pour développer et intensifier les projets de réadaptation des personnes détenues à un environnement sociétal et professionnel dit normal, les préoccupations principales des collaborateurs de l'EEP Bellevue restent bien sûr les questions de sécurité.

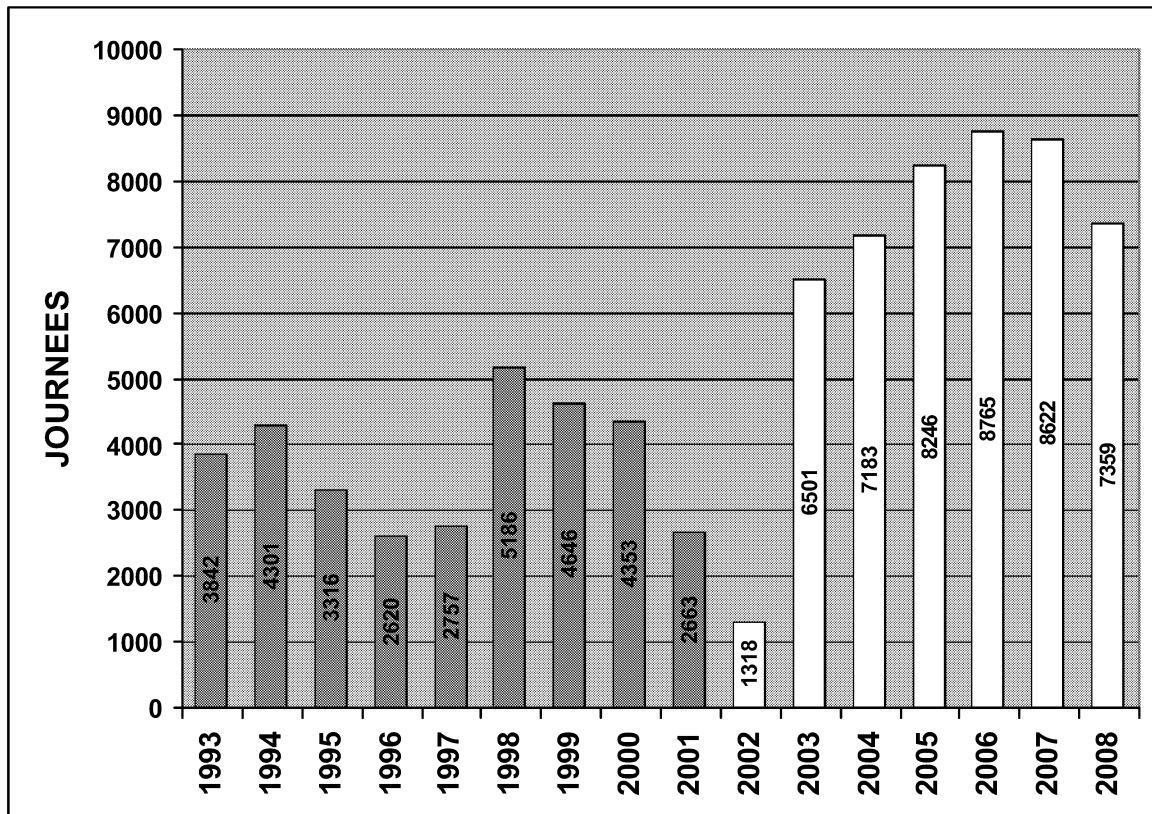
Les perspectives 2009 s'ouvrent sur le début des travaux de transformation et d'agrandissement et bien que cet état de chose soit ressenti comme positif par le personnel, cela va poser un certain nombre de problèmes sécuritaires qui devront être gérés de manière adéquate et professionnelle.

3.6. EEP La Ronde

Généralité / occupation

L'établissement a connu en 2008 une baisse de son taux d'occupation causée par des mesures de restructuration et de redéfinition des missions initiées fin septembre 2008.

Journées de détention – 1993 à 2008



N.B. Jusqu'en 2001, ancienne MET La Ronde.

En effet, à longue échéance, il s'avérait toujours plus difficile de gérer dans l'établissement des personnes en exécution de peines facilitées (semi-détention et travail externe), des personnes en régime ordinaire (courtes peines fermes), l'occupation de ces dernières dans les ateliers, avec

dans ces mêmes locaux les personnes condamnées au travail d'intérêt général. Nous rappelons que l'EEP La Ronde accueille des personnes condamnées au TIG dans ses ateliers, dans les cas de figure où aucune solution ne peut être mise en place au niveau du placement auprès d'un employeur agréé (personnes toxico-dépendantes, personnes présentant des troubles psychiatriques, etc.)

Les ateliers de La Ronde jouaient en quelque sorte le rôle de structure protégée en accueillant cette catégorie de personnes présentant ce profil particulier.

Le mélange notamment de personnes en détention ferme et de « tigestes » dans les ateliers suscitait et initiait divers trafics illicites auxquels il devenait toujours plus difficile de faire face. A ce phénomène, il faut ajouter les deux années de pratique nouvelle dans la gestion et la façon de faire exécuter le TIG, et force est de constater que des modifications dans certaines procédures d'application et de gestion de la détention et du TIG devenaient ainsi nécessaires.

En conséquence, et en première mesure, l'exécution du TIG a été limitée aux seules personnes dont les dossiers étaient en phase d'exécution à La Ronde, à l'exclusion de tous les nouveaux cas. Il devenait par ailleurs aussi urgent de procéder à une redéfinition des critères d'admission dans l'établissement pour les personnes en exécution de courtes peines fermes (régime ordinaire).

En complément, une réflexion est actuellement en cours dans l'optique de créer, comme cela a déjà été fait dans d'autres cantons, un atelier « protégé » uniquement destinée à l'exécution du TIG pour les personnes présentant des troubles psychiatriques ou de toxi-dépendance, et dont le placement est quasi impossible auprès d'employeurs agréés courants.

En deuxième mesure, et dans la perspective toute proche de la réunion de l'EEP La Ronde et de la prison préventive (futur ED La Promenade) sous la même direction générale, les personnes condamnées principalement à des courtes peines fermes en rapport avec la LFStup ne sont dorénavant plus placées Rue de la Cure 3-5, l'architecture du bâtiment et finalement son statut « d'établissement ouvert » ne rendent pas possible la présence dans ses murs de tous les types d'exécution de peines et de tous les profils.

Ces deux premières mesures ont ramené une gestion de l'établissement plus sereine et plus en rapport avec les contingences pénales.

Journées de détention 2008 – 2007 – 2006

	2008		2007		2006	
Semi-détention	4360	59,25%	4764	55,25%	4842	55,24%
Travail externe (anc.semi-liberté)	1108	15,06%	1704	19,76%	709	8,09%
Courtes peines	1891	25,70%	2154	24,98%	3159	36,04%
Arrêts militaires	0	0,00%	0	0,00%	55	0,63%
Totaux	7359	100,00%	8622	100,00%	8765	100,00%

Néanmoins, pour 2008, les chiffres en attestent, l'établissement a parfaitement joué son rôle de lieu d'exécution des peines de proximité.

Le tableau ci-après donne une représentation détaillée de la provenance des journées de détention exécutées à l'EEP La Ronde.

Détail des journées de détention 2008

Neuchâtel	5564	75,61%
Jura	534	7,26%
Berne	568	7,72%
Genève	160	2,17%
Fribourg	1	0,01%
Bâle Ville	19	0,26%
Saint-Gall	122	1,66%
Valais	45	0,61%
Vaud	346	4,70%
Totaux	7359	100,00%

Comme il est possible de le constater le quart des journées de détention 2008 comptabilisées à La Ronde provient d'autres cantons, ce qui procure des recettes aussi bien par le canal des pensions encaissées directement auprès des personnes bénéficiant des régimes de la semi-détention ou du travail externe, qu'en relation avec la facturation des journées de détention aux services placeurs « hors canton ».

La répartition entre les hommes et les femmes se compare aussi bien en 2006, en 2007 qu'en 2008, il n'y a pas de grands enseignements que nous puissions donc en tirer. Elle se situe dans une fourchette entre 9,5 % et 11 % du total des journées de détention enregistré.

Répartition journées hommes/femmes 2008 – 2007 – 2006

	2008		2007		2006	
Hommes	6666	90.58%	7812	90.61%	7785	88.82%
Femmes	693	9.42%	810	9.39%	980	11.18%
Total	7359	100.00%	8622	100.00%	8765	100.00%

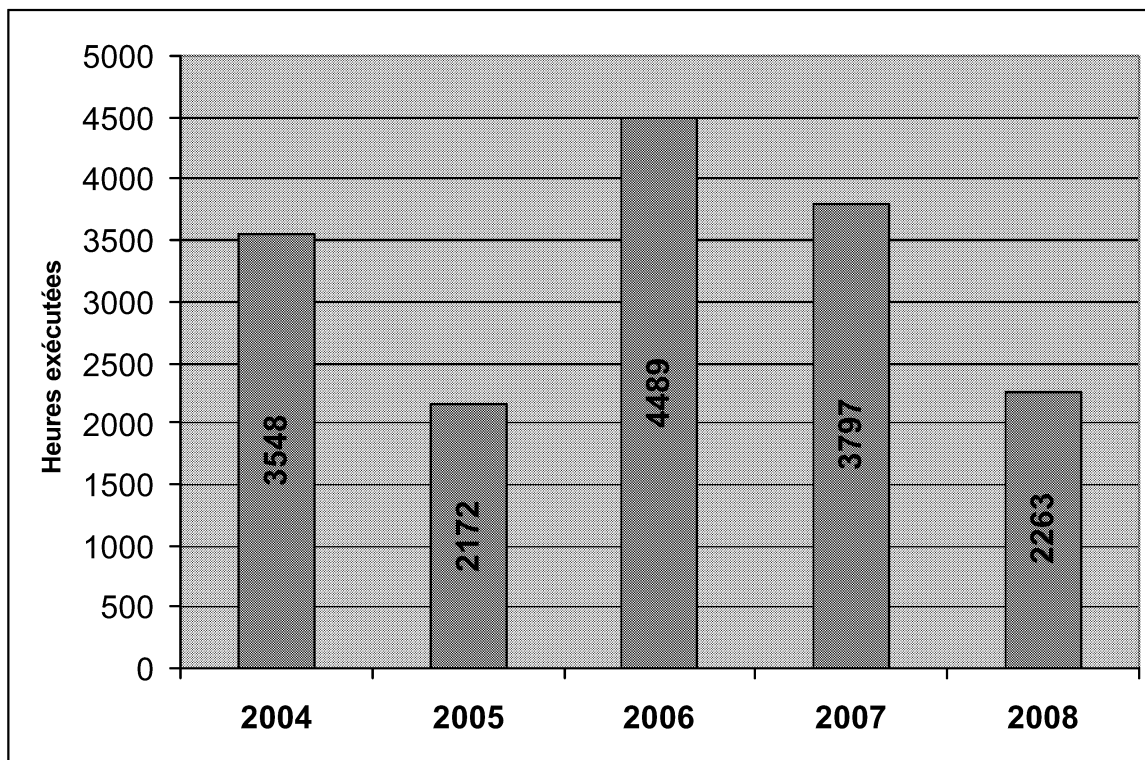
Domaine du personnel

Les postes de directeur de l'établissement et d'assistante de direction ont été supprimés pour la fin de l'année 2008, en fonction des mesures de restructuration prises et du regroupement des deux établissements des Montagnes sous une seule direction générale.

Un surveillant a débuté la formation au CSFPP à Fribourg au printemps 2008 en vue de l'obtention du brevet fédéral d'agent de détention. Pour 2009 deux autres collaborateurs ont été inscrits, ce qui ne va pas manquer de poser des problèmes d'horaire, compte tenu du petit effectif en surveillants (4,5 postes) que compte l'établissement.

Les ateliers

Le changement de philosophie dans la gestion des ateliers a déjà eu des répercussions au niveau du TIG exécuté en 2008 à l'EEP La Ronde, comme le tableau ci-après l'indique (voir notamment explications sous paragraphe « généralité-occupation »). Pour le surplus, durant le dernier trimestre, l'effort a essentiellement porté sur des travaux de réfection et de rafraîchissement de tous les locaux (couloirs, locaux communs, chambres, réfectoire, entrée, cage d'escalier, etc.)

TIG dans les ateliers de 2004 à 2008**3.7. Secteur médical**

Compte tenu de l'importance donnée à ce secteur crucial, comme le rappellent les décès survenus en 2005 et 2006, un inventaire complet du dispositif actuel a été effectué, mettant en exergue les manquements et les points défailants.

Ainsi, durant toute l'année 2008, un groupe de travail conduit par le médecin cantonal, le chef du service pénitentiaire et le directeur des soins du SPNE a analysé les besoins en matière de santé des détenus. Il a proposé au Conseil d'Etat la mise en oeuvre d'un nouveau dispositif sanitaire pour les trois établissements de détention du canton de Neuchâtel. Ce projet de rapport a été examiné par un expert et validé en terme de pratique et de normes en médecine carcérale. Il a été remis aux conseillers d'Etat, Messieurs Roland Debély et Jean Studer, le 19 décembre 2008.

Ce rapport a mis en évidence les besoins urgents, notamment en terme d'organisation et de définition des responsabilités. Des standards minimaux doivent être atteints pour que les établissements de détention soient en conformité avec les recommandations internationales, qui font l'objet de vérifications par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

Dans un contexte de ressources publiques restreintes, le groupe de travail a cherché les solutions les plus efficaces qui permettront le fonctionnement du dispositif en collaboration avec les institutions de soins du canton et des médecins privés. Les travaux réalisés avec les acteurs concernés (soignants et médecins, cadres, agents de détention et détenus) montrent que le nouveau dispositif doit assurer des fonctions de soins physiques et psychiques, de prévention des maladies et accidents et de promotion de la santé tout en garantissant un environnement exempt de menaces sanitaires.

En pratique, les améliorations prioritaires proposées son :

1. renforcer la dotation en ressources humaines (infirmiers et médecins) pour répondre aux normes européennes vérifiées par le CPT,
2. organiser un dispositif couvrant les 3 sites avec une équipe mobile et des pratiques harmonisées,

3. mettre en place un contrôle de santé initial dans les 24 heures depuis l'entrée en détention,
4. mettre en place le piquet infirmier et une visite médicale en présence de l'infirmier,
5. donner mandat par le Conseil d'Etat au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) pour assumer la responsabilité médicale du dispositif à moyen terme.

En parallèle à ces travaux, le service pénitentiaire (SPNE) a déjà répondu à plusieurs besoins urgents en terme de distribution des médicaments. Les travaux d'infrastructures votés en 2008 permettront de rendre plus opérationnel le dispositif de soins. Avant un futur rattachement institutionnel des fonctions médicales à négocier avec le CNP, de nouveaux cahiers des charges seront proposés aux médecins intervenant dans les prisons de manière à définir clairement leur activité au sein du dispositif.

Développement sur le terrain

Logistique

Informatique :

- Installation de PC et d'une ligne internet dans les infirmeries de La Promenade et de Bellevue.
- Création d'un dossier partagé sur un disque public permettant l'accessibilité à tous les documents par les intervenants sanitaires des trois sites.
- Création d'un programme pour l'étiquetage des barquettes de distribution des médicaments (photo, nom, prénom, n° de cellule) ; ceci permettant de sécuriser la distribution.
- Mise en place d'un logiciel de commande de médicaments en ligne avec une procédure unifiée pour les 3 sites.

Matériel de distribution des médicaments:

Le service médical a acquis, début 2008, l'ensemble du matériel nécessaire à une gestion des médicaments claire, structurée et sécurisée. Les agents de détention étant fort concernés notamment au niveau de la distribution, deux d'entre eux ont participé au choix du matériel.

Le matériel été mis en place en juin à Bellevue et le sera à La Promenade en ce début d'année. La démission fin août d'une infirmière a occasionné un retard de 3 mois à La Promenade.

Dossier de soins:

Un dossier de soins spécifique au domaine carcéral a été créé. Ce système a été introduit au printemps dans les 2 établissements principaux. Nous nous sommes également dotés de supports pour les dossiers de soins et de chariots de rangement.

Visite médicale:

Selon les recommandations du rapport, la visite médicale en présence de l'infirmière a été introduite le 1er juillet 2008 à Bellevue et le 6 janvier 2009 à La Promenade. Cela améliorera considérablement la transmission et la traçabilité des données, le suivi et la prise en charge des personnes détenues en général.

Pharmacie:

Afin de respecter le cadre légal défini par le règlement DSAS sur les produits thérapeutiques, les pharmacies et les drogueries, du 18 octobre 2006, un contrat d'assistance et d'approvisionnement pharmaceutique a été conclu avec un pharmacien de la ville de La Chaux-de-Fonds. Ce contrat va nous permettre d'obtenir l'autorisation officielle d'exploiter nos pharmacies d'établissements.

C'est également dans ce cadre que le développement du logiciel de commande en ligne a pu être réalisé.

Le pharmacien cantonal a fait sa première inspection des pharmacies d'établissements de Bellevue et La Promenade.

Dans son rapport d'inspection, il a listé 12 déviations auxquelles nous devons remédier durant le premier semestre 2009 (3 sont déjà réalisées, 4 sont en cours, 1 est à la charge de la pharmacie responsable et 4 sont encore à réaliser)

Personnel infirmier

Outre les multiples projets en cours, l'infirmier-chef a formé et supervisé 3 nouvelles infirmières durant leurs 3 premiers mois de fonction. En l'absence d'infirmière sur le site de Gorgier, il a assumé l'intérim du 1er septembre au 20 octobre 2008.

Perspectives

En janvier 2009, fixation de la première séance du groupe de travail «Prévention et promotion de la santé dans les établissements pénitentiaires neuchâtelois ». Ce groupe sera dirigé par la Doctoresse Ritter, spécialiste dans le domaine, mandatée par le médecin cantonal, cela sous le financement de la santé publique.

En février 2009, introduction du nouveau système de distribution des médicaments à La Promenade, suivie en mars 2009 par l'introduction des soins infirmiers à la Ronde.

Au printemps 2009, début de la formation dispensée par le CSFPP (Centre Suisse de formation pour le personnel pénitentiaire de Fribourg) sous forme d'un module destiné aux agents de détention, et axé sur les soins de base et les notions élémentaires en pharmacologie.

L'année 2008 a été riche et très fructueuse. Les collaborateurs du secteur médical se sont investis sans compter. Tout ce qui a été réalisé constitue une base solide pour la poursuite du développement de notre secteur. Malheureusement, les risques dans l'exercice de l'activité quotidienne des infirmiers-ères restent encore beaucoup trop élevés (erreurs de traitement, pathologies graves non décelées à temps etc.). A la Ronde, même si le terrain a été préparé au futur développement, il faut relever qu'aucune action n'a pour l'instant été entreprise sur ce site. En 2009, la poursuite de nos activités nécessitera impérativement l'obtention de ressources supplémentaires et cela déjà durant le 1er semestre.

3.8. Conclusions

Des avancées très importantes ont ainsi été réalisées durant l'année 2008 au sein du service pénitentiaire, dans pratiquement tous les domaines. Cela a nécessité un engagement important de l'encadrement et des collaborateur-trice-s.

L'année 2009 s'annonce très chargée, avec maintenant la mise en pratique de tous ces changements.

Il ne sera pas toujours facile d'y consacrer l'attention nécessaire, compte tenu que 2009 verra aussi le début des grands travaux de rénovation et d'agrandissement planifiés dans les établissements de Bellevue et de La Promenade.

Des perturbations importantes interviendront dans la gestion du quotidien, dues essentiellement aux interventions des différents maîtres d'état sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Gorgier.

Nous devons être extrêmement vigilants au niveau de la sécurité et souvent privilégier cet aspect des choses, afin d'éviter les tentatives de fuite ou les introductions d'objets ou de substances illicites sous le couvert de l'activité de chantier.

Souhaitons que tout se passe bien, sachant que l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices du SPNE est positif et attend avec une certaine impatience toutes ces améliorations. Nous sommes certains de pouvoir compter sur le professionnalisme et l'engagement de la totalité du personnel du service pénitentiaire.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

Le service de probation a poursuivi, durant l'année 2008, la consolidation de ses prestations en matière de prévention de récidive et d'autorité de contrôle des règles de conduite de personnes sous mandats de justice et sous mandats administratifs.

Dans cette perspective, l'activité du service est restée concentrée sur son travail d'orientation vers une prise en charge plus pointue des personnes délinquantes, en terme d'outils d'analyse du risque mais aussi vers une prise en charge dont l'accent est mis plus fortement sur le contrôle et par conséquent, sur une intervention plus coercitive qu'auparavant.

Cette responsabilité pénale d'information aux autorités compétentes sur le potentiel risque de récidive des personnes sous mandat a exigé un important travail en matière de méthodologie de prise en charge et de développement d'outil spécifique, en partenariat avec d'autres acteurs du domaine. Plusieurs projets d'évaluation du risque et d'évaluation criminologique sont en cours.

En ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau code pénal, en vigueur depuis deux ans maintenant, le service de probation n'a pas rencontré de difficultés majeures dès lors que les dispositions sont en place par anticipation depuis plusieurs années. Le principal enjeu, comme précisé plus haut, concerne le rôle de prévention de récidive, impliquant une responsabilité accrue du service dans le signalement aux autorités d'un risque de récidive élevé et/ou de non-respect de règles de conduite. Globalement néanmoins, l'appropriation de ces dispositions par les acteurs reste relativement longue, compte tenu de la complexité de la loi et des problématiques des justiciables.

De manière générale, les mandats connaissent une certaine stabilité, de même que les prestations fournies en milieu carcéral, ces dernières étant évidemment étroitement liées au nombre global de journées de détention, légèrement inférieures à l'année 2007. La collaboration avec le service pénitentiaire dans le cadre des exécutions de peines, notamment avec l'EEP Bellevue, a également fait l'objet d'un travail important ; la mise en œuvre du plan d'exécution de la sanction, la formation des personnes en détention et sous mandat ainsi qu'un concept d'animation ont été les chantiers principaux de ce partenariat. Les divers changements à venir dans les établissements des montagnes ouvrent également de nombreuses perspectives en matière de partenariat pour les deux services.

Finalement, le déménagement du service à La Chaux-de-Fonds dès le début de l'année 2010, Rue de la Promenade 20, constituera un des grands chantiers du service pour l'année à venir.

4.2. Gestion

Personnel au 31.12.2008

1	Cheffe de service	0.8
1	Adjoint à la cheffe de service	0.5
6	Assistants de probation	5.5
2	Psychologues	1.2
1	Animateur	1
1	Secrétaire comptable	0.55
1	Collaboratrice administrative	0.5
13	Totaux	10.05

La dotation reste inchangée par rapport à 2007; cette dernière reste d'ailleurs stable depuis 2005 dès lors qu'un seul poste a été repourvu en 2007.

Aucun départ ni demande de modification du taux d'activité ne sont annoncés au sein du service.

Plus généralement, la culture de travail en équipe pluridisciplinaire mise en place dès 1999 montre aujourd'hui, dans le cadre des prestations de prévention de récidive, toute son importance et son efficacité. Le service possède en effet les compétences indispensables à l'évaluation du risque et au projet d'évaluation criminologique. Ces mêmes compétences permettent par ailleurs de répondre à l'évolution des problématiques de délinquances rencontrées sur le terrain. Par ailleurs, ces ressources en termes de formation et d'expérience permettent de développer des projets spécifiques de collaboration avec des structures HES et universitaires.

La perspective du déménagement dans les Montagnes neuchâteloises est relativement bien accueillie par l'équipe du service qui met principalement la priorité sur l'aspect positif du regroupement des collaborateurs et de la dynamique de travail qui en sera facilitée.

Enfin, le service de probation a rendu effectif le changement de dénomination de la fonction « assistant social », pour la renommer « assistant de probation ». Ce changement vise d'une part à rendre cette fonction plus conforme à la mission d'assistance de probation telle que définie par le code pénal, mais encore à clarifier le rôle distinct de celui des assistants sociaux des services sociaux communaux.

4.3. Activités déployées

L'activité du service de probation est définie par l'Arrêté du 30 juin 1999 du Conseil d'Etat (RSN 353.1) et répond aux bases légales fédérales définies par les articles 93 à 96 du code pénal suisse (ci-après CPS).

Le service de probation exerce donc une assistance de probation dans les cas où il est prévu par le code pénal suisse et assure en outre les prestations sociales et d'encadrement en milieu pénitentiaire.

En d'autres termes, le service de probation fournit des prestations aux justiciables, mais également aux autorités pénales (tribunaux, juges d'instruction) et administratives (office d'application des peines et des mesures), dans une perspective de contrôle, de prévention de récidive et de réinsertion, tout au long de la procédure pénale, y compris dans les établissements de détention, selon le concept d'assistance continue.

Géographiquement, l'activité du service de probation se distribue sur plusieurs lieux tels que Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, Gorgier (EEP Bellevue) et les établissements d'exécution de peines de Bellechasse, de Witzwil et de la Plaine de l'Orbe notamment. Temporellement, cette activité se déroule sur l'ensemble de la procédure pénale, de la détention préventive à la fin du délai d'épreuve.

Pour appréhender l'ensemble de l'activité du service de probation, il est nécessaire de distinguer :

- Les mandats traités par le service de probation concernent les justiciables qui ne sont pas ou plus en détention (libérés provisoirement, libérés conditionnellement, condamnés avec sursis ou faisant l'objet de mesures de traitement ambulatoire au sens de l'Art. 63 CPS), pour lesquels le service de probation répond aux autorités telles que les tribunaux, les juges d'instruction ou l'office d'application des peines et des mesures. Ces mandats sont limités dans le temps et procèdent en fonction de règles de conduite déterminées par les autorités compétentes.
- Les prises en charge des prévenus ou détenus au sein des établissements de détention, durant la phase de détention avant jugement, durant l'exécution de la peine privative de liberté ou pour ceux faisant l'objet d'une mesure au sens de l'Art. 59 CPS.

Enfin, l'introduction du nouveau code pénal donne la mission de contrôle de règles de conduite et confère au service de probation le statut d'autorité.

4.4. Missions

Les missions du service de probation répondent aux bases légales fédérales définies par les articles 93 à 96 du code pénal suisse (ci-après CPS), et consistent à :

- Prévenir la commission de nouveaux délits par l'analyse des différents déterminants ayant conduit aux délits (mode opératoire, facteurs de risques et situations à risques, criminogène),
- Favoriser la réinsertion socio-professionnelle, en partenariat avec les différents acteurs sociaux, les centres médicaux et les lieux d'insertion professionnelle du réseau neuchâtelois,
- Contrôler les règles de conduite assorties à une décision judiciaire ou administrative.

Les mandats traités par le service de probation lui sont confiés par :

- Les autorités judiciaires (juges d'instruction, tribunaux),
- Les autorités administratives (office d'application des peines et des mesures),
- Délégation d'autres services de probation en Suisse.

Ces différents mandats impliquent de coordonner un important travail de réseau avec les autorités judiciaires et administratives, ainsi qu'avec le réseau institutionnel étatique et para-étatique du canton de Neuchâtel prioritairement, mais également avec l'ensemble des autres cantons, afin de mener à bien les mandats qui sont confiés au service de probation, impliquant des prestations de contrôle, de prévention de récidive et de réinsertion, tels que définis par les articles 93 à 96 du code pénal suisse (CPS). Pour assurer les prestations décrites ci-dessous, le service de probation dispose d'une équipe pluridisciplinaire.

Encadrement social et contrôle des règles de conduite

Les assistants de probation rencontrent tous les prévenus rapidement après leur mise en détention afin d'évaluer la situation pénale et sociale. Le but poursuivi est de prévenir les conséquences sociales, administratives ou financières que pose la détention préventive. Cette première prise en charge permet également d'appréhender le positionnement face au délit et son évolution tout au long du parcours pénal. Les assistants de probation sont amenés à produire des rapports à la demande du juge d'instruction, du tribunal ou de l'office d'application des peines.

Durant l'exécution de la peine, les assistants de probation établissent, en collaboration avec l'établissement, un plan d'exécution de peine (PEP, Art. 75 al. 3 CPS) portant notamment sur l'assistance offerte, la possibilité de travailler et d'acquérir une formation ou un perfectionnement, sur la réparation du dommage, sur les relations avec le monde extérieur et sur la préparation de la libération. Les assistants de probation veillent, en collaboration avec l'établissement, à la mise en place et à l'application de ce plan de peine et le réévaluent si nécessaire. Ils produisent également des rapports sur demandes des différentes autorités, notamment à l'examen de l'octroi d'une libération conditionnelle.

Enfin, les assistants de probation sont responsables d'assumer les mandats confiés au service pour les prévenus bénéficiant d'une libération provisoire ou les détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle et qui sont astreints à un suivi. L'accent est mis sur un travail en réseau permettant l'accompagnement d'un projet de réinsertion élaboré parfois déjà durant la détention, ou la stabilisation de la situation existante ainsi que le contrôle des règles de conduite assorties à la décision de libération provisoire ou conditionnelle. Le service de probation tient un rôle de coordination entre les différents intervenants sollicités pour mener à bien la prise en charge.

Prise en charge psychothérapeutique

Les psychologues interviennent dès la détention préventive pour prendre en charge les personnes souhaitant poursuivre une thérapie déjà entreprise avant la détention, ou demandant à bénéficier d'un soutien afin de faire face aux premiers moments de l'incarcération. Cette prise en charge permet de débiter un travail de confrontation et de remise en question face aux délits commis ou d'identifier les facteurs ayant conduit à une infraction pénale.

Durant l'exécution de la peine, lorsqu'un justiciable est astreint à un suivi thérapeutique imposé par le tribunal ou l'office d'application des peines, les psychologues établissent un contrat thérapeutique. Ce dernier définit les points sur lesquels les psychologues doivent rendre compte aux autorités

de l'évolution de la prise en charge thérapeutique. Ce contrat nécessite une levée du secret de fonction.

Les psychologues assument également des prises en charge ambulatoires pour les détenus libérés conditionnellement ayant l'obligation de poursuivre la thérapie entreprise en détention, pour les justiciables astreints, notamment lors de condamnations avec sursis par un tribunal, à un suivi thérapeutique ou encore à la demande du juge d'instruction lors d'une libération provisoire. Des suivis volontaires peuvent également débiter à la demande des justiciables suivis par le service de probation, de même qu'ils peuvent se poursuivre au-delà de la fin de l'obligation légale.

Animation socio-éducative

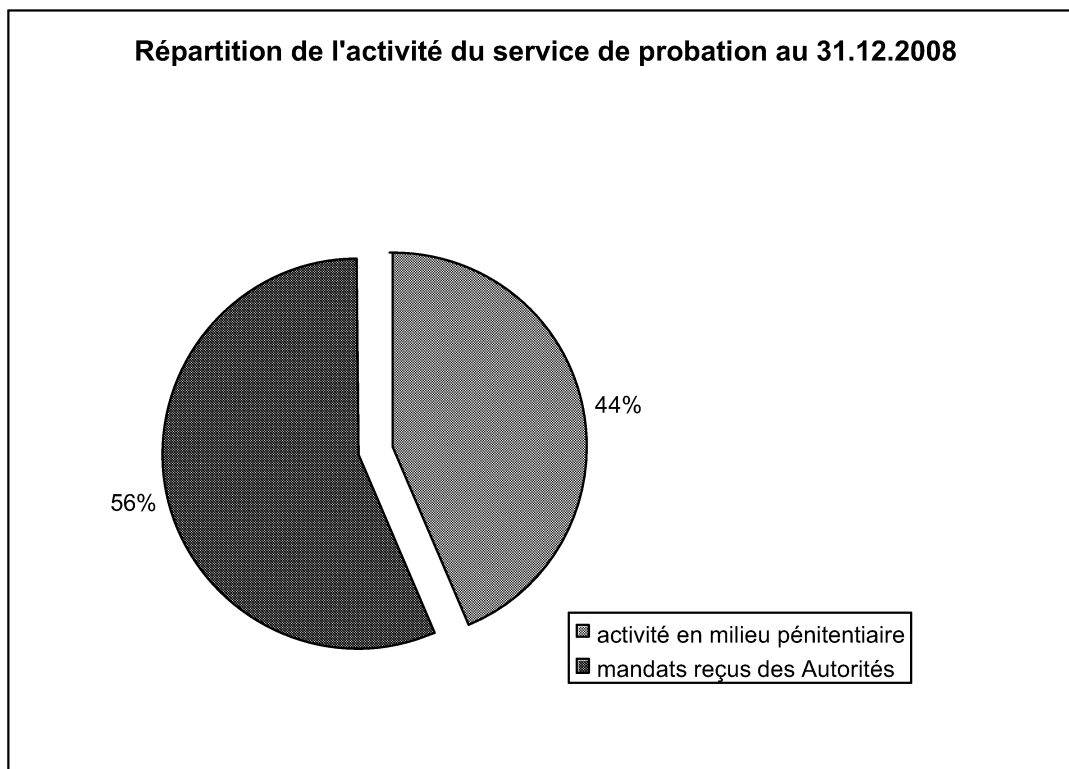
L'animateur socio-culturel poursuit le but, au travers des activités, de recentrer les prévenus et les détenus sur des dimensions plus créatives et symboliques, en établissant un cadre plus imaginaire permettant de trouver une médiation face à l'agir, à la mise en acte dans le réel comme seule voie de résolution des conflits internes ou externes. Cette fonction comporte également un important élément d'équilibre et de médiation dans la dynamique carcérale.

L'animateur socio-éducatif dispose à cet effet d'un atelier créatif à l'établissement de détention de la Promenade de la Chaux-de-Fonds et à l'EEP Bellevue à Gorgier, que les prévenus ou les détenus peuvent suivre sur la base d'un contrat avec l'établissement et l'animateur, afin d'y développer des techniques de créativité et de constructions sur bois, peinture, dessin ou autre. L'animateur gère également la bibliothèque des établissements.

Des animations de plus grandes ampleurs sont organisées ponctuellement au cours de l'année, avec divers partenaires extérieurs (groupes de musique, théâtres, etc.).

4.5. Répartition de l'activité

Le service de probation exerce une assistance de probation dans les cas où il est prévu par le code pénal suisse et assure en outre les prestations sociales et d'encadrement en milieu pénitentiaire. L'activité globale du service se répartit donc entre les prestations fournies en milieu carcéral et les prestations fournies hors du milieu carcéral, dans les proportions illustrées sur le graphique ci-dessous :



Activité en milieu pénitentiaire

La charge de travail en milieu pénitentiaire est directement liée au nombre de journées de détention dans le canton ainsi qu'au nombre des détenus sous autorités neuchâteloises dans différents établissements d'exécution de peine concordataires hors du canton. Les journées de détention ont montré une forte augmentation depuis 2002 (31.582 journées) jusqu'en 2007 (46.882), pour amorcer une relative stabilisation sur l'année 2008 (se référer aux statistiques du service pénitentiaire pour les chiffres 2008). La charge de travail est donc restée très importante par rapport à 2007 pour les assistants de probation, les psychologues et l'animateur qui interviennent en milieu pénitentiaire. Mais l'aspect quantitatif ne paraît pas toujours à même de rendre compte de l'aspect qualitatif, montrant que les prises en charge se complexifient ou que les situations rencontrées en milieu carcéral deviennent plus difficiles à gérer.

Etablissement de détention de la Promenade (détention avant jugement), Chaux-de-Fonds

La charge de travail en prison préventive est élevée compte tenu des particularités de ce type de détention. En effet, les prévenus sont placés dans des conditions qui, pour les besoins de l'instruction, ne leur permettent pas d'entretenir des contacts réguliers avec l'extérieur; dès lors, les assistants de probation agissent en qualité d'interface entre le prévenu et le monde extérieur, selon la latitude que leur autorisent les juges d'instruction. L'activité du personnel du service de probation à la prison préventive nécessite une grande rapidité d'action afin de juguler au maximum les conséquences sociales ou financières liées à la détention préventive. Cette prise en charge permet également de conduire une première évaluation des composantes criminelles et de la situation psychologique. Tous les prévenus sont rencontrés dans un délai d'une dizaine de jours au maximum. Le service dispose, pour mener à bien ses missions à la prison préventive de la Chaux-de-Fonds, de deux assistants de probation à temps partiel, d'une psychologue à temps partiel, ainsi que d'un animateur socioculturel, lui aussi à temps partiel.

EEP Bellevue, Gorgier

La nature des problématiques délictueuses rencontrées à l'EEP Bellevue s'est quelque peu modifiée compte tenu de la longueur des peines exécutées dans cet établissement, donc de l'infraction pénale commise. De même, la politique de placement de l'office d'application des peines privilégie ce lieu de détention pour des condamnés neuchâtelois faisant l'objet de suivis thérapeutiques sous contrainte. Le service de probation dispose à cet effet d'un psychologue à temps partiel, qui assume une grande partie de ces thérapies sous contrainte dans le cadre de contrats thérapeutiques élaborés en partenariat entre le service de probation et l'office d'application des peines. De même, l'introduction des plans d'exécution de la sanction (PES) permet de mieux structurer le déroulement de la privation de liberté et d'y inclure des objectifs précis, donnant un sens à l'exécution de la peine. Dès lors, les assistants de probation sont directement impliqués dans cette démarche en favorisant la mise en place des objectifs définis par les autorités et s'attèlent à préparer dans les meilleures conditions possibles le retour à la vie civile. A noter également, dans le secteur de l'animation socio-culturelle, l'instauration d'une collaboration avec le Théâtre du Passage pour l'animation des fêtes de Noël au sein de l'établissement depuis 2006. Cette collaboration se poursuit encore à ce jour.

Le service de probation dispose, pour mener à bien ses missions au sein de l'établissement d'exécution de peine de Gorgier, de deux assistants de probation à temps partiel, d'un psychologue à temps partiel ainsi que d'un animateur socioculturel partageant son activité entre l'établissement de détention de la Chaux-de-Fonds et le présent établissement.

Établissements concordataires hors-canton

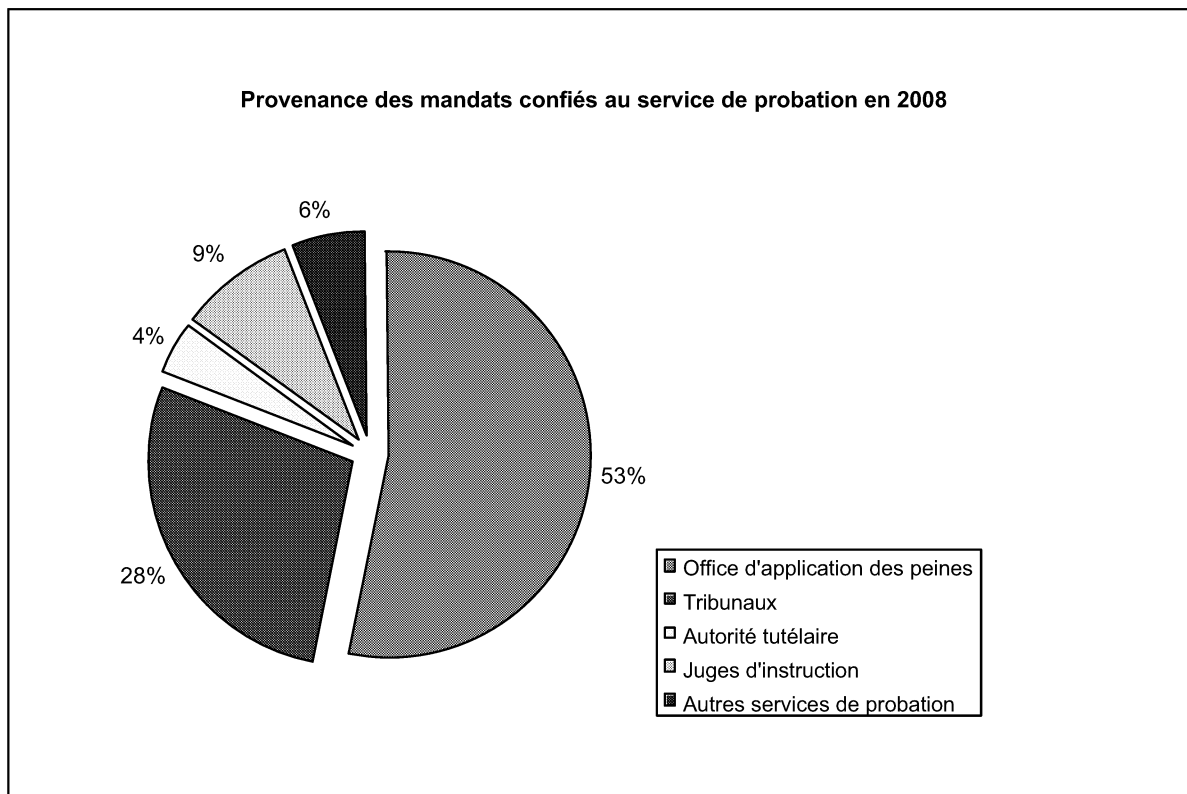
Enfin, l'intervention dans les établissements concordataires hors-canton pour les détenus neuchâtelois revêt un caractère plus particulier; en effet, si les démarches sociales ou thérapeutiques usuelles sont gérées par l'établissement lui-même, les évaluations en vue d'élargissement de régime sont effectuées par le service de probation de Neuchâtel. Compte tenu des lieux de détention, notamment les EPO (établissements de la Plaine de l'Orbe), il peut s'agir de problématiques criminelles particulièrement complexes dont l'évaluation requiert un soin tout particulier pour permettre aux autorités de se déterminer sur la base d'éléments significatifs.

Mandats reçus des autorités

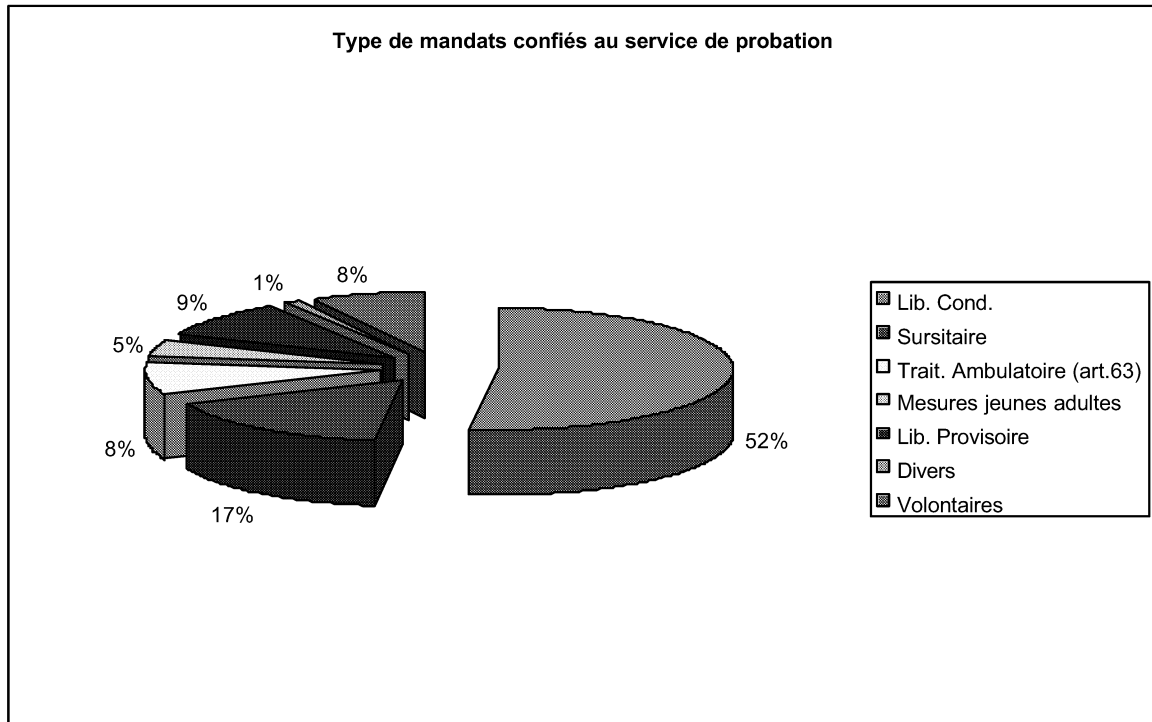
Le nombre de mandats ambulatoires en cours en 2008 (file active) montre une légère diminution. Une fois encore, la lecture quantitative ne doit pas omettre d'y ajouter une lecture qualitative. Parmi les facteurs à mentionner pour expliquer cette diminution de dossier, citons l'introduction du sursis partiel et la fin de mandats de longue durée qu'il était plus fréquent de rencontrer sous l'ancien code pénal.

La charge de travail ambulatoire du service de probation comprend des mandats provenant de différentes autorités comme le décrit le graphique ci-dessous. Le service de probation traite également des mandats qui lui sont délégués par d'autres cantons, de même que le service de probation délègue des mandats à différents cantons lorsqu'un justiciable change de domiciliation, bien que ces mandats transmis restent sous la responsabilité du service de probation (ces derniers sont intégrés dans le graphique ci-dessous en fonction de leur statut pénal ; pour le détail se référer au graphique suivant). Le service assure pour le surplus quelques suivis volontaires (ces derniers étant acceptés avec parcimonie afin de remplir les missions prioritaires), et des dossiers financiers, dossiers qui impliquent une gestion financière dans l'attente de la nomination d'une mesure civile de curatelle ou tutelle (répertoriés sous divers dans le graphique).

Les mandats assumés par le service de probation proviennent de différentes Autorités, comme illustré ci-dessous :



Ces différentes autorités mandatent le service de probation pour des mandats précis, dont le détail est présenté ci-dessous :

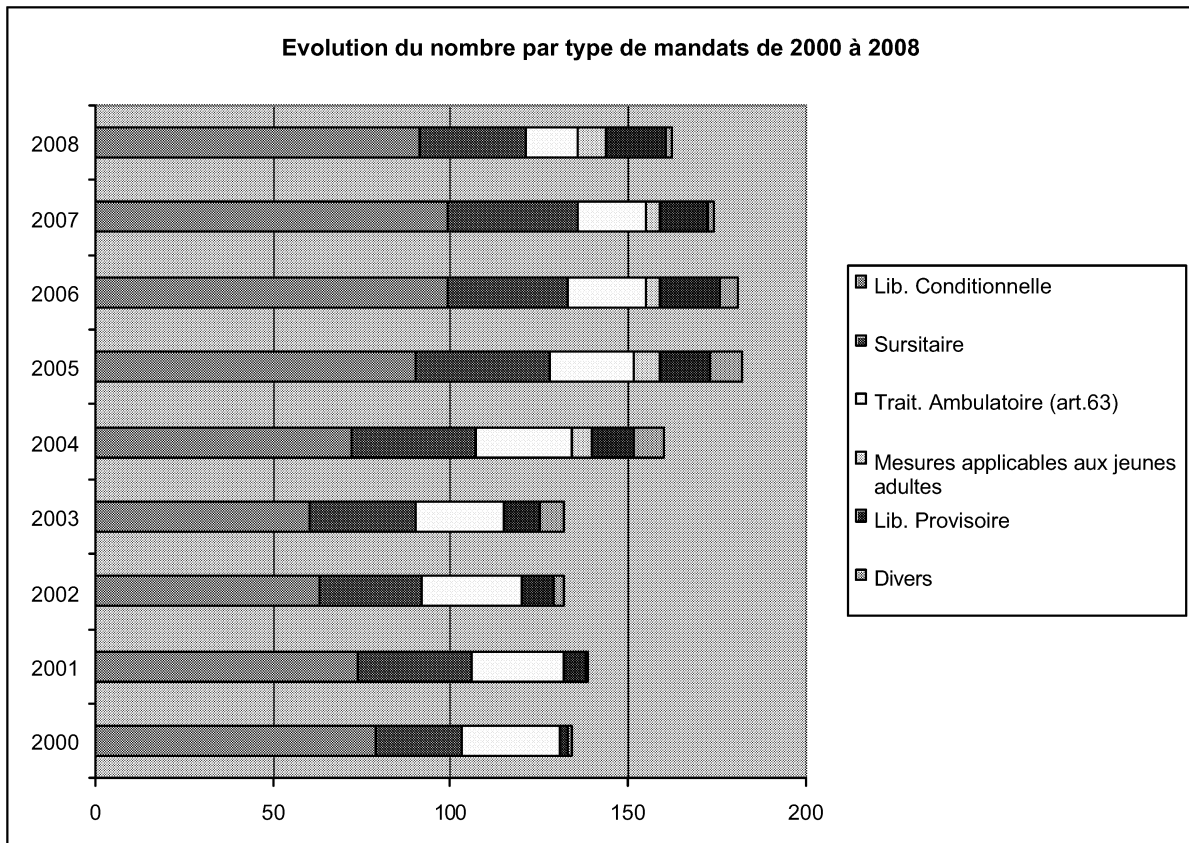
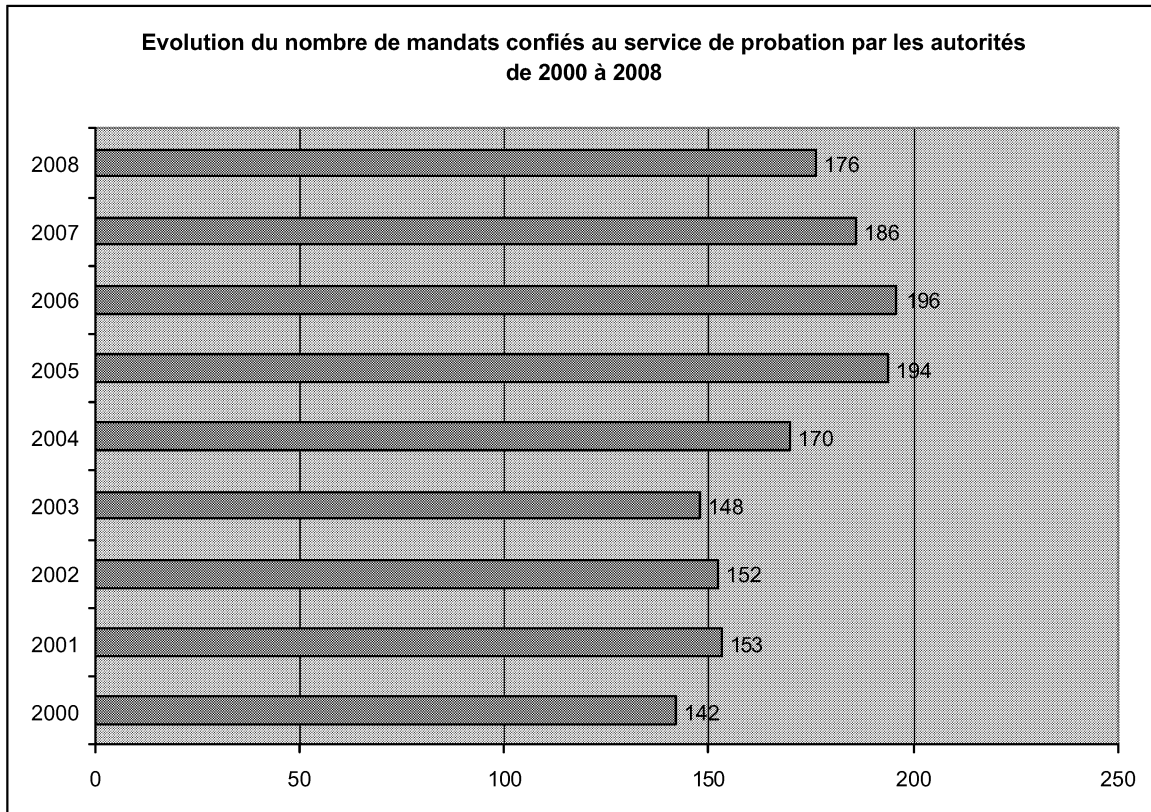


En se référant à la répartition des types de mandats en 2007, la proportion de chacun de ces mandats traités en 2008 par le service de probation montre peu de modifications statistiquement significatives. Les variations de proportions par rapport à 2007 sont les suivantes : diminution des mandats de libération conditionnelle (- 2%), des condamnations avec sursis (- 3%) et des mandats liés aux traitements ambulatoires (- 2%); stabilité des dossiers financiers, et augmentation des mandats de mesures applicables aux jeunes adultes (+ 3%), des mandats de libération provisoire (+2%) et des suivis volontaires (+ 2%).

Les variations constatées par rapport à 2007 ne sont cependant pas d'une proportion telle que l'on puisse en tirer des interprétations prospectives valables.

4.6. Evolution des mandats

L'évolution du nombre de mandats traités par le service a montré une constante augmentation de 2003 à 2006, comme le montre le tableau ci-dessus et une légère diminution est à remarquer pour 2007 et 2008. Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs. La révision du code pénal, entrée en vigueur en 2007 a eu pour conséquence d'une part l'introduction du sursis partiel, impliquant que les justiciables condamnés à de telles sanctions ne sont pas forcément astreints à une assistance de probation, pas plus qu'ils ne bénéficient d'une libération conditionnelle assortie d'une assistance de probation. D'autre part, les mandats confiés au service de probation jusqu'à l'introduction du nouveau code pénal étaient en général d'une durée plus longue, voire illimités dans le temps dans le cas des mesures touchant les justiciables qui présentaient des troubles psychiatriques ou addictifs (anciens articles 43 et 44). Cette interprétation quantitative ne doit pas pour autant se substituer à une analyse qualitative, puisque de manière générale, la complexité des prises en charge semble montrer une augmentation croissante, nécessitant des ressources en temps et moyens qui contrebalance l'apparente diminution de la charge de travail du service.



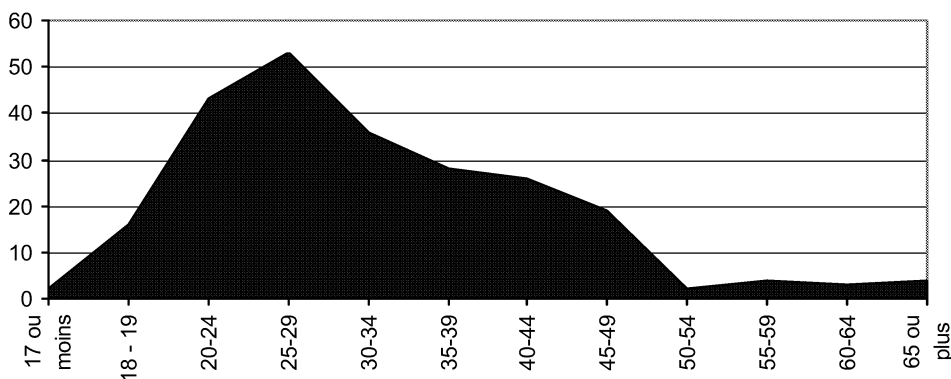
Tranche d'âge et type de délits en 2008

Les données récoltées montrent que la tranche d'âge 20 à 29 ans est sur-représentée par rapport aux autres. Il convient donc d'être particulièrement attentif à l'encadrement imposé et aux projets de réinsertion à mener afin de limiter le risque de désinsertion socio-professionnelle consécutif à un ancrage à plus long terme dans la délinquance. De fait, les projets de réinsertion, par le biais de formations ou d'aide active à la recherche et au maintien d'un emploi sont particulièrement importants, conformément à la volonté du Conseil d'Etat de favoriser la réinsertion des moins de 30 ans par des mesures d'insertion professionnelle (MIP) ; si l'accès à un emploi ou une formation n'est pas à lui seul un facteur protecteur suffisant pour ne plus commettre de délit, il n'en demeure pas moins qu'il permet d'apporter des perspectives pour des personnes jeunes qui n'ont pas pu s'insérer, pour diverses raisons, dans une vie active, tout en accédant à une autonomie financière.

En corollaire à la variable âge, les délits qui sont très représentés ont trait aux infractions contre le patrimoine, à la loi sur les stupéfiants, mais également aux infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ou contre l'intégrité sexuelle. Ces indicateurs sont cohérents avec les tranches d'âges très représentées, les jeunes adultes, chez qui la criminalité touche essentiellement la sphère des vols, des lésions corporelles ou des dommages à la propriété. Les défauts d'intégration socio-professionnelle, certaines pathologies psychiatriques ou difficultés psychologiques de même que le recours aux toxiques sont autant de facteurs agissant de manière synergique et qui conduisent à l'intervention de la justice.

Si cette catégorie de délits est d'apparence peu spectaculaire sur le plan de la criminalité ou de la prise en charge qu'elle nécessite, il ne faut pas omettre que le service traite également des problématiques nettement plus complexes en terme criminel dans le registre des infractions contre la vie, contre l'intégrité sexuelle ou encore les crimes et délits contre la liberté. Dès lors il faut appréhender ces indicateurs sous l'angle qualitatif plus que quantitatif.

TRI GENERAL PAR TRANCHE D'AGE ANNEE 2008



4.7. Conclusions

Le service de probation a poursuivi ses réflexions en vue d'améliorer la prise en charge des justiciabales pour s'adapter aux modifications engendrées par l'introduction du nouveau code pénal en 2007 et développer des prestations de qualité, notamment au travers du développement d'outils d'évaluation. De même, le service poursuit ses efforts en terme de rationalisation et d'économie conformément aux objectifs de la présente législation.

La charge de travail du service de probation est relativement stable et se distribue assez uniformément entre activité en milieu carcéral et mandats confiés par les autorités judiciaires et administratives, bien que ces dernières constituent la plus grande part de l'activité du service. Au-delà des aspects quantitatifs, il convient de souligner que les problématiques rencontrées sont en constante évolution de par leur complexité, nécessitant une attention particulière en terme de formation continue des collaborateurs.

Les projets en cours, en particulier quant à la mise sur pied d'outil d'évaluation, renforcent le positionnement du service dans ses prestations de contrôle et de prévention de récidive, en partenariat avec les autres acteurs de lutte contre la criminalité. Les missions du service continuent d'être assurées par une équipe stable qui, au fil des années et par l'acquisition d'une expertise spécifique dans le domaine pénal, permet de développer un savoir faire spécialisé.

Enfin, l'année 2009 marquera le dixième anniversaire du service de probation.

5. POLICE NEUCHÂTELOISE

5.1. Introduction

L'année 2008 s'est caractérisée par la conduite de trois dossiers majeurs, soit la poursuite de la réalisation du projet de police neuchâteloise, la gestion des engagements découlant de l'Euro.08 ainsi que la mise en oeuvre des diverses mesures liées à l'intégration de la Suisse à l'Espace Schengen.

A la fin de l'année écoulée, la police neuchâteloise assumait le mandat de police de proximité dans pas moins de 24 communes, représentant les deux-tiers de la population du canton. Durant l'année 2009, 8 nouvelles communes adhéreront au projet, ce qui démontre, ainsi, la pertinence de la nouvelle loi sur la police entrée en vigueur en septembre 2007. Toutefois, l'organisation actuelle a montré ses limites, raison pour laquelle une réforme majeure des structures a été lancée visant à une organisation cantonale par groupes de prestations reposant sur cinq centres de responsabilité cantonaux (police judiciaire, police de proximité, police-secours, police de la circulation et police mobile).

L'Euro.08 qui s'est tenu durant le mois de juin, en Suisse et en Autriche, a constitué un des engagements majeurs de la police neuchâteloise. Outre le détachement d'une trentaine de collaborateurs dans le cadre des missions supra-cantonales, une force de circonstance a été mise sur pied afin de gérer l'ensemble des engagements liés à la présence de l'équipe nationale du Portugal à Neuchâtel, ainsi que les autres manifestations organisées dans notre canton. Au final, chacun gardera certainement en mémoire l'extraordinaire ferveur de ces dizaines de milliers de supporters portugais qui, durant deux semaines, ont rallié notre région pour approcher leurs idoles. Grâce à un engagement proportionné des collaborateurs de la police neuchâteloise et un état d'esprit positif, aucun incident majeur n'est venu ternir cette fête du football.

Depuis décembre 2008, la Suisse appartient officiellement à l'Espace Schengen. Cette intégration permet aux différentes polices cantonales d'élargir la coopération avec leurs partenaires européens, en particulier grâce à l'accès à la base de données SIS. Par ailleurs, la redéfinition des missions du Corps des gardes-frontière (Cgfr) a amené le canton de Neuchâtel à signer un nouvel accord de collaboration qui se traduit par la délégation d'un certain nombre de compétences et un élargissement de la zone frontière dans laquelle le Cgfr peut agir.

En 2008, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale, même si le taux 2008 a légèrement baissé, s'élevant à 49%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer les outils de travail des policiers ainsi que du soin apporté à traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Ils résultent également de la qualité dans le suivi des affaires entre la gendarmerie et la police judiciaire qui s'inscrit dans une vision globale.

La statistique des accidents de la circulation confirme, à nouveau, que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de maintenir le nombre d'accidents sur les routes neuchâteloises à un niveau acceptable. En effet, avec 1010 accidents, nous enregistrons le deuxième record négatif absolu (1003 en 2007). A titre de comparaison, en 1999, 2049 accidents de la route avaient été enregistrés. Avec 5 personnes décédées sur les routes durant l'année 2008, nous enregistrons le record négatif de l'histoire automobile du canton. Ainsi, en 1999, nous comptons encore 20 morts lors d'accidents de la circulation.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2008 a confirmé un engagement accru des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risque de Neuchâtel-Xamax. Malgré l'introduction de dispositions légales (LMSI) visant à lutter contre la violence lors de rencontres sportives, les incidents se sont multipliés autour des stades et patinoires de Suisse. A cet égard, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui permet la facturation des

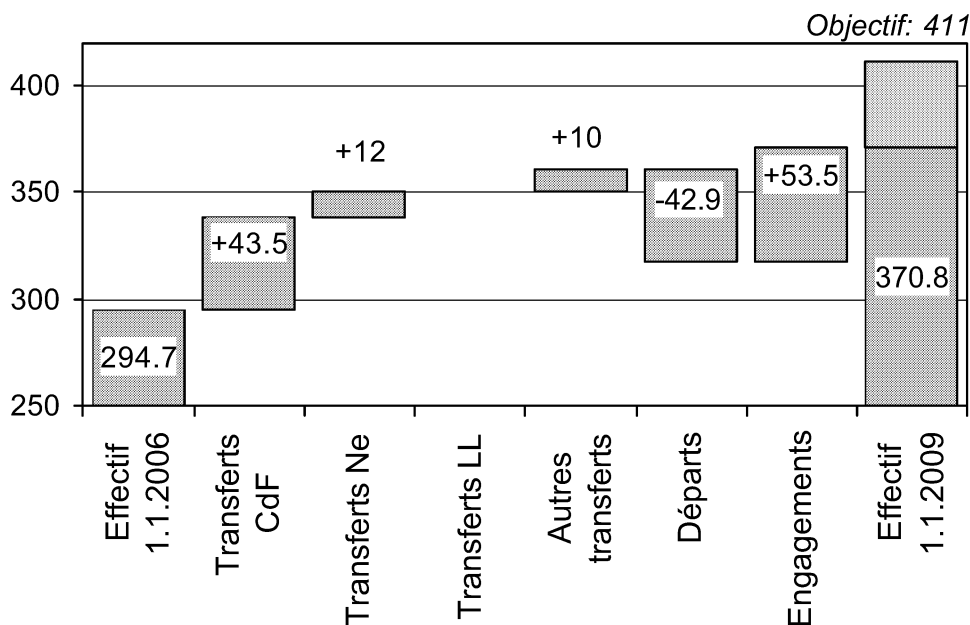
frais de sécurité aux clubs organisateurs. Ce texte fait actuellement l'objet d'un recours de droit public devant le Tribunal fédéral de la part du Hockey-club La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel Xamax.

5.2. Gestion

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Afin de respecter les objectifs d'économie fixés par le Conseil d'Etat, le nombre total de policier-ère-s, canton et communes confondus, doit passer de 468 au 1er janvier 2006 à 411 au terme du processus, sous réserve des assistants de sécurité publique supplémentaires engagés par les communes selon leur bon vouloir. Pour la police cantonale, la création de la police neuchâteloise représente donc une augmentation nette de son effectif policier qui passe de 295, en 2006, à 411 au terme des transferts. Notons, qu'en principe, aucun personnel administratif n'est transféré dans le cadre du projet et que l'effectif cible de 411 policier-ère-s comprend également les assistants de sécurité publique au service de la police neuchâteloise.

La planification générale mise en place en 2007 permet d'être aujourd'hui parfaitement dans la cible. Outre les policier-ère-s communaux transférés, chaque année la police neuchâteloise propose au chef du DJSF un plan d'engagement de policier-ère-s formés ainsi qu'un plan de recrutement d'aspirants. Au 1er janvier 2009, la police neuchâteloise compte ainsi 372 policiers et policières alors qu'on estime à 47 environ le nombre de policier-ère-s formés encore en fonction dans les villes et communes. Après avoir progressé en 2007, 2008 et 2009, le nombre de policier-ère-s au budget cantonal se maintiendra à environ 377 pour les années 2009 et suivantes - sous réserve d'une évolution des effectifs ou des intentions d'adhésion des communes de St-Aubin, Peseux et Neuchâtel.



Le bilan 2008 (couvrant la période 02.01.2008 - 01.01.2009) des mouvements de personnel policier (y compris assistants de sécurité publique) est le suivant:

- 12.9 démissions et réduction du temps de travail;
- 3 départs à la retraite;
- 18.2 engagements;
- 16 transferts dans le cadre du projet "police neuchâteloise".

Le plan d'engagement pour 2009, approuvé par le chef du DJSF, anticipe des départs pour 17.5 ETP (dont 5.5 retraites) et le transfert de 13 ETP en provenance du Locle, Boudry et Corcelles. Il propose l'engagement de 17 nouveaux agents selon la clé de répartition suivante:

- 6 policiers formés à recruter à l'externe;
- 2 assistants de sécurité à former en emploi courant 2009;
- 9 nouveaux aspirants policiers pour l'école 2010.

Centre de formation de la police & École régionale d'aspirants de police 2008

L'activité du centre de formation de la police (CFP) est répartie, comme par le passé, entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et la conduite de l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contraintes, mais aussi d'approfondir ses connaissances dans le domaine juridique avec, en particulier, l'introduction des Accords de Schengen.

Cette année, le CFP et l'ERAP ont connu un changement de commandement. En effet, l'officier instructeur et commandant de l'ERAP, le premier-lieutenant Cédric Doleyres a quitté la police neuchâteloise pour réorienter sa carrière. C'est désormais le lieutenant Emre Ertan, issu de la police judiciaire, qui assume ces deux fonctions à compter du 1er août 2008. Par ailleurs, la structure du CFP a été renforcée de deux instructeurs permanents issus du corps, ceci afin de mieux répondre aux attentes du projet de réorganisation de la police neuchâteloise.

La troisième école régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 3 janvier 2008 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, 7 aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que 6 aspirants de la police ferroviaire et 3 de la police de la Ville de Neuchâtel.

Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation.

2 aspirants de la police de la Ville de Neuchâtel ont quitté l'ERAP en cours d'année. Les aspirants restants ont tous obtenus les résultats nécessaires à la réussite de l'école, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2008.

14 élèves policiers se sont présentés aux examens finaux et 13 ont obtenu le brevet fédéral de policier.

6 aspirants gendarmes neuchâtelois ont ainsi pu être assermentés, au Temple du Locle, le 16 décembre 2008.

Comme en 2007, dans l'optique d'une recherche permanente de synergies entre polices et services publics, les aspirants de la police ferroviaire ayant suivi l'ERAP et les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

Recrutement des aspirants 2009

En 2008, l'engouement pour la profession de policier n'a pas été aussi important que durant les années précédentes. Plusieurs appels d'offres par voie de presse ont ainsi été nécessaires pour obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection en vue de l'école de police 2009.

La police neuchâteloise n'a pas modifié, en 2008, son processus de recrutement composé de trois phases bien distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et jeu de rôles, tests psychotechniques).

Dans le courant de l'année 2008, trois recrutements ont été organisés.

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, 72 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police, 88 qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement imprimés par les personnes intéressées sur le site Internet de la police neuchâteloise), 72 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 34 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 17 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces sélections, 8 aspirants gendarmes (6 hommes et 2 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2009.

École d'assistants de sécurité publique

Le concept général de la formation (CGF) défini par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) dans le domaine de la police et de la justice pénale et adopté par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) au printemps 2004, prévoit, à côté des cursus menant aux brevets et diplômes destinés aux policiers des niveaux I à IV, la mise en place d'une structure de formation s'adressant aux assistants de sécurité publique.

En date du 7 décembre 2006, l'ERAP, qui avait manifesté son intérêt à mettre en place une telle instruction par le président de son comité directeur, s'est vu confier, par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), la tâche d'organiser, sous la conduite du coordinateur des écoles de polices de Suisse romande, une école pilote d'assistants de sécurité, spécialistes de la circulation routière.

Suite au succès de l'école pilote de 2007, une nouvelle formation s'est déroulée du 11 août au 28 novembre 2008 à l'intention de certains collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques ne requérant pas une qualification aussi complète que celle des candidats au brevet fédéral de policier.

8 élèves assistants provenant de la police neuchâteloise, de la police municipale des Geneveys-sur-Coffrane, de la police municipale de Payerne et du service du domaine public (SDP) de La Chaux-de-Fonds ont ainsi suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux du 30 janvier 2009, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

En mars 2008, la CLDJP a confirmé l'ERAP dans son rôle de centre de compétences romand pour la formation des assistants de sécurité, spécialistes de la circulation routière. Par conséquent, il s'agira de mieux faire connaître cette formation auprès des corps de police concernés afin d'augmenter le nombre d'élèves. A cet effet, diverses mesures d'information seront prises.

Centrale d'engagement et de transmission (CET)

Système d'aide à l'engagement

Implanté fin 2007 à la centrale d'engagement et de transmission, le système d'aide à l'engagement SAGA a été finalisé. Il donne actuellement grande satisfaction, ses principales fonctionnalités sont:

- arrivée centralisée de tous les appels 117, 144, 112, 118, des bornes autoroute, des alarmes automatiques incendie et agression, des mails et prochainement des sms;
- visualisation des téléphones, des alarmes sur une carte du canton, y compris les Natels;
- visualisation des patrouilles de police grâce au GPS et traitement automatique des informations de position;
- enregistrement de tous les appels téléphoniques avec réécoute immédiate ou différée;
- gestion de toutes les personnes de permanence internes et externes à la police;

- tenue d'un journal des actions effectuées par les opérateurs;
- canevas d'engagement pour les différentes interventions;
- consultation, par un navigateur web, du journal des événements CET par tous les collaborateurs de la police neuchâteloise;
- alarme des policiers par sms et, dès le 1er février 2009, aussi par e-mail.

Cet outil a révolutionné le travail de la CET et permet une plus grande efficacité pour le traitement des appels, en particulier lors d'engagements de police.

A noter que ce système a été également acquis par la gendarmerie française et la police cantonale jurassienne.

GEOPOL

Il s'agit d'un système de géopositionnement de personnes développé, à Neuchâtel, par la police neuchâteloise. Il fonctionne avec le téléphone portable (PDA) dont chaque policier est équipé. Ce projet a reçu le Prix Swisscom 2008 de l'innovation décerné au meilleur travail de diplômé d'une Haute école d'ingénieur, et ceci face à 26 projets de toute la Suisse.

Actuellement, ce projet suscite un grand intérêt auprès d'autres polices suisses et étrangères, mais aussi de corps de sapeurs-pompier.

Il permet de localiser n'importe quel policier sur le terrain et dispose de plusieurs fonctionnalités aidant ce dernier dans son travail, comme le pilotage automatique sur les lieux d'une intervention. Il est interfacé avec le système d'aide à l'engagement SAGA.

Projet de centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

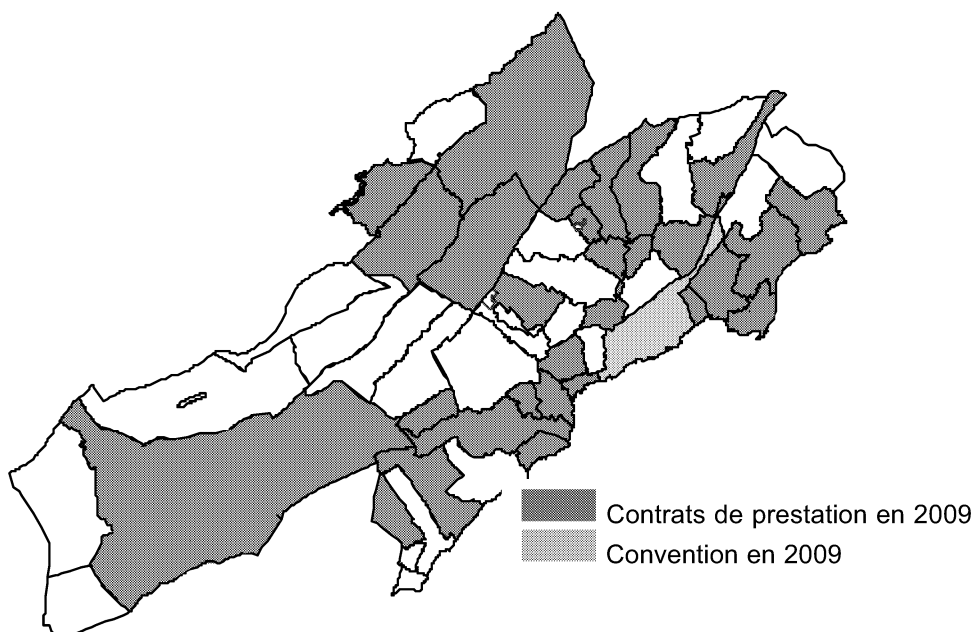
Dans un souci d'amélioration des prestations et d'économie, le chef du DJSF a lancé un projet visant à examiner les possibilités de mieux engager les services de secours du canton (police, pompiers, ambulances) dès la réception des appels d'urgence. A cet effet, un groupe de travail a été constitué avec l'appui d'un consultant externe. Il rendra ses conclusions au début de l'année 2009.

Projet de police neuchâteloise

Mandats de prestations - évolution

Dès 2009, la police neuchâteloise assurera seule l'intervention d'urgence sur tout le canton. Elle assumera, en outre, des mandats de police de proximité et/ou de gestion des radars de 32 communes, hébergeant au total deux-tiers des habitants du canton auquel s'ajoute une convention ad hoc avec la Ville de Neuchâtel portant sur la prestation de police de proximité effectuée par police-secours.

Les mandats se basent, soit sur un forfait ressource ou, plus souvent, sur un catalogue de prestations standard qui a prouvé sa pertinence pour des communes de moins de 100 habitants jusqu'à plus de 10.000. Ainsi, depuis le 1er janvier 2007, quelque 63 agents communaux ont déjà rejoint la police neuchâteloise. En 2009, 16 agents supplémentaires - dont la police de la Ville du Locle - intégreront les rangs de la police neuchâteloise et 6 nouveaux contrats de prestations entreront en vigueur.



Les 13 communes, dont le mandat de prestations arrivait à échéance au terme de la première - voire de la seconde année consécutive -, ont reconduit celui-ci en exprimant leur satisfaction quant à la qualité et le professionnalisme des services de la police. Ces autorités communales ont également relevé la souplesse offerte par la forme du mandat et le soin apporté au dialogue entre les partenaires.

Pour certaines, les prestations ont été maintenues selon le catalogue établi initialement et, pour d'autres, il a été possible de procéder à des adaptations tout en maintenant le niveau de sécurité acquis, générant simultanément des économies financières.

Cependant, l'expérience démontre une croissance des besoins et des attentes spécifiques. Cette situation est notamment observée dans la Ville de La Chaux-de-Fonds où une attention particulière devra être portée sur la visibilité, la présence policière et la collaboration inter-services. Pour la police neuchâteloise, il s'agit d'apporter toute l'attention et l'assistance indispensables à l'élaboration et la réalisation des objectifs communaux en matière de sécurité locale.

De la fusion des communes de Marin et de Thielle-Wavre est née la commune de La Tène. Ainsi, le mandat de prestations de la première commune issue d'une fusion a été paraphé en remplacement du contrat initial de la localité de Marin.

Au Val-de-Travers, plusieurs communes étant au bénéfice d'un mandat de prestations, les autorités communales de la future commune de Val-de-Travers issue de la fusion de 9 localités ont repris les contrats existants dans l'attente du nouveau mandat de prestations.

Fin 2008, les 32 mandats de prestations en cours ou à signer se présentent de la manière suivante:

Communes	Mandats en cours [ETP]	Montants 2008 [CHF]
Auvernier	0.375	28'969
Bôle	0.119	18'386
Boudry (2009)	0.955	
Brenets	0.240	37'080
Brot-Dessous	0.010	1'391
Buttes	0.022	1'700
Cernier	0.273	42'179
Chaux-de-Fonds	35.000	5'407'500
Chézard-St-Martin	0.050	7'725
Colombier	0.767	119'429
Corcelles (2009)		
Cornaux-Cressier	0.660	50'985
Cortailod (2009)	0.767	
Couvet	0.358	27'656
Engollon	0.017	1'313
Fleurier	0.360	55'620
Fontainemelon	0.196	30'282
Fontaines	0.066	5'099
Geneveys-sur-Coffrane	0.122	18'849
Gorgier	0.133	20'549
Hauterive	0.012	1'854
La Sagne (2009)	0.020	
La Tène	0.776	89'919
Le Landeron	0.021	3'214
Le Locle (2009)	6.000	
Montalchez (2009)	0.003	
Môtiers	0.023	3'600
Neuchâtel	5.000	450'625
Savagnier (2009)	0.014	
St Blaise	0.250	51'140
Valangin		71'382
Villiers (2009)	0.003	
	52.61	6'546'442

A l'échéance du premier délai fixé au 1er septembre 2007, seules 3 communes (St Aubin, Peseux et Neuchâtel) sur les 24 qui employaient des policier-ère-s en 2006, ont manifesté leur intention de différer le transfert de tout ou partie de leurs agents conformément à l'art. 66 LPol. Quant à la commune de Bevaix, ses intentions ne sont pas encore connues à ce jour.

En ville de Neuchâtel, une convention règle la collaboration policière jusqu'au 31 décembre 2013. Selon les termes de cette convention, la police de la Ville de Neuchâtel a transféré (au sens de l'art. 67 LPol) 13 collaborateurs à la police neuchâteloise jusqu'alors affectés à police-secours. La Ville de Neuchâtel assume, quant à elle, les prestations de police de proximité et donne mandat à la police neuchâteloise d'effectuer, avec ses moyens de police-secours, des missions intercalaires de proximité pour un total de 5 ETP.

La commune de Peseux (3 agents) envisage son intégration à la police neuchâteloise après le départ à la retraite de son chef de la police, en 2012. La commune de St Aubin (1 agent) a pris un arrêté au terme duquel son adhésion n'est pas prévue avant l'échéance du 31 décembre 2013.

Réforme des structures de la police neuchâteloise

D'une part, l'arrivée des nouvelles tâches de police de proximité et des quelque 60 collaborateurs en provenance des polices communales et, d'autre part, l'accroissement des besoins en matière

de sécurité publique, par exemple dans le cadre de manifestations sportives d'envergure, ont engendré progressivement toute une série d'adaptations organisationnelles au sein de la police neuchâteloise, principalement à la gendarmerie.

Ainsi, le nombre de postes de police est passé de 19, en 2006, à 13 afin de concentrer les effectifs dans des structures plus grandes. Les postes de campagne dotés d'un effectif réduit ont été ou seront fermés et leurs personnels transférés dans des postes à vocation régionale répondant mieux aux exigences de sécurité du personnel et de qualité de service attendu par la population. Cette mesure a permis une plus grande souplesse dans l'engagement des policiers·ères sur des missions de proximité ou pour marquer des efforts principaux en matière de sécurité publique tant au niveau régional que cantonal.

Toutefois, l'organisation actuelle a montré ses limites:

- La structure actuelle fondée sur la géographie "un district, un chef" éclate les responsabilités et cloisonne les moyens. La criminalité ne connaît pas de frontières. Par conséquent une approche cantonale ou régionale des différents problèmes peine à se développer et l'organisation de bascules de forces en cas d'effort principaux est plus lourde à mettre en place.
- Le dispositif 24h/24 appliqué à tous les gendarmes entraîne des conflits de priorités peu efficaces dans l'exécution des différentes tâches de police. L'équilibre entre les tâches de proximité et les interventions d'urgence est difficile à maintenir dans une organisation où chaque gendarme est polyvalent au quotidien.
- La dualité police judiciaire/gendarmerie maintient un morcellement des responsabilités peu propice, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel ou administratif. L'absence d'Etat-major intégré ne facilite ni la conduite opérationnelle et stratégique du service, ni le développement de nouvelles synergies, tant régionales que nationales.
- Le secteur administratif actuel, prévu pour une organisation bien plus modeste, ne suffit plus. Les nouvelles exigences en matière de gestion des ressources humaines, financières et administratives imposent un développement et une professionnalisation de ces secteurs afin de garantir la qualité des prestations policières et l'emploi rationnel des ressources.

Ces éléments ont convaincu l'Etat-major de lancer, en mars 2007, une vaste réflexion en vue de réformer en profondeur les structures de la police neuchâteloise. Différents groupes de travail, largement participatifs, accompagnés par l'entreprise Team Consult et guidés par la démarche GESPA ont abouti, en juin 2008, à la proposition de nouvelles structures de conduite et à une réarticulation des responsabilités au sein de la gendarmerie en fonction des groupes de prestations. Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'un rapport (du 8 décembre 2008) du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la police neuchâteloise.

Schengen-Dublin

Pour la police neuchâteloise, l'année 2008 aura été marquée par la préparation de la mise en application des Accords de Schengen-Dublin, entrés en vigueur le 12 décembre 2008.

L'Accord de Schengen et sa convention d'application ont supprimé les contrôles systématiques des personnes aux frontières communes de l'espace Schengen afin de faciliter la circulation entre les pays. En contre-partie, les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen ont été renforcés. De plus, les Etats se sont vus doter de moyens permettant une meilleure coopération policière transfrontalière, notamment par l'usage commun d'un système informatisé d'échange d'informations (SIS).

Afin de favoriser et d'encourager la coopération des autorités nationales compétentes en matière de sécurité, les Accords de Schengen prévoient notamment:

- l'échange d'informations en matière policière;
- l'observation transfrontalière;
- la poursuite transfrontalière.

Il va sans dire que l'introduction de ces mesures a eu un impact important sur la police neuchâteloise qui a dû se préparer à l'application de ces nouveaux instruments.

Le système d'information Schengen (SIS) constitue la pièce maîtresse de la coopération transfrontalière. Le SIS est une banque de données informatisée qui est alimentée au moyen des données fournies par les divers Etats membres. Il contient, par exemple, des informations relatives à des personnes recherchées par la police ou disparues. Des données concernant des objets recherchés en Europe, tels que les véhicules volés, peuvent également être enregistrées dans le SIS. Chaque Etat peut, ainsi, échanger des informations fondamentales liées à la poursuite d'infractions dans tout l'espace Schengen. La sauvegarde des droits de la personnalité est garantie par de rigoureux dispositifs de protection des données.

Mis en application en phase test dès la mi-août 2008, le SIS donne entière satisfaction aux utilisateurs. Son usage est simple et le soutien de l'Office fédéral de la police est garanti 24h/24, permettant ainsi une grande rapidité dans la procédure.

Aussi, depuis sa mise en fonction, la police neuchâteloise a réalisé 23 hits dans le SIS. C'est-à-dire que par 23 fois, la personne ou l'objet contrôlé par la police neuchâteloise, était recherché par un autre Etat membre de Schengen.

Du 14.08.2008 au 31.12.2008, les hits répondent aux catégories de recherche suivantes:

- Personne signalée interdite d'entrée dans l'espace Schengen = 15 hits;
- Personne signalée disparue = 1 hit;
- Personne recherchée par des autorités judiciaires afin de connaître son lieu de séjour = 5 hits;
- Objets recherchés aux fins de saisie ou de preuve = 2 hits.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux nouveaux outils instaurés par les Accords de Schengen, une formation soutenue a été assurée par la police neuchâteloise et dispensée à l'ensemble des forces de l'ordre du canton dans le courant du mois de mars 2008. Ainsi, près de 440 collaborateurs ont pu découvrir les nouvelles mesures instaurées par les Accords de Schengen.

Convention avec le Corps des gardes-frontière

En adhérant à l'Espace Schengen, la Suisse a également dû supprimer les contrôles systématiques d'identité à ses frontières. Néanmoins, dans la mesure où elle ne fait pas partie de l'union douanière de l'Union européenne, les gardes-frontière continuent à contrôler les marchandises et, ce faisant, sont aussi habilités à opérer des contrôles d'identité. Malgré cela, il convient d'admettre que les missions du Corps des gardes-frontière (Cgfr) ont été quelque peu modifiées.

La police neuchâteloise collabore avec le Cgfr depuis 2002, date de la signature d'une première convention qui prévoyait notamment l'entraide mutuelle, l'échanges d'information et la création de patrouilles mixtes.

Reconnaissant pleinement les compétences des gardes-frontière, la police neuchâteloise a souhaité prévoir une collaboration plus accrue avec ces derniers en leurs déléguant la poursuite pénale de plusieurs infractions de petite et moyenne importance qu'ils peuvent mener seuls, sans avoir à solliciter l'intervention de la police neuchâteloise.

Par conséquent, un accord a été signé à Neuchâtel, le 23 mai 2008, entre les autorités neuchâteloises et l'administration fédérale des douanes.

L'accord prévoit que dans une zone frontalière - correspondant à la surface du canton à l'exclusion du Littoral neuchâtelois - le Cgfr puisse traiter seul des infractions qui ne nécessitent pas d'actes d'enquête considérables, telles que dénoncer les inobservances au code de la route ou les individus transportant un détecteur de radar ou de faibles quantités de stupéfiants. Dans ce contexte, 85% du montant des amendes perçues par le Cgfr sur le territoire cantonal sera versé au canton.

Bien que la police neuchâteloise délègue certaines de ses tâches, elle ne se décharge nullement des infractions visées. En effet, si le Cgfr est confronté à des cas complexes ou des doutes face à une tâche déléguée, il fait immédiatement appel à la police neuchâteloise qui offre son aide ou reprend même, au besoin, la poursuite de l'infraction.

La collaboration ainsi renforcée entre la police neuchâteloise et le Cgfr s'est concrètement traduite par une présence et une efficacité accrue sur le terrain, donnant entière satisfaction aux deux institutions concernées.

5.3. Activités déployées

Etat-major

Engagement des cadres lors d'activités intercantionales

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral, voire international. Parmi ceux-ci on relève:

La présidence du Conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève-Cointrin, exercée par le commandant de la police cantonale, ainsi que sa participation au groupe de pilotage de la nouvelle statistique fédérale de la criminalité.

La représentation de la Suisse, par le commandant de la police cantonale, à titre d'observateur, au sein du groupe de travail "Atlas" de la Commission européenne lequel vise à développer la collaboration entre les unités anti-terrorisme des polices européennes.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française, cours pour aides de commandement (d/f), cours pour spécialistes des groupes d'intervention (d/f), cours «incendie», cours pour spécialistes des stupéfiants, cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

A cela, il convient encore d'ajouter les nombreuses séances sur le plan intercantonal ou fédéral; en particulier dans le cadre de l'organisation de l'Euro.08 ou la coordination d'autres projets. Ces réunions mettent aujourd'hui en évidence l'énergie nécessaire pour coordonner la gestion de la sécurité, en particulier lors d'événements majeurs. Ces engagements doivent bien évidemment être assumés en sus de la gestion quotidienne de la police neuchâteloise, mais ils démontrent également la volonté des cadres d'œuvrer à la sécurité intérieure de la Suisse au-delà des frontières, dans un souci constant de recherche de synergie et d'efficacité.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à 12 reprises lors de l'année 2008 (9 en 2007) afin de communiquer sur divers sujets portant sur son activité. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer le public des événements qui parviennent à sa connaissance, la police neuchâteloise a, d'autre part, diffusé en 2007 pas moins de 30 communiqués de presse (45 en 2007) et 701 informations brèves (735 en 2007) via son site Internet <http://www.ne.ch/police>. De plus, en marge de chaque événement significatif, les officiers de police judiciaire ou le porte-parole ont répondu à plus de 300 sollicitations directes des médias tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

Enfin, les cadres se sont exprimés en public à de très nombreuses reprises, à la demande d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de leurs compétences et de leurs responsabilités. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter, ainsi, de son expertise et de ses expériences.

Gendarmerie

Activités générales

En 2008 (2007), la gendarmerie a procédé à 213 (194) arrestations, 958 (953) interpellations en vue d'arrestations et a exécuté 1786 (1476) mandats d'amener.

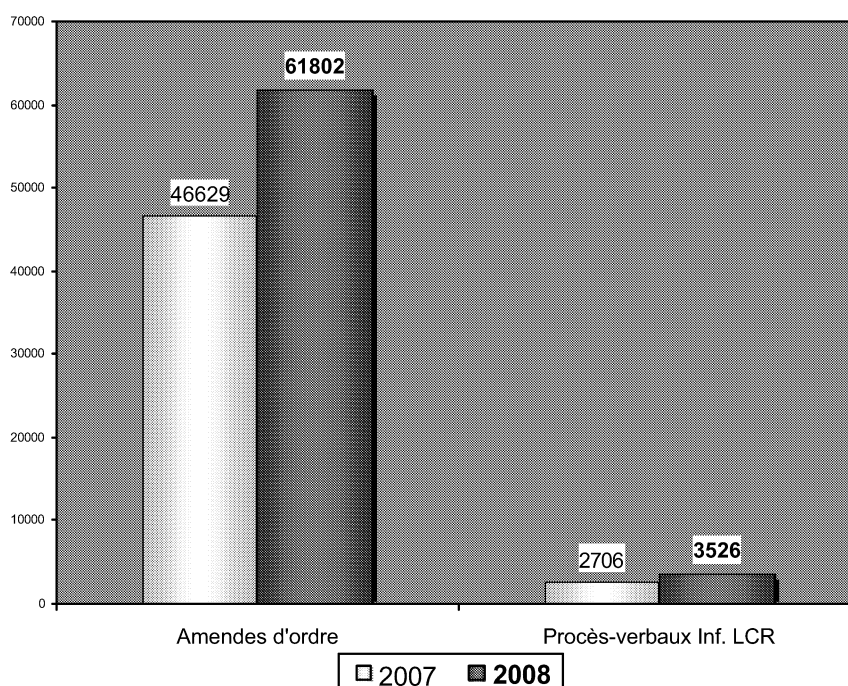
Elle a adressé 27.858 (26.268) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux autorités, soit:

8486	(7714)	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire
304	(347)	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,5 à 0,79 ‰) sans accident
413	(449)	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident
3526	(2706)	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière
14'095	(14'023)	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.)
1010	(1003)	constats d'accidents de circulation
24	(26)	autres accidents (travail - sport - etc.)

La gendarmerie a encore procédé à 1178 (1288) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les autorités judiciaires, mais également pour le service des migrations.

En outre, elle a délivré 1485 (1709) amendes d'ordre ainsi que 60.317 (44.920) délais de réflexion ce qui représente la somme de 3.932.539 francs (2.805.886 francs).

Récapitulatif des amendes d'ordre et des procès-verbaux pour infractions LCR



Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'Etat (service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, per-

mis de pêche, patentes), se montent à 1.427.875 fr. 70 (1.033.648 fr. 70) dont 251.000 francs (264.400 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 41 (36) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 437 (133) fois pour des alarmes dans des banques, villas et autres industries.

De jour, comme de nuit, 6210 (6431) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

2008	2007		2008	2007	
1566	1923	Surveillance de la circulation	1519	1555	Contrôle des usagers de la route
248	237	Investigation	479	710	Anti-ivresse
1527	1093	Observation	666	751	Judiciaires
21	15	Ferroviaires	144	76	Radars mobiles + suiveurs
29	49	Drogue	11	22	Secteurs isolés

Sécurité routière

La police de la circulation a escorté à 45 (21) reprises diverses personnalités, accompagné 49 (38) transports spéciaux et 17 (15) courses diverses. Par ailleurs, elle est intervenue lors de pannes de véhicules à 223 (240) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 338 (354) fois sur l'autoroute A5.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 76 (84) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal.

L'Etat physique des conducteurs a été contrôlé à 25.589 (29.625) reprises au moyen d'éthylomètres et à 134 (24) reprises au moyen d'un drogue-test.

Contrôles de vitesse

Les radars mobiles ont été engagés à 1088 (826) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 323.166 (314.276) véhicules ont été contrôlés et 18.093 (17.525) conducteurs dénoncés, soit 5.59% (5.58%). De plus, au moyen de deux voitures (une banalisée et une de patrouille), équipées d'un appareil « Multagraph », 51 (50) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système « laser » a été utilisé pour 62 (9) contrôles au cours desquels 108 (12) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar « caméra fixe » de Valangin est placé alternativement dans 3 boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8534 (4949.75) heures de contrôle. Sur 1.584.094 (1.063.322) véhicules contrôlés, 17.662 (19.541) conducteurs ont été dénoncés, soit 1.11% (1,84%). Ledit pourcentage équivaut à 368 (450) PV et 17.294 (19.091) amendes d'ordre.

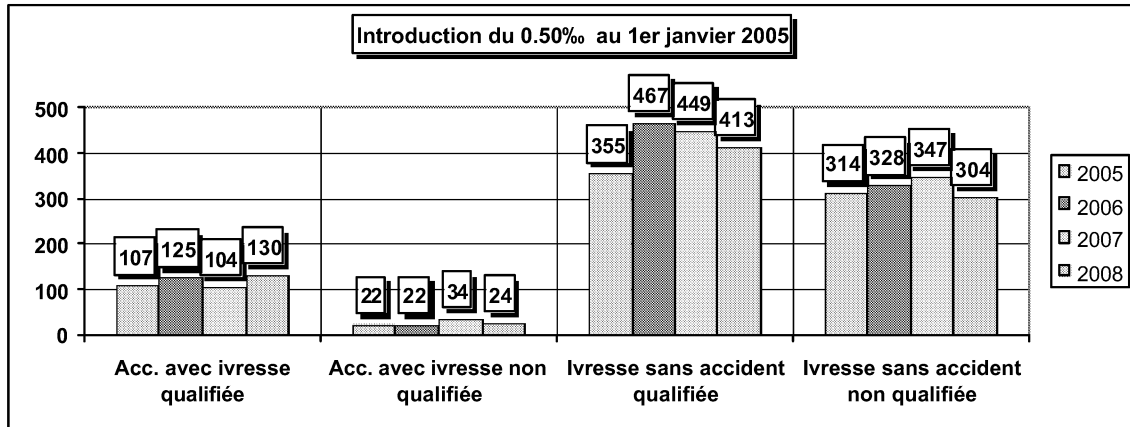
Le 14 juillet 2008, un radar « caméra fixe » a été installé à Serrières. Il a été utilisé durant 3604.10 heures de contrôle. Sur 2.508.444 véhicules contrôlés, 13.101 conducteurs ont été dénoncés, soit 0.52%. Ledit pourcentage équivaut à 1054 PV et 12.047 amendes d'ordre.

A la fin de l'année 2008, les communes de Villiers et Fontainemelon ont également mis en service des installations fixes de contrôles de la vitesse à l'intérieur de leur localité. Face à l'augmentation de ce type radar et des conséquences sur la gestion administrative des amendes, le Conseil d'Etat a souhaité qu'une étude soit menée conjointement avec le Département de la gestion du territoire (DGT) afin de fixer des règles précises pour l'implantation de telles installations pour qu'elles répondent uniquement à des exigences de sécurité routière.

Ivresse au volant

Le 1^{er} janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,8 à 0,5‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool.

Comparativement à 2007, ce sont 25.589 (29.625) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 328 (381) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79‰) et 543 (553) pour ivresse qualifiée (0,8‰ et plus).



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Nous avons utilisé 134 (24) drogue-tests; 25 (37) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 15 (23) suite à un accident de la circulation.

Accidents de la circulation

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2008 (2007), se présente comme suit:

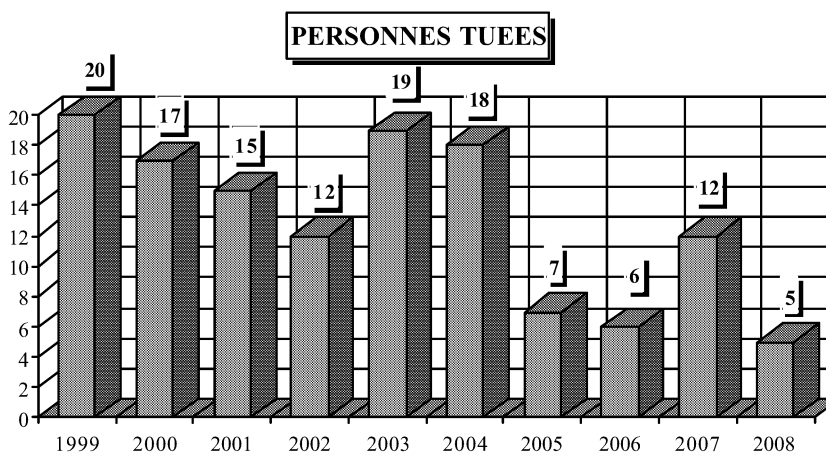
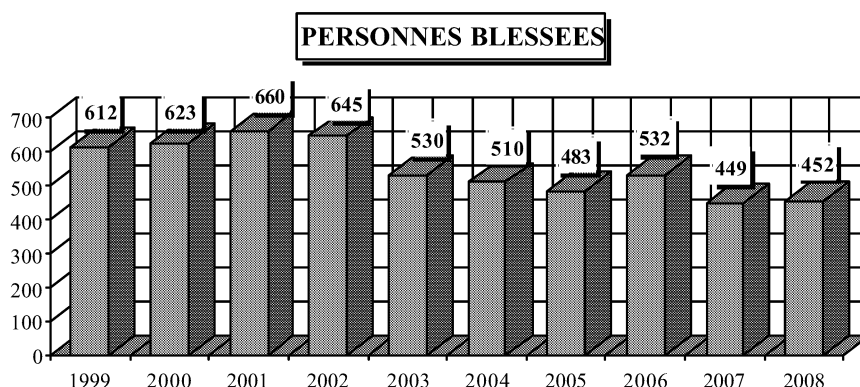
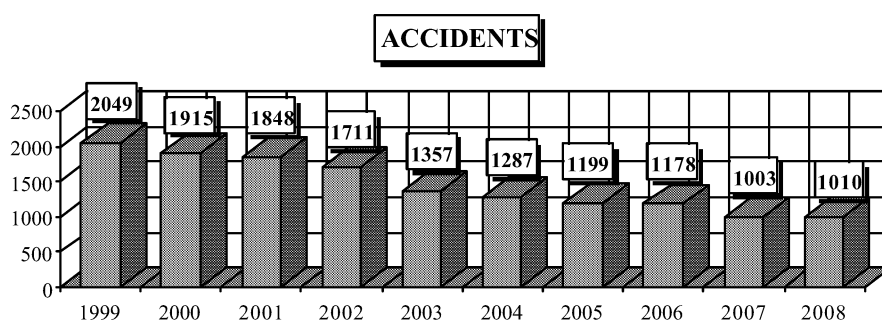
Accidents	1010	(1003)
Blessés	452	(449)
Tués	5	(12)
Personnes conduisant sans permis	23	(25)
Permis de conduire saisis	210	(184)

Les dix principales « fautes et influences possibles » des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	640	(626)
2. Vitesse inadaptée	278	(345)
3. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	201	(259)
4. Violation de priorité	165	(203)
5. L'alcool au volant ou au guidon	154	(138)
6. Circuler à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	98	(103)
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	67	(70)
8. Dépassement	47	(45)
9. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	41	(48)
10. Inobservation de signaux ou signalisation	29	(38)

On dénombre également 195 (164) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 163 (142) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 83.59% (86.58%).

Le nombre total des accidents, qui est parvenu à la connaissance de la police en 2008, est en hausse, soit 7 de plus qu'une année auparavant 1010 (1003). En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est le plus bas jamais atteint, soit 5 victimes cette année, contre 12 en 2007. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 1 (2) et hors localité 4 (7). Les personnes blessées 452 (449), quant à elles, sont supérieures de 3 par rapport à 2007. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient toujours le haut du pavé, devant la vitesse et, en cinquième position, l'alcool au volant ou au guidon.



Campagnes de prévention

Janvier du 14 au 17	Campagne « Pare-brise et vitres givrés », distribution d'un grattoir.
Février du 18 au 24	Campagne TISPOL « Ceintures de sécurité ».
Mars du 10 au 16	Campagne TISPOL « Poids lourds ».
Avril du 07 au 13	Campagne radar - rentrée scolaire de « Printemps ».
Mai du 05 au 11	Campagne « Cycles, roulez éclairés ! ».
Juin du 02 au 08	Campagne TISPOL « Alcool et drogue ».
Juillet du 21 au 27	Campagne TISPOL «autocars »
Août du 11 au 16	Marin-Centre + Métropole centre La Chaux-de-Fonds - Expo animations.
du 18 au 24	Campagne radar rentrée scolaire d'« été ».
Septembre du 08 au 14	Campagne TISPOL « Ceintures de sécurité ».
Octobre du 06 au 12	Campagne TISPOL « Poids lourds ».
Décembre du 08 au 14	Campagne TISPOL « Alcool et drogue ».

Education routière

La brigade d'éducation routière, spécialisée dans la prévention routière, renforcée, en fonction des besoins, par des membres de la gendarmerie et par les agents des polices communales a assuré, comme par le passé l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2008, 19.531 élèves au total (19.756), répartis dans 1174 (1164) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 301 (213) écoles enfantines et dans 142 (181) classes de 1^{ère} et 2^e année primaire, touchant ainsi 7099 (6146) enfants.

1236 (3032) élèves de 70 (180) classes de 3^e année primaire ont pu bénéficier d'une leçon portant sur l'équipement des cycles, des règles de priorité et de la signalisation routière.

Les élèves des degrés 4^e et 5^e année primaire des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 3228 (1711) élèves répartis dans 179 (88) classes.

Dans 9 (10) localités, 180 (178) enfants de 5^e année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 15 (5) patrouilleurs adultes à La Chaux-de-Fonds.

La campagne examen pour cyclistes a concerné 1574 (1595) adolescents de 95 (88) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 14^e édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à au Locle. Les 93 (97) concurrents inscrits (soit 50 garçons et 43 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et

pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

1138 (1460) élèves de 7e année secondaire, 1113 (902) élèves de 8e année secondaire et 1598 (1198) élèves de 9e année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins assimilés à des véhicules, aux statistiques, aux causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 9 (9) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 44 (40) jeunes sanctionnés par les présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

A relever, pour terminer, que suite à la demande de la CER, nous avons, pour la première fois, visité toutes les classes de 1ère année d'école enfantine.

Sécurité publique

Comme déjà mentionné dans le rapport de gestion 2007, le domaine de la sécurité publique, et plus particulièrement le maintien de l'ordre (MO), prend chaque année plus d'importance. Cette tendance n'a pas fléchi en 2008.

Pour les quatre équipes principales de hockey sur glace et de football neuchâteloises, HC La Chaux-de-Fonds, HC Young Sprinters, FC Neuchâtel Xamax et FC La Chaux-de-Fonds, nous dénombrons 96 rencontres sur le territoire cantonal. Parmi ces dernières, 22 ont fait l'objet d'un dispositif de maintien de l'ordre, soit:

- 18 pour Neuchâtel Xamax, représentant 766 collaborateurs de la police neuchâteloise.
- 3 pour le HCC, représentant 52 collaborateurs de la police neuchâteloise.
- 1 pour le FCC (contre Lucerne en coupe Suisse), représentant 31 collaborateurs de la police neuchâteloise.

D'une manière générale, nous pouvons dire que les collaborateurs œuvrent une journée complète (8 heures) pour les engagements MO, soit entre leur prise de service, l'engagement lui-même et le retour au lieu de stationnement.

Pour les autres rencontres, la police neuchâteloise est également présente avec au minimum un sous-officier supérieur qui prend contact avec la sécurité privée et se tient prêt à engager du personnel en fonction de l'ambiance et des problèmes. Dans la plupart des cas, les patrouilles police-secours sont également présentes aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres. Un petit dispositif de 6 personnes a été mis sur pied pour le match FCC - Servette du 16 novembre 2008, en raison du comportement récent des supporters genevois.

Au niveau des "spotters" neuchâtelois (policiers spécialistes du hooliganisme et en contact avec les fans-clubs), ils ont été engagés hors canton à trois reprises à Lausanne pour les matchs contre le HCC et à deux reprises à Sion pour les matchs contre Neuchâtel Xamax. Le 13 décembre 2008 à Tourbillon, ils ont permis d'éviter qu'une situation ne dégénère après le match. Quant aux "spotters" d'autres cantons, nous avons fait appel à deux reprises à nos collègues valaisans pour les deux matchs de football de Sion à Neuchâtel.

Toujours dans le domaine sportif, la rencontre amicale, le 26 août 2008, entre le HC Fribourg Gottéron et le HC Berne aux patinoires du Littoral à Neuchâtel, a nécessité la mise sur pied d'un dispositif MO de 21 personnes, ceci en regard des événements liés à chaque rencontre entre ces deux équipes. Pour clore ce chapitre, il y a lieu de relever qu'un groupe de 10 policiers neuchâtelois a également été engagé pour le match HC Fribourg Gottéron -HC Berne à Fribourg le 11 mars 2008, ceci dans le cadre du GMO (Groupement romand de Maintien de l'Ordre). Il faut également relever l'engagement permanent de la police locale de Neuchâtel et du Service du Domaine Public de La Chaux-de-Fonds dans le domaine du service d'ordre (notamment parcage et circulation), lors des manifestations.

Le bilan global de gestion des manifestations sportives est bon. La présence policière a permis à plusieurs reprises d'éviter des affrontements. Les plus gros problèmes surviennent lorsque Neuchâtel Xamax est confronté à Sion et à Young Boys Berne, tant à domicile qu'en déplacement. Des

bagarres éclatent régulièrement aux abords des stades, mais également sur des aires d'autoroutes où les fans-clubs se donnent rendez-vous pour régler leurs différends.

En 2008, dans le canton de Neuchâtel, 7 interdictions de stade (La Chaux-de-Fonds et Maladière), selon règlement de la ligue suisse de football (SFL) ont été prononcées ainsi qu'une interdiction de périmètre (Maladière) selon la LMSI.

Le 26 janvier 2008, un détachement neuchâtelois de 10 hommes a été engagé dans le cadre d'une manifestation anti-WEF à Berne, ce dans un escadron du GMO.

Sur le plan politique, les parlementaires fédéraux de l'UDC ont effectué leur "course d'école" dans le canton de Neuchâtel, le 4 juin 2008. Du fait du climat particulièrement tendu suite à l'éviction de M. Christoph Blocher du Conseil Fédéral, une section de MO s'est tenue prête à intervenir durant toute la journée, suivant le cortège au gré de ses pérégrinations.

La Fête des Promotions au Locle, la Fête des Vendanges à Neuchâtel, l'Abbaye de Fleurier et la Brocante du Landeron sont autant de manifestations qui nécessitent un engagement particulier pour assurer la sécurité publique durant toute leur durée. Un effectif important est déployé à chacune de ces fêtes. Le bilan global de ces manifestations est bon. Une présence permanente et visible de la gendarmerie a permis d'intervenir de manière proactive. Aucun incident grave n'a été déploré.

La vie nocturne peut également générer très rapidement de gros problèmes, à l'image de ce qui s'est passé le 27 juillet 2008 au casino de La Rotonde à Neuchâtel, où une soirée R'nB s'est mal terminée. A la suite d'une demande d'aide de la sécurité privée, les patrouilles police secours ont été accueillies par des dizaines de jeunes qui leur ont jeté des bouteilles. Au terme de l'enquête, les auteurs principaux, domiciliés dans le canton de Fribourg, ont été identifiés et dénoncés.

L'année 2008 ayant été très chargée au niveau des engagements, il n'y a pas eu de formation continue pour l'ensemble de la compagnie MO cantonale. Toutefois, 12 cadres de cette compagnie ont pu suivre une formation intensive de 2 semaines au centre d'entraînement des forces de gendarmerie à St-Astier/Dordogne/France, organisée par le GMO en vue de l'Euro.08.

Le 2ème semestre 2009 verra la création d'une entité de police mobile ayant pour vocation première la sécurité publique au sens large du terme. Cette entité sera le noyau du maintien de l'ordre et assurera un renfort, en tous temps, sous forme de groupes de piquet.

Euro.08

Durant 23 jours, soit du 7 au 29 juin 2008, l'Euro.08 s'est déroulé simultanément dans 4 villes d'Autriche (Vienne, Innsbruck, Salzbourg et Klagenfurt) et 4 villes de Suisse (Berne, Bâle, Zürich et Genève). 3e évènement sportif planétaire après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football, l'Euro.08 a été suivi en direct par environ 155 millions de téléspectateurs et couvert dans les deux pays au total par plus de 10'000 représentants des médias du monde entier. En Suisse, ce sont plus de 2,7 millions de spectateurs qui ont assisté aux matchs dans les stades ou les zones de supporters. Enfin, 8700 trains spéciaux ont transporté plus de 4,4 millions de passagers supplémentaires à destinations des villes hôtes.

Sur le plan sécuritaire, aucun incident grave n'a été déploré sur le sol helvétique et l'ambiance a véritablement été festive et conviviale durant toute la compétition. On peut quand même relever que 550 personnes ont été interpellées dans notre pays dans le cadre de l'Euro.08 et que les polices suisses ont totalisé 50.000 jour/homme d'intervention sur les 4 sites principaux.

Dans le canton de Neuchâtel

Bien que n'accueillant pas de rencontre sur son territoire, et étant à ce titre considéré comme canton intercalaire, la police neuchâteloise a été largement touchée par le déroulement de cette compétition puisqu'elle a eu à assumer de nombreuses missions en lien direct ou indirect avec la manifestation, à savoir:

- assurer la sécurité de l'équipe nationale du Portugal (dont le *staff* était composé d'environ 50 personnes) durant toute la durée de son séjour sur le sol helvétique, du 1^{er} au 20 juin, et ce,

- lors de ses déplacements vers les stades de Genève ou Bâle ou vers l'aéroport de Genève-Cointrin (10 escortes vers Bâle ou Genève, conduites depuis le PC Euro.08 à Neuchâtel, impliquant, à chaque fois, plus de 50 policiers neuchâtelois renforcés par des policiers vaudois et genevois ou bernois, soleurois et bâlois ainsi que par la présence d'un hélicoptère des forces aériennes);
 - lors de ses déplacements sur sol neuchâtelois (32 escortes impliquant à chaque fois plus de 20 policiers) lors des 14 entraînements privés et des soins de remise en forme à l'Hôpital de Landeyeux;
 - lors des 12 conférences de presse devant 150 journalistes aux Patinoires du Littoral (dispositif impliquant 6 policiers);
 - lors des deux entraînements publics à la Maladière devant chaque fois 12.000 spectateurs (dispositif impliquant plus de 50 policiers);
 - lors de la présentation de l'équipe à la foule depuis l'Hôtel Beau-Rivage le soir de son arrivée devant 14.000 supporters (dispositif impliquant 50 policiers) puis devant 3500 supporters le soir de son élimination (dispositif impliquant 20 policiers);
 - durant toute la durée de sa présence à l'Hôtel Beau-Rivage au moyen d'un dispositif de sécurité statique coordonné avec la police locale de Neuchâtel, la sécurité privée de l'équipe du Portugal et la sécurité privée du Parking de la Place Pury (dispositif impliquant en permanence, 24h/24h, la présence de 10 policiers à proximité immédiate de l'hôtel).
- assurer la sécurité des différentes manifestations liées à la présence de l'équipe nationale du Portugal à Neuchâtel, à savoir:
 - la fête nationale du Portugal organisée par son Excellence l'Ambassadeur du Portugal, avancée au dimanche 8 juin, d'abord sur les Jeunes-Rives en présence de plus de 18.000 membres de la communauté portugaise puis lors d'une réception officielle à l'Hôtel DuPeyrou regroupant plus de 80 ambassadeurs (dispositif impliquant au total plus de 50 policiers);
 - le concert du chanteur portugais José Carreira, le samedi soir 7 juin, devant 8000 spectateurs aux Patinoires du Littoral (dispositif impliquant 10 policiers);
 - le match exhibition du joueur de football portugais Figo, le 7 juin, sur l'Esplanade de la Maladière devant 4000 spectateurs (dispositif impliquant 10 policiers).
 - assurer la sécurité du public présent sur les différents sites liés à l'Euro.08 dans notre canton et assurant la retransmission des matchs, sites qui ont accueilli, en moyenne, 4000 personnes par soir et, au total, environ 80.000 personnes durant le mois de juin, à savoir, pour les principaux:
 - le village EURO de Neuchâtel, sur les Jeunes-Rives, qui a accueilli en moyenne 2'600 personnes par soir et au total environ 50.000 personnes durant le mois de juin (dispositif impliquant des patrouilles régulières de 4 à 6 policiers, en collaboration avec la police locale de Neuchâtel);
 - l'UBS ARENA de La Chaux-de-Fonds, à Polyexpo, ainsi que les autres sites de la ville qui ont accueilli au total en moyenne 1000 personnes par soir et au total environ 18.000 personnes durant le mois de juin (dispositif impliquant des patrouilles régulières de 2 à 4 policiers);
 - l'EUROLOCLE, sur la Place du Marché au Locle, qui a accueilli en moyenne 330 personnes par soir et au total environ 6000 personnes (dispositif impliquant des patrouilles régulières de 2 policiers, en collaboration avec la police locale du Locle).
 - assurer la sécurité du public présent en plus grand nombre que d'habitude sur les autres sites des fêtes populaires se déroulant traditionnellement au mois de juin (concerts, Fête de la musique du 21 juin, Abbaye de Fleurier, etc).

Le dispositif mis en place sur le plan cantonal

Pour répondre aux différentes missions reçues et assurer un élément mobile rapidement disponible, une force de circonstance a été mise sur pied au sein de la police neuchâteloise afin d'être dédiée intégralement à l'Euro.08 et aux différentes problématiques qui s'y rattachaient. Regroupant au total 70 collaborateurs de la gendarmerie et de la police judiciaire, tous volontaires, cette entité, basée à Colombier sur le site de l'École régionale des aspirants de police (ERAP), disposait de ses

propres éléments de conduite et d'un poste de commandement (PC) autonome. Il est à relever que cette force a assuré en permanence, en plus de ses engagements planifiés, un service de piquet en cas d'évènement grave dans le domaine de la sécurité publique (maintien ou rétablissement de l'ordre public en cas de trouble ou d'émeute).

Cette force de circonstance cantonale a été renforcée à 7 reprises durant le mois de juin par des moyens issus de la réserve romande (Groupement de maintien de l'ordre romand-GMO), à hauteur chaque fois d'une unité de 25 policiers. Au total, ce sont donc environ 1900 jour/homme d'intervention qui ont été effectués dans notre canton au profit de la sécurité de l'Euro.08.

Grâce à une présence proactive et bien visible des forces de police, aucun incident grave n'est à déplorer dans le cadre de cet engagement. Au contraire, il faut relever l'excellent Etat esprit du public et en particulier des supporters portugais qui se sont montrés exempliers dans leur manière de faire la fête.

Enfin, le commandement de la police neuchâteloise a pris note des très vives félicitations adressées à son personnel tant par les représentants de l'UEFA que par les instances policières fédérales et portugaises présentes à Neuchâtel ainsi que par le Président de la fédération portugaise de football.

Les moyens de police mis à disposition par la police neuchâteloise au plan fédéral (concordat IKAPOL) et dans le cadre du concordat romand

Dans le cadre des accords concordataires en vigueur sur le plan Suisse et sur le plan romand, la police neuchâteloise a mis 25 collaborateurs, tous volontaires, à disposition de diverses instances engagées dans la sécurité de l'Euro.08. Ce personnel, absent pour la plupart durant tout le mois de juin, s'est réparti ainsi:

- 16 collaborateurs à disposition du Groupement de maintien de l'ordre romand (GMO), basé à Bière (VD) et chargé de missions supra-cantoniales.
- 7 collaborateurs engagés sur le plan suisse comme accompagnateurs officiels des supporters étrangers ou comme officiers de liaison auprès des policiers étrangers chargés de l'accompagnement des équipes.
- 2 collaborateurs engagés comme spécialistes auprès de l'Etat-major de coordination romand (EMCOR) basé à Genève.

Tous ces collaborateurs ont œuvré à satisfaction au profit des instances requérantes et aucun problème particulier n'est à déplorer. Au total, ce sont donc environ 400 jours/homme d'intervention qui ont été effectués par des policiers neuchâtelois hors de notre canton au profit de la sécurité de l'Euro.08.

Police judiciaire

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité est issue pour la première fois de l'Office fédéral de la statistique. Les règles de comptage ont changé, ce qui complique l'analyse longitudinale qui prévalait jusqu'à présent. Celle-ci sera donc désormais sommaire et partielle durant plusieurs années. D'autres données viennent par contre compléter celles qui étaient à disposition jusqu'à présent.

Evolution générale de la criminalité durant l'année 2008

De manière globale, la police cantonale s'est occupée en 2008 15.859 infractions réparties en 10.239 affaires différentes. Sur ce nombre, vous avez identifié les auteurs de 7868 infractions commises par 4145 auteurs (3745 individus), 1 auteur pouvant évidemment commettre plusieurs infractions dans la même affaire, mais aussi induire l'ouverture de plusieurs affaires durant l'année.

Au total, ce sont 3745 individus qui ont été dénoncés, 54.4% (2039) sont de nationalité suisse contre 45.4% (1706) de nationalité étrangère (8.1% du Portugal, 7.4% de France, 4.2% d'Italie, 3.5% du Kosovo, 1.5% d'Algérie, 1.4% de Turquie, 1.4% d'Espagne, 1.3% de Serbie, 1.1% de République démocratique du Congo, 1.0% du Maroc, 1.0% de Roumanie, le reste étant en dessous du pour cent). Si l'on retranche les infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers

(331 auteurs) qui ne peuvent être commises que par des étrangers, le taux d'auteurs de nationalité étrangère est de 40%. La part des femmes est 22.4% (837) contre 77.6% (2908) pour les hommes.

Le nombre de plaignants et de lésés est de 10.282, dont 40.2% de femmes et 59.8% d'hommes, 73.3% (7541) de nationalité suisse et 26.7% (2741) de nationalité étrangère (6.5% du Portugal, 5.7% de France, 4.4% d'Italie, 1.1% d'Espagne, le reste étant en dessous du pour cent).

De manière générale, il faut noter une diminution de 5.3% du nombre d'infractions enregistrées en 2008 par rapport à l'année 2007, et une diminution de 20.5% du nombre d'affaires.

Il faut relever une diminution de 4.5%, par rapport à l'année 2007 (-7.5% par rapport à 2006), du nombre total d'affaires concernant des atteintes au patrimoine (7170 en 2008 contre 7513 en 2007 et 7750 en 2006), et une diminution du nombre d'infractions contre le patrimoine de 7%, une affaire pouvant déboucher sur le constat et la dénonciation de plusieurs infractions (8932 en 2008 contre 9605 en 2007 et 10422 en 2006). Sur les 8932 infractions contre le patrimoine, 2116 ont été élucidées et ont été commises par 1436 auteurs.

En ce qui concerne les affaires relevant des atteintes à l'intégrité corporelle, il faut noter une augmentation de 3.5% (818 en 2008 contre 790 en 2007 et 706 en 2006), mais une diminution de 12.5% du nombre d'infractions constatées (1214 en 2008 contre 1388 en 2007 et 1161 en 2006). Au total, 1119 infractions ont été identifiées et ont été commises par 1009 auteurs.

En matière d'atteintes à l'intégrité sexuelle, le nombre d'affaires est augmentation de 28.7% (157 en 2008 contre 122 affaires en 2007 et 129 en 2006), alors qu'il faut noter une diminution de 19% du nombre d'infractions (195 en 2008 contre 241 en 2007 et 256 en 2006). Au total, 171 infractions ont été identifiées et ont été commises par 143 auteurs. Sur les 195 infractions, 60 concernent des actes d'ordre sexuel avec ou devant des enfants, 23 la pornographie, 23 des désagréments causés par une confrontation à acte d'ordre sexuel, 21 des contraintes sexuelles, 26 l'exercice illicite de la prostitution, 15 des viols, 12 des actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement/résistance, 7 d'exhibitionnisme, 8 des abus de la détresse.

Les affaires concernant des incendies ont diminué de 11.8% (149 en 2008, 169 en 2007 contre 166 en 2006). Au total, 55 infractions ont été élucidées (75 en 2007, 124 en 2006) et ont été commises par 67 auteurs (45 en 2007), dont 16 pour des incendies intentionnels et 51 pour des incendies par négligence. Sur les 149 incendies répertoriés, 72 sont d'origine intentionnelle.

Les affaires relevant des infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et la Loi sur les Etrangers (LEtr) ont nettement diminué de 21.2% (234 en 2008 contre 297 en 2007 et 436 en 2006), alors que le nombre d'infractions dénoncées a augmenté de 27.5% (417 en 2008 contre 327 en 2007 et 441 en 2006). Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire a augmenté de 11.8% (331 en 2008 contre 296 en 2007 et 378 en 2006).

Quant à la Loi fédérale sur les stupéfiants, l'année 2008 enregistre une augmentation de 18.1% du nombre d'affaires (1296 en 2008 contre 1097 en 2007 et 1153 en 2006), une hausse de 34.6% du nombre d'infractions dénoncées (1710 en 2008 contre 1270 en 2007 et 1183 en 2006) et une augmentation de 26% du nombre d'individus qui ont été dénoncés (1059 en 2008 contre 840 en 2007 et 907 en 2006). Sur les 1710 infractions dénoncées, 818 ont débouché sur une contravention pour consommation, 794 des cas bénins (de possession, culture, trafic ou importation), 98 des cas graves (dont 74 cas graves de trafic).

La catégorie d'affaires relative aux autres domaines du code pénal dénombre 2456 affaires représentant 3083 infractions. Au total, 2126 infractions ont été identifiées et ont été commises par 1891 auteurs.

Au total ce ne sont pas moins de 43 infractions qui sont constatées et/ou dénoncées en moyenne par jour. Le taux d'élucidation est de 49.6% si l'on considère l'ensemble des délits (figurant dans le code pénal et dans les lois spéciales) élucidés par la police neuchâteloise (7868 infractions élucidées pour 15.859 infractions constatées ou dénoncées à l'autorité de justice). Le taux de victimisation (10.282 victimes) pour 1000 habitants est de 61 (58 pour les victimes de nationalité suisse, 69 pour les victimes de nationalité étrangère). En moyenne, la police neuchâteloise a dénoncé à l'autorité judiciaire plus de 11 auteurs de délits par jour. Le taux d'auteurs de délits pour 1000 habitants est de 24 (le taux d'auteurs étrangers par rapport à la communauté étrangère résidant dans le canton est de 33.7 pour 1000 habitants).

En ce qui concerne la répartition de la criminalité par district, il faut relever que si l'on considère la totalité des infractions constatées et/ou dénoncées, 47.2% a eu lieu dans le district de Neuchâtel,

25.3% dans le district de La Chaux-de-Fonds, 12.2% dans le district de Boudry, 6.1% dans le district du Locle, 5.5% dans le district du Val-de-Travers et 3.7% dans le district du Val-de-Ruz.

La répartition des infractions contre le patrimoine montre que 51.1% des infractions ont été commises dans le district de Neuchâtel, 22.6% dans le district de La Chaux-de-Fonds, 11.5% dans le district de Boudry, 6% dans le district du Val-de-Travers, 4.9% dans le district du Locle et 3.9% dans le district du Val-de-Ruz.

La répartition des infractions contre l'intégrité corporelle montre que 37.2% des infractions ont été commises dans le district de Neuchâtel, 33.4% dans le district de La Chaux-de-Fonds, 12.6% dans le district de Boudry, 7.4% dans le district du Locle, 6.1% dans le district du Val-de-Travers, et 3.3% dans le district du Val-de-Ruz.

Les infractions présentées dans le tableau ci-dessous présentent l'avantage de pouvoir être comparées depuis 1982, date de la création de la statistique fédérale de la criminalité. L'évolution de la criminalité 2008 par rapport à la moyenne des infractions enregistrées depuis 1982 montre une augmentation de 4.6% et une augmentation de 5% si l'on considère les 10 dernières années.

Il faut relever que les délits comprenant une norme de violence (lésions corporelles, brigandage, menaces, contraintes, séquestration et enlèvement, menaces, incendies intentionnels, délits contre les moeurs et violence contre les autorités et les fonctionnaires) ont très nettement augmenté par rapport à la moyenne des 26 dernières années. Ces indicateurs montrent à l'évidence que les relations sociales se durcissent linéairement dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente. Il faut souligner toutefois que les lésions corporelles ont faiblement augmenté par rapport à la moyenne des 10 dernières années et même diminuées par rapport à l'année 2005 (169 en 2008 contre 145 en 2007 et même 210 en 2005). Le nombre d'agressions a également diminué, 7 en 2008, après le record enregistré en 2004 avec 22 agressions. Les affaires de menaces, de contraintes et de séquestration montrent une certaine stabilité par rapport à l'année 2007 (respectivement 610, 45, 6 en 2008 contre 570, 45, 8 en 2007). Les incendies intentionnels montrent également une nette diminution par rapport aux deux années précédentes, 72 en 2008 contre 90 en 2007 et 81 en 2006, mais restent supérieurs à la moyenne des 10 dernières années et des 26 dernières années.

Pour le reste, tous les indicateurs sont au vert, notamment les infractions qui concernent les atteintes au patrimoine. Même les dommages à la propriété, 1648 en 2008, sont en baisse par rapport à l'année 2007 (1673) et en nette régression par rapport à l'année record 2005 (1935). Les dommages à la propriété par graffiti (360 en 2008) font un bon en arrière significatif de 32% par rapport à 2007 (527). Les délits d'escroqueries (137) montrent une stabilité par rapport à 2007 (136), alors que les abus de confiance (147) montrent une hausse par rapport à 2007 (107). Les délits contre l'intégrité sexuelle (157) montrent une régression par rapport à l'année 2007 (167), mais une hausse par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Ainsi, la criminalité enregistrée en 2008 est légèrement supérieure par rapport aux dix dernières années, mais en nette diminution de plus de 17% par rapport à l'année record 1991 et de 10% par rapport à 1997.

Infractions et articles CPS	Année 2008	Moyenne 1982-2008	Moyenne 1998-2008	Différence à la moyenne 1982-2008	Différence à la moyenne 1998-2008
Homicides 111 - 116	5	5	7	=	-28.5%
Lésions corporelles 122 - 123	169	101	151	67.3%	11.9%
Abus de confiance 138	142	102	110	39.2%	29.0%
Vols (sans véhicules) 139	4258	4416	4358	-3.5%	-2.3%
dont cambriolages	1286	1392	1343	-7.6%	-4.2%
dont vols à l'arraché	24	25	25	-4.0%	-4.0%
Vols de véhicules selon LCR et bateaux	767	1115	835	-31.2%	-8.1%
Brigandages 140	48	31	40	54.8%	20.0%

Infractions et articles CPS	Année 2008	Moyenne 1982-2008	Moyenne 1998-2008	Différence à la moyenne 1982-2008	Différence à la moyenne 1998-2008
Escroquerie 146	137	169	144	-18.9%	-4.8%
Extorsion et chantage 156	6	5	9	-20.0%	-33.3%
Menaces 180	747	206	403	262.6%	85.3%
Contrainte 181	45	10	21	350.0%	114.3%
Séquestration et enlèvement 183	6	3	4	100.0%	50.0%
Viol 190	15	12	19	25.0%	-21.0%
Délits contre les mœurs 187-198	157	103	131	52.4%	19.8%
Incendies intentionnels 221	72	40	56	80.0%	28.5%
Violence/menace contre autor.+fonct. 285	50	8	18	525.0%	177.7%
Total infractions	6621	6325	6304	4.6%	5.0%

Levées de corps

En ce qui concerne les levées de corps, il n'y a eu qu'une victime de meurtre durant l'année 2008, une femme ayant été tuée par son mari au moyen d'une arme de poing à la Chaux-de-Fonds. Il y avait eu 1 homicide réalisé en 2007, 1 en 2006, 3 en 2005, 1 en 2004, 4 en 2003, 2 en 2002, 2 en 2001 et aucun en 2000. Le nombre d'overdoses est assez stable avec trois décès par année depuis 4 ans. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessous ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

GENRE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Suicides	36	38	36	40	40	53	34
Morts naturelles	67	64	74	54	64	52	61
Accidents (sauf LCR)	7	8	11	6	6	13	5
Meurtres	2	4	1	3	1	1	1
Autres causes	0	1	1	0	3	4	0
Overdoses	1	3	8	3	3	3	3
TOTAL GENERAL	113	118	131	106	117	126	104

Délinquance des mineurs

Durant l'année 2008, la police neuchâteloise a dénoncé 602 mineurs qui ont commis au total 1292 infractions. La part des mineurs par rapport au nombre total d'auteurs identifiés et/ou dénoncés pour avoir commis une infraction (3745 auteurs) est de 16%, alors qu'elle était de plus de 20% au début des années 2000. Le taux d'auteurs de délits âgés de moins de 18 ans pour 1000 habitants âgés entre 10 et 18 ans (environ 18.000) est de 33.4.

L'année 2008, avec 28 mineurs impliqués dans des affaires de lésions corporelles, montre une augmentation par rapport à la moyenne des dix dernières années (25 mineurs), mais une diminution du nombre de mineurs impliqués pour des voies de fait (109 infractions en 2008 contre 147 en

2007). Les autres indicateurs montrent dans l'ensemble une stabilisation, voire une légère baisse des infractions commises par les mineurs.

Les mineurs sont sur représentés par rapport au nombre d'auteurs dénoncés dans les catégories de délits suivantes: atteintes au patrimoine (27% des auteurs sont mineurs), incendies intentionnels (56.3%) et des brigandages (77.1%). Par contre et contrairement aux idées reçues, les mineurs ne sont pas sur représentés dans les délits contre la vie et l'intégrité corporelle (14%), comme les voies de fait, les agressions et les lésions corporelles (16.8% des auteurs sont mineurs) et même sous représentés quant aux infractions contre la liberté (8.9% pour les menaces, 7.5% les contraintes). Il en va de même pour les infractions contre l'intégrité sexuelle pour lesquelles les mineurs ne représentent 12.6% des auteurs.

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997.

Violences conjugales

Les violences conjugales ont représenté 329 affaires en 2008 (414 en 2007, 372 en 2006, 381 durant l'année 2005, 201 en 2004). Le nombre d'affaires annoncées à la police a donc diminué. Il n'est pas autorisé d'en déduire que le nombre de violences conjugales a diminué dans la réalité des foyers, car il s'agit plutôt d'une fluctuation du nombre d'annonces.

Les 329 affaires concernent le constat et la dénonciation de 784 infractions. Au total, 402 personnes ont été dénoncées en tant qu'auteurs d'infractions (1 auteur a été dénoncé pour 9 infractions, 2 auteurs pour 7 infractions, 2 auteurs pour 6 infractions, 5 auteurs pour 5 infractions, 24 pour 4 infractions). A noter que 114 affaires ont fait l'objet d'une double plainte (plainte - contre-plainte). Au niveau de la récidive, 46 auteurs ont provoqué l'ouverture de plus d'une affaire en cours d'année, dont 44 l'ouverture de 2 affaires, 2 l'ouverture de 3 affaires. Le nombre total de victimes s'élève à 421 personnes.

Infractions	Nombre	%
Voies de fait	292	37.2%
Menaces	210	26.8%
Injure	126	16.1%
Dommages à la propriété	26	3.3%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication	26	3.3%
Contrainte	22	2.8%
Violation de domicile	22	2.8%
Dénonciation calomnieuse	12	1.5%
Lésions corporelles simples	12	1.5%
Calomnie	8	1.0%
Contrainte sexuelle	5	0.6%
Viol	5	0.6%
Vol simple	5	0.6%
Séquestration et enlèvement	4	0.5%
Diffamation	3	0.4%
Homicide - Meurtre	2	0.3%
Mise en danger de la vie d'autrui	2	0.3%
Abus de confiance	1	0.1%
Désagrém causés par confront acte d'ordre sexuel	1	0.1%
Total	784	100.0%

Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2007 est assez similaire à celles des cinq dernières années. Aucun des objectifs et des buts n'a changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Les efforts ont continué en particulier contre l'émergence du trafic de la cocaïne. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible. Au total, la brigade des stupéfiants a démantelé 5 réseaux d'importation et/ou de distribution portant sur plus de 15 kilos de vente dans le canton de Neuchâtel.

La consommation et le trafic de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) est toujours bien établi à Neuchâtel, trafic sur lequel la brigade des stupéfiants consacre toujours de grands efforts. Elle s'est occupé du démantèlement de 4 réseaux de distribution locaux portant sur le trafic de plus de 50.000 pilules et un réseau d'importation portant sur plus de 30.000 pilules. La plupart des personnes mêlées à ces réseaux durant l'année écoulée étaient composées de récidivistes.

Le trafic d'héroïne a quelque peu progressivement réapparu depuis la fin de l'année 2005. L'offre demeure cependant relativement faible dans le canton. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Bienne principalement, de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne. Néanmoins, la brigade des stupéfiants a démantelé 6 réseaux de distribution portant sur l'écoulement de plus de 12 kilos d'héroïne dans le canton de Neuchâtel.

Enfin, l'année 2008 a été marquée par une affaire d'importance concernant le trafic de haschisch portant sur plus de 14 kilos de vente, pour un chiffre d'affaire de 140.000 francs et un bénéfice de 40.000 francs, et la vente de 2 kilos de cannabis pour un chiffre d'affaire de 20.000 francs et un bénéfice de 6000 francs.

Au niveau statistique en matière de lutte contre les stupéfiants, on remarque que le nombre de dénonciations a augmenté de 34.6% par rapport à 2007.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais qu'ils sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui composent la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber, de même que le nombre de policiers effectuant des contrôles sur rue.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 36.5% d'entre elles sont des ressortissants étrangers (349) contre 63.5% de nationaux (607). Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 65.5% sont de nationalité suisse (99), 34.5% sont de nationalité étrangère (52).

Sur les 151 personnes dénoncées pour trafic de stupéfiants (1 auteur pouvant être dénoncé plusieurs fois durant la même année), 71 d'entre elles concernent des cas graves de trafic, dont 41 individus sont de nationalité suisse (58.5%), 29 de nationalité étrangère (4 ressortissants du Kosovo, 4 du Portugal, 3 de Bulgarie, 3 de France, 3 de Macédoine, 3 de Serbie, 2 d'Italie, 1 du Burkina Fasso, 1 du Nigeria, 1 d'Espagne, 1 de Roumanie, 1 d'Autriche, 1 du Laos et 1 apatride).

Les mises en cause issues des dénonciations en matière de produits stupéfiants équivalent à environ 30.000.000 francs à la vente.

5.4. Perspectives d'avenir

Projet de police neuchâteloise

Durant l'année 2009, la police neuchâteloise vivra vraisemblablement la plus importante réforme de son histoire qui va lui permettre de se doter de structures à même d'affronter les défis sécuritaires du XXI^{ème} siècle. Les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés visent à en faire un corps de police de référence sur le plan national. Pour ce faire, elle devra à la fois développer des partenariats tant sur le plan local que régional, augmenter sa crédibilité dans le domaine de la police de proximité et optimiser la gestion de ses ressources.

De plus, la police neuchâteloise devra également s'adapter au nouveau cadre légal que constitue le code de procédure pénale unifié qui entrera en vigueur au 1er janvier 2011.

Le défi est d'importance mais, au-delà des organigrammes, la réalisation de ces objectifs repose largement sur les épaules des hommes et des femmes qui oeuvrent au quotidien au service de la population du canton de Neuchâtel et des ses institutions. Malgré les nombreux changements qui vont intervenir au cours de la prochaine année, et des craintes que cela génère presque naturellement, nous savons que nous pouvons compter sur leur disponibilité et leur loyauté.

Collaboration avec les partenaires de la sécurité

L'Euro.08 a mis une nouvelle fois en évidence les limites de l'organisation actuelles des polices suisses, et plus particulièrement le manque d'effectifs policiers pour faire face à ce type d'événement. Même si les accords internationaux signés avec les pays voisins nous permettent d'avoir recours à des forces de police étrangères, de meilleures synergies doivent encore être recherchées avec les partenaires fédéraux de la sécurité, soit le Corps des gardes-frontière et la sécurité militaires dont les compétences professionnelles se sont sensiblement améliorées au cours des dernières années.

Enfin, face à aux développements toujours plus importants des activités des entreprises de sécurité privée, et sur la base des excellentes expériences réalisées en Suisse romande, il est devenu indispensable de pouvoir disposer d'une véritable législation nationale qui délimitent clairement les compétences et le domaine d'activité des agents de sécurité privé.

5.5. Conclusions

Les statistiques de la criminalité démontrent clairement que le volume général des délits régresse dans quelques domaines, et en particulier celui des atteintes au patrimoine. L'analyse des raisons de cette régression est difficile et mériterait un rapport spécifique à elle seule. Il faut cependant considérer que tout allègement de la pression découlant de l'activité délictueuse permettra de renforcer l'action préventive des brigades de gendarmerie et de la police judiciaire. Et pour autant que la tendance se confirme, cette possibilité ne pourra que renforcer le sentiment de sécurité perçu par les citoyens du canton, dont le développement constitue un des objectifs permanents.

D'autant plus que la recherche d'une relation de confiance avec la population du canton, basée sur des interventions répondant aux besoins, proportionnelles, rapides et efficaces, constitue l'objectif permanent de l'ensemble des services de la police neuchâteloise. Elle contribuera ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants de ce canton.

6. SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

6.1. Introduction

Contexte global

Sécurité civile et militaire (SSCM)

L'année 2008 a été consacrée à la mise en place des nouvelles structures du service issu de la fusion avec les établissements et installations militaires de Colombier et de l'organisation de conduite de celui-ci vu sa localisation sur deux sites (Colombier et Couvet). Au terme de l'exercice, ces structures sont en place et fonctionnent à satisfaction. Pour la première fois, ce rapport ne mentionne plus les activités d'arsenal.

Les travaux de consolidation de l'Armée XXI (AXXI) ont eu des conséquences sur la place d'armes de Colombier. En effet, l'ensemble des écoles de cadres de l'infanterie ont été concentrées sur ce site, plus l'école d'officiers. Ce sont donc près de 420 militaires à chaque départ d'école (3 par an) qui accomplissent leur service d'avancement sur cette place. De ce fait, le taux d'occupation des bâtiments et places d'exercice varie entre 70 et 100 %.

Le centre d'instruction de Couvet a vu un développement important avec l'installation de deux nouveaux containers d'entraînement et de démonstration pour le domaine du feu. Ces installations ont été financées par l'ECAP pour un montant de 650.000 francs. Opérationnelles depuis le mois d'avril, elles ont pour but d'améliorer la formation de nos intervenants. Cet investissement devrait à terme tendre à une diminution des montants d'indemnités versés par l'ECAP en cas de sinistre, grâce à une utilisation plus parcimonieuse de l'eau d'extinction, évitant ainsi les dégâts collatéraux causés par son infiltration dans les dalles et autres planchers.

Les sections du service ont aussi été engagées à des degrés divers dans la planification de la pandémie de grippe aviaire et humaine. Deux exercices d'envergure ont ainsi été conduits l'un avec les organisations de protection civile et l'autre en collaboration interdépartementale avec la santé publique.

Enfin, le service pilote les travaux liés à la réorganisation des services du feu. L'étude préalable menée par la société Compas a montré que les coûts de la défense incendie dans le canton sont au-dessus de la moyenne suisse. Le groupe de travail formé à cet effet a été chargé de mener des réflexions dans ce domaine et de faire des propositions. Les commandants des corps de sapeurs-pompiers et centres de secours ont été associés à la réflexion. Un potentiel d'économies d'env. 3 millions de francs semble pouvoir être dégagé.

Éléments marquants

Conférences

La conférence romande des directrices et directeurs militaires et de la protection de la population s'est réunie les 25 et 26 février 2008, sous la présidence de Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, VD. La conférence s'est penchée sur son propre avenir, suite à la diminution des compétences cantonales en matière militaire. Elle a pris la décision de poursuivre ses travaux et a donné mandat aux chefs de service de proposer un nouveau concept de structure et de fonctionnement.

La conférence suisse des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population s'est réunie :

- le 9 mai 2008 à Bâle pour sa conférence annuelle statutaire et
- le 31 octobre à Berne, en présence du chef du DDPS, pour prendre connaissance du rapport du groupe de travail sur la détention de l'arme d'ordonnance des militaires à domicile. Les membres de la conférence ont pu faire part de leurs remarques, vu que dans de nombreux cantons, des motions et interpellations sont en suspens sur ce sujet. Le chef du DDPS a procédé à un large tour d'horizon de la question. Au terme de la séance, il a demandé aux cantons de se prononcer sur les propositions du rapport pour permettre au groupe de travail fédéral de le finaliser. Le Conseil fédéral répondra à une interpellation parlementaire durant la session de mars 2009 des Chambres fédérales.

Représentations

Le département et le service ont participé à de nombreuses manifestations durant l'exercice écoulé. On relèvera en particulier :

- Check point de l'infanterie à Colombier le 14 janvier;
- Démonstration militaire sur le thème de la défense à Bière le 26 février;
- Assemblée de la société neuchâteloise de tir sportif à Fontainemelon le 15 mars ;
- Patrouille des glaciers 2008, à Verbier le 19 avril
- Exercice de démonstration de l'aviation à Payerne le 22 avril
- Remise des diplômes d'instructeurs fédéraux de la protection civile à Schwarzenburg le 6 juin ; à cette occasion un collaborateur du SSCM a été nommé.
- Assemblée de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel aux Geneveys-sur-Coffrane, le 8 novembre
- Exercice militaire d'appui aux autorités civiles "Mikado" à Moudon le 27 novembre

Réceptions

Le 21 avril, le chef du département a reçu le nouveau commandant des Forces terrestres et quelques officiers généraux au cours d'un déjeuner de travail, dans le but de définir l'avenir de la présence militaire sur le territoire neuchâtelois. Les discussions ont aussi permis d'aborder le thème de la sécurité intérieure avec en arrière fond, les appuis subsidiaires de sûreté au profit de la police et la problématique de l'arme à domicile

Promotions et attribution de commandement

Le chef du département a adressé des félicitations aux col EMG Jean-Marc Halter, chef d'état-major du commandant de la Formation d'application de l'infanterie et Philippe Rebord, commandant du recrutement pour leur accession au grade de brigadier. Ces deux officiers prendront respectivement le commandement de la br inf 4 et de la br inf 2, grande unité dans laquelle sont incorporés la majorité des neuchâtelois attribués à l'infanterie.

Projet en cours

La stratégie de la protection de la population implique une coordination de l'ensemble des domaines concernés. Ainsi, la Confédération a mis en place un programme de modernisation des ouvrages de conduite de la protection civile et un autre pour une modernisation du système d'alarme à la population. Le SSCM est chargé de la planification et de la réalisation de ces programmes sous la direction de l'OFPP. Il est à relever que les coûts, conformément à la législation fédérale, sont pris en charge par la Confédération.

Au plan cantonal, à partir de 2001, les communes ont été invitées à regrouper leurs corps de sapeurs-pompiers. Pour les inciter à entrer en matière, le taux de subventionnement du matériel pour les corps regroupés a passé de 35 % à 50 %. Cette opération est pratiquement terminée, puisque trois communes ont encore un corps de sapeurs-pompiers indépendant. Cette concentration gé-

nère des économies annuelles de quelque 300.000 francs au titre de subventions accordées par le fonds des sapeurs-pompiers.

Dans la foulée des visites faites auprès des centres de secours professionnels et de milice par le chef du département, il a été décidé de conduire une étude d'efficience des services de défense contre le feu. Un comité de pilotage et un groupe de travail sont à l'œuvre dans ce but. Un potentiel d'économies de quelques 3 millions de francs a été décelé. Le groupe de travail est aussi chargé d'analyser la répartition des compétences entre le service de la sécurité civile et militaire et l'établissement d'assurance et de prévention.

Les commandants des corps de sapeurs-pompiers ont été associés à la démarche. Lors d'une séance qui s'est déroulée le 13 décembre, ils ont fait part de leurs remarques et ont élaboré des solutions possibles d'organisation. Le groupe de travail va analyser ces propositions et présenter le résultat de cette analyse au comité de pilotage dans le courant de janvier.

La population suisse dispose de quatre numéros de téléphone pour des appels d'urgence (117/118/144/112). Dans notre canton, tous les appels sont réceptionnés par la police cantonale qui, après une courte analyse, transfère les appels des domaines sanitaire et feu sur les centrales d'engagement des SIS et centres de secours. De ce fait, nous disposons de trois centrales d'alarme et d'engagement. Une étude destinée à centraliser l'alarme et l'engagement dans une seule centrale a été lancée au début de juin. Un groupe de travail réunissant des cadres de la police neuchâteloise, du SSCM, de l'hôpital neuchâtelois et des services d'incendie et de secours professionnels, placé sous la présidence d'un consultant externe, a pour mandat d'analyser la situation actuelle et de présenter des variantes pour une organisation future dans une vision dite de "protection de la population". Un comité de pilotage placé sous la présidence du chef du département assume la responsabilité politique de ces travaux.

Selon les vœux du Conseil d'Etat, le bureau permanent de l'organisation catastrophe a pour mandat de poursuivre les travaux de planification en vue de lutter contre une pandémie. Pour assurer la coordination des travaux, une personne externe à l'administration a été mandatée pour cette activité. Plusieurs groupes de travail sont à l'œuvre et l'on peut estimer qu'un plan "pandémie" sera opérationnel dans le courant du troisième trimestre de l'année 2009. Des exercices de contrôle de l'état des préparatifs ont été conduits durant l'année (mars pour la grippe aviaire; novembre pour la pandémie). Ils ont permis de s'assurer que les planifications en cours sont bien avancées et qu'elles vont dans le bon sens.

6.2. Gestion

Ressources humaines

SSCM

L'organisation prévue par l'étude de fusion entre le SSCM établi à Couvet et les Etablissements et installations militaires de Colombier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Ceci a eu des conséquences sur le plan des ressources humaines.

De ce fait, le service a enregistré deux départs à la retraite, à savoir M. Serge Dumont, responsable de l'organisation et du matériel de protection civile à Couvet, et Mme Marie-Claire Barroso, collaboratrice de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Le remplacement de M. Dumont s'est effectué à l'interne. Un collaborateur a été déplacé de Colombier à Couvet. Celui-ci est responsable de la logistique du centre d'instruction de Couvet. Il a toutefois été nécessaire de remplacer cette unité au garage de Colombier.

Le remplacement de Mme Barroso n'est pas encore réglé.

Locaux

Site de Colombier

Les locaux du 1^{er} étage du bâtiment administratif ont été aménagés et la direction du service avec le secrétariat, la taxe d'exemption et la gestion du personnel militaire et de protection civile en ont pris possession.

Dans le casernement et en collaboration avec la Base logistique de l'Armée et Armasuisse, la cuisine de troupe a été complètement rénovée durant le premier trimestre de l'année. Elle ne répondait plus aux normes d'hygiène en vigueur. Les coûts de ces travaux ont été pris en charge par les instances fédérales.

Site de Couvet

La piste d'instruction de la protection civile et du feu a fait l'objet d'importants travaux durant le premier semestre de 2008. L'installation et la mise en œuvre de deux installations d'instruction pour les sapeurs-pompiers permettent d'enseigner la tactique d'intervention destinée à maîtriser les sinistres qui peuvent éclater dans des immeubles construits selon les normes "minergies". Ces outils donnent entière satisfaction. Vu la qualité des installations et en regard de l'investissement consenti, le service a présenté celles-ci à d'autres partenaires romands. De ce fait, la direction de l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments du canton de Vaud a marqué son intérêt et une convention de collaboration a été signée durant le troisième trimestre. Ceci va dans le sens du développement prévu du centre d'instruction, tel que défini dans le projet de fusion SSCM 2008.

Législation cantonale et fédérale

Le Conseil d'Etat, le département et le service se sont prononcés respectivement sur

- le projet d'ordonnance concernant l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire;
- l'initiative parlementaire – assainissement des buttes de tir - prolongation du délai jusqu'en 2012 ;
- le projet de loi sur l'exonération fiscale de la solde pour le service du feu.

6.3. Activités déployées

SSCM

Protection de la population et organisation catastrophe

Le bureau permanent a siégé à quatre reprises. Il a notamment suivi l'avancement des travaux de planification pandémique, suivi l'exercice de désinfection de véhicules en cas de grippe aviaire, pris connaissance de la nouvelle organisation en vigueur depuis le début de l'année au sujet de l'intervention sur les routes nationales et débattu de la nécessité d'acquérir des barrages "Rhône-Rhin" dans l'éventualité d'une rupture de l'oléoduc du Jura neuchâtelois. A ce sujet, des discussions sont en cours avec la direction d'OJNSA pour définir les quantités nécessaires et la répartition des coûts.

Dans le cadre de la collaboration civile militaire, une fraction de l'EM de conduite du gouvernement a participé à l'élaboration et à la direction de l'exercice Mikado qui s'est déroulé du 25 au 27 novembre à Moudon. Cet exercice, dirigé par le commandant des Forces terrestres, avait pour but d'entraîner l'état-major de la région territoriale 1 dans le cadre d'un engagement d'appui en situation perturbée, avec menaces terroristes sur les infrastructures civiles d'importance vitale pour le maintien des conditions d'existence de la population. Les enseignements de l'exercice montrent

qu'une collaboration intercantonale romande devrait s'instaurer, afin de fixer les priorités des engagements militaires sur le territoire de la sphère d'activités de la région territoriale, faute de quoi, le partenaire militaire ne pourra pas répondre à toutes les demandes des autorités civiles en cas de besoins sur l'ensemble de la romandie.

Le service a aussi participé à l'élaboration d'une documentation destinée à l'information de la population en cas d'accident dans une centrale nucléaire. Piloté par le canton de Fribourg, ce projet est actuellement en suspens, car des discussions doivent encore avoir lieu avec la direction des FMB, propriétaire de la centrale de Mühleberg, pour définir la répartition des coûts d'édition et de distribution de cette nouvelle documentation.

Le Conseil d'Etat a adhéré par convention à la mise en place et à l'exploitation d'un laboratoire spécialisé pour les analyses de substances biologiques qui peuvent être utilisées lors d'actions illicites. Le chef du SSCM fait partie du comité de pilotage de ce laboratoire dont les tâches sont réparties entre le CHUV à Lausanne et le HUG à Genève. Durant l'année 2009, il devra être défini les procédures de prélèvement de telles substances par les services d'intervention et leur mode d'acheminement sur le laboratoire.

Arrondissement

Contrôle matricule

Au 31 décembre, les contrôles du commandant d'arrondissement font apparaître qu'environ 10.000 hommes sont enregistrés dans le contrôle matricule cantonal. Les statistiques tenues par le système PISA permettent de constater que plus de 2000 hommes ont changé plusieurs fois d'adresse ou de domicile durant l'année écoulée et qu'approximativement 3000 autres ont déménagé au moins une fois. Ces chiffres reflètent la mobilité qui est celle des personnes actives dans notre canton. Ces nombreuses mutations génèrent une intense activité de recherches, notamment en cas de manquement à une obligation de service ou hors du service.

Information des conscrits et recrutement

En application de l'ordonnance sur le recrutement (OREC), les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes garçons astreints et jeunes filles volontaires en âge d'être recrutés.

Ces séances d'information, soit 17 journées, ont été organisées dans les locaux du service à Couvet et 948 conscrits y ont participé. L'animation et la conduite des groupes formés de 12 à 17 personnes ont été essentiellement assurées par des officiers et sous-officiers de milice qui sont mis à notre disposition par l'EM de conduite de l'Armée et accomplissent dans ce cadre leurs cours de répétition.

L'activité de gestion des dossiers pour la convocation au recrutement constitue une activité conséquente. En effet, la modification du système d'enseignement supérieur (acquisition de modules; introduction du système de Bologne) multiplie les contacts avec les conscrits, lesquels ont de plus en plus de difficultés à concilier "études et service militaire" entre 18 et 23 ans, âge limite pour accomplir son service d'instruction de base. Les services du DDPS cherchent des solutions pour faciliter l'accomplissement de leurs obligations aux jeunes gens qui poursuivent des "études longues".

Malgré cela, la formule donne satisfaction tant par rapport au contenu qu'à la perception du message par nos jeunes concitoyens, puisque le taux de satisfaction mesuré au recrutement est toujours supérieur à 80 %. De l'avis du chef de l'Armée, l'information et le recrutement constituent ensemble un fleuron de la réorganisation "A XXI".

Le taux d'absentéisme (entre 7 et 9 %) à la journée d'information est relativement important. Il montre que les jeunes gens ne sont pas encore sensibilisés à leurs devoirs de citoyen.

Le centre de recrutement de Lausanne est compétent pour examiner les jeunes gens de notre canton et définir leur aptitude au service militaire ou à la protection civile. Les statistiques de l'année 2008 ne sont pas encore en notre possession. Toutefois, des premiers éléments qui nous ont été transmis, l'on peut déjà retenir que le taux d'aptitude au service militaire et à la protection civile est en légère augmentation pour notre canton.

Libérations

Après 4 ans d'interruption, il a été décidé de renouer avec une libération officielle des officiers professionnels et de milice. Ces officiers, libérés à la fin de l'année 2007, ont été invités à un repas au

château de Colombier le 17 mars. Vingt-deux invitations ont été adressées et 20 personnes ont répondu favorablement. Le chef du département leur a adressé un message de remerciements.

Depuis l'année 2007, vu la suppression des arsenaux cantonaux, les cantons ne sont plus entièrement responsables des opérations de libérations. Par contre, la tâche d'organisation incombe toujours au commandant d'arrondissement. A la fin de l'année 2008 il a été procédé à la libération et au retrait de l'équipement de 340 sous-officiers, appointés et soldats. Le personnel de la base logistique de l'Armée, centre de Grolley, assurait dès lors la responsabilité des contrôles des retours d'équipement. Les travaux ont été concentrés sur une seule journée dans les locaux de l'école de cadres à Planeyse. Avec la mise en œuvre des nouvelles prescriptions au sujet de la remise de l'arme en toute propriété, ce sont 72 armes (fuss et pistolets) qui ont été cédées à leur détenteur. Ce chiffre est sensiblement égal à celui des années antérieures et les requérants sont en général membres d'une société de tir sportif.

Affaires militaires

Places de tir et tirs militaires

Les deux places de tir des Pradières et de Bevaix, attribuées essentiellement aux écoles de cadres de l'infanterie ont été utilisées conformément aux conventions en vigueur. S'agissant des Pradières, la limite supérieure des jours de tir possibles a été atteinte. De ce fait, les classes d'aspirants ont dû se déplacer à l'extérieur du canton pour compléter leur programme d'instruction au tir. L'utilisation de cette place n'a donné lieu à aucune réclamation, tant des utilisateurs que des promoteurs ou des associations de protection de la nature durant l'année écoulée.

La loi fédérale sur la protection de l'environnement et l'ordonnance du Conseil fédéral sur les sites contaminés stipulent que la Confédération participera aux coûts des mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement des sites pollués aux abords d'installations de tir, sur lesquels aucun déchet n'aura été déposé après le 1^{er} novembre 2008. L'entrée en vigueur de cette disposition implique de fait que les communes et sociétés de tir doivent équiper leurs installations de tir de récupérateurs de balles de plomb avant la reprise des tirs en 2009. Bien qu'une initiative parlementaire ait été déposée en mars 2007 pour la prolongation du délai, il s'agissait de rendre attentives, tant les communes que les sociétés de tir aux risques encourus en cas de non application des dispositions fédérales (fermeture des installations ou perte financière lors de l'assainissement ultérieur). Une séance d'information a dès lors été organisée en mars 2008. Au sujet du prolongement du délai, l'initiative parlementaire a été acceptée par le Conseil national lors de la session d'hiver des Chambres fédérales. Le Conseil des Etats se prononcera en mars. Vu la situation, il est fort probable que le délai de réalisation sera prolongé, mais il n'en demeure pas moins que les buttes de tir doivent être équipées de systèmes de récupération des balles.

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 32 places de tir à 300 m et 11 à 50/25 mètres. Le tableau ci-après donne un aperçu des activités en comparaison avec l'année précédente:

	N. de soc. À 300 m	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc. À 50/25 m	Prog. féd.	Tir en camp.
2007	40	3088	906	15	344	526
2008	39	2930	981	13	323	508

Il est utile de relever que près de 371 militaires n'ont pas accompli leur obligation hors service, malgré un rappel effectué au début de l'année par le DDPS. Les contrevenants ont été sanctionnés d'amendes pour un montant 105.000 francs dont 95.000 francs ont été payées. Le solde a été convertis en arrêts disciplinaires. Nous remarquons que le nombre de militaires n'ayant pas accompli leur obligation de tir hors du service est stable par rapport aux années antérieures.

Par ailleurs, nous avons infligé des sanctions pour défaut au recrutement où aux séances d'information pour 9.700 francs.

Enfin, les cantons sont chargés d'exécuter les décisions des tribunaux militaires et celles des commandant de troupes qui peuvent infliger des amendes. A ce titre, le canton a enregistré plus de 17.000 francs de recettes.

Contrôles militaires

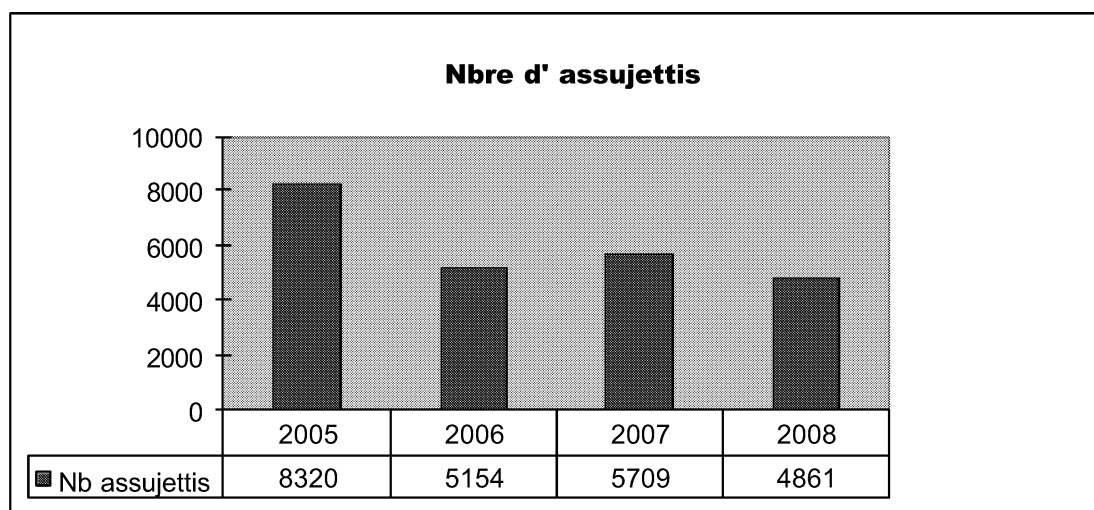
Dans le cadre de la coresponsabilité avec la Confédération dans le domaine des contrôles militaires, le service est compétent pour l'examen des demandes de renvoi de cours de répétition pour tous les militaires domiciliés dans le canton.

Pour l'année 2008, environ 3000 militaires ont été convoqués à un cours de répétition et 620 d'entre eux ont introduit une demande de report de cours. Les statistiques montrent une baisse des demandes par rapport à l'année précédente d'environ 17%. Il semble que le retour au rythme annuel des cours de répétition, après l'introduction d'Armée XXI, soit désormais assimilé. Comme à l'accoutumée, les militaires ou leurs employeurs ont de très nombreux contacts avec le service, soit par "courriel" ou par téléphone pour chercher des informations avant d'introduire une demande de report. Ces échanges ont l'avantage de maintenir un contact avec l'économie et de sensibiliser les employeurs aux contraintes du service militaire, notamment lorsqu'ils sont d'origine étrangère.

Considérant dès lors que la plupart des demandes étaient légitimes, 90% des requêtes ont été acceptées. A titre indicatif, le taux cantonal se situe au niveau de la moyenne nationale, ce qui indique que nous pratiquons une politique de traitement cohérente et équitable, dans la droite ligne des exigences et instructions fédérales en la matière.

Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le nombre d'assujettis pour l'exercice 2008 est de 4861 personnes (y compris les assujettis exonérés), dont 4283 taxés provisoirement ou définitivement. Le tableau ci-après montre l'évolution des assujettis suite à la mise en place de l'Armée XXI.



La facturation s'est opérée, sur la base de l'impôt fédéral direct de l'année 2007.

La part revenant à notre canton, au titre de commission de perception, est fixée à 20%.

Voici le résultat des deux dernières années:

Années	Comptes	Part du canton	Budget
2007	2,707,685.67	550,978.95	450,000.-
2008	3,648,267.10	729,653.40	450,000.-

Le nombre d'assujettis est en baisse constante depuis la réorganisation de l'AXXI. Il devrait se stabiliser les prochaines années. Par contre, compte tenu du fait qu'un poste vacant depuis 2005 a pu être remplacé, le retard accumulé dans les taxations passées a pu être comblé partiellement. De ce fait, les recettes s'accroissent significativement en 2008. Le résultat enregistré durant l'exercice contredit dès lors partiellement et provisoirement les indications du rapport de gestion de l'année 2007. Ces recettes devraient à l'avenir se stabiliser aux alentours de 500.000 francs en considéra-

tion d'une modification de la loi sur la taxe qui augmente de 200 francs à 400 francs la taxe de base. Toutefois, tant que le retard accumulé n'est pas entièrement comblé, l'on peut s'attendre à un dépassement du montant ci-dessus.

Logistique

Les contrats de prestations dans le domaine de la logistique et de l'appui aux écoles de cadres de l'infanterie ont pris leur plein effet durant l'exercice écoulé. Un controlling des heures effectives pour l'accomplissement des travaux prescrits a été mis en place. De même, une rationalisation de l'engagement du personnel a permis de cerner avec précision l'ensemble des coûts. Le tableau ci-après montre quels sont les secteurs qui génèrent des profits et ceux qui sont déficitaires. Les deux rubriques déficitaires ont fait l'objet de nouvelles négociations pour l'année 2009, car depuis le début de l'année 2008, la place d'armes de Colombier abrite l'ensemble des écoles de cadres de l'infanterie, comme mentionné plus haut. Nos requêtes ont été prises en compte et nous sommes dans l'attente de nouvelles propositions de la part de la Confédération.

Situation au 15.12.2008					
Contrats Confédération	Fournitures énergétiques	Montant des contrats	Heures accomplies	Tarif horaire SSCM	Coût SSCM
RAV + EVAC		CHF 400,000.00	5,399.85	CHF 75.00	CHF 404,988.75
Véhicules militaires		CHF 100,000.00	868.70	CHF 75.00	CHF 65,152.50
Equipement personnel		CHF 117,863.00	1,882.50	CHF. 75.00	CHF 141,187.50
Remise en état fass 90		CHF 170,000.00	1,100.75	CHF 85.00	CHF 93,563.75
Total des contrats 2008	CHF 0.00	CHF 787,863.00	9,251.80		CHF 704,892.50
	Libérations individuelles		7.50	CHF. 75.00	CHF 562.50
Total					CHF 705,455.00

Infrastructures

L'infrastructure mise à disposition de la troupe fait également l'objet d'un contrat de prestations avec l'entreprise Armasuisse qui agit pour le compte du DDPS. Les contrats fixent le montant de la location de l'ensemble des bâtiments attribués à la Formation d'application de l'infanterie et aux écoles de cadres, ainsi qu'aux places d'exercices et de tir. Ce montant est actuellement équivalent à 1,7 % de la valeur d'assurance incendie des bâtiments.

Certaines infrastructures sont vétustes et ne répondent plus à toutes les normes de sécurité. Elles devront faire l'objet d'une réfection en 2009. Il faut relever que les installations de tir de Bôle et de Plan-Du-Bois ont été mises à forte contribution durant l'exercice écoulé. La compilation des rapports de tir montre que plus de 500.000 cartouches ont été tirées dans ces stands.

D'autres contrats sont en vigueur avec la Base logistique de l'Armée et portent sur la maintenance journalière des bâtiments et places d'exercice. Ces contrats sont en cours de révision suite à la concentration de toutes les écoles de cadres de l'infanterie sur la place d'armes de Colombier.

Au total, la Confédération a versé au canton 2.354.647 francs dont 505.000 francs ont été investis pour l'entretien des bâtiments et 1.022.000 francs en charges de personnel d'exploitation.

Pour les infrastructures cantonales utilisées par le SSCM, nous relèverons que le bâtiment de Couvet qui est en copropriété avec le centre sportif, a été l'objet d'une réfection sur la façade nord, laquelle présentait des dégâts dus à des mousses. A Colombier, une révision complète et une

adaptation du système d'alarme incendie ont été exécutées, vu qu'il n'y a plus de résident permanent au sein même de l'exploitation.

Protection civile

Instruction réalisée en 2008

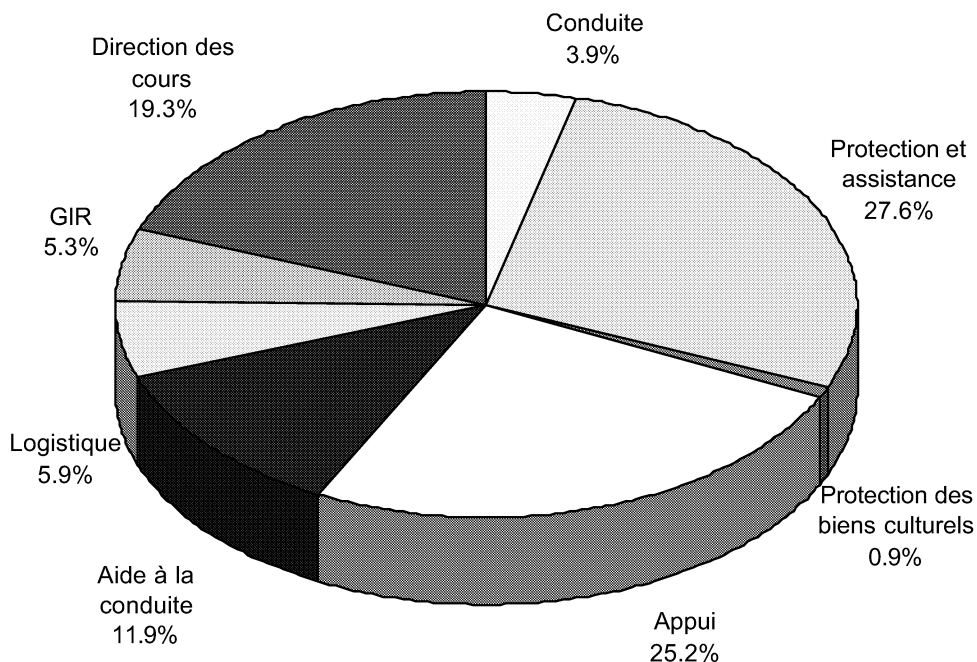
Durant l'année, 23 cours ont été organisés au centre d'instruction de Couvet par notre service, réunissant 297 participants. L'encadrement est assuré par nos instructeurs, les commandants et membres professionnels des organisations de protection civile qui doivent légalement 20 % de leur temps au canton.

Dans le cadre de la collaboration intercantonale, 25 participants ont été instruits hors du canton dans 9 cours différents.

Sur le plan fédéral, 9 cours ont été suivis dans les différents centres d'instruction de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) représentant 15 participants.

Service et genre de cours	Participation par cours	Participation par service
Conduite		13
Cours de perfectionnement <ul style="list-style-type: none"> • Commandants PCi (Couvet) • Résolution de problème (OFPP) 	10 3	
Aide à la conduite		40
Cours de base <ul style="list-style-type: none"> • Collaborateur d'état-major (Couvet) Cours de cadres <ul style="list-style-type: none"> • Chefs de groupe télématique (OFPP) • Chefs télématique (OFPP) • Chefs suivi de la situation (OFPP) • Chefs protection ABC (OFPP) • Cours complémentaire pour spécialistes • Radioprotection (OFPP) • Détecteur A (Couvet) • Cours de répétition • Cellule cantonale NBC (Couvet) 	16 2 2 1 3 1 6 9	
Protection et assistance		93
Cours de base <ul style="list-style-type: none"> • Préposés à l'assistance (Couvet) Cours de cadres <ul style="list-style-type: none"> • Chefs de groupe assistance (Grône/VS) • Chefs de section assistance (Grône/VS) • Cours complémentaire pour spécialistes • Sanitaires (Couvet) • Aide psychologique (OFPP) • Cours de répétition • Aide psychologique (Neuchâtel) 	45 10 2 5 2 29	
Protection des biens culturels		3
<ul style="list-style-type: none"> • Cours complémentaire pour spécialistes • Protection des biens culturels (Bernex/GE) 	3	

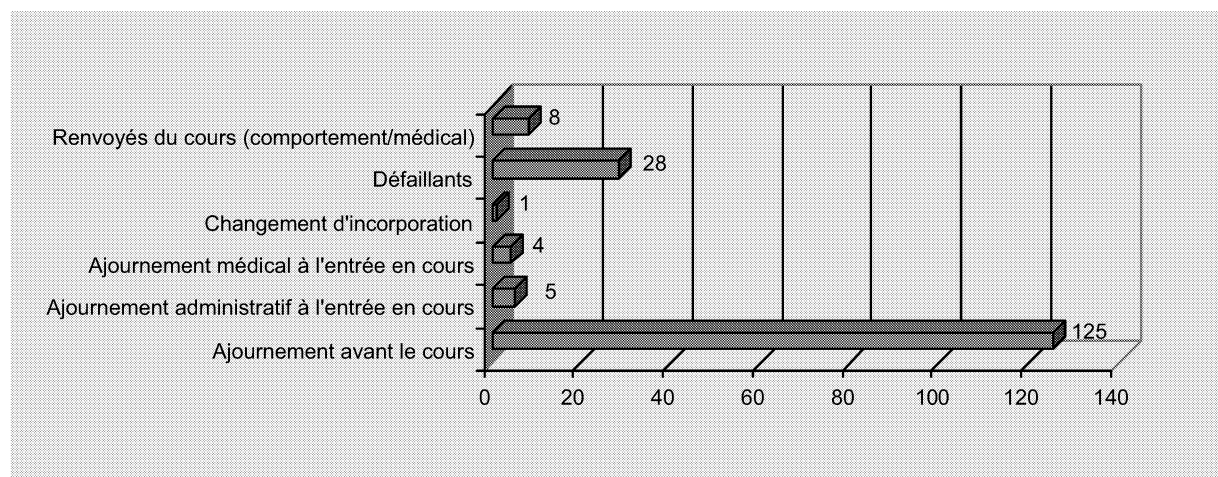
Service et genre de cours	Participation par cours	Participation par service
Appui		85
Cours de base <ul style="list-style-type: none"> • Pionniers (Couvet) 	49	
Cours de cadres <ul style="list-style-type: none"> • Chefs de groupe appui (Couvet) • Chefs de section appui (Couvet) 	27 9	
Logistique		20
Cours de cadres <ul style="list-style-type: none"> • Chefs de cuisine (OFPP) • Chefs de l'élément logistique, sgtm (Gollion/VD) • Comptables, four (Couvet) • Cours complémentaire pour spécialistes • Préposés au matériel (Sugiez/FR) • Préposés aux constructions (Bernex/GE) 	1 3 9 4 3	
Formation d'intervention d'urgence (GIR)		18
Cours pour spécialistes GIR <ul style="list-style-type: none"> • Pionniers et assistance (Couvet) • Cours de perfectionnement • Chefs d'intervention GIR (Couvet) 	10 8	
Direction des cours (Couvet)		65
Instructeurs professionnels, instructeurs à temps partiel et comptables	65	
Total		337



L'étendue de la palette des formations à assurer nous contraint à faire appel à des instructeurs spécialisés de milice. Ceci assure également la formation continue de ces personnels et présente de nombreux avantages.

Malgré cela, le nombre de soldats de la protection civile instruits dans les cours de base est encore insuffisant pour permettre d'alimenter correctement les organisations de protection civile du canton. En effet, selon les prévisions, nous devrions pouvoir instruire chaque année l'équivalent de 140 personnes pour atteindre cet objectif. Ce déficit d'instruction a aussi une influence négative sur le recrutement et la formation des cadres, même si durant l'exercice écoulé un effort a été porté sur la formation de ceux-ci.

Gestion des convocations et des entrées en service



Nouveaux instruits

- Collaborateurs d'état-major : 16
- Préposés à l'assistance : 45
- Pionniers : 49
- Total 110

École fédérale d'instructeurs

M. Christophe Aebi a terminé sa formation et a été certifié "instructeur professionnel de la protection civile".

Répartition totale des jours de service

Genre	Jours de service
Cours fédéraux	75
Cours intercantonaux	125
Cours cantonaux	2180
Total	2380

Constructions

La couverture globale en abris, ouvrages de conduite et à but sanitaire est équivalente à 85 % de la population. Si quelques communes disposent d'abris pour plus de 95 % de leur population, il n'en va pas de même des villes qui accusent un déficit de plus de 30 % en places protégées. Ce déficit sera difficile à combler en considération des nouvelles dispositions légales sur les normes en vigueur pour la construction d'abris privés. Par contre, les dispenses génèrent des recettes au titre des contributions de remplacement qui sont importantes.

La modification de la loi sur les constructions actuellement en préparation confiera aux cantons et non plus aux communes l'encaissement et la gestion des contributions de remplacement. Ceci devrait permettre de mettre en place une politique de construction qui soit plus régionale dans l'avenir.

Durant l'exercice écoulé, à la demande de la Confédération, laquelle participe financièrement à leur entretien, le service a dû définir le nombre d'ouvrages de conduite nécessaires pour une situation d'urgence et les désigner. Les autres ouvrages de commandement seront ultérieurement attribués aux partenaires de la protection de la population et il conviendra de régler les coûts d'entretien.

Durant l'année il n'y a pas eu d'ouvrage construit, par contre le PC réduit de Marin a été désaffecté.

Commune	PC I	PC II	PC II réd	PC III	PC III réd	Bur dir	Empl filot éloigné	po att I	po att II*	po att II	po att III	UHP	CSP	Abri patients	Abri PBC	Abris publics		Abris type hospitalier	
																Nombre	Places	Nombre	Places
Savagnier						1										1	461		
Fenin-Vilars-Saules						1										1	350		
Fontaines						1										1	298		
Engollon						1										1	78		
Fontainemelon																			
Les Hauts-Geneveys					1											1	255		
Boudevilliers																		1	174
Valangin						1									1	1	351		
Coffrane					1								1			1	375		
Les Geneveys/Coffr.			1							1						2	505		
Montmollin						1										1	204		
Le Locle	1							1					1	1		1	109	1	112
Les Brenets				1						1						1	204		
Le Cerneux-Pégu.					1											2	207		
La Brévine					1											1	384		
La Chaux-du-Milieu						1										1	141		
Les Ponts-de-Martel			1							1			1			1	688		
Brot-Plamboz						1										1	204		
La Chaux-de-Fonds	3							3				1	1	2	1	2	1710	1	93
Les Planchettes						1										1	153		
La Sagne				1							1					1	360	1	72
Total	5	11	6	3	9	15	1	10	6	6	1	3	10	8	3	65	20301	13	1431

Légende

- PC : poste de commandement
- po att : poste d'attente
- UHP : unité d'hôpital protégée
- CSP : centre sanitaire protégé
- bur dir : bureau de direction
- réd : réduit
- PBC : protection des biens culturels
- Empl. : emplacement

Projet de modernisation

Couvet

PC type II – Grand Rue 23

Places protégées réalisées en 2008

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 49 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 1312 places protégées, réparties selon le tableau ci-dessous.

Communes	Abris	Places Protégées
Neuchâtel	3	197
Hauterive		
Saint-Blaise	1	12
Marin-Epagnier	1	13
Thielle-Wavre		
Cornaux		
Cressier		
Enges		
Le Landeron	1	10
Lignières	1	8
Boudry		
Cortailod	3	57
Colombier	13	367
Auvernier		
Peseux	1	9
Corcelles-Cormondèche	9	219
Bôle		
Rochefort	1	26
Brot-Dessous		
Bevaix	1	31
Gorgier	1	7
Saint-Aubin-Sauges		
Fresens		
Montalchez		
Vaumarcus		
Môtiers		
Couvet	1	7
Travers		
Noiraigue		
Boveresse		
Fleurier	1	6
Buttes		
La Côte-aux-Fées		
Saint-Sulpice		
Les Verrières		
Les Bayards		
Cernier		
Chézard-St-Martin	2	63
Dombresson		
Villiers		
Le Pâquier		
Savagnier	3	20
Fenin-Vilars-Saules		
Fontaines	3	80
Engollon		
Fontainemelon		
Les Hauts-Geneveys		
Boudevilliers		
Valangin		

Communes	Abris	Places Protégées
Coffrane		
Les Geneveys-sur-Coffrane		
Montmollin		
Le Locle		
Les Brenets		
Le Cerneux-Péquignot		
La Brévine		
La Chaux-du-Milieu		
Les Ponts-de-Martel		
Brot-Plamboz		
La Chaux-de-Fonds	3	180
Les Planchettes		
La Sagne		
Total	49	1312

Contrôle périodique des abris

Aucun contrôle n'a été effectué en 2008. A relever que pendant la période de mise en place de la réforme PCi XXI, ces contrôles ont été volontairement suspendus.

Contrôle périodique des constructions

Le contrôle périodique des constructions a débuté en 2004. Cette opération constitue la base de calcul pour les montants forfaitaires versés par la Confédération au titre de participation aux frais d'entretien. A fin 2008, toutes les constructions du canton ont été contrôlées une première fois conformément aux directives de la Confédération ce qui nous assure le paiement des montants prévus. Pour la première fois ces contrôles ont été effectués en collaboration avec les commandants des OPC et leur personnel.

Dès 2009, le tournus des contrôles reprendra pour garantir la pérennité de ces paiements.

Sanctions et dispenses de construction d'abris

27 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 771 places protégées.

Au total, 272 dossiers ont été examinés, dont 147 ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abri avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 843.675 francs.

Extension des systèmes télématiques

Les travaux concernant l'extension des systèmes télématiques (Polycom, GSM, connexion au nœud cantonal) dans les postes de commandement de la protection civile ont débuté en automne par le PC de Boudry qui est désormais opérationnel.

Système d'alarme à la population

Fin 2008, le dispositif pour alarmer la population comprenait 106 sirènes fixes (sur les toits), 77 sirènes mobiles (sur des véhicules) et 10 sirènes fixes d'alarme-eau (barrage du Châtelot). Le test d'alarme a été effectué le mercredi 6 février 2008 et seule 1 sirène n'a pas fonctionné.

Le projet du nouveau système POLYALERT pour la transmission de l'alarme à la population a débuté au niveau du canton avec la collaboration de l'Office fédéral de la protection de la population.

Les sirènes fixes réparties dans les différentes communes devront être échangées entre 2009 et 2011. Un système de télécommande généralisée est également prévu.

Dès 2009, le tournus des contrôles reprendra pour garantir la pérennité des ces paiements.

Extension des systèmes télématiques

Les travaux concernant l'extension des systèmes télématiques (Polycom, GSM, connexion au nœud cantonal) dans les postes de commandement de la protection civile ont débuté en automne par le PC de Boudry qui est désormais opérationnel. A noter que les frais sont majoritairement pris en charge par la Confédération, le canton, par l'intermédiaire du fonds cantonal de la protection civile doit couvrir les coûts de raccordement au réseau de communication sans fil "Natel GSM" et ceux liés à la connexion au nœud cantonal. Entre 2009 et 2010, les cinq autres PC ainsi que celui du gouvernement seront adaptés. En conséquence, la conduite en situation de crise sera garantie pour l'ensemble du canton.

Matériel et équipement

Durant l'exercice écoulé, nous avons acquis du matériel pour l'équipement personnel des soldats et cadres de la protection civile, suite à la décision prise de remettre un équipement à chaque membre de la protection civile terminant son cours de base. Ce matériel doit être restitué selon le même principe que celui utilisé au sein de l'Armée.

La section logistique du service a débuté la mise en œuvre d'une centralisation des équipement personnels dans un but de rationalisation

Organisations de protection civile (OPC)

Sur proposition du service et des présidents des comités directeurs et commissions de gestion, le Conseil d'Etat a pris un arrêté ramenant de 15 à 14 francs la contribution communale annuelle par habitant. Cette décision se justifie considérant l'impossibilité momentanée des OPC d'assurer tous les cours de répétition tels que prévus dans la législation fédérale. La diminution des coûts consécutive à ce phénomène augmente d'autant la réserve du fonds de protection civile.

Le commandant de l'organisation de protection civile du Val-de-Ruz, M. Frédéric Jacot a été démis de ses fonctions par le comité directeur. Il a été remplacé par M. Sébastien Barraud qui a pris ses fonctions au milieu de l'année.

Cours de répétition / Interventions au profit de la communauté

Les organisations du Littoral centre et des Montagnes neuchâteloises normalement dotées en cadres ont été à même de remplir les obligations de cours de répétition conformément à la loi, ce qui n'est pas le cas des autres OPC, vu le manque d'effectifs qui est encore le leur, mais surtout vu le manque de cadres.

Cette situation perdurera encore 4 à 5 ans.

Par contre, l'on constate que les interventions au profit de la collectivité publique sont en augmentation. En effet de nombreuses communes renoncent à l'engagement de sapeurs-pompiers pour assurer le soutien à des manifestations d'une certaine importance, l'engagement de la Pci étant moins onéreuses.

Depuis le début de l'année, les autorisations cantonales délivrées pour ces interventions doivent être transmises à l'OFPP qui assure une surveillance accrue des allocations APG.

Interventions d'urgence

Les organisations régionales ont aussi toutes été engagées dans des interventions d'urgence en appui des services du feu. Pour les plus importantes, l'on relèvera l'engagement en début d'année à Clêmesin à l'occasion d'un feu de ferme, au Landeron lors de l'incendie survenu dans un EMS, pour assurer une aide au transfert des pensionnaires et une remise en état des locaux.

Alarme

Le test de fonctionnement des sirènes d'alarme à la population qui a eu lieu le 6 février a montré que le réseau d'alarme du canton de Neuchâtel est en bon état de fonctionnement, en effet des

106 sirènes installées, 104 ont fait l'objet d'un essai et une seule n'a pas fonctionné. L'OPC concerné a reçu l'ordre de remise en état

Feu

Système d'alarme

Le système d'alarme cantonal a rempli sa mission et n'a pas subi de perturbations durant l'exercice écoulé. La police neuchâteloise a mis en place son propre système d'alarme et n'est plus partenaire de ce réseau depuis le début de l'année. Les utilisateurs du réseau d'alarme en 2008:

- sapeurs-pompiers
- protection civile
- ORCAN
- service du domaine public, La Chaux-de-Fonds
- ramoneurs
- service de l'environnement chimistes de piquet
- SMUR
- services d'ambulance
- sauvetage sur le lac
- travaux publics de La Chaux-de-Fonds

La répartition actuelle du nombre de personnes pouvant être alarmées se présente comme suit:

Genre	Alarme par pager	Alarme par téléphone
Services d'incendie et de secours	286	5
Centres de secours	250	4
Sapeurs-pompiers	503	532
Protection civile	168	357
Autres services	531	109
Total	1738	1007

Dès le début de l'année 2009, les SIS de Neuchâtel et des Montagnes neuchâteloises et le service d'ambulance du Val-de-Travers utiliseront également un autre système d'alarme, lequel est basé sur la communication sans fil. Si ce nouveau système répond aux attentes des utilisateurs, il s'agira de réfléchir au maintien ou à l'abandon du système actuel.

Corps de sapeurs-pompiers

Les corps de SP du Val-de-Travers ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 pour former le corps de sapeurs-pompiers du Val-de-Travers avec le cap Patrick PIAGET comme commandant. Il en est de même pour les corps de SP de Bôle et Colombier avec le cap Bernard MOECKLI et de Rochefort et Brot-Dessous avec le cap Pierre-André LAMBERCIER.

Au 31 décembre 2008, le canton de Neuchâtel compte :

- 18 corps de sapeurs-pompiers, dont 15 regroupements (Montalchez, Fresens et les Planchettes ne sont pas encore regroupés)
- 4 Centres de secours
- 2 Services d'incendie et de secours (SIS)

Nouveaux commandants

Les nouveaux commandants nommés en 2008 sont les suivants:

- Cap Pascal CHAPUISOD CSP Vignoble
- Cap Yves BELLENOT CSP Val-de-Ruz Nord
- Cap Didier GYGER CSP Val-de-Ruz Ouest
- Cap Philippe RAVAL CSP Vallée de la Brévine

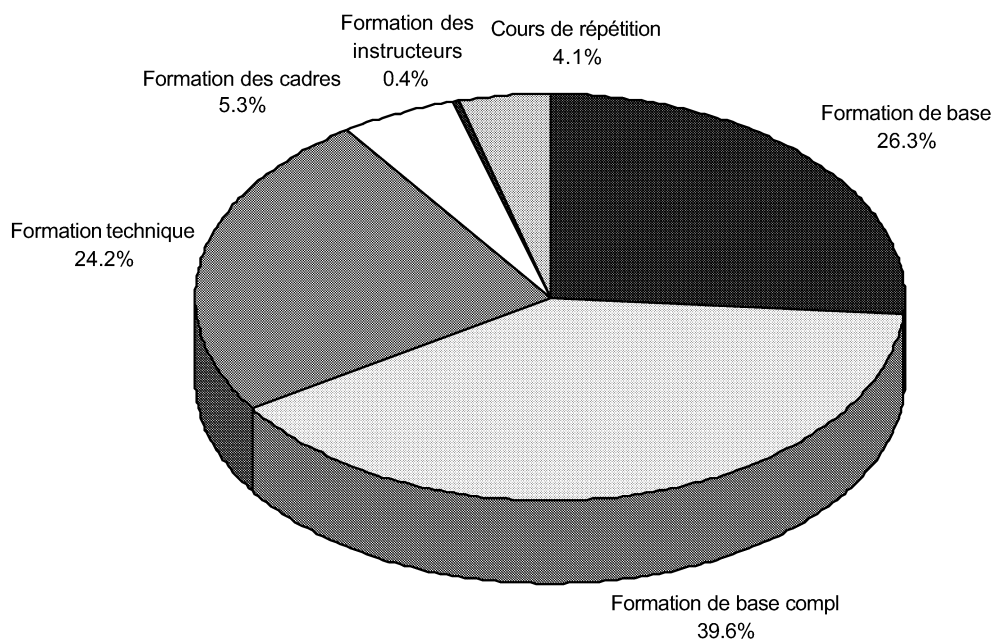
Inspection du service de défense contre l'incendie

3 corps de sapeurs-pompiers ont été inspectés en 2008; toutes ces inspections ont été réussies, il s'agit des :

- CSP du Vignoble
- CSP Bôle-Colombier
- CSP Val-de-Ruz Nord

Cours cantonaux

Genres de cours	Nb part. instruits	Total
Formation de base		203
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base I • Cours de base Val-de-Travers • Cours de base PAR I 	83 39 81	
Formation de base complémentaire		306
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base II • Cours de base PAR II • Cours machinistes motopompe • Cours de base BLS 	94 97 52 63	
Formation technique		187
<ul style="list-style-type: none"> • Journée des commandants • Technique d'extinction • Flashover / Backdraft / Ventilation • Formation d'instructeurs sur nouveau conteneur "bois" • Formation d'instructeurs "sécurité piste feu" • Perfectionnement pour instructeurs "sécurité piste feu" 	52 46 40 18 17 14	
Formation des cadres		41
<ul style="list-style-type: none"> • Degré I (chefs de groupe) • Degré II (officiers) • Chefs d'intervention 	17 10 14	
Formation des instructeurs		3
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection phases I, II et III 	3	
Cours de répétition		32
<ul style="list-style-type: none"> • BLS • Radioprotection 	24 8	
Total		772



Tous ces cours, représentant 59 journées d'instruction soit 1622 jours/hommes, se sont déroulés au centre d'instruction de Couvet, à l'exception de la sélection des instructeurs, phase III, qui s'est déroulée, pour toute la Suisse latine, à Sion (VS).

Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus des collaborateurs de notre service, nous avons pu compter sur la participation de:

- 96 personnes (chefs de disciplines, instructeurs et personnel auxiliaire. Ce qui représente un total de 539 jours/hommes

Journée des commandants

Lors de cette journée, les commandants ont reçu des informations générales sur la nouvelle organisation du service de la sécurité civile et militaire, le projet de réorganisation "police du feu 2009" et la volonté des autorités (ECAP et SSCM) de doter certains corps de sapeurs-pompiers regroupés de véhicules de 1^{ère} intervention permettant un engagement de lutte contre le feu par 3 à 5 servants.

Dans une seconde partie, M. H. Guggisberg de l'OFPP a présenté l'exercice d'intervention organisé sur le Rhin à Bâle et coordonnant l'engagement de moyens en provenance de Suisse, de France et d'Allemagne. 52 personnes ont participé à l'élaboration de cet exercice et au contrôle de son déroulement.

Ramoneurs en fonction en 2008 avec secteurs de travail

SCHWAB René, Cornaux	District de Neuchâtel campagne
OBRIST André, Neuchâtel	Neuchâtel ville Est, Chaumont
FLEURY Vincent, Neuchâtel	Neuchâtel ville Ouest
VILLOMMET Daniel, Peseux	Peseux, Corcelles-Cormondèche, Auvernier, Boudry, Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz
FALLET Eric, Colombier	Colombier, Cortaillod, Bôle, Gorgier-Chez-le-Bart, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez
STRUCHEN Gérald, Fleurier	Communes du Val-de-Travers et La Brévine

LOVIS Didier, Les Hauts-Geneveys	Communes du Val-de-Ruz
BANDERET Claude-Alain, Le Locle	Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu
STEUDLER Jacques, La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds ville Sud, Les Planchettes, Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel

Subventions

Le fonds cantonal des sapeurs-pompiers a versé les montants suivants en 2008:

Genre	Subvention Fr.
Subsides aux communes	386,002,55
Subsides aux privés	1,060,00
Cours cantonaux et fédéraux	458,928,80
Inspections	2,330,45
Mandats, expertises, études	17,023,35
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	40,000.00
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	3,235.00
Exploitation de la piste feu et matériel d'instruction	298,053,20
Total	1,206,633.35

Centre d'instruction

Occupation globale

Le tableau ci-dessous montre l'occupation globale du centre en nombre de jours, demi-jours ou soirées. L'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile et les militaires représente, dans la majorité des cas, des journées entières, alors que l'utilisation par des tiers représente plutôt des demi-jours et des soirées.

Locataire	Nombre
Protection civile	77
Sapeurs-pompiers	56
Militaires (information aux conscrits)	20
Utilisation par des tiers	120
Total	271

Suivant en cela la volonté de développement du centre d'instruction tel que défini dans le projet de fusion SSCM 2008 et suite à des contacts préalablement établis, nous avons accueilli les 11 et 12 novembre un cours de "Secours routiers" regroupant 15 élèves provenant de tous les cantons de Suisse romande. Ce cours placé sous l'égide de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers a été un succès. Une réservation pour 2009 est déjà enregistrée

Utilisation des salles

Le tableau ci-après montre l'utilisation mensuelle de l'auditoire et des 7 classes d'instruction. Parmi les 665 utilisations, il est à relever que seuls 69 cas ont fait l'objet d'une location payante.

Pour le reste, soit 596 cas, il s'agit d'utilisations pour les besoins du service ou au profit d'autres services de l'Etat (Service des Sports, Lycée de Rougemont, Police cantonale, etc..).

2008	Auditorium	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	TOTAL
Janvier	10	6	3	1	1	4	0	0	25
Février	8	4	4	4	4	1	5	0	30
Mars	17	14	12	13	13	13	3	3	88
Avril	9	6	4	13	13	12	12	4	73
Mai	13	10	9	9	9	8	6	6	70
Juin	13	0	0	0	0	0	0	12	25
Juillet	6	0	0	0	0	1	0	0	7
Août	6	10	10	11	20	15	0	0	72
Septembre	18	18	15	15	15	10	3	22	116
Octobre	12	8	12	12	12	12	6	5	79
Novembre	17	5	2	2	2	2	12	8	50
Décembre	9	2	2	2	2	2	7	4	30
Total	138	83	73	82	91	80	54	64	665

Utilisation de la piste d'entraînement à la défense incendie

La piste d'entraînement a été sollicitée à 103 reprises au cours de l'année, selon la répartition suivante:

Moments	Cours cantonaux sapeurs-pompiers	Corps de sapeurs-pompiers	PCi Entreprises et divers	Total
Semaine toute la journée	38	3	18	59
Semaine le matin		1		1
Semaine l'après-midi			9	9
Semaine le soir		15		15
Samedi toute la journée		2		2
Samedi matin		17		17
Samedi l'après-midi				
Totaux	38	38	27	103

A relever la présence de 5 corps de sapeurs-pompiers venant d'autres cantons (4 VD – 1 FR). L'intérêt pour les nouvelles installations est marqué. Toutefois, il s'agit de cibler leur utilisation, ceci pour des raisons de sécurité. Pour l'instant, ces installations ne sont ouvertes qu'aux professionnels et aux miliciens des centres de secours.

Utilisation de l'installation de démonstration avec combustible solide

Cette installation, unique en Suisse, permet de démontrer le développement d'un feu dans des constructions isolées selon les principes "minergie". En effet, sa conception moderne autorise l'utilisation de combustibles solides, car elle est dotée d'une aspiration pour les particules imbrûlées et d'un lavage des fumées dans une vision de protection de l'environnement ainsi que du voisinage.

Elle a été utilisée à 70 reprises depuis le mois d'avril, pour des tests, démonstrations, formation des instructeurs spécialisés qui y sont rattachés, cours cantonaux et formation des sapeurs-pompiers professionnels.

Il est à relever qu'une formation de base préalable à l'utilisation de cette installation a été suivie en Finlande par 9 instructeurs. Les frais de cette formation ont été pris en charge par le fonds des sapeurs-pompiers.

Musée militaire et des toiles peintes

Les activités et animations

Les activités du musée militaire et des toiles peintes ont débuté le 11 mars et se sont terminées le 18 décembre. Plus de 5500 visiteurs et 32 groupes de plus de 6 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces animations et ont visité les expositions thématiques présentées en 2008.

La conservatrice a répondu à un imposant courrier de personnes en recherches d'informations historiques, tant sur les uniformes que sur les événements militaires de l'époque du bataillon des "Canaris".

Expositions temporaires

Trois expositions temporaires ont été mises sur pied durant l'exercice écoulé, dont une sur sol français à Pontarlier pour retracer l'internement de l'armée du général Bourbaki. La mise en œuvre de cette dernière a engagé plusieurs collaborateurs du service et quelques bénévoles externes. Lors de son vernissage, le 2 février, le Commandant de la Formation d'application d'infanterie, le brigadier Michel Chabloz a présenté une conférence sur cet événement. Tant le vernissage que la conférence ont été suivis par un nombreux public.

Sur le site de Colombier, sur le thème "Wars and Wizards, l'artiste anglais Gerry Embleton a principalement présenté la construction de mannequins et la confection des uniformes d'époques.

Enfin, pour marquer le 600e anniversaire des corporations des tireurs de la ville de Neuchâtel, une exposition sur l'évolution de l'exercice du tir a été mise sur pied et son vernissage a eu lieu le 29 août en présence de nombreux invités. Les visiteurs de l'exposition ont pu mesurer leur adresse au tir dans les locaux du musée, grâce à la mise à disposition d'un simulateur de tir pour fusil d'assaut 90.

Passeport vacances

Le passeport vacances a une nouvelle fois obtenu un réel succès et il sera reconduit l'année 2009.

7. BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

Les comptes annuels de la Banque cantonale neuchâteloise seront publiés en février. Le rapport de gestion de la banque sera disponible dans le courant du mois de mars.

8. SERVICE FINANCIER

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la perception fiscale est rattachée au service des contributions, la perception des amendes et l'office des documents d'identité étant quant à eux rattachés au service de la justice. Le service financier ne comprend ainsi plus comme entités distinctes que l'office du contentieux général et la comptabilité centrale de l'Etat.

La mise en place de la comptabilité analytique et la gestion des opérations de bouclage analytique n'est plus du ressort du bureau SAP, mais de la comptabilité centrale de l'Etat.

La caisse principale de l'Etat a été fermée au public en date du 1^{er} décembre 2008. Ses activités ainsi que le personnel ont été repris par la comptabilité centrale de l'Etat.

Outre les tâches courantes, le service financier a été plus particulièrement sollicité par:

- le lancement de la procédure de réorganisation de l'office du contentieux général;
- les travaux de mise en œuvre de la Caisse de pensions unique;
- les effets de la crise financière sur les placements mobiliers de la Caisse de pensions de l'Etat;
- les adaptations à apporter à l'évaluation des subventions;
- les premiers travaux préparatoires pour la mise en marché public des assurances, le lancement de la procédure proprement dite intervenant en 2009.

8.1. Budget, suivi financier et comptes

Budget

Le budget 2009 a été élaboré dans un contexte économique et financier mouvementé avec en toile de fond une crise financière majeure de nature systémique, une grande volatilité du prix des matières premières et de l'inflation (tout d'abord en hausse, puis en baisse), et une dégradation très marquée de la situation économique depuis le second semestre 2008 dans la plupart des économies nationales.

Le Conseil d'Etat a décidé d'établir le budget 2009 en prévoyant des modifications d'ordre légal et réglementaire de façon à consolider le redressement des finances cantonales conformément au plan financier du Programme de législature 2006-2009, qui prévoyait en 2009 un déficit maximum de 10 millions de francs.

La procédure budgétaire a démarré avec l'adoption des directives budgétaires le 2 avril 2008. Comme pour les années précédentes, des enveloppes budgétaires ont été fixées par département. La remise des demandes budgétaires est intervenue le 7 mai 2008.

La coordination des travaux budgétaires et la préparation du rapport du Conseil d'Etat ont à nouveau exigé un engagement important de notre service. La première version du budget se situait loin de l'objectif. Le Conseil d'Etat a décidé de demander aux départements de revoir le budget de fonctionnement et le budget d'investissement de manière à ce qu'ils soient conformes aux objectifs fixés, le cas échéant en envisageant des modifications légales et réglementaires. Les propositions d'ajustements budgétaires et d'adaptations du cadre normatif devaient émaner des départements.

Sur la base de trois séries d'entretiens bilatéraux entre le DJSF et chacun des départements, ces derniers ont procédé à un réexamen critique de leurs demandes budgétaires qui a permis d'améliorer progressivement le résultat pendant la période d'établissement du budget 2009.

La situation budgétaire s'est dégradée avec la présentation en juillet, par le Département fédéral des finances, des paiements péréquatifs liés à la RPT. Le montant à recevoir par notre canton s'élève à 144,9 millions de francs, soit 3 millions de francs de moins que le montant prévu pour 2008 (147,9 millions).

Compte tenu de ce nouvel élément connu tardivement, le Conseil d'Etat n'a pas pu respecter entièrement son objectif de 10 millions de francs de déficit maximum qu'il avait fixé dans son programme de législature. L'excédent de charge de 12,1 millions de francs auquel il est parvenu s'en rapproche néanmoins. Lors du traitement parlementaire, le Grand Conseil a amendé le budget sur plusieurs points, notamment s'agissant des mesures d'ajustement structurel avec les communes, qu'il a refusées. Le budget finalement adopté inscrit un déficit de 30,2 millions de francs et 72,4 millions de francs d'investissements nets. Malgré cette péjoration, le budget 2009 tel qu'adopté se situe encore dans les limites fixées par le frein à l'endettement.

Le service financier a participé aux séances de la commission de gestion et des finances (CGF) consacrées au budget 2009. Dans ce cadre, il a notamment transmis des notes d'informations concernant la budgétisation des charges sociales ainsi que la comptabilisation des non-valeurs encaissées sur relances, et contribué à la rédaction des amendements de la CGF.

Suivi financier

Afin d'aider le Conseil d'Etat à avoir une meilleure vision et de renforcer le pilotage financier à court et moyen terme sur les finances cantonales, le service financier a mis en place un outil de gestion dans le courant de l'année s'intitulant « perspectives financières ». Ce document sera mis à jour au moins une fois par année en fonction des diverses tâches incombant à notre canton ainsi que du contexte économique et financier. Le Conseil d'Etat compte présenter chaque année, en même temps que le budget, des perspectives financières pour les trois années qui suivent le budget soumis au Grand Conseil, selon le concept dit de la planification roulante.

En application de l'arrêté du 8 mars 2006 sur l'organisation de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a chargé les départements de requérir le préavis des services centraux sur tous les rapports qu'ils

soumettent au Conseil d'Etat. En vertu de la loi sur les finances (art. 46, lettre d) et du règlement du service financier, notre service était auparavant déjà consulté sur les projets qui ont une incidence financière. L'arrêté de 2006 permet au service financier de donner plus systématiquement son préavis. C'est ainsi qu'en cours d'exercice, notre service a été sollicité pour analyser et se prononcer sur de multiples dossiers, dont certains importants (caisse de pensions unique, mandat de prestations d'HNe, renforcement du pôle de la microtechnique, autonomisation du SCAN et du CNIP, etc.).

Suite aux décisions du Conseil d'Etat d'août 2007, la méthodologie de l'évaluation des subventions a été revue et acceptée, sous sa nouvelle forme, par le Conseil d'Etat en date du 16 avril 2008. Les subventions ont été classées en deux catégories, soit celles pouvant faire l'objet d'une évaluation standard et celles dont la portée politique et stratégique nécessite une évaluation spécifique. Les documents permettant l'évaluation standard (questionnaires et rapports de synthèse) ont également été revus et simplifiés. A cette occasion, la planification générale des évaluations, permettant d'évaluer la totalité des subventions jusqu'en 2010, a été mise à jour et adoptée par voie d'arrêté. Depuis 2004, 114 subventions (en terme de rubriques comptables) ont été évaluées, dont 42 en 2008. Il reste 48 subventions à évaluer en 2009 et 47 en 2010 pour que toutes soient évaluées. Les résultats des évaluations 2008 seront transmis au cours du premier trimestre 2009 au Conseil d'Etat.

Les modifications réglementaires intervenues en 2007 en matière de demandes de crédits supplémentaires et complémentaires ont pour effet un contrôle plus serré des crédits budgétaires ainsi que des conditions d'octroi. Les crédits budgétaires supérieurs à 400.000 francs sont par ailleurs transmis à l'approbation du Grand Conseil dans le cadre d'un rapport transmis en juin et en décembre. De ce fait, le service financier est mobilisé chaque semaine durant toute l'année pour préavisier les demandes de crédits supplémentaires et complémentaires émanant des différentes unités administratives. En 2008, ce sont ainsi plus de 250 requêtes qui ont été traitées, pour des suppléments acceptés d'un montant total de 36,8 millions de francs, presque entièrement compensés.

Le service financier a été associé aux travaux de plusieurs commissions ou groupes en tant que spécialiste des questions comptables et financières (ex.: création d'une Caisse de pensions unique des collectivités publiques, Evologia, bâtiment de la microtechnique, GT CIPOS).

Comptes

En début d'année, le service financier a coordonné les travaux de bouclage des comptes 2007 en veillant notamment à ce que les dispositions réglementaires relatives aux principes d'échéance et du produit brut soient appliquées.

En cours d'année, le service financier a procédé à deux reprises à une enquête auprès des départements pour leur demander d'évaluer les charges et les revenus prévisibles sur l'ensemble de l'exercice 2008. La première évaluation, du mois de juin 2008, a fait ressortir un excédent de charges légèrement inférieur à celui prévu au budget 2008. La seconde évaluation, du mois de septembre, a très exactement confirmé cette tendance. Ces analyses faisaient principalement ressortir une augmentation significative des recettes fiscales, une bonne maîtrise des dépenses internes de fonctionnement, mais une dégradation des amortissements et des subventions accordées.

En fin d'année, le service financier a lancé les travaux de bouclage des comptes 2008.

8.2. Gestion financière

Les emprunts arrivés à échéance en 2008 ainsi que les amortissements représentent un montant total de 227 millions de francs. Seule une partie de ces emprunts a été renouvelée. En effet, 66 millions de francs ont pu être remboursés. De 1.380 millions de francs à fin 2007, la dette consolidée a diminué de 66 millions de francs pour s'élever à 1.314 millions de francs à fin 2008. La diminution de la dette découle de l'excédent de financement enregistré en 2008. Cet excédent s'explique par l'effet conjugué du résultat meilleur qu'attendu du compte de fonctionnement, des dépenses d'investissement moins élevées que prévu et des liquidités provenant de diverses variations des postes du bilan.

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat s'est révélée très délicate en raison des conséquences générées par la crise du marché immobilier aux Etats-Unis qui en s'étendant, a mené le système financier mondial au bord de l'effondrement. Cette situation a provoqué une chute importante de toutes les valeurs boursières et particulièrement des actions. Le comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat, en collaboration avec le service financier, a mis en œuvre un plan de mesures conservatrices approprié à la situation.

8.3. Autres tâches

Le coordinateur SAP-finances a conduit plus de 190 demi-journées de formation sur l'utilisation des modules financiers, suite aux nombreuses réorganisations, fusions et mutations dans le personnel. Au total, ce sont quelque 335 personnes qui ont été formées sur SAP ces dernières années. Le coordinateur a par ailleurs supervisé et suivi le déroulement des activités en lien avec la comptabilité analytique des services, dont Evologia, qui est passé service GESPA en 2008.

Le centre de compétence en matière de TVA (CC TVA), placé sous la responsabilité du service financier, a continué à suivre attentivement les réorganisations initiées au sein de l'administration cantonale afin de détecter les éventuelles répercussions en matière de TVA. Il a par ailleurs soutenu à plusieurs reprises les services dans des questions particulières liées à cet impôt.

Aucun nouveau service n'a été assujéti à la TVA durant l'exercice 2008. Comme en 2007, 21 unités sont assujétiées à la TVA au sein de l'administration cantonale.

La plupart des services gèrent la TVA sur SAP. 20 services appliquent la méthode de décompte forfaitaire. Plus simple et rapide, cette méthode de décompte est favorisée, pour autant qu'elle ne soit financièrement pas plus désavantageuse.

Comme les années précédentes, le service financier a donné des cours en finances publiques dans le cadre des filières certifiantes organisées conjointement par l'office de la formation continue et la HEG. Il a aussi donné des cours aux apprenants de l'Etat et des communes.

8.4. Office du contentieux général

L'office du contentieux (OCXG) a démarré sa réorganisation dans le cadre de la procédure de Réforme de l'Etat. Cette procédure se développera en trois phases distinctes (DJSF, interdépartementale et ouverture vers l'extérieur). Le but est de faire à terme de l'OCXG le centre de compétence de l'Etat en matière de recouvrement, de redéfinir ses activités et de mettre en place de nouvelles procédures.

L'office du contentieux a durant cet exercice défini son catalogue de prestations GESPA en vue de la mise en place du service de contrôle interne (SCI).

Il a également intégré la gestion du recouvrement des dossiers d'assistance judiciaire, en application de la nouvelle loi sur l'assistance judiciaire.

L'encaissement global, tout impôt confondu, représente plus de 56,5 millions de francs, sur un montant de créances cumulées de plus de 204,6 millions de francs, soit une masse sous gestion de 10% plus élevée que l'exercice 2007.

Il faut relever que la cellule de relance a réalisé un encaissement global de plus de 4,48 millions de francs (toutes créances confondues), soit 35% de plus qu'en 2007 qui était déjà de 27% supérieur à l'exercice 2006. Ces encaissements sont des plus-values sur des créances précédemment amorties. La part fiscale revenant à l'Etat représente 1,36 million de francs (1,18 million en 2007) et la part totale attribuée à l'Etat est de 3 millions de francs.

Ainsi, l'office a encaissé au cours de l'exercice 2008 un montant de plus de 59,3 millions de francs entre les créances en cours de gestion et la gestion de relance des actes de défaut de biens.

Fiduciaire Etat**(autres services de l'Etat que l'impôt – ancien système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	234.811,05
Nouvelles créances transmises en 2008	319.422,29
Encaissement	3.343,20
Encaissement sur relances	1.485.983,44
Actes de défaut de biens et non-valeurs	42.801,75
Solde de débiteurs à nouveau	501.579,34

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est inclus dans ces chiffres. Le nombre des dossiers transmis en 2008 par le service de l'assurance-maladie (SAM) est de 22'034 (7'022 en 2007) pour 22,8 millions de francs (8 millions en 2007). Cette augmentation est liée au remboursement des arriérés en suspens au SAM, issu de la signature d'une convention contentieuse regroupant une majorité d'assureurs maladie. Les procédures de faillite encore ouvertes représentent la majorité des dossiers en cours.

L'encaissement réalisé par la relance de dossiers précédemment amortis représente un montant de plus de 1,4 million de francs, en augmentation de 94% par rapport à l'exercice précédent.

Fiduciaire Etat**(autres services de l'Etat que l'impôt – nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	13.424.707,63
Nouvelles créances transmises en 2008	2.118.979,23
Encaissement	1.215.385,73
Encaissement sur relances	54.044,80
Actes de défaut de biens et non-valeurs	1.191.200,74
Solde de débiteurs à nouveau	13.136.554,69

Comme lors de l'exercice précédent, l'ancien solde débiteur comprend deux dossiers totalisant une créance de plus de 10,4 millions de francs, cédés par un tiers. La procédure est préventive et permet l'acte interruptif de prescription. Le tiers concerné ne nous a pas encore informé de la suite qu'il entend donner à cette affaire liée à une action en responsabilité dans le cadre d'un dossier de fondation de prévoyance en faveur du personnel d'une société en liquidation.

Sans tenir compte de ces créances, l'encaissement représente près de 23,6% du montant des créances ouvertes et les amortissements 23%. Le solde débiteur diminue de 15,5%.

Fiduciaire Etat**(impôt à la source)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	655.251,04
Nouvelles créances transmises en 2008	844.164,04
Encaissement	384.073,65
Encaissement sur relances	582,35
Actes de défaut de biens et non-valeurs	430.716,99
Solde de débiteurs à nouveau	688.587,14

La gestion des dossiers effectuée durant l'exercice permet de diminuer le montant total des créances de 54%. L'encaissement représente le 25,6% des créances ouvertes; les amortissements le 28%.

Fiduciaire Etat**(amendes et frais judiciaires)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	3.441.917,35
Nouvelles créances transmises en 2008	3.494.925,89
Encaissement	1.233.749,17
Encaissement sur relances	84.849,35
Actes de défaut de biens et non-valeurs	2.081.006,04
Solde de débiteurs à nouveau	3.620.949,18

L'encaissement représente 17,8 % des créances ouvertes. Les amortissements sont de l'ordre de 30%, en diminution de 6% par rapport à l'exercice 2007. Des procédures de conversion des amendes pour lesquelles la procédure s'est terminée par un acte de défaut de biens sont en cours. L'encaissement sur relance augmente de 88% par rapport à l'exercice 2007.

Fiduciaire Etat**(assistance judiciaire - LAPCA)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	0,00
Nouvelles créances transmises en 2008	593.416,40
Encaissement	6297,10
Encaissement sur relances	0,00
Actes de défaut de biens et non-valeurs	103.766,50
Solde de débiteurs à nouveau	483.352,80

Depuis l'automne 2008, l'office effectue la gestion du recouvrement des dossiers d'assistance judiciaire issus de l'application de la nouvelle Loi sur l'assistance judiciaire.

Fiduciaire bordereau unique**(impôt cantonal et communal personnes physiques et morales - ancien système)**

	Canton et communes	Canton
	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	904.148,95	609.967,56
Nouvelles créances transmises en 2008	132.414,72	66.181,90
Encaissement	222.219,70	190.137,42
Encaissement sur relances	1.109.263,65	553.419,01
Actes de défaut de biens et non-valeurs	273.009,70	152.441,86
Solde de débiteurs à nouveau	546.441,12	335.299,47

Les dossiers d'impôt cantonal et communal antérieurs à 1998 diminuent globalement de 51%. L'encaissement représente 28% et les amortissements 22%. L'encaissement sur relance est en augmentation par rapport à l'exercice précédent, issu de la gestion des anciens actes de défaut de biens.

Le solde débiteur à nouveau est entre autre composé d'un dossier qui représente plus de 139.000 francs.

Fiduciaire bordereau unique**(impôt cantonal et communal personnes physiques - nouveau système)**

	Canton et communes	Canton
	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	70.551.497,62	44.237.428,77
Nouvelles créances transmises en 2008	90.929.314,30	61.166.600,72
Encaissement	49.580.977,70	32.025.666,87
Encaissement sur relances	1.551.566,54	813.270,89
Actes de défaut de biens et non-valeurs	28.777.934,34	18.421.019,88
Solde de débiteurs à nouveau	83.121.899,88	54.957.342,74

Les nouvelles créances augmentent de 38% par rapport à l'exercice précédent, particulièrement pour la part cantonale, soit 46% de plus que l'exercice 2007.

L'encaissement de l'exercice est élevé et représente près du 30,2% des créances ouvertes. Les amortissements représentent globalement le 17,4%. La gestion de l'exercice permet de diminuer les créances ouvertes de 48,1% pour la part cantonale.

Fiduciaire personnes morales**(impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes morales)**

	Canton, communes et fédéral direct	Canton	IFD
	Fr.	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	865.116,20	316.112,21	270.081,10
Nouvelles créances transmises en 2008	656.929,65	255.916,13	184.745,10
Encaissement	393.545,40	152.901,00	110.197,60
Encaissement sur relances	-8.301,20	432,05	-8.733,25
Actes de défaut de biens et non-valeurs	185.658,40	69.387,48	61.063,05
Solde de débiteurs à nouveau	942.842,05	349.720,25	283.565,55

L'encaissement global (ICD-IFD) représente près du 25% des créances. Les créances diminuent de 38%. Les amortissements représentent le 12% des créances ouvertes.

Fiduciaire impôt fédéral**(impôt fédéral direct, personnes physiques et morales - ancien système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	926.238,20
Nouvelles créances transmises en 2008	14.651,40
Encaissement	119.517,70
Encaissement sur relances	59.505,30
Actes de défaut de biens et non-valeurs	1.071,20
Solde de débiteurs à nouveau	819.900,75

Il ne reste plus que 7 dossiers en gestion, dont trois en cours de faillite, qui représentent un montant d'environ 629.900 francs.

Fiduciaire impôt fédéral**(impôt fédéral direct, personnes physiques - nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	6.129.617,25
Nouvelles créances transmises en 2008	8.360.012,82
Encaissement	4.585.112,03
Encaissement sur relances	139.236,23
Actes de défaut de biens et non-valeurs	2.707.237,01
Solde de débiteurs à nouveau	7.197.280,95

Les nouvelles créances cédées au contentieux s'élèvent à plus de 8,3 millions de francs, soit une augmentation de 36% du solde à l'ouverture. L'encaissement représente 31% du montant des

créances ouvertes, les amortissements 18,7%. Les créances diminuent de plus de 50% durant l'exercice.

8.5. Bureau des assurances

Gestion du portefeuille

Le bureau des assurances doit faire face à un problème d'organisation et il résulte de cette situation une surcharge de travail chronique qui génère un important volume d'heures supplémentaires. Pour suppléer la gestionnaire, une stagiaire de maturité professionnelle a été engagée jusqu'au mois de mai 2009.

Le renouvellement du portefeuille d'assurances par le biais des marchés publics a été reporté en 2009. A cet effet, un comité de pilotage a été constitué afin de diriger cette opération.

Les travaux préparatoires sont en cours et le Conseil d'Etat a été sollicité afin de redéfinir le portefeuille des assurances de l'Etat.

Assurance accidents LAA

Le taux de prime de la SUVA a légèrement baissé pour les accidents professionnels et non professionnels. La tarification de l'assureur privé, la Vaudoise Assurances, est restée stable. Le salaire annuel maximum assuré a passé de 106.800 francs à 126.000 francs.

Assurances choses

L'inventaire des biens mobiliers a été établi. L'ancienne version datait du 21 décembre 1999. Il est difficile de connaître exactement la valeur de ce document, certains services se contentant de valider le chiffre de la dernière version sans effectuer un véritable travail d'inventaire. Il est nécessaire de repenser la manière de procéder à cette mise à jour.

L'inventaire des immeubles a également été mis à jour. L'ancienne version datait de 2006. Il est primordial de mettre à jour ce document semestriellement.

Sinistres

En assurance accidents LAA, les indemnités versées par notre assureur privé ou par la SUVA sont en baisses. Le nombre de cas annoncés est également en diminution pour la plupart des catégories d'assurances. En revanche, l'assurance casco pour les véhicules privés a tendance à augmenter ces dernières années, suite à la hausse du nombre d'accidents.

8.6. Contributions ecclésiastiques

Facturation

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2007	2008
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	41.062.600,65	39.369.466,65
Personnes morales	15.530.023,85	14.749.374,30
Total	56.592.624,50	54.118.840,95

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.467.316,18	1.932.422,85	78.998,75	7.478.737,78
Personnes morales	1.502.993,05	1.203.601,90	24.023,87	2.730.618,82
Total	6.970.309,23	3.136.024,75	103.022,62	10.209.356,60

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2004	7.315.435,15	3.223.028,19	101.614,09	10.640.077,43
2005	6.504.739,07	2.721.088,96	126.119,22	9.351.947,25
2006	7.892.298,30	4.019.878,13	136.982,29	12.049.158,72
2007	7.727.681,52	3.610.437,98	102.648,74	11.440.768,24
2008	6.970.309,23	3.136.024,75	103.022,62	10.209.356,60
Différence 2008/2007	- 757.372,29	- 474.413,23	+ 373,88	- 1.231.411,64

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2007	2008
	2008	2007	2008
	Fr.	%	%
Eglise réformée	6.970.309,23	67,55	68,27
Eglise catholique romaine	3.136.024,75	31,55	30,72
Eglise catholique chrétienne	103.022,62	0,90	1,01
Total	10.209.356,60	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct cantonal (personnes physiques sans les travailleurs frontaliers, personnes morales), pour l'exercice 2008, s'élève à 864.818.450 francs (en 2007 839.865.342 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2008 représente:

	2007 %	2008 %
pour l'Eglise réformée	0,920	0,806
pour l'Eglise catholique romaine	0,430	0,363
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,012	0,012
Total	1,362	1,181

8.7. Subsidés constitutionnels en faveur des églises

En vertu de l'article 98 de la constitution du canton de Neuchâtel, du concordat du 3 mai 2001 ainsi que de la convention du 15 octobre 2008 portant sur la subvention forfaitaire de l'Etat de Neuchâtel aux Eglises reconnues pour la période 2008-2011, les subsides ont été répartis comme suit en 2008:

	Fr.	%
Eglise réformée	828.903.-	53,2
Eglise catholique romaine	667.901.-	42,8
Eglise catholique chrétienne	63.196.-	4,0
Total	1.560.000.-	100,0

9. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

9.1. Considérations générales et évolution de la taxation

Durant l'année 2008, le service des contributions a poursuivi la mise en oeuvre des mesures destinées à améliorer le rendement de l'impôt. Faits marquants : le rattachement de l'office de perception au service des contributions, dès le 1^{er} janvier 2008 et la décision de reprise de la perception, encore dévolue aux communes de Neuchâtel et Colombier, dès le 1^{er} janvier 2009.

Au plan informatique, le logiciel neuchâtelois de remplissage de la déclaration d'impôt "Clic & Tax" a été mis à disposition de la population pour la première fois. L'objectif de cette première étape était qu'au moins 40% des déclarations d'impôt 2007 soient remplies par ce moyen ou l'une des versions professionnelles à l'usage des mandataires fiscaux. Le succès remporté dépasse les prévisions les plus optimistes, la proportion de déclarations établies avec ces logiciels atteignant 52%.

Cet outil, destiné à faciliter le travail des contribuables et à réduire les risques d'erreur de remplissage, a également répondu aux attentes de l'administration, dont une meilleure qualité de remplissage des déclarations d'impôt et une simplification de l'enregistrement des données pour la taxation. Les étapes ultérieures prévoient l'intégration progressive des annexes dans la base de données et l'outil informatique de la taxation, avant la e-déclaration qui devrait voir le jour d'ici 2011.

Toujours au niveau technologique, les tests de la première phase de la taxation automatique ou taxation assistée par ordinateur (TAO) se sont avérés pleinement concluants. La décision a donc été prise d'entrer dans une phase de production, soit une taxation entièrement automatisée, sans intervention humaine. Ce système permettra en 2009 d'absorber environ 12% du total des taxa-

tions. Les gains de temps et effets de synergie obtenus seront mis à profit pour d'autres réalisations, dont un renforcement des contrôles fiscaux et des analyses de cas complexes.

Hormis ces nouveautés techniques, la restructuration du service est en marche. Principaux buts visés : davantage d'efficacité au niveau de la taxation et de la perception et à terme permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour toutes les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation ou de la perception de l'impôt, ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers, celui sur les successions, etc...

S'agissant de la taxation, il s'est agi de maintenir le rythme soutenu adopté depuis le début de la législature, pour éditer le plus tôt possible les décomptes définitifs du plus grand nombre de contribuables et permettre à l'office de perception d'ouvrir rapidement les procédures de recouvrement auprès des mauvais payeurs ou convenir des plans de paiements pour rattraper les retards.

Sur le plan législatif, une nouvelle révision de la législation fiscale a été soumise au Grand Conseil en novembre, visant à y intégrer des dispositions obligatoires que comporte la loi fédérale sur le travail au noir (LTN) et l'ouverture d'une voie de droit contre les décisions en matière de remise d'impôt, exigée par l'art. 29a Cst. Il s'est agi aussi de donner au Conseil d'Etat une compétence suffisante pour fixer les taux d'intérêts, dont l'intérêt moratoire facturé aux mauvais payeurs.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'année 2008, les offices de taxation des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers fiscaux 2007 de 103.214 contribuables, dont 98.616 contribuables domiciliés dans le canton et 4598 cas d'assujettissement partiel (domicile à l'étranger du canton et successions non-partagées). A cela s'ajoutent 4116 taxations spéciales, au titre de prestations en capital imposées séparément et 8538 contribuables soumis à l'impôt à la source.

Les statistiques que nous publions ci-après reflètent l'état de la taxation à la date du bouclage des comptes de l'exercice 2008, le 9 janvier 2009 au soir. A cette date, malgré l'efficacité des mesures prises, les taxations ne sont pas toutes enregistrées (déclarations déposées tardivement, contribuables arrivés en fin d'année, enquêtes ou expertises en cours, dossiers complexes, décès, procédures d'inventaire, etc.). Aussi, les chiffres sont-ils eux aussi incomplets et doivent en conséquence être interprétés prudemment.

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2008, les bordereaux soldes de la taxation 2007, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance d'impôt.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques atteint 716,1 millions de francs (budget 683 millions de francs), contre 695,3 millions de francs en 2007, soit une augmentation nette de 3%.

Pour rappel, le budget a été établi compte tenu du manque à gagner de l'ordre de 21 millions de francs consécutif à la révision de la loi en faveur des familles, des classes moyennes et des revenus modestes, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008. Ces modifications ont été prises en compte pour le calcul des acomptes (tranches) d'impôt 2008. Sans ce correctif, l'augmentation du produit de l'impôt entre 2007 et 2008 aurait été de 6%.

Ce résultat exceptionnel est directement lié à la haute conjoncture économique, qui s'est en particulier traduite par une sensible augmentation des salaires dans le secteur privé. Des distributions de bénéfices des entreprises, sous formes de dividendes aux actionnaires, mais aussi de primes et bonus aux salariés ont fortement contribué à l'augmentation de la matière imposable. Une forte croissance des bénéfices a en outre été constatée dans des entreprises en raison individuelle et dans des sociétés de personnes.

L'impôt à la source progresse lui aussi nettement, passant de 22,2 millions de francs en 2007 à 26,1 millions de francs en 2008. On relèvera à ce propos, l'augmentation du nombre de contribuables soumis à ce mode d'imposition de près de 10%.

Personnes morales

Au cours de l'année 2008, l'office de taxation a traité les dossiers de taxation 2007 de 6093 personnes morales. Le produit de l'impôt traduit les excellents résultats des entreprises dans pratiquement tous les secteurs, en particulier dans l'industrie des machines, les microtechniques et dans l'horlogerie. En excédent de près de 12 millions de francs par rapport au budget, le résultat net accuse toutefois un recul par rapport à 2007.

Rappelons que lors de l'établissement du budget 2008, le dernier résultat connu était celui de l'exercice 2006, pour lequel le produit de l'impôt des personnes morales était déjà considéré comme exceptionnel avec 108 millions de francs, contre 86 millions l'année précédente.

Les statistiques que nous publions ci-après se rapportent précisément au résultat de la taxation 2007, qui reflète mieux l'évolution de la conjoncture économique que le produit de la perception, sur la base duquel sont bouclés les comptes de l'exercice en relation avec le système postnuméro. La différence entre le résultat de la taxation et les comptes, d'environ 12 millions de francs, s'explique principalement par les bordereaux soldes de la taxation 2007.

Impôt des travailleurs frontaliers

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2008, basée sur les salaires des frontaliers en 2007, a été répartie selon décret du Grand Conseil à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat. La part nette du canton atteint 6,6 millions de francs, en progression par rapport à 2007 (6,1 millions de francs).

Impôt foncier

L'impôt foncier cantonal est dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement, c'est-à-dire sur leurs immeubles qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement les immeubles non affectés directement au but de prévoyance des caisses de pensions. En vigueur depuis 2001, cet impôt a remplacé l'impôt complémentaire sur les immeubles perçu en vertu de l'ancienne loi sur les contributions directes. Il correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales.

Le résultat de 6,6 millions de francs en nette progression par rapport à 2007 (5,4 millions de francs) est dû aux acquisitions immobilières des personnes morales soumises à cet impôt.

Impôt sur les gains immobiliers et lods

L'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles faisant partie de la fortune privée des personnes physiques, ainsi que les gains obtenus lors de l'aliénation d'immeubles appartenant à des personnes morales exonérées de l'impôt direct ordinaire selon la loi, comme par exemple les institutions de prévoyance professionnelle.

Par rapport à 2007, année durant laquelle le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à une imposition était de 1177, sur un total de 1786, ces chiffres ont régressé en 2008 avec 938 transactions imposables "seulement" sur un total de 1429. Au cours des quatre dernières années le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a évolué comme suit: 19 millions de francs en 2005, idem en 2006, 22,7 millions de francs en 2007 et enfin 21 millions de francs en 2008.

Ce léger recul par rapport à l'année précédente illustre le fléchissement des affaires immobilières privées, consécutif à la crise financière, malgré la forte chute des taux d'intérêts hypothécaires durant le dernier trimestre.

Le produit des lods demeure stable, avec 27,1 millions de francs, contre 27,2 millions de francs en 2007. Le léger tassement des affaires immobilières privées a été compensé par de gros volumes d'investissement, notamment par des placements collectifs de capitaux, qui bénéficient d'avanta-

ges fiscaux au plan des impôts directs. Cette augmentation reflète également la hausse des prix sur le marché de l'immobilier, le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à la perception des lods diminuant légèrement : 1748 transactions en 2008, contre 1801 en 2007.

Impôt sur les successions et les donations entre vifs

De par leur nature même et vu le caractère très volatil de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Comme le précédent, le résultat net de 2008, qui atteint 22,1 millions de francs peut à nouveau être qualifié d'exceptionnel, par rapport au budget, avec ses 15 millions de francs, dépassant de plus de 4 millions de francs celui de l'exercice 2007 (17,9 millions de francs). Pour mémoire en 2005, le produit de cet impôt n'était que de 14,3 millions de francs.

Evolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2008</u> en mio	<u>2007</u> en mio	<u>Différence</u> en mio	<u>en %</u>
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	656,6	645,8	10,8	1,7
• bordereaux soldes taxation année précédente	44,9	37,4	7,5	20,1
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc..	14,2	11,2	3.-	26,8
• impôt à la source	<u>26,1</u>	<u>22,8</u>	<u>3,3</u>	14,5
Total impôt ordinaire	<u>741,8</u>	<u>717,2</u>	<u>24,6</u>	<u>3,4</u>
• particip. extra. s/fortune 2006 (bordereaux soldes)	<u>0,4</u>	<u>0,9</u>	<u>-0,5</u>	----
Total personnes physiques	742,2	718,1	24,1	----
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)	<u>122,6</u>	<u>129,5</u>	<u>-6,9</u>	-5,3
Total impôts directs	864,8	847,6	17,2	2.-
Impôt des travailleurs frontaliers	6,6	6,1	0,5	8,2
Impôt foncier	6,6	5,3	1,3	24,5
Impôt sur les gains immobiliers	21.-	22,7	-1,7	-7,5
Droits de mutation (lods)	27,1	27,2	-0,1	-0,4
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>22,1</u>	<u>17,9</u>	<u>4,2</u>	23,5
Total impôts	<u>948,2</u>	<u>926,8</u>	<u>21,4</u>	<u>2,3</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. En ce qui concerne les impôts directs la comparaison du résultat de la taxation d'une année à l'autre constitue généralement un meilleur indicateur de tendance, reflétant directement l'évolution économique. Toutefois, à la date d'extraction des données, la taxation n'est pas complètement achevée. Compte tenu de cette réserve, la taxation 2007 des personnes physiques a évolué comme suit :

	<u>Taxation 2007</u>	<u>Taxation 2006</u>	<u>Différence</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt sur la fortune	59,8	58,2	1,6	2,7
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>657.-</u>	<u>624,9</u>	<u>32,1</u>	5,1
Total	<u>716,8</u>	<u>683,1</u>	<u>33,7</u>	<u>4,9</u>
Participation extraordinaire sur fortune (2006)		12,8		

En ce qui concerne les personnes morales, la même comparaison des taxations 2007 et 2006 donne les chiffres suivants :

	<u>Taxation 2007</u>	<u>Taxation 2006</u>	<u>Différence</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt sur le capital	19,3	20,4	-1,1	-5,4
Impôt sur le bénéfice	<u>92,5</u>	<u>94,5</u>	<u>-2.-</u>	-2,1
Total	<u>111,8</u>	<u>114,9</u>	<u>-3,1</u>	<u>-2,7</u>

Résultat de la taxation 2008 par rapport au budget

	<u>Comptes 2008</u>	<u>Budget 2008</u>	<u>Ecart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (facturation)	716,1	683.-	33,1	4,8
Impôt à la source	26,1	25.-	1,1	4,4
Impôt travailleurs frontaliers	6,6	6,5	0,1	1,5
Impôt direct personnes morales (facturation)	122,6	111.-	11,6	10,5
Impôt foncier	6,6	5,5	1,1	20.-
Impôt s/les gains immobiliers	21.-	19.-	2.-	10,5
Lods	27,1	24.-	3,1	12,9
Impôt sur les successions	22,1	15.-	7,1	47,3
Part à l'impôt fédéral direct	<u>55,2</u>	<u>55.-</u>	<u>0,2</u>	0,4
Total	<u>1003,4</u>	<u>944.-</u>	<u>59,4</u>	6,3

9.2. Impôt direct 2008

Le produit des impôts directs pour l'année 2008 se présente comme suit :

Taxation 2007, perception provisoire 2008, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2008	Fr.	656.550.110.–
– taxation 2007, bordereaux soldes	Fr.	44.938.794.–
– participation extraordinaire sur fortune, bordereaux soldes 2006	Fr.	421.401.–
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc.	Fr.	<u>14.171.901.–</u>
	Fr.	716.082.206.–
• impôt à la source	Fr.	26.091.948.–
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	6.586.318.–
• personnes morales (perception provisoire 2008, bordereaux soldes 2007, insuffisances, imputations forfaitaires, etc.)	Fr.	<u>122.644.296.–</u>
	Fr.	871.404.768.–

Budget 2008

• personnes physiques	Fr.	683.000.000.–	
• impôt à la source	Fr.	25.000.000.–	
• travailleurs frontaliers	Fr.	6.500.000.–	
• personnes morales	Fr.	<u>111.000.000.–</u>	Fr. 825.500.000.–
Plus-value par rapport au budget			<u>Fr. 45.904.768.–</u>

	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE LA TAXATION		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
1 Personnes physiques						
Fortune	15'019'387'378	15'346'334'728	15'666'282'319	56'666'865	58'231'003	59'826'747
Revenu ¹	5'159'562'200	5'265'407'300	5'448'639'200	588'743'029	602'106'006	630'907'974
Impôt à la source (année n+1)				22'206'582	22'769'747	26'091'948
Participation extraordinaire sur fortune					12'791'423	
Nombre de contribuables ²	111'292	112'627	111'752	667'616'476	695'898'179	716'826'669
2 Personnes morales						
Capital	30'164'940'000	32'043'718'000	30'369'805'000	18'620'583	20'424'164	19'258'524
Bénéfice	2'252'794'407	2'233'783'474	2'326'518'650	80'324'347	94'492'801	92'553'793
Nombre de contribuables	5'816	5'911	6'093	98'944'930	114'916'965	111'812'317
RECAPITULATION						
Fortune et capital	45'184'327'378	47'390'052'728	46'036'087'319	75'287'448	78'655'167	79'085'271
Revenu et bénéfice	7'412'356'607	7'499'190'774	7'775'157'850	691'273'958	719'368'554	749'553'715
Nombre de contribuables	117'108	118'538	117'845	766'561'406	798'023'721	828'638'986
+ Frontaliers, versement compensatoire français en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983				4'656'485	6'066'055	6'586'318
				771'217'891	804'089'776	835'225'304

¹ y compris les prestations en capital et taxations complémentaires des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 8'538 contribuables soumis à l'impôt à la source

Personnes physiques
Répartition de la matière imposable et du produit de l'impôt
Année de taxation 2007

COMMUNES	MATIERE IMPOSABLE		PRODUIT DE L'IMPOT		
	REVENU IMPOSABLE	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU	FORTUNE	TOTAL
I. DISTRICT DE NEUCHÂTEL					
1 Neuchâtel	1'079'610'083	3'157'415'711	126'360'841	12'057'609	138'418'450
2 Hauterive	94'393'417	266'519'279	10'823'235	1'017'790	11'841'025
3 Saint-Blaise	124'290'686	359'160'800	14'434'078	1'371'571	15'805'649
4 Marin-Epagnier	139'074'269	386'851'079	15'779'812	1'477'315	17'257'127
5 Thielle-Wavre	24'187'798	67'419'832	2'748'054	257'465	3'005'519
6 Cornaux	49'676'853	142'546'075	5'745'273	544'358	6'289'631
7 Cressier	55'903'251	158'138'090	6'406'943	603'902	7'010'845
8 Enges	10'088'113	29'409'866	1'176'354	112'311	1'288'665
9 Le Landeron	145'613'370	422'292'337	16'942'611	1'612'659	18'555'270
10 Lignières	30'060'557	81'918'651	3'370'817	312'833	3'683'650
	1'752'898'397	5'071'671'720	203'788'018	19'367'813	223'155'831
II. DISTRICT DE BOUDRY					
11 Boudry	154'530'734	444'682'959	17'900'284	1'698'165	19'598'449
12 Cortailod	151'780'025	439'863'356	17'664'770	1'679'760	19'344'530
13 Colombier	187'289'378	542'440'424	21'774'156	2'071'483	23'845'639
14 Auvernier	82'659'190	220'442'329	9'161'493	841'830	10'003'323
15 Pesoux	170'980'712	500'668'614	20'023'983	1'911'964	21'935'947
16 Corcelles-Cormondrèche	159'822'003	456'151'414	18'415'136	1'741'961	20'157'097
17 Bôle	71'109'532	190'452'083	7'895'163	727'303	8'622'466
18 Rochefort	35'299'887	102'701'024	4'114'525	392'197	4'506'722
19 Brot-Dessous	2'792'316	7'658'845	313'628	29'248	342'876
20 Bevaix	130'435'287	367'510'961	14'915'412	1'403'459	16'318'871
21 Gorgier	70'317'297	201'502'752	8'127'283	769'503	8'896'786
22 Saint-Aubin-Sauges	81'173'629	225'675'100	9'233'329	861'813	10'095'142
23 Fresens	5'921'833	16'458'043	671'301	62'850	734'151
24 Montalchez	5'616'916	16'142'048	648'856	61'644	710'500
25 Vaumarcus	10'352'017	29'622'735	1'196'491	113'124	1'309'615
	1'320'620'756	3'761'972'687	152'055'810	14'366'304	166'422'114

COMMUNES	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE L'IMPOT		
	REVENU IMPOSABLE	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU	FORTUNE	TOTAL	
III. DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS						
26 Môtiers	25'293'256	72'956'209	2'932'509	278'607	3'211'116	
27 Couvet	73'774'289	206'850'478	8'414'850	789'925	9'204'775	
28 Travers	32'178'807	93'496'596	3'751'320	357'047	4'108'367	
29 Noiraigue	12'287'885	36'262'227	1'444'405	138'479	1'582'884	
30 Boveresse	9'741'389	28'112'979	1'128'623	107'358	1'235'981	
31 Fleurier	100'490'687	290'232'402	11'652'889	1'108'346	12'761'235	
32 Buttet	15'849'208	46'288'401	1'854'618	176'767	2'031'385	
33 La Côte-aux-Fées	14'929'016	40'115'676	1'659'721	153'195	1'812'916	
34 Saint-Sulpice	17'645'203	49'653'229	2'014'291	189'617	2'203'908	
35 Les Verrières	18'151'883	49'438'697	2'030'448	188'798	2'219'246	
36 Les Bayards	9'275'273	25'802'622	1'050'562	98'536	1'149'098	
	329'616'896	939'209'516	37'934'236	3'586'675	41'520'911	
IV. DISTRICT DU VAL-DE-RUZ						
37 Cernier	67'878'660	193'385'390	7'806'166	738'504	8'544'670	
38 Chézard-Saint-Martin	54'574'626	159'851'031	6'390'133	610'443	7'000'576	
39 Dombresson	46'873'724	136'718'706	5'471'710	522'104	5'993'814	
40 Villiers	12'376'232	35'004'854	1'419'512	133'677	1'553'189	
41 Le Pâquier	7'129'852	20'834'992	832'320	79'565	911'885	
42 Savagnier	33'954'222	100'161'871	3'994'008	382'500	4'376'508	
43 Fenin-Vilars-Saules	28'959'512	84'470'862	3'378'939	322'579	3'701'518	
44 Fontaines	35'504'800	100'116'794	4'079'165	382'328	4'461'493	
45 Engollon	3'647'676	10'962'061	434'032	41'862	475'894	
46 Fontainemelon	52'242'711	148'431'511	6'004'246	566'834	6'571'080	
47 Les Hauts-Geneveys	28'738'013	80'772'485	3'274'729	308'456	3'583'185	
48 Boudevillers	23'758'823	68'046'116	2'742'461	259'856	3'002'317	
49 Valangin	12'250'596	36'580'074	1'452'559	139'693	1'592'252	
50 Coffrane	19'494'208	55'197'899	2'236'163	210'791	2'446'954	
51 Les Geneveys-sur-Coffrane	46'620'166	131'874'882	5'341'586	503'606	5'845'192	
52 Montmolin	22'605'764	60'138'384	2'490'467	229'658	2'720'125	
	496'609'585	1'422'547'912	57'348'196	5'432'456	62'780'652	

COMMUNES	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE L'IMPOT		
	REVENU IMPOSABLE	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU	FORTUNE	TOTAL	
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>						
53 Le Locle	292'618'328	845'082'845	33'952'134	3'227'221	37'179'355	
54 Les Brenets	37'137'195	104'972'467	4'255'306	400'871	4'656'177	
55 Le Cerneux-Péquignot	9'085'795	26'496'887	1'061'020	101'187	1'162'207	
56 La Brévine	18'395'352	51'733'684	2'095'073	197'562	2'292'635	
57 La Chaux-du-Milieu	13'117'547	35'112'784	1'457'119	134'090	1'591'209	
58 Les Ponts-de-Martel	35'464'531	102'698'700	4'125'973	392'188	4'518'161	
59 Brot-Plamboz	6'417'935	19'051'393	757'162	72'754	829'916	
	412'236'683	1'185'148'760	47'703'787	4'525'873	52'229'660	
VI. <u>DISTRICT DE LA CHAUX- DE-FONDS</u>						
60 La Chaux-de-Fonds	1'103'006'143	3'187'561'402	128'144'981	12'172'730	140'317'711	
61 Les Planchettes	5'630'225	16'932'018	670'277	64'661	734'938	
62 La Sagne	28'020'515	81'238'304	3'262'669	310'235	3'572'904	
	1'136'656'883	3'285'731'724	132'077'927	12'547'626	144'625'553	
TOTAL DU CANTON	5'448'639'200	15'666'282'319	630'907'974	59'826'747	690'734'721	

Y compris prestations en capital

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES				IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)				
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
III. <u>DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS</u>									
26 Môtiers	541	25	566	3'211'116	0.47	324'639	0.29	3'535'755	0.44
27 Couvet	1'725	86	1'811	9'204'775	1.33	211'737	0.19	9'416'512	1.17
28 Travers	763	32	795	4'108'367	0.59	58'310	0.05	4'166'677	0.52
29 Noiraigue	332	16	348	1'582'884	0.23	29'065	0.03	1'611'949	0.20
30 Boveresse	223	5	228	1'235'981	0.18	64'973	0.06	1'300'954	0.16
31 Fleurier	2'253	121	2'374	12'761'235	1.85	1'999'523	1.79	14'760'758	1.84
32 Buttet	403	21	424	2'031'385	0.29	91'616	0.08	2'123'001	0.27
33 La Côte-aux-Fées	359	17	376	1'812'916	0.26	223'437	0.20	2'036'353	0.25
34 Saint-Sulpice	386	14	400	2'203'908	0.32	73'163	0.06	2'277'071	0.28
35 Les Verrières	462	33	495	2'219'246	0.32	42'571	0.04	2'261'817	0.28
36 Les Bayards	247	11	258	1'149'098	0.17	10'244	0.01	1'159'342	0.15
	7'694	381	8'075	41'520'911	6.01	3'129'278	2.80	44'650'189	5.56
IV. <u>DISTRICT DU VAL-DE-RUZ</u>									
37 Cernier	1'256	61	1'317	8'544'670	1.24	143'905	0.13	8'688'575	1.08
38 Chézard-Saint-Martin	945	32	977	7'000'576	1.01	84'176	0.08	7'084'752	0.88
39 Dombresson	890	17	907	5'993'814	0.87	283'301	0.25	6'277'115	0.78
40 Villiers	228	4	232	1'553'189	0.23	64'592	0.06	1'617'781	0.20
41 Le Pâquier	142	8	150	911'885	0.13	18'624	0.02	930'509	0.12
42 Savagnier	599	18	617	4'376'508	0.63	23'637	0.02	4'400'145	0.55
43 Fenin-Vilars-Saules	451	16	467	3'701'518	0.54	27'109	0.02	3'728'627	0.47
44 Fontaines	593	26	619	4'461'493	0.65	418'653	0.38	4'880'146	0.61
45 Engollon	56	3	59	475'894	0.07	14'265	0.01	490'159	0.06
46 Fontainemelon	946	21	967	6'571'080	0.95	1'584'947	1.42	8'156'027	1.02
47 Les Hauts-Geneveys	546	23	569	3'583'185	0.52	40'402	0.04	3'623'587	0.45
48 Boudevillers	411	24	435	3'002'317	0.43	77'762	0.07	3'080'079	0.38
49 Valangin	253	9	262	1'592'252	0.23	37'993	0.03	1'630'245	0.20
50 Coffrane	364	12	376	2'446'954	0.35	45'189	0.04	2'492'143	0.31
51 Les Geneveys-s/Coffr.	849	35	884	5'845'192	0.85	830'424	0.74	6'675'616	0.83
52 Montmolin	328	9	337	2'720'125	0.39	14'668	0.01	2'734'793	0.34
	8'857	318	9'175	62'780'652	9.09	3'709'647	3.32	66'490'299	8.28

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>									
53 Le Locle	6'139	302	6'441	37'179'355	5.38	13'985'843	12.51	51'165'198	6.38
54 Les Brenets	686	35	721	4'656'177	0.68	778'145	0.70	5'434'322	0.68
55 Le Cerneux-Péquignot	198	6	204	1'162'207	0.17	46'661	0.04	1'208'868	0.15
56 La Brévine	451	14	465	2'292'635	0.33	32'949	0.03	2'325'584	0.29
57 La Chaux-du-Milieu	247	6	253	1'591'209	0.23	19'612	0.02	1'610'821	0.20
58 Les Ponts-de-Martel	719	27	746	4'518'161	0.65	169'563	0.15	4'687'724	0.58
59 Brot-Plamboz	149	8	157	829'916	0.12	59'967	0.05	889'883	0.11
	8'589	398	8'987	52'229'660	7.56	15'092'740	13.50	67'322'400	8.39
VI. <u>DISTRICT DE</u> <u>LA CHAUX-DE-FONDS</u>									
60 La Chaux-de-Fonds	22'491	1'394	23'885	140'317'711	20.31	27'403'881	24.51	167'721'592	20.90
61 Les Planchettes	143	1	144	734'938	0.11	69'162	0.06	804'100	0.10
62 La Sagne	580	21	601	3'572'904	0.52	87'564	0.08	3'660'468	0.45
	23'214	1'416	24'630	144'625'553	20.94	27'560'607	24.65	172'186'160	21.45
TOTAL DU CANTON	103'214	6'093	109'307	690'734'721	100.00	111'812'317	100.00	802'547'038	100.00

Y compris prestations en capital

** y compris le produit des taxations complémentaires des personnes soumises à l'impôt à la source.

Cette statistique cantonale est établie compte tenu des répartitions intercommunales. En revanche, les contribuables figurant dans leur commune de domicile pour les personnes physiques et à leur siège pour les personnes morales.

Personnes morales – Taxation 2007
Résultat par genres de sociétés

	Nombre de contri- buables	Eléments imposables		Montant de l'impôt		Total	Taux de l'impôt sur le bénéfice
		Capital	Bénéfice	Capital	Bénéfice		
Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée, régime ordinaire	4'548	3'124'779'000	611'916'882	7'728'416	61'099'941	68'828'357	9.99
Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée, allègements art 82	116	1'920'133'000	952'898'471	4'722'255	21'511'848	26'234'103	2.26
Holdings, art. 97, sociétés de domicile, art. 98 et 82	292	24'779'512'000	728'603'410	5'556'309	6'770'105	12'326'414	0.93
Sociétés immobilières anonymes	230	120'383'000	13'208'937	300'957	1'302'607	1'603'564	9.86
Sociétés coopératives	193	242'521'000	13'249'951	606'302	1'311'654	1'917'956	9.90
Associations, fondations, divers	714	182'477'000	6'641'000	344'285	557'638	901'923	8.40
Total	6'093	30'369'805'000	2'326'518'650	19'258'524	92'553'793	111'812'317	3.98

Le tableau ci-dessus reflète l'état de la taxation 2007 pour l'impôt direct cantonal des personnes morales au soir du vendredi 9 janvier 2009. Bien que cette date soit aussi celle de référence pour le bouclage de la comptabilité de l'Etat, le produit de l'impôt ci-dessus n'est pas celui qui apparaît aux comptes de l'exercice 2008.

Pour mémoire les comptes de l'Etat sont établis sur la base des éléments suivants :

- la facturation provisoire (acomptes) de l'impôt de l'année courante (année n);
- les bordereaux soldes des taxations de la période précédente (année n-1); ces derniers correspondent à la différence entre l'impôt total dû selon la taxation et les acomptes facturés l'année précédente;
- les soldes d'impôts dus ou montants restitués en raison de taxations provisoires rendues définitives et/ou de révisions de taxations antérieures (n-2, etc.), les rappels d'impôts et amendes en cas de soustractions fiscales, etc..

A la date d'extraction des données ci-dessus, la taxation pour la période fiscale 2007 est très largement avancée, mais pas totalement achevée. En outre un pourcentage variable de taxations sont provisoires; c'est notamment le cas de sociétés multicanonales ayant leur siège hors du canton, pour lesquelles nous attendons la proposition de répartition intercantonale du canton de domicile.

Explications sur les chiffres

Pour tous les types de personnes morales, les bases imposables indiquées correspondent au capital et au bénéfice total imposables dans le canton, indépendamment du régime d'imposition appliqué.

L'impôt cantonal ordinaire sur le bénéfice des personnes morales est progressif, entre un minimum de 6% et un maximum de 10%, et l'impôt sur le capital est fixe avec un taux 2,5%. En comparaison intercantonale, le taux de l'impôt sur le bénéfice est proche de la moyenne suisse, alors que celui sur le capital est parmi les plus élevés. Les personnes morales poursuivant un but de service public ou d'utilité publique sont exonérées de l'impôt en vertu de l'art. 81 LCdir. Pour les autres particularités (réductions d'impôts, allègements, taux spéciaux pour les sociétés holdings et de domicile), voir les explications complémentaires ci-dessous.

Produit de l'impôt par catégories de personnes morales

Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée

Les SA et Sàrl soumises au régime d'imposition ordinaire sont indiquées séparément de celles bénéficiant d'un allègement fiscal au sens de l'art. 82 LCdir. Le bénéfice indiqué correspond à celui ressortant des comptes des sociétés, quel que soit le régime fiscal applicable (allègements fiscaux et réductions pour participations déterminantes).

Allègements fiscaux

En vertu de l'art. 23, al. 3, de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1990 (LHID), les cantons peuvent prévoir des allègements fiscaux en faveur des entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du canton, pour l'année de fondation de l'entreprise et pour les neuf années suivantes.

En fait, afin de favoriser l'établissement de nouvelles industries pour des raisons d'intérêt économique, cantonal ou régional, toutes les lois cantonales prévoient la possibilité d'accorder des exonérations fiscales totales ou partielles, d'une part aux nouvelles entreprises et d'autre part à des entreprises existantes pour les soutenir financièrement lors d'extensions ou diversifications importantes de leurs activités. Pour ces dernières, l'allègement est toujours partiel. Dans tous les cas, les allègements sont limités à un maximum de 10 ans.

Sur les 116 sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal total ou partiel au plan cantonal, seules environ la moitié en profitent réellement. Les autres n'ont pas de bénéfice imposable : soit il s'agit d'entreprises enregistrant des pertes occasionnelles, de nouvelles sociétés qui n'ont pas procédé à la clôture des comptes du premier exercice ou qui n'ont pas encore réalisé de bénéfice, ou encore de sociétés en fin de vie, qui n'ont plus d'activité et sont en cours de liquidation.

Réduction pour participations déterminantes

En vertu de l'article 95 LCdir, la part de bénéfice constitué par des revenus de participations, qualifiées de déterminantes, n'est pas imposée. Concrètement, lorsqu'une société détient au moins 20% du capital-actions d'une autre société ou que cette participation a une valeur vénale d'au moins 2 millions de francs, l'impôt sur le bénéfice est réduit proportionnellement au rapport entre le rendement net de ces participations et le bénéfice total.

Holdings et sociétés de domicile

Conformément à l'article 97, les sociétés dont le but statutaire principal consiste à gérer des participations et n'ont pas d'activité commerciale en Suisse ne paient pas d'impôt sur le bénéfice, lorsque ces participations ou leur rendement représentent au moins deux tiers du total des actifs ou des recettes. L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés holdings est prévue par l'art. 28. al. 2, LHID.

Elles paient en revanche un impôt sur le capital au taux de 0,5% (idem au plan communal). Le taux de l'impôt sur le capital varie fortement d'un canton à l'autre. Neuchâtel se situe dans le quartile supérieur des taux d'impôt sur le capital.

Selon l'article 98 LCdir, les sociétés de domicile paient l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice provenant de l'étranger à un taux réduit de 0% à 2%. Ce taux dépend de l'importance de l'acti-

vité administrative exercée en Suisse. Les revenus de source suisse sont imposés au taux ordinaire et les rendements de participations ne sont pas imposés. L'impôt sur le capital est perçu au même taux que les sociétés holdings de 0,5%.

Sociétés immobilières

Il s'agit de sociétés anonymes dont le but principal consiste généralement à acquérir, vendre et gérer des immeubles locatifs, industriels ou autres. Ces sociétés sont soumises au régime ordinaire d'imposition. Donc pas d'allègements dans le cadre de la promotion économique (art. 82). Occasionnellement, ces sociétés détiennent des participations déterminantes donnant droit à la réduction exposée plus haut.

Sociétés coopératives

Ces sociétés sont soumises aux mêmes taux d'imposition sur le bénéfice et le capital que les sociétés de capitaux (SA et Sàrl). Le taux moyen de l'impôt est proche du maximum de 10%, ces sociétés ne bénéficiant en principe pas d'allègements fiscaux et ne détenant que peu de participations déterminantes.

Associations, fondations, divers

Les associations et fondations paient l'impôt cantonal aux mêmes taux que les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives. Les personnes morales poursuivant un but idéal peuvent cependant déduire de leur bénéfice un montant de 10.000 francs et respectivement de leur capital un montant de 100.000 francs.

Personnes morales – Taxation 2007
Résultat par tranches d'impôt dû et par branches économiques

Récapitulation par tranches d'impôt dû

Impôt direct dû sur capital et bénéfice	Nombre de contribuables	Impôt sur capital	Impôt sur bénéfice	Impôt direct total
de 10'000 à 20'000	206	1'015'745	1'864'218	2'879'963
de 20'000 à 30'000	107	722'787	1'871'897	2'594'684
de 30'000 à 50'000	98	1'032'356	2'822'557	3'854'913
de 50'000 à 100'000	89	1'520'182	4'488'945	6'009'127
de 100'000 et plus	125	12'624'644	78'852'559	91'477'203
Sous-total	625	16'915'714	89'900'176	106'815'890
de 0 à 10'000	★ 5'468	2'342'810	2'653'617	4'996'427
Total final	6'093	19'258'524	92'553'793	111'812'317

★ Dont : 890 sans capital ni bénéfice imposable

156 exonérées selon art. 81 Lcdir (utilité ou service public, but culturel, etc...)

530 au rôle d'impôt, mais pas contribuables sur cette période (nouvelles sociétés, fusions, radiées, départs, etc)

**Répartition de l'impôt direct dû par les personnes morales
d'après les différentes branches de l'économie du canton**

Branches	Nombre de personnes morales	Impôt direct s/capital et bénéfice	%	Impôt dû en % moy. et grandes entreprises Période fiscale 2007	Impôt dû en % moy. et grandes entreprises Période fiscale 2006
A. Moyennes et grandes entreprises					
1 Economie énergétique, extraction de minéraux	4	500'936		0.47%	0.49%
2 Arts et métiers, industrie	125	13'388'985		12.53%	9.64%
3 Industrie des produits alimentaires, des boissons, du tabac	3	22'070'398		20.66%	33.01%
4 Horlogerie, bijouterie	77	32'614'028		30.53%	21.01%
5 Bâtiment et génie civil	22	765'930		0.72%	0.67%
6 Commerce, restauration et hébergement, réparations	126	11'748'240		11.00%	9.47%
7 Transports et communications	13	2'246'076		2.10%	2.12%
8 Banques, assurances, agences-conseil	151	19'235'562		18.01%	19.92%
9 Affaires immobilières	64	2'548'350		2.39%	2.36%
10 Divers	40	1'697'385		1.59%	1.31%
	625	106'815'890	95.53%	100%	100%
B. Petites Entreprises					
Impôt direct total dû inférieur à Fr. 10'000.-	5'468	4'996'427	4.47%		
	6'093	111'812'317	100%		

9.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	195.300.–	51.688.–
"	2 ans	663.500.–	252.655.–
"	3 ans	706.000.–	199.997.–
"	4 ans	1.092.800.–	314.327.–
"	5 ans	2.533.100.–	653.319.–
Plus de	5 ans	2.071.900.–	503.548.–
"	6 ans	1.300.200.–	278.413.–
"	7 ans	2.305.400.–	478.836.–
"	8 ans	2.145.400.–	415.554.–
"	9 ans	3.649.100.–	681.862.–
"	10 ans	1.008.700.–	164.016.–
"	11 ans	1.234.400.–	181.494.–
"	12 ans	642.800.–	77.524.–
"	13 ans	2.874.600.–	373.097.–
	14 ans et plus	163.748.900.–	16.331.910.–
Total		186.172.100.–	20.958.240.–

Taxation 2008	20.958.240.–
+ Frais de rappel	<u>7.120.–</u>
Facturation 2008	20.965.360.–
+ Virements du contentieux	<u>7'658.–</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2008	20.973.018.–
Plus-value par rapport au budget 2008 (19.000.000 millions de francs)	<u>1.973.018.–</u>

Nombre de relations soumises à l'impôt en 2008

Nombre de transferts avec impôt	938
Nombre de transferts sans gain	240
Nombre de transferts avec impôt différé	126
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	125

9.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Compte 2008	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2008	4.557.865.–
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2008	2.085.572.–
Total	<u>6.643.437.–</u>

9.5. Estimation cadastrale

Evaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 12.631 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 7253 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2008 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de biens-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1884 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 646.210.000 francs.

Par genre de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2008 en 1.000 francs	au 31 décembre 2008 en 1.000 francs	Evolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	12.097.763	12.451.597	353.834
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.332.406	1.357.808	25.402
Personnes morales, fondations, associations	6.694.562	6.959.301	264.739
Corporations publiques et divers	2.110.782	2.113.017	2.235
Total	22.235.513	22.881.723	646.210

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de 92.292 francs alors que le budget prévoyait un montant de 52.000 francs.

Impôt fédéral direct – Personnes morales – Période 2007**Résultat de la taxation par districts**

Personnes morales			
Districts	Nombre de contribuables	Bénéfice imposable	Impôt direct total
Neuchâtel	2'223	7'029'569'400	129'216'087
Boudry	964	86'214'000	5'663'038
Val-de-Travers	366	46'837'400	3'380'892
Val-de-Ruz	308	21'212'700	1'442'109
Le Locle	387	466'427'700	12'386'152
La Chaux-de-Fonds	1'289	612'357'600	9'748'148
Total	5'537	8'262'618'800	161'836'426

Résultat de la taxation par nature juridique

Personnes morales			
	Nombre de contribuables	Bénéfice imposable	Impôt direct total
Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée	4'480	8'232'654'300	159'503'566
Sociétés immobilières anonymes	208	12'142'500	1'019'656
Sociétés coopératives	177	14'159'200	1'174'928
Associations, fondations, divers	672	3'662'800	138'276
Total	5'537	8'262'618'800	161'836'426

9.6. Impôt anticipé

Evolution de l'impôt anticipé au cours des années 2005 à 2007.

Année de taxation	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Nombre de requêtes	57.069	56.416	57.203
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	37.883.019.–	33.322.306.–	46.535.192.–
Rendement soumis à l'impôt anticipé	108.237.197.–	95.206.589.–	132.957.692.–

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2007, sur la base du bilan 2006, pour environ 3050 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays :

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2008, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2007, soit 149.248 francs pour 377 demandes contre 174.902 francs pour 366 demandes en 2007, lesquelles concernaient les revenus échus en 2006.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2008 (taxation 2007) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 1.592.543 francs représentant 538 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 573 demandes en 2007 pour un montant de 3.733.821 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

		Fr.
Part de la Confédération	:	545.847.–
Part du canton de Neuchâtel	:	523.480.–
Part des communes neuchâteloises	:	523.216.–

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Impôt anticipé	Rendements soumis à l'impôt anticipé
Demandes d'imputations		Fr.	Fr.
Neuchâtel	17'775	16'576'503	47'361'437
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>10'911</i>	<i>10'247'878</i>	<i>29'279'651</i>
Boudry	13'593	10'943'391	31'266'831
Val-de-Travers	4'508	1'542'578	4'407'367
Val-de-Ruz	5'446	7'033'169	20'094'768
Le Locle	4'613	3'052'195	8'720'558
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>3'093</i>	<i>2'016'586</i>	<i>5'761'673</i>
La Chaux-de-Fonds	11'222	7'290'004	20'828'584
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>10'753</i>	<i>7'176'767</i>	<i>20'505'048</i>
Demandes de remboursements	46	97'352	278'147
Total des imputations et des remboursements	57'203	46'535'192	132'957'692

9.7. Droits de mutation et impôts de successions**Lods****Taxation lods 2008**

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	638	1106	288.798.500	6.353.567.–
2.2 % nouvelles constructions	119	217	86.147.954	1.895.255.–
2.2 % échanges	19	40	6.960.591	153.133.–
3.3 %	754	1012	565.432.840	18.659.284.–
Total	1530	2375	947.339.885	27.061.239.–

Comptes établis en 2008

Fr. 27.061.239.–

./ restitutions

Fr. 8.752.–

Boucllement du compte lods 2008 (404300)**Fr. 27.052.487.–**

Le budget 2008 mentionne le chiffre de 24.000.000 francs.

En 2007, le compte lods bouclait par 27.225.775 francs.

En 2008, il a été enregistré 3067 actes de transferts immobiliers dont 396 non taxés.

- 1748 transferts ont été soumis aux lods
- 923 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

L'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs a produit des recettes pour un montant total de 21.791.234 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Successions	21.232.507.–
Impôt minimum	73.700.–
Donations	2.418.754.–
Rappels	8.960.–
./ Restitutions et annulations antérieures	<u>1.942.687.–</u>
	21.791.234.–

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	603	0.–
3%	2267	6.227.028.–
15%	206	2.249.365.–
18%	445	5.809.203.–
20%	10	471.985.–
21%	50	642.789.–
23%	33	650.323.–
24%	0	0.–
26%	54	1.094.899.–
31%	51	1.150.635.–
45%	122	2.936.280.–
Total	3841	21.232.507.–

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	1	0.–
3%	447	1.752.009.–
15%	19	349.216.–
18%	20	224.657.–
20%	0	0.–
21%	0	0.–
23%	0	0.–
24%	1	14.400.–
26%	0	0.–
31%	0	0.–
45%	5	78.472.–
Total	493	2.418.754.–

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs	21.791.234.–
+ Impôt pour soustraction fiscale	<u>336.875.–</u>
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs 2008	22.128.109.–

Le budget mentionne le chiffre de 15.000.000 francs.

9.8. Office de perception

Impôt direct cantonal

	Personnes physiques	
	2007	2008
Contribuables	110.912	112.547
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	200.754.632,13	184.511.859,76
Débit	692.429.401,16	712.875.341,08
Montant à encaisser	893.184.033,29	897.387.200,84
Plus-values	2.653,15	1.847,90
Intérêts moratoires	6.674.853,61	8.808.724,98
Intérêts compensatoires actifs	551.051,57	1.121.606,21
Frais de sommations	189.671,02	167.768,57
Dépens	9.461,88	10.705,83
Crédit	699.951.741,22	716.213.277,45
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	0.–	414.980,26
Total du crédit	699.951.741,22	716.628.257,71
Intérêts rémunérateurs	0.–	27,19
Intérêts compensatoires passifs	470.603,65	525.996,32
Remises	97.495,56	113.580,05
Non-valeurs, abandons et ADB	15.580.024,33	18.571.064,46
Solde dû en fin d'exercice	184.511.859,76	171.658.928,60

Les augmentations de 20.445.939 francs ou 2.96% de la facturation et de 16.676.516 francs ou 2.39% des encaissements font apparaître l'amélioration des conditions d'encaissement, qui sont étroitement liées à l'instauration du taux d'intérêt moratoire à 10% / an, et au remplissage de la déclaration d'impôt via le logiciel Clic & Tax.

De plus, l'accroissement de la facturation de l'intérêt compensatoire actif de l'ordre de 570.554 francs ou 103.54%, met en évidence la problématique des acomptes provisionnels qui n'ont pas été adaptés en fonction de l'augmentation générale des revenus.

	Personnes morales	
	2007	2008
Contribuables	6.031	6.273
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	3.704.018,23	-2.283.392,91
Débit	129.470.579,73	122.977.373,49
Montant à encaisser	133.174.597,96	120.693.980,58
Plus-values	3,28	27,43
Intérêts moratoires	72.887,62	44.874,10
Intérêts compensatoires actifs	373.188,57	787.221,45
Frais de sommations	5.414,30	4.564,21
Dépens	0.–	0.–
Crédit	135.461.890,28	118.069.204,84
Intérêts rémunératoires	0.–	74,30
Intérêts compensatoires passifs	109.569,63	262.583,63
Remises	0.–	0.–
Non-valeurs, abandons et ADB	347,11	115,59
Virements à l'office du contentieux	337.677,62	238.730,59
Solde dû en fin d'exercice	-2.286.392,91	2.959.958,82

La diminution importante de la facturation 2008, due à une situation conjoncturelle particulièrement défavorable, engendre un recul important des encaissements.

L'accroissement notable du montant des intérêts compensatoires à charge des contribuables met en évidence la difficulté pour les entreprises d'adapter leurs tranches d'impôt en fonction des variations conjoncturelles.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2007	2008
Contribuables	116.943	118.820
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	204.458.650,36	182.228.466,85
Débit	821.899.980,89	835.852.714,57
Montant à encaisser	1.026.358.631,25	1.018.081.181,42
Plus-values	2.656,43	1.875,33
Intérêts moratoires	6.747.741,23	8.853.599,08
Intérêts compensatoires actifs	924.240,14	1.908.827,66
Frais de sommations	195.085,32	172.332,78
Dépens	9.461,88	10.705,83
Crédit	835.413.631,50	834.282.482,29
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	0.-	414.980,26
Total du crédit	835.413.631,50	834.697.462,55
Intérêts rémunérateurs	0.-	101,49
Intérêts compensatoires passifs	580.173,28	788.579,95
Remises	97.495,56	113.580,05
Non-valeurs, abandons et ADB	15.580.371,44	18.571.180,05
Virements à l'office du contentieux	337.677,62	238.730,59
Solde dû en fin d'exercice	182.228.466,85	174.518.887,42

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2007 Année fiscale 2006	Situation de la taxation au 31 décembre 2008 Année fiscale 2007	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diplomatique)	122.025.410,10	128.690.639,25	6.665.229,15
Personnes morales	187.839.142,60	162.029.075,20	-25.810.067,40
Total	309.864.552,70	290.719.714,45	-19.144.838,25

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2008 a atteint la somme de 291.728.469 fr. 88. En 2007, le montant perçu s'élevait à 352.407.070 fr. 98.

- Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 117.023
- Nombre de sommations 10.017

En 2008, la quote-part de 17% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 49.593.839 fr. 88. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions inter-cantoniales et du montant reçu de la Confédération au titre de la péréquation financière, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 55.182.247 fr. 87.

Impôt à la source

	2007 Fr.	2008 Fr.
Report du solde débiteur	667.376,45	558.091,52
Débit	22.763.397,94	26.070.306.–
Commission de perception	879.872,76	963.081,73
Montant à encaisser	22.550.901,63	25.665.315,79
Plus-values	2.264,92	2.003,21
Intérêts moratoires	132.340,50	75.655,46
Frais de sommations	7.181,09	6.778,42
Dépens	506,60	706,94
Crédit	21.970.028,89	24.704.740,04
Intérêts rémunératoires	2.215,15	5.560,18
Remises	4.195,95	0.–
Non-valeurs, abandons et ADB	158.663,23	270.647,64
Solde dû en fin d'exercice	558.091,52	769.511,96

La bonne situation économique vécue par notre canton se traduit par l'augmentation de la facturation et de l'encaissement de l'impôt à la source, qui progressent respectivement de 3.114.414 fr. 16 ou 13.81% et 2.734.711 fr. 15 ou 12.45%.

- 1189 sommations ont été expédiées en 2008, pour un montant de 4.385.625 fr. 04.

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2008, 1232 bordereaux (1475 en 2007) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2007	2.306.968,05
IGI facturés en 2008	20.958.240.–
Intérêts moratoires facturés en 2008	15.343,75
Montant à encaisser en 2008	23.280.551,80
Montant cédé à l'office du contentieux en 2008	42.212,25
Encaissement en 2008	20.909.128,25
Solde dû au 31 décembre 2008	2.329.211,30

Sur le montant impayé au 31.12.2008, la somme de 534.108 fr. 50 n'était pas encore exigible.

- Nombre de sommations expédiées 67 pour un montant de 691.774 fr. 65
- Nombre d'arrangements octroyés 12 pour un montant de 162.370 fr. 90

Droits de mutations (lods)

- Au cours de l'exercice 2008, 1748 bordereaux (1791 en 2007) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2007	3.767.690.–
Lods facturés en 2008	27.061.252.–
Intérêts moratoires facturés en 2008	46.248,30
./. Non-valeurs et restitutions en 2008	-210.056.–
Montant à encaisser en 2008	30.665.134,30
Montant cédé à l'office du contentieux en 2008	252.477,–
Encaissement en 2008	27.893.861,60
Solde dû au 31 décembre 2008	2.518.795,70

Sur le montant impayé au 31.12.2008, la somme de 375.830 francs n'était pas encore exigible.

- 275 sommations ont été expédiées en 2008, pour un montant de 2.775.155 fr. 65,
- 89 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 1.205.166 fr 50.

Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

- Au cours de l'exercice 2008, 1026 bordereaux (979 en 2007) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2007	-38.585.–
Montant facturé en 2008	6.643.437.–
Intérêts moratoires facturés en 2008	20.101,30
Montant à encaisser en 2008	6.624.953,30
Montant cédé à l'office du contentieux en 2008	101.204,45
Encaissement en 2008	6.044.723,35
Solde dû au 31 décembre 2008	479.025,50

Sur le montant impayé au 31.12.2008, la somme de 427.909 fr. 60 n'était pas encore exigible.

- 145 sommations ont été expédiées en 2008, pour un montant de 598.873 fr. 25,
- 2 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 17.580 francs.

Impôt de successions et de donations entre vifs

- Au cours de l'exercice 2008, 1839 dossiers (1838 en 2007) ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2007	2.725.868.–
Montant total facturé en 2008	21.791.234.–
Intérêts moratoires facturés en 2008	25.087,60
Montant à encaisser en 2008	24.542.189,60
Montant cédé à l'office du contentieux en 2008	97.737.–
Encaissement en 2008	22.627.752.–
Solde dû au 31 décembre 2008	1.816.700,60

Sur le montant impayé au 31.12.2008, la somme de 62.955 francs n'était pas encore exigible.

- 170 sommations ont été expédiées en 2008, pour un montant de 2.174.401 fr. 30,
- 20 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 815.342 francs.

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2008, 298 dossiers (151 d'impôt cantonal, 135 d'impôt fédéral direct et 12 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception par l'office de contrôle et des tâches spéciales pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2007	2.256.123,15
Montant total facturé en 2008	4.868.592.–
Intérêts moratoires facturés en 2008	6.092,75
Montant à encaisser en 2008	7.130.807,90
Montant cédé à l'office du contentieux en 2008	264.483.–
Encaissement en 2008	5'670.154,03
Solde dû au 31 décembre 2008	1.196.170,87

- 31 sommations ont été expédiées en 2008, pour un montant de 806.555 fr. 70,
- 24 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 517.188 fr. 35.

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 3.742.619 fr. 80
- Impôt fédéral direct 1.927.534 fr. 23

9.9. Remises d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 502 (538 en 2007) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 82 (64 en 2007) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

9.10. Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2007

Nombre de contribuables et rendement fiscal total répartis selon les catégories d'impôt dû

Catégories d'impôt dû	Nombre de contribuables			Montants dus		
	par catégories	cumulés	cumulés en %	par catégories	cumulés	cumulés en %
0 - 10	13'411	13'411	12.99	146	146	0.00
11 - 20	250	13'661	13.24	3'948	4'094	0.00
21 - 30	358	14'019	13.58	8'939	13'033	0.00
31 - 50	666	14'685	14.23	26'463	39'496	0.01
51 - 75	710	15'395	14.92	44'224	83'720	0.01
76 - 100	697	16'092	15.59	61'122	144'842	0.02
101 - 150	1'070	17'162	16.63	130'478	275'320	0.04
151 - 200	815	17'977	17.42	142'563	417'883	0.06
201 - 300	1'661	19'638	19.03	413'069	830'952	0.12
301 - 400	1'480	21'118	20.46	516'457	1'347'409	0.20
401 - 500	1'306	22'424	21.73	588'672	1'936'081	0.29
501 - 600	1'170	23'594	22.86	643'899	2'579'980	0.38
601 - 800	2'290	25'884	25.08	1'605'038	4'185'018	0.62
801 - 1.000	2'229	28'113	27.24	1'996'543	6'181'561	0.91
1.001 - 1.500	5'029	33'142	32.11	6'284'633	12'466'194	1.84
1.501 - 2.000	4'493	37'635	36.46	7'766'665	20'232'859	2.99
2.001 - 3.000	7'353	44'988	43.59	18'363'602	38'596'461	5.70
3.001 - 4.000	7'041	52'029	50.41	24'619'770	63'216'231	9.33
4.001 - 5.000	6'782	58'811	56.98	30'567'859	93'784'090	13.84
5.001 - 6.000	6'548	65'359	63.32	35'979'876	129'763'966	19.15
6.001 - 8.000	10'527	75'886	73.52	73'110'969	202'874'935	29.94
8.001 - 10.000	7'460	83'346	80.75	66'718'658	269'593'593	39.78
10.001 - 20.000	14'670	98'016	94.96	199'163'098	468'756'691	69.18
20.001 - 30.000	2'936	100'952	97.81	70'372'331	539'129'022	79.56
30.001 - 40.000	942	101'894	98.72	32'284'571	571'413'593	84.32
40.001 - 50.000	478	102'372	99.18	21'214'859	592'628'452	87.46
50.001 - 100.000	630	103'002	99.79	42'099'233	634'727'685	93.67
100.000 et plus	212	103'214	100.00	42'908'134	677'635'819	100.00
Sous-totaux	103'214			677'635'819		
Prestations en capital	4'116			13'098'902		
TOTAUX	107'330			690'734'721		

Nombre de contribuables classés par états civils et par catégories de revenu effectif

Revenu imposable	Externes et hoïries	Célibataires sans enfant	Veufs sans enfant	Divorcés, séparés sans enfant	Mariés						Célibataires, veufs, séparés, divorcés					TOTAL GENERAL
					sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	
0	1'839	5'066	1'199	1'298	420	110	107	53	17	10	564	280	84	19	6	11'072
100 - 2.000	642	1'040	120	106	48	19	9	8			97	46	10	5		2'150
2.100 - 4.000	387	1'117	121	112	53	18	17	4			88	54	7	4		1'982
4.100 - 6.000	257	1'108	120	138	56	8	13	6	1		78	37	8	2		1'832
6.100 - 8.000	193	929	122	153	60	15	15	3	2		46	37	5			1'580
8.100 - 10.000	156	752	104	200	62	12	11	4			69	35	7			1'412
10.100 - 12.000	130	750	119	250	73	10	11	1	2		61	32	4			1'443
12.100 - 14.000	107	657	157	322	84	9	16	5	2		67	24	11	2		1'463
14.100 - 16.000	66	829	214	448	85	15	17	9			54	46	10	2		1'795
16.100 - 18.000	73	694	257	515	93	18	11	7	1		14	27	6	1		1'718
18.100 - 20.000	49	707	421	607	119	21	15	8			14	9	2	1		1'973
20.100 - 22.000	59	625	677	560	157	14	26	6	3	2	13	2	3	1		2'148
22.100 - 24.000	44	603	803	535	145	31	29	19	3	1	83	7	2	3		2'308
24.100 - 26.000	36	616	709	535	158	37	15	9	1		97	25	1	1		2'240
26.100 - 28.000	33	622	439	477	240	33	31	9			80	44	7	1		2'017
28.100 - 30.000	41	684	402	534	298	46	36	17	4	1	108	54	9	1		2'235
30.100 - 35.000	53	1'815	987	1'177	1'113	112	118	31	7	1	309	147	19	6		5'895
35.100 - 40.000	47	1'960	753	1'161	1'068	147	171	60	13	4	252	149	38	3		5'826
40.100 - 45.000	51	2'089	691	1'195	987	150	219	70	16	5	264	120	17	4		5'878
45.100 - 50.000	38	1'977	510	1'106	978	203	258	77	22	7	237	120	13	2		5'548
50.100 - 55.000	28	1'668	418	956	988	235	281	93	16	4	182	88	20			4'977
55.100 - 60.000	30	1'277	313	725	1'133	247	319	106	19	3	135	93	15	1		4'416
60.100 - 65.000	24	936	262	589	1'081	265	379	92	26	1	102	92	10			3'859
65.100 - 70.000	19	659	186	477	1'190	289	377	94	15		94	65	9	1		3'475
70.100 - 75.000	18	443	144	325	1'041	349	406	85	15		68	41	16	1		2'952
75.100 - 80.000	20	370	133	266	979	349	398	92	16	5	57	30	8			2'723
80.100 - 100.000	45	701	225	616	3'210	1'196	1'348	309	42	5	98	73	18	2		7'888
100.100 - 120.000	37	248	109	252	1'930	672	803	190	31	8	39	20	7	1		4'347
120.100 - 140.000	17	106	63	125	1'028	349	397	127	21		15	12	2	1		2'263
140.100 - 160.000	12	64	34	73	562	173	221	57	11		15	4	4			1'230
160.100 - 180.000	10	41	26	42	343	101	128	55	11	1	7	5	2			772
180.100 - 200.000	5	26	16	35	164	50	72	20	3	1						392
200.100 - 300.000	22	48	24	59	406	112	166	62	13	2	4	3	1	0		922
300.100 et plus	10	26	24	56	197	58	71	33	4	0	3	1	0	0		483
TOTAUX	4'598	31'253	10'902	16'025	20'549	5'473	6'511	1'821	337	63	3'414	1'822	375	65	6	103'214

Contribuables classés selon l'âge et produit des impôts correspondants

Classe d'âge	Nombre de contribuables	Revenu imposable	Impôt sur le revenu	Fortune imposable	Impôt sur la fortune	Impôt total dû
14 - 19	3'907	18'307'500	689'244	20'704'314	21'973	711'217
20 - 24	8'592	152'718'500	13'078'649	106'604'144	242'738	13'321'387
25 - 29	7'648	286'663'200	31'097'297	134'420'217	219'564	31'316'861
30 - 34	7'370	389'792'100	45'815'671	237'502'625	467'182	46'282'853
35 - 39	8'432	507'992'000	61'310'485	449'523'022	1'156'275	62'466'760
40 - 44	9'006	591'443'300	73'025'790	766'461'492	2'417'709	75'443'499
45 - 49	8'324	583'160'500	74'562'571	1'102'553'564	3'985'879	78'548'450
50 - 54	7'584	540'264'500	70'641'973	1'137'533'775	4'151'525	74'793'498
55 - 59	7'071	510'446'400	67'460'061	1'451'935'353	5'564'716	73'024'777
60 - 64	7'018	468'892'800	59'795'284	1'919'836'610	7'518'694	67'313'978
65 - 69	5'293	297'818'500	34'589'428	1'848'018'417	7'431'430	42'020'858
70 - 74	4'867	233'968'900	25'036'926	1'615'555'242	6'490'916	31'527'842
75 - 79	4'740	201'623'800	20'887'639	1'386'516'219	5'590'639	26'478'278
80 - 84	4'099	156'676'700	16'225'241	1'275'910'072	5'245'398	21'470'639
85 - 89	3'013	100'794'400	10'681'704	974'673'414	4'095'013	14'776'717
90 - 94	1'224	30'072'800	3'342'519	393'123'094	1'684'354	5'026'873
95 et plus	428	6'565'700	728'864	121'155'681	521'752	1'250'616
Externes et hoiries	4'598	59'507'100	8'839'726	724'255'064	3'020'990	11'860'716
Sous-totaux	103'214	5'136'708'700	617'809'072	15'666'282'319	59'826'747	677'635'819
Prestations en capital	4'116	311'930'500	13'098'902			13'098'902
TOTAUX	107'330	5'448'639'200	630'907'974	15'666'282'319	59'826'747	690'734'721

Nombre de contribuables, matière imposable et impôt dû classés par catégories de revenu imposable

Catégories de revenu	Nombre	Revenu imposable	Impôts dus
moins de 100	★ 10'954	0	0
100 - 2.000	2'268	2'343'100	80'132
2.100 - 4.000	1'982	6'053'700	167'471
4.100 - 6.000	1'832	9'198'200	212'734
6.100 - 8.000	1'580	11'085'800	301'406
8.100 - 10.000	1'412	12'796'500	368'851
10.100 - 12.000	1'443	16'026'600	490'529
12.100 - 14.000	1'463	19'102'900	662'439
14.100 - 16.000	1'795	27'118'800	912'927
16.100 - 18.000	1'718	29'320'700	1'211'867
18.100 - 20.000	1'973	37'592'400	1'706'263
20.100 - 22.000	2'148	45'305'100	2'387'454
22.100 - 24.000	2'308	53'217'200	3'108'148
24.100 - 26.000	2'240	55'935'400	3'517'486
26.100 - 28.000	2'017	54'570'000	3'615'079
28.100 - 30.000	2'235	65'030'100	4'540'381
30.100 - 35.000	5'895	192'255'200	14'547'565
35.100 - 40.000	5'826	218'870'800	18'659'889
40.100 - 45.000	5'878	249'968'900	23'944'098
45.100 - 50.000	5'548	263'493'000	27'032'228
50.100 - 55.000	4'977	261'373'000	28'097'368
55.100 - 60.000	4'416	253'914'200	28'046'513
60.100 - 65.000	3'859	241'061'800	27'301'483
65.100 - 70.000	3'475	234'591'800	27'116'470
70.100 - 75.000	2'952	214'008'000	25'280'833
75.100 - 80.000	2'723	210'962'700	25'604'032
80.100 - 100.000	7'888	703'445'800	89'577'445
100.100 - 120.000	4'347	473'514'300	64'875'795
120.100 - 140.000	2'263	292'225'600	42'637'086
140.100 - 160.000	1'230	183'548'600	28'248'513
160.100 - 180.000	772	130'859'800	21'023'933
180.100 - 200.000	392	74'049'000	12'332'556
200.100 - 250.000	619	137'219'100	23'617'572
250.100 - 300.000	303	83'098'100	15'049'866
300.100 - 400.000	234	80'437'000	15'130'389
400.100 - 500.000	87	39'051'000	7'361'113
500.100 - 600.000	44	24'195'100	4'560'776
600.100 - 700.000	31	20'073'100	3'783'779
plus de 700.000	87	109'796'300	20'696'603
Sous-totaux	103'214	5'136'708'700	617'809'072
Prestations en capital	4'116	311'930'500	13'098'902
TOTAUX	107'330	5'448'639'200	630'907'974

★

Dans ce nombre figurent notamment tous les apprentis et étudiants âgés de 18 ans révolus au 31 décembre 2007 sans revenu imposable.

Nombre de contribuables mariés (splitting 55 %), matière imposable et impôt dû classés par catégories de revenu imposable

Catégories de revenu	Nombre	Revenu imposable	Impôt dû
moins de 100	1'361	0	0
100 - 2.000	349	342'500	28'625
2.100 - 4.000	232	702'200	52'844
4.100 - 6.000	183	923'200	62'862
6.100 - 8.000	164	1'146'700	58'698
8.100 - 10.000	154	1'396'700	76'708
10.100 - 12.000	146	1'607'000	85'686
12.100 - 14.000	161	2'101'200	115'336
14.100 - 16.000	154	2'327'700	93'406
16.100 - 18.000	156	2'668'400	101'418
18.100 - 20.000	182	3'455'500	126'664
20.100 - 22.000	232	4'897'800	192'330
22.100 - 24.000	245	5'650'600	212'049
24.100 - 26.000	242	6'063'000	224'063
26.100 - 28.000	330	8'927'900	320'604
28.100 - 30.000	414	12'073'100	437'956
30.100 - 35.000	1'399	45'653'500	1'950'514
35.100 - 40.000	1'487	55'874'600	2'910'054
40.100 - 45.000	1'467	62'392'800	3'975'087
45.100 - 50.000	1'554	73'919'700	5'443'404
50.100 - 55.000	1'624	85'446'300	7'026'176
55.100 - 60.000	1'839	105'947'900	9'518'963
60.100 - 65.000	1'857	116'124'100	11'157'383
65.100 - 70.000	1'976	133'511'200	13'622'247
70.100 - 75.000	1'900	137'824'500	14'832'321
75.100 - 80.000	1'848	143'248'100	16'057'013
80.100 - 100.000	6'130	548'050'800	66'560'212
100.100 - 120.000	3'654	397'945'700	52'848'931
120.100 - 140.000	1'930	249'179'300	35'453'876
140.100 - 160.000	1'031	153'961'700	23'113'111
160.100 - 180.000	644	109'279'500	17'138'327
180.100 - 200.000	315	59'408'400	9'652'806
200.100 - 250.000	522	115'801'300	19'643'182
250.100 - 300.000	245	67'078'900	12'054'188
300.100 - 400.000	176	60'774'800	11'424'495
400.100 - 500.000	69	31'134'500	5'868'853
500.100 - 600.000	32	17'560'000	3'310'060
600.100 - 700.000	25	16'165'200	3'047'140
plus de 700.000	62	78'880'300	14'868'937
Sous-totaux	36'491	2'919'446'600	363'666'529
Prestations en capital	2'630	214'405'600	9'003'908
TOTAUX	39'121	3'133'852'200	372'670'437

Nombre de contribuables célibataires, veufs, séparés, divorcés, matière imposable et impôt dû classés par catégories de revenu imposable

Catégories de revenu	Nombre	Revenu imposable	Impôt dû
moins de 100	9'593	0	0
100 - 2.000	1'919	2'000'600	51'507
2.100 - 4.000	1'750	5'351'500	114'627
4.100 - 6.000	1'649	8'275'000	149'872
6.100 - 8.000	1'416	9'939'100	242'708
8.100 - 10.000	1'258	11'399'800	292'143
10.100 - 12.000	1'297	14'419'600	404'843
12.100 - 14.000	1'302	17'001'700	547'102
14.100 - 16.000	1'641	24'791'100	819'520
16.100 - 18.000	1'562	26'652'300	1'110'450
18.100 - 20.000	1'791	34'136'900	1'579'599
20.100 - 22.000	1'916	40'407'300	2'195'124
22.100 - 24.000	2'063	47'566'600	2'896'098
24.100 - 26.000	1'998	49'872'400	3'293'423
26.100 - 28.000	1'687	45'642'100	3'294'475
28.100 - 30.000	1'821	52'957'000	4'102'425
30.100 - 35.000	4'496	146'601'700	12'597'052
35.100 - 40.000	4'339	162'996'200	15'749'835
40.100 - 45.000	4'411	187'576'100	19'969'011
45.100 - 50.000	3'994	189'573'300	21'588'824
50.100 - 55.000	3'353	175'926'700	21'071'192
55.100 - 60.000	2'577	147'966'300	18'527'550
60.100 - 65.000	2'002	124'937'700	16'144'100
65.100 - 70.000	1'499	101'080'600	13'494'223
70.100 - 75.000	1'052	76'183'500	10'448'511
75.100 - 80.000	875	67'714'600	9'547'018
80.100 - 100.000	1'758	155'395'000	23'017'233
100.100 - 120.000	693	75'568'600	12'026'865
120.100 - 140.000	333	43'046'300	7'183'210
140.100 - 160.000	199	29'586'900	5'135'402
160.100 - 180.000	128	21'580'300	3'885'607
180.100 - 200.000	77	14'640'600	2'679'750
200.100 - 250.000	97	21'417'800	3'974'390
250.100 - 300.000	58	16'019'200	2'995'678
300.100 - 400.000	58	19'662'200	3'705'894
400.100 - 500.000	18	7'916'500	1'492'260
500.100 - 600.000	12	6'635'100	1'250'716
600.100 - 700.000	6	3'907'900	736'639
plus de 700.000	25	30'916'000	5'827'666
Sous-totaux	66'723	2'217'262'100	254'142'542
Prestations en capital	1'486	97'524'900	4'094'995
TOTAUX	68'209	2'314'787'000	258'237'537

Nombre de contribuables, matière et impôt dû par catégories de fortune nette et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE EFFECTIVE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	34'932	62'689	35'676	65'825	6
1.000 - 20.000	20'914	170'499'100	21'455	174'978'569	14'010
21.000 - 40.000	8'179	241'657'897	8'445	249'403'894	40'324
41.000 - 60.000	5'080	253'225'531	5'123	255'230'742	79'476
61.000 - 80.000	3'712	260'123'367	3'774	264'174'033	208'467
81.000 - 100.000	2'959	268'149'264	2'975	268'873'828	300'142
101.000 - 150.000	5'472	677'792'769	5'509	682'803'406	1'226'140
151.000 - 200.000	3'853	670'993'614	3'837	668'127'408	1'618'562
201.000 - 250.000	2'896	650'538'011	2'886	648'397'522	1'838'431
251.000 - 300.000	2'257	621'440'769	2'196	603'794'917	1'892'919
301.000 - 350.000	1'747	567'182'211	1'716	556'473'164	1'850'202
351.000 - 400.000	1'456	546'531'864	1'412	529'924'764	1'877'765
401.000 - 450.000	1'148	487'594'392	1'067	452'921'844	1'708'459
451.000 - 500.000	970	461'128'331	898	426'575'553	1'686'818
501.000 - 600.000	1'391	761'038'731	1'257	687'691'717	2'835'112
601.000 - 700.000	1'053	681'599'569	952	616'461'525	2'656'293
701.000 - 800.000	805	600'604'969	674	502'950'144	2'251'418
801.000 - 900.000	539	458'360'581	478	406'650'736	1'881'963
901.000 - 1.000.000	483	460'668'158	399	379'590'136	1'776'170
1.001.000 - 1.500.000	1'317	1'598'406'147	1'063	1'284'666'211	6'011'848
1.501.000 - 2.000.000	585	1'011'086'164	461	800'670'969	3'747'140
2.001.000 - 2.500.000	349	777'999'211	253	563'310'125	2'636'291
2.501.000 - 3.000.000	252	689'259'367	180	491'941'517	2'302'286
3.001.000 - 4.000.000	266	912'146'064	166	568'797'556	2'661'972
4.001.000 - 5.000.000	171	755'958'097	113	492'711'000	2'305'887
plus de 5.000.000	428	5'786'687'347	249	3'089'095'214	14'418'646
TOTAUX	103'214	20'370'734'214	103'214	15'666'282'319	59'826'747

La fortune nette totale que possède un contribuable est également la fortune déterminante pour le taux. Elle correspond au total de ses actifs, diminué des dettes.

La fortune imposable s'obtient en retranchant de la fortune nette totale la part non imposable des actions neuchâteloises et les actifs situés hors du canton.

Nombre de contribuables mariés (splitting 55 %), matière et impôt dû par catégories de fortune nette et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE NETTE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	8'646	15'714	8'863	15'714	0
1.000 - 20.000	4'786	41'308'533	5'108	44'197'386	5'243
21.000 - 40.000	2'735	82'045'119	2'907	87'038'314	13'910
41.000 - 60.000	2'034	101'780'933	2'064	103'170'022	17'297
61.000 - 80.000	1'655	116'273'136	1'682	118'072'736	24'864
81.000 - 100.000	1'395	126'079'917	1'423	128'248'739	43'655
101.000 - 150.000	2'775	344'462'297	2'799	347'601'036	425'712
151.000 - 200.000	2'041	355'894'869	2'045	356'687'925	722'053
201.000 - 250.000	1'536	344'692'303	1'566	351'730'144	867'125
251.000 - 300.000	1'222	335'385'725	1'213	332'745'069	909'181
301.000 - 350.000	967	314'010'081	968	314'112'089	925'063
351.000 - 400.000	858	322'190'183	832	312'286'483	985'185
401.000 - 450.000	668	283'649'975	627	266'358'728	899'340
451.000 - 500.000	569	270'270'469	551	261'884'561	940'687
501.000 - 600.000	842	461'159'542	775	423'855'494	1'613'840
601.000 - 700.000	607	393'188'819	576	373'476'731	1'524'567
701.000 - 800.000	503	374'655'392	432	321'789'158	1'405'744
801.000 - 900.000	309	262'324'353	294	250'248'047	1'150'807
901.000 - 1.000.000	297	282'972'633	253	240'123'444	1'123'475
1.001.000 - 1.500.000	801	972'521'639	639	773'207'958	3'618'240
1.501.000 - 2.000.000	342	587'750'781	274	471'413'711	2'206'216
2.001.000 - 2.500.000	215	478'701'939	145	323'086'003	1'512'042
2.501.000 - 3.000.000	158	434'199'328	120	329'137'267	1'540'362
3.001.000 - 4.000.000	162	558'225'275	106	363'413'817	1'700'777
4.001.000 - 5.000.000	113	500'497'197	75	328'009'000	1'535'082
plus de 5.000.000	255	3'305'012'029	154	1'882'363'029	8'771'140
TOTAUX	36'491	11'649'268'181	36'491	9'104'272'605	34'481'607

Nombre de contribuables, célibataires, veufs, séparés, divorcés, matière et impôt dû par catégories de fortune nette et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE NETTE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	26'286	46'975	26'813	50'111	6
1.000 - 20.000	16'128	129'190'567	16'347	130'781'183	8'767
21.000 - 40.000	5'444	159'612'778	5'538	162'365'581	26'414
41.000 - 60.000	3'046	151'444'597	3'059	152'060'719	62'179
61.000 - 80.000	2'057	143'850'231	2'092	146'101'297	183'604
81.000 - 100.000	1'564	142'069'347	1'552	140'625'089	256'487
101.000 - 150.000	2'697	333'330'472	2'710	335'202'369	800'428
151.000 - 200.000	1'812	315'098'744	1'792	311'439'483	896'509
201.000 - 250.000	1'360	305'845'708	1'320	296'667'378	971'306
251.000 - 300.000	1'035	286'055'044	983	271'049'847	983'738
301.000 - 350.000	780	253'172'131	748	242'361'075	925'139
351.000 - 400.000	598	224'341'681	580	217'638'281	892'580
401.000 - 450.000	480	203'944'417	440	186'563'117	809'119
451.000 - 500.000	401	190'857'861	347	164'690'992	746'130
501.000 - 600.000	549	299'879'189	482	263'836'222	1'221'272
601.000 - 700.000	446	288'410'750	376	242'984'794	1'131'727
701.000 - 800.000	302	225'949'578	242	181'160'986	845'673
801.000 - 900.000	230	196'036'228	184	156'402'689	731'155
901.000 - 1.000.000	186	177'695'525	146	139'466'692	652'694
1.001.000 - 1.500.000	516	625'884'508	424	511'458'253	2'393'608
1.501.000 - 2.000.000	243	423'335'383	187	329'257'258	1'540'924
2.001.000 - 2.500.000	134	299'297'272	108	240'224'122	1'124'249
2.501.000 - 3.000.000	94	255'060'039	60	162'804'250	761'924
3.001.000 - 4.000.000	104	353'920'789	60	205'383'739	961'196
4.001.000 - 5.000.000	58	255'460'900	38	164'702'000	770'805
plus de 5.000.000	173	2'481'675'319	95	1'206'732'187	5'647'507
TOTAUX	66'723	8'721'466'033	66'723	6'562'009'714	25'345'140

10. SERVICE JURIDIQUE

10.1. Présentation

Le service juridique est le centre des ressources juridiques de l'administration cantonale neuchâteloise. Service transversal par excellence, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise.

L'année 2008 a connu le départ de plusieurs juristes et secrétaires et l'arrivée de nouvelles collaboratrices. Un fait particulièrement marquant est le départ de deux juristes suite à leur désignation en qualité de juges suppléantes extraordinaires auprès du Tribunal administratif. Ces nominations interviennent dans le cadre de l'action de mise à jour du contentieux pendant devant le Tribunal administratif, votée par le Grand Conseil le 7 novembre 2007 (rapport 07.051 – Organisation judiciaire et procédure administrative). C'est un honneur et une fierté pour le service juridique que ces deux désignations, qui consacrent de manière éclatante les compétences et la qualité de son personnel. Le nombre des mouvements de personnel intervenus au cours de l'année a eu des conséquences sur l'organisation du service et une nouvelle grille des domaines de compétence par juriste a été établie. Un réaménagement des responsabilités a également eu lieu au secrétariat.

L'année 2008 a aussi été marquée par la continuation des travaux visant à préparer une nouvelle organisation judiciaire. La participation aux travaux de la Commission Organisation Judiciaire, la présentation publique du projet de nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise, la procédure de consultation ainsi que l'examen des réponses à la consultation ont rythmé l'année. Les travaux menés en parallèle pour adapter la législation cantonale aux codes de procédure pénale et civile ont également fortement sollicité le service juridique.

Le service juridique peut contempler avec entière satisfaction les réalisations importantes qui jalonnent l'année 2008, et ce pour toutes les prestations qu'il est appelé à fournir. Ces réalisations sont d'autant plus remarquables si l'on tient à l'esprit les incidences que les départs et les nouvelles arrivées au sein du personnel ont naturellement sur le flux ordinaire du traitement des dossiers. Elles n'auraient pas été possibles sans l'engagement important et soutenu des collaboratrices et collaborateurs du service.

10.2. Personnel et formation

Le service juridique occupe 24 personnes qui se répartissent 17,2 EPT (personnel juridique - 12,4 EPT; secrétariat - 4,8 EPT). Sept personnes travaillent à temps complet. 17 personnes, dont 16 femmes, travaillent à temps partiel. Le service juridique répond ainsi de manière exemplaire à l'objectif consigné dans la feuille de route du Conseil d'Etat consistant à encourager et promouvoir le rôle de la femme dans l'administration cantonale.

En 2008, le service juridique a continué de s'engager en faveur de personnes en recherche d'emploi. Six juristes ont été accueillis, pour des périodes variables, en emploi temporaire. Encadrées par le personnel du service, ces personnes ont pu acquérir une expérience professionnelle dont elles ont utilement pu se prévaloir dans leurs recherches d'emploi. Il est à relever que sur les six personnes accueillies, cinq ont quitté le service pour le motif qu'elles avaient trouvé un emploi fixe.

Le service juridique offre la possibilité d'effectuer différents stages (stage d'avocat, stage valant module dans le cadre du master en droit à l'Université de Neuchâtel). En 2008, une étudiante en droit a fait usage de cette possibilité et a passé quatre semaines à découvrir les multiples activités du service juridique et les nombreux domaines du droit qui y sont traités.

Le service juridique s'engage en faveur de la formation professionnelle. S'agissant de la **maturité professionnelle commerciale**, la quatrième stagiaire a terminé son stage de 39 semaines en été

2008 et a passé avec succès les épreuves d'obtention de la maturité professionnelle commerciale. A la rentrée d'août, et pour la cinquième année consécutive, une nouvelle jeune personne a commencé auprès du service juridique son stage en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale. En matière d'**apprentissage**, la rentrée d'août 2008 a vu l'arrivée au sein du service d'une jeune fille qui effectue sa troisième année d'apprentissage de commerce. Il s'agit d'une première, puisque le service juridique n'avait jusqu'alors pas eu l'opportunité d'assumer la responsabilité de la formation d'une apprentie.

10.3. Missions et activités du service juridique

Missions

Le service juridique a notamment pour **missions**:

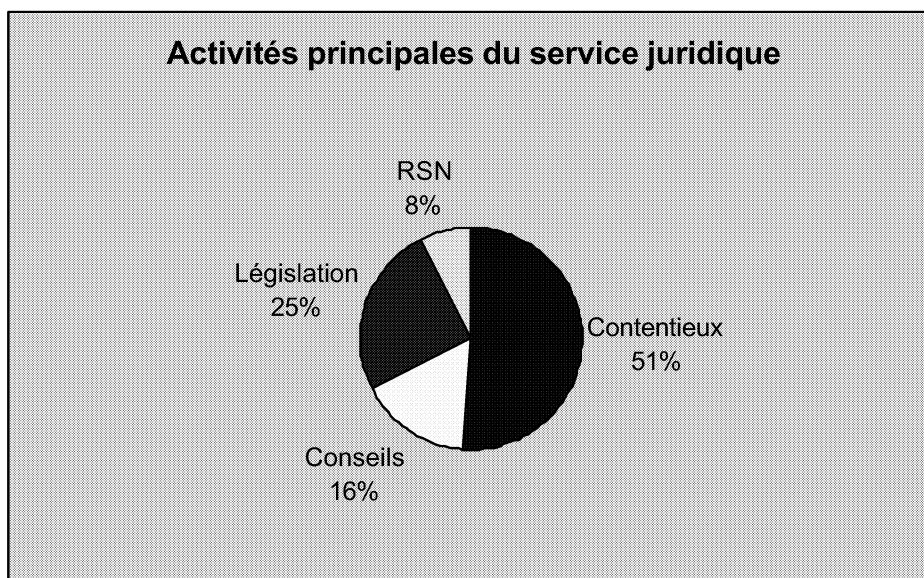
- le traitement de l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements;
- le soutien juridique au Grand Conseil;
- le préavis sur les rapports présentés par les départements au Conseil d'Etat;
- l'administration de la bibliothèque juridique de l'Etat.

Le service juridique s'acquitte de ses missions en particulier par les **activités** qu'il déploie sous les formes suivantes:

- conseils et avis de droit;
- instruction de réclamations, de plaintes et de recours, et préparation de décisions;
- élaboration et modifications d'actes législatifs ou réglementaires;
- élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales;
- représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, cas échéant civiles ou pénales.

Activités

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux, du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale. L'importance relative de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:



Activités en matière de contentieux

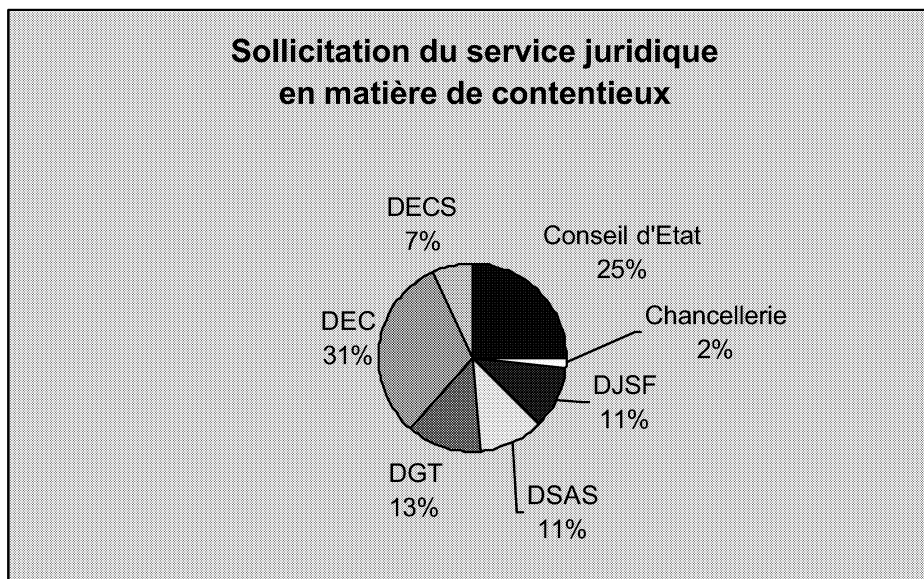
L'instruction des recours administratifs, et des plaintes LP, adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours relèvent des prestations du service juridique en matière de contentieux. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance.

Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau suivant:

	<i>Domaine</i>	<i>Nombre de dossiers entrés</i>	<i>Nombre de décisions signées</i>	<i>Nombre de dossiers en suspens au 31 décembre</i>
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire et constructions	54	64	50
DJSF	Affaires pénitentiaires	5	10	0
	Détention injustifiée	5	2	6
	Responsabilité de l'Etat	11	7	12
	Police du feu	4	2	2
	Détention d'armes	2	3	1
	Sûreté intérieure (LMSI)	0	1	0
	Impôts et taxes	1	6	0
	Rémunération de l'avocat d'office		28	
DSAS	Assurance-maladie	13	19	9
	Aide sociale	9	12	6
	Bourses d'études	12	15	5
	Santé publique	5	6	1
	Aide aux victimes d'infraction	25	12	54
	Etablissements spécialisés	2	2	1
DGT	Circulation routière	73	77	29
	Signalisation routière	4	7	5
	Protection de l'environnement	5	6	2
DEC	Séjour des étrangers	83	79	65
	Main d'œuvre étrangère	5	6	5
	Office de surveillance	1	1	2
	Plaintes LP	35	38	7
	Caisse de compensation	20	30	10
	Commerce et patentes	1	1	0
	Affaires vétérinaires	4	2	3
	Registre du commerce	1	2	0
	Mesures d'insertion professionnelle	5	4	1
	Améliorations foncières	2	1	1
	Service de l'emploi	4	0	4
	Service de l'inspection et de la santé au travail	1	3	1
DECS	En matière d'examens, demandes de congé, mémoires de maturité, etc...	29	26	22
Total		421	472	304

Ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire). La consolidation des instruments statistiques à disposition du service juridique est en cours.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "contentieux" se répartissent selon le tableau suivant:



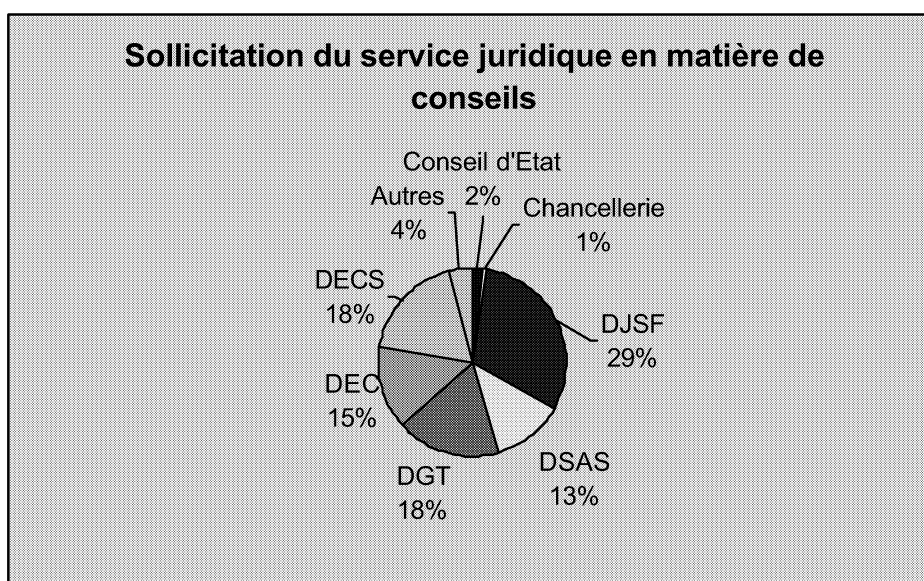
Activité en matière de conseils

Le service juridique conseille, oralement ou sous forme d'avis de droit, le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées.

L'organisation mise en place permet à chaque entité de l'administration cantonale de disposer au sein du service juridique d'un répondant prêt à l'assister en cas de besoin.

Le service juridique est fréquemment sollicité par des personnes privées ou des collectivités publiques sur des questions juridiques. Soit ici précisé que le service juridique de l'Etat n'est pas une permanence juridique. Il n'est pas à la disposition des particuliers ou d'autres collectivités publiques pour leur fournir des renseignements juridiques. Il n'entre pas non plus dans ses attributions de répondre aux interrogations que peuvent se poser les fonctionnaires cantonaux dans leurs relations avec l'Etat.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "conseils" se répartissent selon le tableau suivant:



Activité en matière de législation

Le service juridique offre son soutien juridique et son expertise légistique dans le cadre de la conception et de la rédaction de textes législatifs et réglementaires. Il intervient principalement à la demande du Conseil d'Etat et des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, ainsi que des établissements de l'Etat.

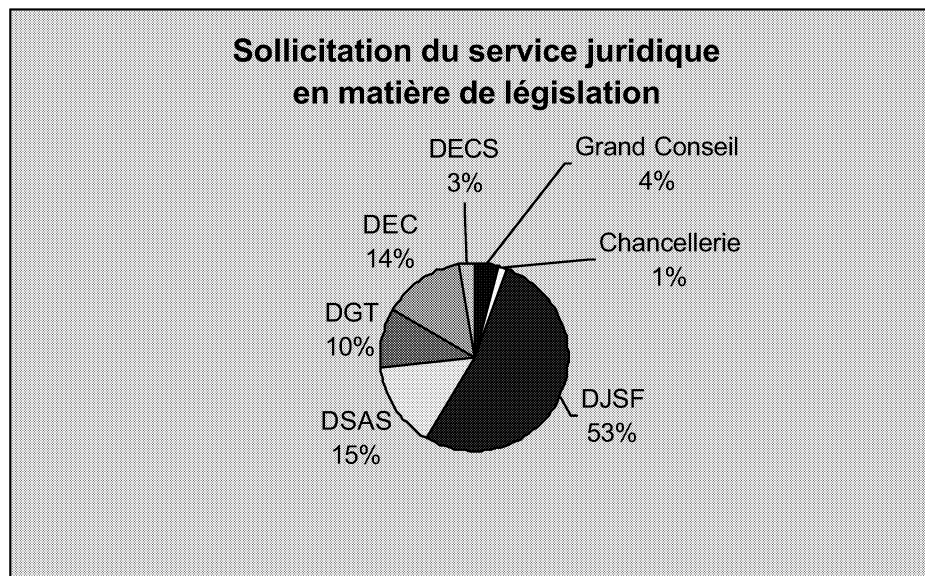
Le service juridique assume ainsi la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de législation tant sous l'angle formel que sous l'angle de leur légalité. Cette vérification nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, deux éléments qui caractérisent le service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte sur la forme et la légalité. Les instructions du service juridique de l'Etat concernant l'élaboration et la rédaction des textes légaux et réglementaires, du 1^{er} janvier 2003, contiennent les principes de base permettant d'unifier la forme de la législation neuchâteloise dans un souci d'efficacité et de clarté. Elles sont disponibles sur le site intranet de l'Etat à l'adresse suivante:

http://intranet.ne.ch/sites/intranet/CHAN/SGCN/DocumentsPartages/ModelesLegisRapports/Instructions_ServJur.doc.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires. Les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=3767>.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "législation" se répartissent selon le tableau suivant:



Parmi les principaux chantiers législatifs qui ont occupé le service juridique en 2008, on peut citer les projets suivants:

Loi sur l'aide au logement, du 30 janvier 2008

Cette loi a été élaborée pour répondre à l'initiative législative populaire cantonale "Pour la construction et la rénovation de logements" et à diverses interventions parlementaires en matière de logement. Elle constitue une refonte du système de l'aide au logement, destinée à s'appliquer en paral-

lèle avec la loi fédérale sur le logement (LOG), du 21 mars 2003, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. Ces modifications permettent de mieux exploiter les possibilités d'aide qu'offre la nouvelle législation fédérale, ainsi que de faire appel aux crédits supplémentaires pour la construction et la rénovation de logements à loyer modéré octroyés par les Chambres fédérales, via la Centrale d'émission de la Confédération ainsi que par le fonds de roulement émanant de l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH). Suite à l'adoption de la loi, l'initiative législative populaire cantonale a été retirée. La nouvelle loi sur l'aide au logement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le rapport 07.052 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=21777>.

Loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, du 18 mars 2008

La loi fournit une base légale formelle aux subventions accordées par l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Elle fixe le cadre général des partenariats que le canton entend nouer avec les acteurs neuchâtelois. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008.

Le rapport 08.007 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=22797>.

Loi concernant la police du commerce et des établissements publics (LPCEP), du 2 septembre 2008

La nouvelle loi sur les établissements publics et la police du commerce, qui a repris dans un texte unique la matière auparavant réglée par deux lois séparées, est l'élément central d'un vaste projet qui vise à la fois à moderniser la législation dans ces domaines et à assurer durablement le financement de Tourisme neuchâtelois. Tout en préservant la capacité de l'Etat à intervenir dans les situations potentiellement problématiques, la nouvelle loi permet d'assouplir les contraintes auxquelles étaient soumis les établissements publics et les commerces, notamment par une adaptation des heures d'ouverture des magasins et par l'abandon d'anciennes exigences actuellement désuètes dans le domaine des établissements publics. Elle vise également à protéger le commerce des distorsions de concurrence introduites par les exceptions que constituent les magasins des grandes gares et les shops de stations-service. La loi permet d'autre part de pérenniser le financement de Tourisme neuchâtelois. Finalement, elle contribue de manière subsidiaire à renforcer la prévention contre la consommation excessive d'alcool. Une demande de référendum dirigé contre cette loi ayant abouti, elle doit être soumise au vote du peuple.

Le rapport 08.023 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=25014>.

Loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILAFam), du 3 septembre 2008

Le 26 novembre 2006, le peuple a adopté la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam). Celle-ci impose le versement d'allocations pour enfants et d'allocations de formation professionnelle aux salariés ainsi qu'aux personnes sans activité lucrative. Elle laisse une certaine marge de manœuvre aux cantons, notamment en matière d'organisation. Cette loi a nécessité une mise à jour de la législation neuchâteloise. La nouvelle loi a pour objet les dispositions cantonales d'application de la LAFam. Elle reprend pour l'essentiel le système et les principes qui étaient déjà appliqués dans le canton, en intégrant une amélioration importante, soit l'extension du droit aux prestations aux personnes sans activité lucrative. La loi cantonale est entrée en vigueur en même temps que la loi fédérale, le 1^{er} janvier 2009.

Le rapport 08.029 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=25014>

Loi portant modification de la loi de santé, du 4 novembre 2008

La modification de la loi de santé votée le 4 novembre 2008 a pour objet l'adaptation de la législation cantonale à différentes lois fédérales récemment entrées en vigueur et qui régissent des ma-

tières qui relevaient jusque-là partiellement ou totalement de la compétence des cantons. Il s'agit des lois suivantes:

1. loi fédérale sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales - LPMéd; RS 811.11), du 23 juin 2006, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007;
2. loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation), du 8 octobre 2004, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007;
3. loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA; RS 810.11), du 18 décembre 1998, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001;
4. loi fédérale concernant l'adoption et la modification d'actes dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), du 6 octobre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

L'entrée en vigueur de la loi est fixée au 1^{er} avril 2009.

Le rapport 08.034 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=25881>

Loi portant modification de la loi de santé (fumée passive), du 4 novembre 2008

Cette modification de la loi de santé est la suite donnée par le Grand Conseil à l'initiative populaire cantonale "Fumée passive et santé", ainsi qu'à trois motions portant sur le tabagisme (motions 04.178, 05.157 et 05.158). Ces textes demandaient en particulier l'instauration d'une interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public. En adoptant la loi, le Grand Conseil reconnaît que la prévention du tabagisme passif, par l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public, est une mesure de protection de la santé efficace et fortement attendue par la population. La loi règle les exceptions au principe en excluant de l'interdiction de fumer les lieux assimilés à des lieux de vie, tels que les chambres d'hôpital ou d'établissements spécialisés de séjour prolongé, les chambres d'hôtel et les cellules de détention. Elle permet un assouplissement de l'interdiction en intégrant la possibilité de créer des fumeurs dans les établissements publics. L'entrée en vigueur de la loi est fixée au 1^{er} avril 2009.

Le rapport 08.039 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=25881>

Loi portant adaptation de la législation cantonale à la loi sur le Tribunal fédéral (garantie de l'accès au juge en droit public), du 5 novembre 2008

En matière de droit public, la réforme de la justice adoptée par le peuple suisse et les cantons en mars 2000 impose aux cantons de garantir l'accès à une autorité judiciaire cantonale. Aux termes de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF), du 17 juin 2005, la dernière instance cantonale doit être un "tribunal supérieur". La LTF est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et les cantons disposaient d'un délai transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2009 pour adapter leur législation en matière de droit public. La loi a procédé aux quelques adaptations légales nécessaires pour que la législation cantonale réponde aux exigences nouvelles du droit fédéral. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le rapport 08.043 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=25881>

Nouvelle organisation judiciaire. Aboutissement des travaux de la Commission Organisation Judiciaire. Consultation.

Le 12 mars 2000, le peuple et les cantons ont accepté les bases constitutionnelles de la réforme de la justice fédérale. De nombreuses lois ont ensuite été élaborées dans ce cadre, modifiant profondément le fonctionnement des autorités judiciaires de notre pays. Ces lois fédérales, dont notamment la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF), le code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP) et le code de procédure civile suisse du 19 décembre 2008 (CPC), imposent aux cantons d'importantes adaptations de leurs législations, et plus particulièrement de leurs organisations judiciaires. Dans notre canton, une commission ad hoc a été nommée à cet effet dans le courant du mois d'août 2007, soit la Commission Organisation Judiciaire, composée de représen-

tants des autorités judiciaires, des groupes politiques présents au Grand Conseil et de membres de l'administration. Le service juridique était présent dans cette commission avec trois membres, et il en a également assuré le secrétariat. La commission a été chargée de l'élaboration d'un avant-projet de loi portant sur une nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise répondant non seulement aux exigences du droit fédéral mais permettant également d'assurer un meilleur fonctionnement de la justice. Au terme de ses travaux, la Commission Organisation Judiciaire a établi un rapport et présenté un avant-projet de loi d'organisation judiciaire. Les options de principe retenues par la Commission Organisation Judiciaire ont fait l'objet d'une procédure de consultation jusqu'au 30 septembre 2008. Trois autres avant-projets de loi, portant sur l'adaptation de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale et notamment aux codes de procédure suisse, ont également fait l'objet de la consultation. Ces avant-projets de loi ont reçu un accueil favorable de la part des milieux concernés et du monde politique. Le service juridique est maintenant chargé de préparer le rapport et les projets de loi définitifs que le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil. Il faut encore relever que la date d'entrée en vigueur de la nouvelle organisation judiciaire est liée à celle des codes de procédure suisse, qui est aujourd'hui prévue pour le 1^{er} janvier 2011.

Les documents soumis en consultation, de même que la synthèse des réponses, sont disponibles sur internet aux adresses suivantes:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=5466>

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=6231>

Consultations fédérales

Dans le cadre de son activité en matière de législation, le service juridique prépare de nombreuses réponses adressées aux autorités fédérales (Conseil fédéral, Chancellerie fédérale, départements fédéraux, offices de l'administration fédérale) ou intercantionales dans le cadre de procédures de consultations.

Le texte des réponses aux consultations fédérales est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2251>

Recueil systématique de la législation neuchâteloise RSN

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le service juridique a repris la gestion et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche jusqu'alors assumée par le service du Grand Conseil. Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'Etat, mais aussi la mise à jour de l'édition papier et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise ainsi que la tenue du Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN).

Le Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151>.

Le Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=7439>.

D'autres informations relatives aux dispositions légales et réglementaires régissant le canton de Neuchâtel sont disponibles sur la page "Législation" du site internet de l'Etat de Neuchâtel:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=8>.

Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Depuis la rentrée d'août 2008, le service juridique a repris du service du Grand Conseil l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat et faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'Etat. Il est à noter que la reprise de ces activités s'est effectuée sans aucun renfort correspondant en personnel.

11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11.1. Introduction

Comme ces dernières années, le SRH a une nouvelle fois été très sollicité en tant que service transversal par les importantes réformes structurelles et organisationnelles engagées dans l'administration cantonale. Toutefois, par rapport aux dernières années, ce sont même les prestations de base du SRH qui ont été soumises aux effets indirects de ces réformes. En effet, l'augmentation de la mobilité du personnel se traduit par un accroissement considérable du nombre d'actions administratives en lien avec le recrutement, l'engagement, la formation, la rémunération et la fin des rapports de service de nombreux collaborateurs. Hormis les effets indirects de la réforme de l'Etat sur les activités de base du SRH, de nombreux autres projets ont été initiés, poursuivis ou menés à bien durant cette dernière année; d'autres ont toutefois dû être mis en attente par manque de ressources et de disponibilité.

Parmi les projets ou activités liées à la réforme de l'Etat et mobilisant toujours des ressources importantes, citons notamment l'encouragement des départs à la retraite anticipée, le traitement des demandes de dérogations (autorisations de repourvoir des postes de travail devenus vacants), la mobilité interne du personnel, le projet "emplois jeunes", le travail à domicile, la reconnaissance des services de piquet, le soutien aux services en réorganisation, l'accompagnement à la réalisation d'internalisations ou d'externalisations d'entités administratives, les révisions des descriptions de fonctions des services réorganisés, le nouveau système salarial des établissements spécialisés, la rémunération des directeurs d'écoles du niveau secondaire I, etc.

2008 a également vu l'aboutissement de certains projets importants, dont notamment la mise en place de la Crèche Tic-Tac en partenariat avec la Banque Cantonale Neuchâteloise, la généralisation des entretiens de départ au SRH pour tous les titulaires quittant l'administration, l'entrée en vigueur des nouveaux aménagements "famille et égalité", ainsi que la mise à disposition, pour tous les titulaires de fonctions publiques, d'une assurance perte de gain facultative en cas d'accident et/ou de maladie.

Parmi les projets dont la réalisation a été freinée ou reportée en raison de la surcharge de l'équipe de direction du SRH ou du manque de moyens budgétaires, méritent d'être cités le suivi de l'absentéisme, les tableaux de bord de gestion, certaines révisions réglementaires, la gestion électronique des dossiers du personnel et la mise en place du concept "santé et sécurité" dans l'administration.

11.2. Effectif du personnel


Analyse des effectifs et des mouvements de personnel


Alors qu'à la fin des deux années précédentes l'écart budget-comptes aboutissait à une différence de près de 100 postes inoccupés, cet écart s'est quelque peu réduit en 2008 puisqu'il se monte à 90 postes. On constate donc un petit tassement mais cette différence reste importante et traduit une nouvelle fois la rigueur avec laquelle le Conseil d'Etat a géré les demandes de remplacements de postes devenus vacants en cours d'année, et avec quel sens des responsabilités les services ont assumé les mesures de restriction budgétaire propres à cette période difficile au niveau budgétaire.

Une nouvelle fois, le programme d'encouragement des départs à la retraite anticipée a joué un rôle important dans la réduction des effectifs de l'administration puisque les mutations engendrées par ces départs ont permis de générer des délais de carences et d'initier des réorganisations parfois importantes au sein des services de l'administration cantonale.

Le taux de rotation du personnel, qui avait atteint un niveau record en 2007 avec une valeur de 9.1% en 2007 a retrouvé une valeur plus raisonnable en 2008 puisqu'il s'est stabilisé à 7.6%, dont 1% découlant des effets du programme d'encouragement des retraites anticipées. Ces taux restent toutefois importants et occasionnent aux services et au SRH un surcroît important de travail administratif, de réflexion et de recrutement.

Globalement, il est possible de dire que l'administration maîtrise bien ses effectifs, et que les efforts souhaités par le Conseil d'Etat en début de législature sont bien compris par les services de l'Etat. Toutefois, cette gestion stricte et restrictive a aussi son revers puisqu'elle peut occasionner des désagrèments et des surcharges de travail pour les titulaires en place.

Effectifs décembre 2008	SRH 01/2009		Effectifs décembre 2008					
			Postes complets	Postes partiels	Postes (total)	Effectif en équivalents (100%)	Budget 2008 en équivalents 100%	Ecart 2008 en équivalents 100%
AUTORITES ET CHANCELLERIE								
Conseil d'Etat	1100		5		5	5.00	5.00	
Secrétariat	1150		8	4	12	10.00	10.10	-0.10
Service du Grand Conseil	1200		4	2	6	5.30	5.30	
Service du matériel et des imprimés	1250		13	3	16	15.00	16.20	-1.20
Contrôle cantonal des finances	3150		8	2	10	8.80	9.30	-0.50
2008			38	11	49	44.10	45.90	-1.80
2007						45.80	42.80	
Ecart 2007 -> 2008						-1.70	3.1	
JUSTICE SECURITE ET FINANCE								
Secrétariat général	2010		5		5	5.00	5.60	-0.60
Office d'organisation	3300		1	1	2	1.30	1.30	
Politique familiale et égalité	2011			4	4	2.10	2.10	
Service de la justice	2050		15	12	27	22.10	12.40	9.70
Magistrats								
Tribunal cantonal	2051		10	1	11	10.50	12.00	-1.50
Tribunaux de districts	2052		11		11	11.00	12.00	-1.00
Tribunal fiscal	2056		1		1	1.00	1.00	
Autorité de conciliation	2053			2	2	1.50	1.50	
Ministère public	2054		3		3	3.00	2.00	1.00
Juges d'instruction	2055		5		5	5.00	5.00	
Tribunal cantonal (adm.)	2051		11	13	24	19.60	20.10	-0.50
Tribunaux de districts (adm.)	2052		22	19	41	33.70	34.35	-0.65
Tribunal fiscal (adm.)	2056			2	2	1.30	1.30	
Autorité de conciliation (adm.)	2053		1	3	4	3.00	3.00	
Ministère public (adm.)	2054		4	5	9	7.40	7.30	0.10
Juges d'instruction (adm.)	2055		9	3	12	10.70	11.50	-0.80
Service pénitentiaire	2200		66	18	84	78.40	79.60	-1.20
Service de probation	2220		5	8	13	9.95	11.05	-1.10
Police cantonale	2350		410	32	442	426.50	418.65	7.85
Service sécurité civile et militaire	2700		38	9	47	43.62	45.00	-1.38
Service financier	3050		19	5	24	22.20	24.60	-2.40
Service des contributions	3100		111	27	138	126.90	123.15	3.75
Service juridique	3200		7	18	25	17.70	19.10	-1.40
Service des ressources humaines	3250		7	16	23	15.10	15.10	
Service du traitement de l'information SIEN	3350		66	17	83	78.05	78.75	-0.70
Gérance des immeubles	3450		12		12	12.00	12.00	
Administration de la caisse de pensions	3500		9	9	18	15.00	13.00	2.00
Service des communes	3700		2	1	3	2.80	3.00	-0.20
2008			850	225	1075	986.42	975.45	10.97
2007						909.57	944.85	
Ecart 2007 -> 2008						76.85	30.6	
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES								
Secrétariat	3010		3	2	5	4.00	4.00	
Service de la santé publique	2250		8	11	19	14.80	17.20	-2.40
Service de l'action sociale	3550		13	15	28	20.80	21.60	-0.80
Office des bourses	6011			4	4	2.50	2.50	
Service de l'assurance maladie	3600		11	13	24	17.50	18.00	-0.50
Service des mineurs & tutelles	3650		23	51	74	55.60	55.60	
Service médico psychologique enfants adolesc.	6503		3	53	56	33.80	34.97	-1.17
Service des établissements spécialisés	3651		3		3	3.00	4.50	-1.50
2008			64	149	213	152.00	158.37	-6.37
2007						152.45	160.07	
Ecart 2007 -> 2008						-0.45	-1.7	
GESTION DU TERRITOIRE								
Secrétariat général	4010		2	4	6	4.40	3.50	0.90
Office du logement	3402		2		2	2.00	2.00	
Office des transports	4011		3	2	5	4.00	3.50	0.50
Service des ponts et chaussées	4050		136	13	149	143.55	183.00	-39.45
Service de la protection de l'environnement	4100		22	8	30	26.65	27.60	-0.95
Service de l'énergie	4150		5	3	8	7.00	6.60	0.40
Service de l'aménagement du territoire	4200		9	8	17	14.40	16.00	-1.60
Service du cadastre et de la géomatique	4251		40	17	57	51.63	53.65	-2.02
Service faune forêts nature	4360		34	15	49	41.90	43.10	-1.20
Service de l'intendance des bâtiments :								
Administration	3400		10	2	12	11.60	11.70	-0.10
Entretien	3401		36	26	62	46.36	56.73	-10.37
Service automobiles et de la navigation	2500		52	18	70	63.00	65.00	-2.00
2008			351	116	467	416.49	472.38	-55.89
2007						464.78	513.53	
Ecart 2007 -> 2008						-48.29	-41.15	

Effectifs décembre 2008	Effectifs décembre 2008						
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)	Effectif en équivalents (100%)	Budget 2008 en équivalents 100%	Ecart 2008 en équivalents 100%	
SRH 01/2009							
ECONOMIE							
Secrétariat général	5010	5	3	8	6.50	5.50	1.00
Service de la migration	5014	43	33	76	65.15	64.90	0.25
Bureau du délégué aux Étrangers	5017	9	6	15	12.95	11.39	1.56
Service de l'emploi + OFET + ORP	5050	69	37	106	93.15	105.61	-12.46
Service de l'économie	5105	13	4	17	15.40	16.10	-0.70
Registre du commerce	2102	4	1	5	4.80	4.80	
Service de la consommation et affaires vétérinaires	5151	30	16	46	40.55	37.75	2.80
Service de l'inspection et de la santé au travail	5200	7	1	8	7.60	9.80	-2.20
Service de l'agriculture	5251	13	12	25	21.52	22.65	-1.13
Poursuites, faillites	2100	50	5	55	52.80	54.30	-1.50
Evologia	5400	9	1	10	9.50	10.80	-1.30
CNIP	6305	24	19	43	36.40	34.45	1.95
2008		276	138	414	366.32	378.05	-11.73
2007					356.54	398.09	
Ecart 2007 -> 2008					9.78	-20.04	
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS							
Secrétariat général	6010	4	5	9	6.90	6.60	0.30
CAPPES	6014		5	5	1.90	1.90	
SOSP	6502	8	64	72	39.10	38.80	0.30
SEO	6200	12	12	24	19.08	19.58	-0.50
Office de l'enseignement spécialisé	6202	1	7	8	5.20	4.50	0.70
Bureau de l'informatique scolaire (BIS)	6013	2	9	11	6.58	8.29	-1.71
Centre de psychomotricité	6504		16	16	8.30	8.30	
SHER	6370	3	1	4	3.70	3.70	
SFPL	6300	20	16	36	29.90	31.90	-2.00
CPMB	6302	2	8	10	6.50	8.95	-2.45
CPLN	6309	19	32	51	36.62	38.37	-1.75
CIFOM + Centre Pierre-Coulery	6310	36	37	73	57.80	57.50	0.30
Lycée Denis de Rougemont	6252	4	6	10	7.60	7.70	-0.10
Lycée Blaise Cendrars	6253	1	8	9	6.45	6.45	
Lycée Jean-Piaget	6255	12	12	24	18.26	17.51	0.75
Service des affaires culturelles	6550	1	4	5	2.70	2.70	
Conservatoire secteur amateur	6553		6	6	2.55	3.80	-1.25
Conservatoire, filière professionnelle	6554		7	7	3.30	3.95	-0.65
Serv. de prot. des monuments et sites	6600	2	7	9	6.70	7.40	-0.70
Service d'archéologie	6650	3		3	3.00	4.00	-1.00
Parc et musée d'archéologie	6651	6	10	16	11.85	12.56	-0.71
Archéologie fouille A5	6652	1		1	1.00	16.00	-15.00
Service des archives	6670	2	5	7	5.70	5.80	-0.10
Service des sports	6700	4	6	10	7.00	6.30	0.70
2008		143	283	426	297.69	322.56	-24.87
2007					330.01	327.51	
Ecart 2007 -> 2008					-32.32	-4.95	
ADMINISTRATION CANTONALE							
Autorité et chancellerie		38	11	49	44.10	45.90	-1.80
Justice, sécurité et finances		850	225	1075	986.42	975.45	10.97
Santé et affaires sociales		64	149	213	152.00	158.37	-6.37
Gestion du territoire		351	116	467	416.49	472.38	-55.89
Economie		276	138	414	366.32	378.05	-11.73
Educ. culture et sports		143	283	426	297.69	322.56	-24.87
2008		1722	922	2644	2'263.02	2'352.71	-89.69
2007					2'259.15	2'386.85	
Ecart 2007 -> 2008		1722	922	2644	3.87	-34.14	

11.3. Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale

Depuis le début de la législature, une attention particulière a été portée aux valeurs liées à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi qu'à l'égalité des chances entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale.

Cette attention s'est concrétisée par l'introduction de toute une série de mesures touchant aux conditions d'engagement des titulaires de fonctions publiques, de même que par la mise en place d'une crèche destinée aux jeunes enfants du personnel de l'administration cantonale et de la Banque Cantonale Neuchâteloise.

Mesures "famille et égalité" introduites le 1^{er} janvier 2008

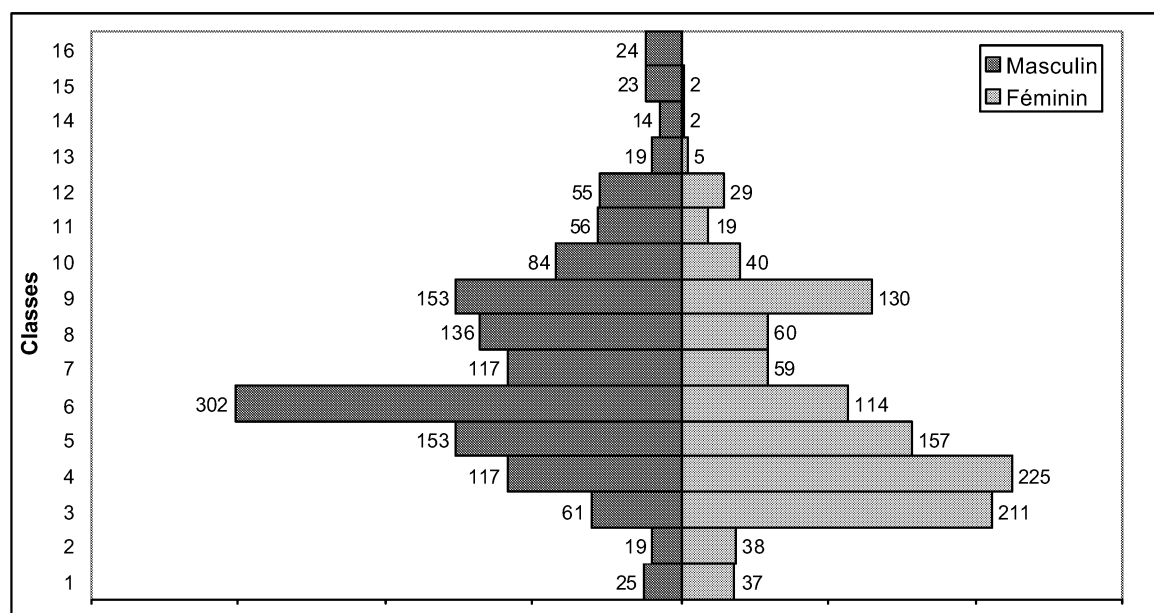
Comme indiqué dans le précédent rapport de gestion, 2008 a vu la mise en place de nombreuses améliorations touchant au domaine de la famille et de l'égalité hommes-femmes au sein de l'administration. Parmi ces dernières, certaines méritent d'être rappelées ici:

- Encouragement du temps partiel des femmes et des hommes, ainsi que pour les postes à responsabilités
- Assouplissement de la réglementation concernant le temps de travail
- Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes à responsabilités
- Encouragement de la formation continue pour les titulaires occupés à temps partiel
- Extension à cinq jours de la durée du congé paternité
- Congé parental non payé pour les mères et les pères
- Extension de la durée du congé d'adoption de deux à quatre mois.

En marge de l'introduction de ces mesures, il était prévu que des indicateurs de suivi seraient mis en place en collaboration avec la direction de l'office de la politique familiale et de l'égalité. Cependant, la très importante réorganisation vécue courant 2008 par cette entité a empêché la réalisation de ces indicateurs. Ce chantier sera relancé en 2009.

Certaines informations relatives à la distribution femmes / hommes au sein des fonctions de l'administration cantonale peuvent toutefois être présentées dans ce rapport

1. Répartition par sexe des effectifs par classes de traitement

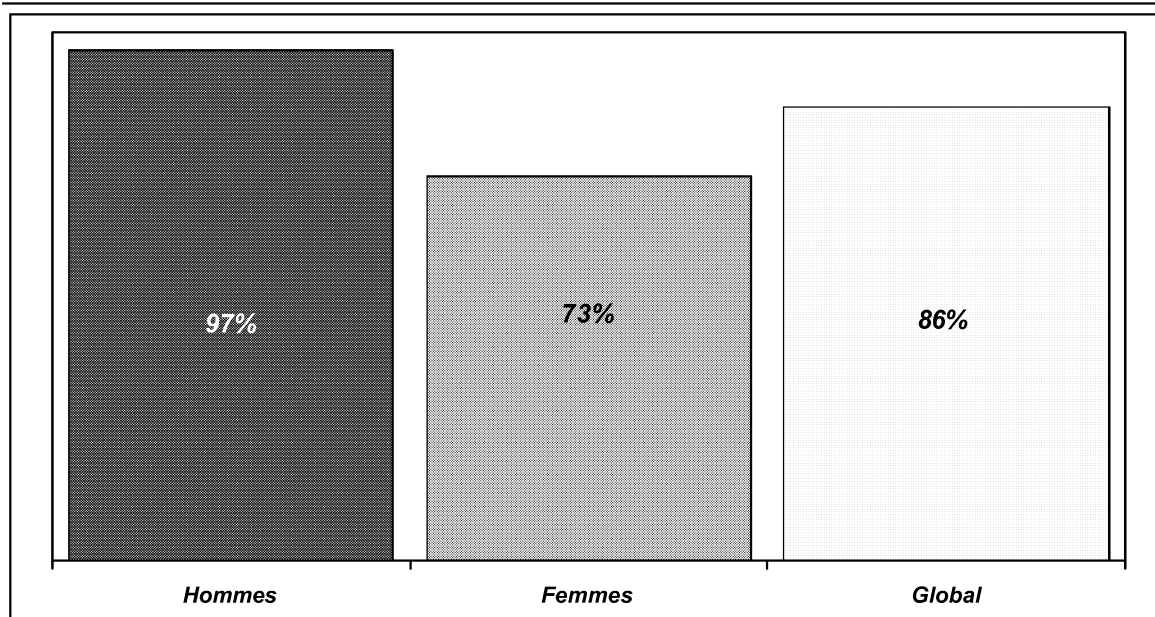
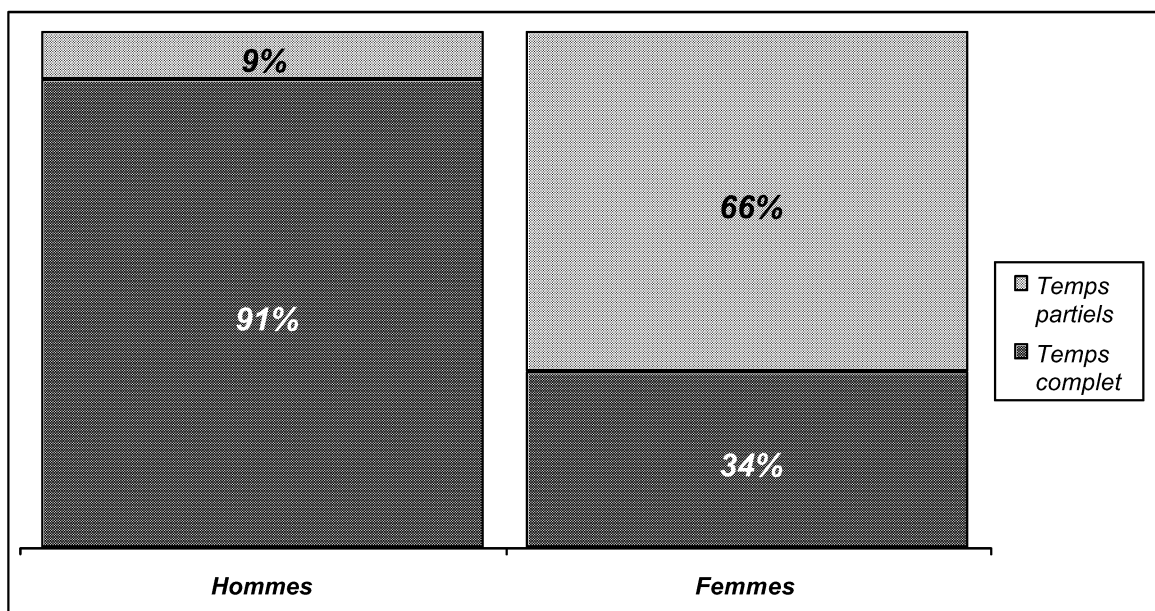


Comparé à 2007, la classe 6 présente une augmentation significative de personnel masculin dû à l'intégration de l'effectif policier de La Chaux-de-Fonds à la police unique cantonale. La classe 5, toujours côté masculin, présente par contre une diminution due au transfert des cantonniers affectés à la division 4 de l'entretien des routes au CNERN (Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales).

Comme mentionné en 2006 et 2007, on relève la faible représentation des femmes dans les classes de traitement les plus élevées correspondant aux postes à responsabilité des services et offices de l'administration. A noter cependant que 2008 voit une amélioration sensible de la représentativité féminine dans les classes 10 à 14. On y relève que la présence féminine évolue de 27.2% en 2007 à 29.4% en 2008.

	Féminin	Masculin
Nb personnes 2007	86	230
Répartition en % 2007	27.2%	72.8%
Nb personnes 2008	95	228
Répartition en % 2008	29.4%	70.6%

2. Proportion de titulaires à temps complet/partiel, par sexe, et taux d'activité moyen par sexe



Malgré l'introduction des mesures visant à favoriser le temps partiel des hommes, force est de constater, à la lecture des deux graphiques précédents, et comparativement aux chiffres 2007, qu'aucune modification de taux moyen n'est à constater pour le sexe masculin.

Du côté féminin, le taux d'activité moyen arrondi a progressé de 71% en 2007 à 73% en 2008. Comparativement, la proportion de femmes à temps complet est passée de 33% à 34% sur la même période.

Toutefois, au-delà des aménagements que peut proposer l'Etat en sa qualité d'employeur, un problème de société est sous-jacent au constat qui est fait ici. Des efforts de sensibilisation importants

restent à entreprendre afin que les bénéficiaires d'un partage différent du temps de travail entre hommes et femmes soit mieux accepté.

Aboutissement du projet de crèche d'entreprise Etat-Banque Cantonale Neuchâteloise

La mise en place d'une structure d'accueil destinée aux enfants du personnel de l'administration cantonale représentait un autre axe important de la politique "famille et égalité" développée au cours de cette législature.

C'est finalement grâce à un partenariat "public-privé", et à l'investissement remarquable d'un groupe de travail interdépartemental, que l'antenne neuchâteloise de la Crèche Tic-Tac a ouvert ses portes en été dernier dans des locaux entièrement rénovés à la rue de Saint-Nicolas 10. L'antenne de La Chaux-de-Fonds de la crèche a ouvert ses portes début janvier 2009 à la rue du Crêt 2. Les deux emplacements retenus, ainsi que la fonctionnalité des équipements à disposition de l'équipe pédagogique engagée pour ce projet, répondent aux normes en vigueur et garantissent un confort et une sécurité optimaux. La direction opérationnelle de la crèche Tic-Tac a été confiée à une personne d'expérience ayant déjà dirigé une structure d'accueil reconnue dans le canton.

Le financement de cette structure d'accueil a été assuré par un investissement conjoint de l'Etat et de la Banque Cantonale Neuchâteloise. De son côté, un troisième partenaire, l'entreprise Hildenbrand et Cie SA, a mis à disposition de l'"Association Crèche Tic-Tac" un important soutien logistique et pratique qui a également contribué à la réussite de l'opération.

Il est relevé que cette crèche est une crèche d'entreprise ne faisant pas partie du plan d'équipement cantonal, et que seuls les employés-e-s de membres de l'association peuvent y placer leurs enfants. Son financement opérationnel est paritaire puisqu'il se compose d'une contribution des employeurs et d'une contribution des parents qui est calculée, pour les employés-e-s de l'Etat, selon les mêmes bases que celles prévalant dans les structures d'accueil subventionnées. Durant les deux premières années d'exploitation, une aide de l'Office fédéral des assurances sociales permettra de couvrir le manque de financement conséquent au taux d'occupation partiel de la structure.

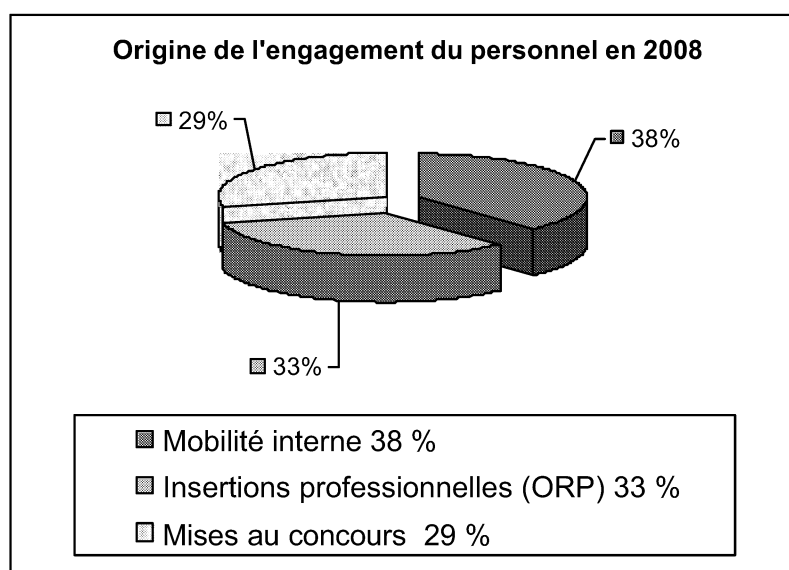
La capacité cumulée des deux antennes se monte à 50 places d'accueil mises à disposition de jeunes enfants âgés de huit semaines à six ans pour un investissement initial de 700.000 francs.

11.4. Mobilité professionnelle interne

Les personnes inscrites auprès du bureau de la mobilité professionnelle interne ont pu bénéficier d'un accès prioritaire aux postes vacants, de conseils et de soutien dans leurs démarches de recherche de nouvel emploi (préparation des dossiers de postulations et des entretiens d'embauche, transmission du dossier auprès de l'entité concernée).

Origine de l'engagement du personnel au sein de l'administration cantonale pour l'année 2008.

Le 38% des engagements de personnel au sein de l'administration cantonale a été réalisé suite à des mutations internes de collaborateurs-trices désirant changer de poste. L'accès prioritaire des postes vacants à l'interne et son accessibilité aisée par le site intranet ont facilité ces mutations.



11.5. Encouragements des départs à la retraite anticipée

Le programme d'encouragement à la retraite anticipée est entré en vigueur le 31 janvier 2007 et prendra fin au 31 août 2009. Il est destiné au personnel de l'administration cantonale, ainsi qu'aux enseignants et au personnel de l'Université soumis à la loi sur le statut de la fonction publique.

Après une année 2007 record, nous nous trouvons en 2008 dans une année de transition avec un certain tassement des demandes. Le projet de caisse de pensions unique brouille un peu les cartes mais ne devrait finalement pas bouleverser les statistiques en raison du report de sa mise en application.

En 2008, 93 personnes, représentant 76,07 EPT, ont demandé à être mises au bénéfice d'une retraite anticipée, soit 26 personnes qui travaillaient pour l'Etat, 62 dans l'enseignement et 5 à l'Université (cf. tableau ci-après).

2008	Nombre de départs		Domaine d'activité des 93 contrats			Origine des enseignants	
	Contrats	Personnes	Etat	Enseign.	Université	Canton	Communes
Janvier	15	12	5	9	1	2	7
Février	2	2	2				
Mars	1	1	1				
Avril	2	2	2				
Mai	4	4	4				
Juin	2	2	2				
Juillet	4	4	3		1		
Août	56	55	2	53	1	16	37
Septembre	4	4	2		2		
Octobre	0	0					
Novembre	1	1	1				
Décembre	2	2	2				
TOTAL	93	89	26	62	5	18	44
			28%	67%	5%	29%	71%

Sur le plan financier, suite aux dépassements de 2007, le budget 2008 avait été particulièrement prudent en prévoyant que les prestations se monteraient à 9,5 millions de francs (10,9 millions aux comptes 2007 et un budget de 11,0 millions en 2009). Le rapport initial envisageait des écarts avec une marge de plus ou moins 20%. Le coût des indemnités servies se monte en 2008 finalement à 8,1 millions de francs.

Coût des indemnités servies (en francs)				
2008	Indemnité (base)	Charges sociales	Cotisation CPEN	Total
Janvier	971'057.80	18'169.50	153'248.35	1'142'475.65
Février	80'782.75	2'457.90	10'630.80	93'871.45
Mars	72'000.00	-	-	72'000.00
Avril	204'163.30	5'008.30	32'848.80	242'020.40
Mai	269'554.80	9'500.10	52'158.05	331'212.95
Juin	142'728.95	-	25'920.95	168'649.90
Juillet	418'205.95	10'507.75	70'949.80	499'663.50
Août	4'063'829.50	74'584.60	661'764.30	4'800'178.40
Septembre	384'578.50	3'359.85	99'865.35	487'803.70
Octobre	-	-	-	0.00
Novembre	36'128.65	955.90	5'373.00	42'457.55
Décembre	174'160.00	6'552.05	33'195.45	213'907.50
TOTAL	6'817'190.20	131'095.95	1'145'954.85	8'094'241.00

L'analyse des économies réalisées en 2008 sur le plan des traitements n'est pas encore aboutie au moment de l'édition du rapport de gestion; elle figurera de manière détaillée dans le rapport semestriel ad hoc qui sera établi prochainement.

11.6. Amélioration des conditions d'engagement et de travail

Couverture perte de gain maladie/accidents

Pour mémoire, la durée de la couverture perte de gain en cas de maladie et/ou d'accidents a été portée d'une année à deux années depuis le 1er juillet 2007. Toutefois, une réduction de traitement de 20% intervient depuis cette date pour les absences dépassant 6 mois.

En collaboration avec le service financier, le service des ressources humaines est depuis juin 2008 en mesure de proposer à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration un choix de couvertures complémentaires complétant la couverture de base garantie par l'Etat (perte de gain maladie/accidents et frais médicaux en cas d'accidents).

Les discussions et négociations intervenues entre la Vaudoise assurances et nos deux services permettent d'offrir des conditions particulièrement avantageuses qui complètent de manière idéale la couverture sociale de base prévue par la loi sur le statut et ses dispositions d'application.

En parallèle à cette couverture perte de gain complémentaire qui concerne les cas de maladie et d'accidents, trois produits supplémentaires sont proposés à des tarifs très intéressants pour les cas d'accident uniquement (décès / invalidité / frais de guérison).

Pour promouvoir ces améliorations, deux séances d'information ont été organisées, les 16 et 17 juin 2008, en collaboration avec la Vaudoise Assurances.

11.7. Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération

Administration cantonale (interne)

En 2008, les trois types d'interventions principales ont été :

- Les créations de nouvelles fonctions-type
- Les suppressions/créations de postes correspondant à des fonctions-type existantes
- Les transferts de postes entre entités (fusions d'entités, déplacements de sous-entités)

Cette année encore, l'ampleur des travaux est principalement due à la réorganisation de l'administration cantonale découlant du programme de législature du Conseil d'Etat.

Entités concernées et répartitions des interventions (Total global : 379) :

	Contrôle cantonal des finances	12		
CHAN	Secrétariat général	3	Service du Grand Conseil	4
	Service du matériel et des imprimés	9		
DJSF	Service pénitentiaire	92	Service de la justice	13
	Service des contributions	18	Service de la sécurité civile et militaire	57
	Service des ressources humaines	1	Service juridique	1
	Administration de la Caisse de pensions	5	Service informatique de l'entité neuchâtoise	6
DSAS	Service de la santé publique	1	Service de l'action sociale	1
	Service des mineurs et tutelles	2		
DGT	Secrétariat général	1	Service des ponts et chaussées	2
	Serv. de la géomatique et du registre foncier	7	Service de la faune, des forêts et de la nature	10
	Service des bâtiments	3	Service des automobiles et de la navigation	12
DEC	Secrétariat général	2	Service de l'économie	41
	Service des poursuites et faillites	6	Service de l'emploi	25
	Serv. de l'inspection et de la santé au travail	1	Caisse cantonale neuch. d'assurance chômage	1
	Caisse cant. neuchâtoise de compensation	2	Office de l'assurance invalidité	10
	Service de l'agriculture	1	Serv. consommation et affaires vétérinaires	2
DECS	Secrétariat général	1	Service de l'enseignement obligatoire	3
	Service de la formation prof. et des lycées	9	Centre cant. de form. prof. métiers bâtiment	1
	Centre interrégional de formation des MN	2	Université	10
	Service des affaires culturelles	2		

Police Neuchâteloise

La nouvelle organisation de **Police Neuchâteloise**, a nécessité de modifier le « rôle attendu » de nombre de fonctions existantes et de créer des fonctions entièrement nouvelles. Dès lors, la description-évaluation-classification de la totalité des fonctions a été reprise. Ces travaux ont débuté à l'automne 2008. Le résultat final (nouvelle structure des fonctions) sera présenté pour validation au Conseil d'Etat en mai 2009.

Service pénitentiaire

Suite à la réorganisation globale de cette entité, toutes les fonctions ont été décrites, évaluées et classifiées en prenant soin de produire un résultat permettant de dynamiser la gestion des ressources humaines, notamment les plans de carrière, la mobilité professionnelle interne et la formation.

Service de la sécurité civile et militaire

Le nombre d'interventions s'explique par l'absorption des Etablissements et installations militaires de Colombier. La réorganisation qui en a découlé a nécessité la révision des évaluations de bon nombre de fonctions.

Service de l'économie

Ce service s'est vu attribuer de nouvelles missions et a été entièrement réorganisé, d'où le nombre élevé d'interventions, principalement la création de nouvelles fonctions.

Service de l'emploi

Ici, le nombre élevé d'interventions s'explique par la grande taille du service qui subit, à proportions égales, plus de mutations qu'un petit service. D'autre part, le secteur d'activité du service nécessite une adaptation permanente aux nouvelles situations économiques.

Hors administration cantonale (externe)**CLASSIDIR**

En 2006 le DECS a initié le projet CLASSIDIR, qui consiste à créer un nouveau système de rémunération pour toutes les fonctions de direction des écoles du canton (enfantines, primaires, secondaires I + II, écoles prof.), concernant 100 cadres. En 2007 toutes ces fonctions ont été décrites, évaluées et comparées afin de les trier par ordre d'importance.

En 2008, le groupe de projet constitué a étudié puis validé la structure des fonctions résultant des travaux de 2007. Puis il a analysé l'actuel système de rémunération et a entamé les réflexions sur un nouveau système de rémunération, notamment par des simulations financières. La planification prévoit d'arriver au terme des travaux techniques en mai 2009.

ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes)

Le nouveau système de rémunération est entré en vigueur au 1er juillet 2008. Pour arriver à cela, il aura fallu effectuer en 2008 un certain nombre de travaux de finalisation du projet et de mise en œuvre du nouveau système. Ceux-ci ont nécessité une implication du spécialiste délégué par le SRH de plus de 40 jours, outre celle de la commission de l'ANMEA en charge du projet, des directions et des responsables financiers des institutions, notamment.

Ces travaux ne sont pas encore terminés pour quelques institutions. Ils seront effectués en 2009 avec, le cas échéant, un effet rétroactif pour les collaborateurs concernés.

Prestations externes facturées

En 2008 les prestations externes ont généré un chiffre d'affaire de 41.000 francs, alors que depuis le début de la fourniture des ces prestations, le chiffre d'affaire a atteint 435000 francs.

11.8. Office de la formation continue et du secteur social***Formation continue***

En matière de cours, l'année 2008 a été une année ordinaire avec une participation moyenne stable et 543 inscriptions à des cours du catalogue. Nous avons contribué à l'organisation et au financement de cours spécifiques dont notamment : « Les plantes invasives », « La conduite économique – Eco-Drive », formation de base à « Swisslex » ainsi que diverses formations d'aide au chan-

gement internes à certains services de l'Etat. L'office de la formation continue offre également des cours pour formateurs en entreprise ou pour experts aux examens de fin d'apprentissage.

La collaboration avec le canton de Berne, la ville de Bienne et l'ensemble des communes neuchâtelaises continue à porter ses fruits. Signalons qu'en 2008 a démarré une action de formation au profit d'une centaine de collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Depuis une année, nos filières certifiantes en gestion publique peuvent déboucher sur un CAS (Certificate of advanced studies) délivré par la HES-SO. Cette opportunité a été reconnue à sa juste valeur par les participants qui sont à nouveau en progression avec 18 candidats ayant participé à l'examen de base d'Introduction à la fonction publique. Celles et ceux qui désirent en savoir plus sur le contenu, peuvent consulter le site www.ne.ch/ofc/certificats.

Dans le domaine des cours bureautiques, la demande reste faible et les besoins évoluent vers une prise en charge bien plus individualisée qu'avant. Cette évolution nous a contraints à diminuer progressivement le taux d'activité des formateurs en bureautique. Et pour fin 2008, l'option a finalement été prise de transférer ces prestations au Service informatique (SIEN). Dans un premier temps, l'offre publique reste inchangée.

Si dans certains secteurs comme la bureautique la demande baisse et les objectifs changent, les besoins en matière de formation ont plutôt tendance à augmenter et à se spécialiser. Les exigences professionnelles sont de plus en plus pointues et les offres de cours foisonnent sur le marché. Cela se ressent par de nombreuses demandes individuelles qui font exploser les budgets.

Apprentissage

Nous pouvons nous réjouir de l'évolution en matière de places d'apprentissage. Les administrations publiques du canton de Neuchâtel jouent un rôle croissant en offrant de plus en plus de places d'apprentissage avec un encadrement de qualité. A l'Etat de Neuchâtel, les effectifs ont progressé de 27% entre 2007 et 2008.

Tableau : Nombre d'apprenants par année d'apprentissage

Année	Employés de commerce		Autres professions
	Etat	Communes	Etat*
1 ^{ère} année	17	30	8
2 ^{ème} année	20	22	10
3 ^{ème} année	16	26	5
4 ^{ème} année			8
Total	53	78	31

Projet « Jeunes »

L'Etat de Neuchâtel s'est engagé à offrir à des jeunes émargeant à l'aide sociale, sur deux ans, 40 places de travail ainsi que 20 nouvelles places d'apprentissage. Après un démarrage en douceur, nous avons atteint en 2008 la vitesse de croisière. 45 jeunes ont entrepris des stages dans le cadre de l'Etat : 29 ont finalement obtenu un contrat d'engagement et 12 un contrat d'apprentissage. Si finalement le quota fixé initialement n'a pas été atteint, c'est par manque de jeunes disposant d'un profil adéquat et non par manque d'intérêt des services.

Malgré un coaching intensif financé dans le cadre du projet, la complexité des situations individuelles ne permet malheureusement pas d'éviter des ruptures précoces. Déjà 7 relations de travail ont dû être interrompues de façon anticipée. Nous sommes attristés par ces échecs, mais estimons que l'opportunité qui a été offerte à ces jeunes reste importante et favorable à leur développement ultérieur. Nous désirons relever le très bon travail de suivi assuré par les coachs qui ont à gérer des situations particulièrement délicates.

11.9. Santé et sécurité au travail

Commission intercantonale Santé et Sécurité au Travail (CSST)

Le SRH assume dès la fin 2007 la présidence de la CSST pour les années 2008 et 2009 et l'assemblée générale de cette structure s'est tenue à Neuchâtel au mois d'octobre. Parallèlement, le groupe de travail opérationnel (GTO) a repris vie et s'est réuni à 2 reprises. Il regroupe les responsables santé et sécurité des administrations cantonales faisant partie de la CSST. La reprise de travaux communs a été décidée et nous avons débuté par un projet de recherche d'un logiciel de gestion SST susceptible d'être utilisable en commun. Les échanges au sein de ce groupe de travail sont riches en enseignements pour chacun des membres.

Administration cantonale sans fumée

Après 6 mois de mise en application du règlement instaurant l'administration cantonale sans fumée, une enquête a été menée auprès du personnel de l'ACN. Un rapport a été publié en mai. Cette mesure est saluée par 91% des titulaires, ce qui démontre la pertinence d'une telle mesure de santé publique. L'interdiction de fumer est paradoxalement également bien acceptée par le personnel fumeur, puisque plus de 72% de ces derniers estiment que l'introduction de cette mesure est appropriée.

Actions et formations dans le domaine de la prévention des accidents

Le secteur SST suit les cas d'accidents professionnels, ce qui permet de cerner les services et offices présentant des risques sur lesquels nous pouvons tenter d'intervenir. Un système de suivi des absences, en utilisant des indicateurs reconnus et issus de manuel SST, est toujours en cours d'élaboration au sein du SRH. Nous aurons ainsi des bases de travail pour entreprendre des démarches plus systématiques de prévention et mesurer leurs impacts. Diverses formations et actions ont été menées durant l'année et le système SST a été adopté par quelques services supplémentaires.

Formations et appui aux services:

- Formation de 8 Correspondants Santé et Sécurité (CSS), répondants SST au sein d'une entité selon la méthodologie du manuel SST.
- Mise en place du système SST au service de l'emploi, au service de la consommation et des affaires vétérinaires et à la police cantonale
- Gestion et suivi de situations présentant une problématique SST

Une collaboration très étroite avec l'hygiéniste du Service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) a été nécessaire afin de résoudre des situations problématiques au CNIP, à la Police cantonale et au service des communes. Des analyses ergonomiques ont été opérées sur demande au service des communes, à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation et au centre d'accueil de requérants de Couvet. Divers conseils concernant l'aménagement des postes de travail ou de règles concernant la sécurité dans l'aménagement de locaux de travail ont été fournis aux services ou offices demandeurs.

Manuel de référence SST

Le manuel SST de référence est en partie intégré dans le site intranet de l'état.

Groupe de travail SST des écoles professionnelles

Le groupe de travail mis en place par le chef de service de la formation professionnelle et des lycées a rendu son rapport final concernant la situation SST dans les écoles professionnelles. Ce rapport demandant des moyens financiers pour l'assainissement des bâtiments ainsi que la mise en place pratique de la SST dans les écoles professionnelles a permis de sensibiliser le Conseil d'état à la situation SST dans ces écoles.

12. SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHATELOISE

L'année 2008 a été marquée par la collaboration en matière informatique entre les cantons du Jura et de Neuchâtel dans les domaines de la police et des impôts, par les travaux associés à la fusion des services informatiques STI et SIC, par la définition des nouvelles plates-formes système et bureautique, par le renouvellement de nos conventions de collaboration, par le choix de PDAPhone, par la mise en œuvre d'un projet pilote WIFI ainsi que la fin de la migration du cœur des réseaux neuchâtelois.

12.1. Collaboration entre les cantons du Jura et de Neuchâtel

Deux projets phares ont vu le jour avec le canton du Jura. Tout d'abord, l'application centrale de l'informatique de police, concernant plus de 120 personnes, sera hébergée et maintenue par le SIEN. Cette application, identique à celle du canton de Neuchâtel, apporte un soutien journalier à toutes les tâches administratives des polices neuchâteloise et jurassienne.

Ensuite, le canton du Jura s'est intéressé à notre logiciel d'impôt à la source qui est en production depuis quelques années à l'Etat de Neuchâtel.

Deux autres projets sont en cours d'analyse et pourraient à l'avenir venir étoffer notre collaboration entre les deux cantons en matière informatique.

12.2. Fusion des services informatiques (STI, SIC)

Le service informatique de l'Entité neuchâteloise a vu le jour au 1^{er} janvier 2008 fusion des services informatiques du canton (STI) et de la ville de La Chaux-de-Fonds (SIC). Après une année d'exploitation, nous pouvons tirer un bilan positif de l'opération en mettant en évidence la reprise complète des activités, sans aucun problème de production, ni de personnel et dans le respect du budget alloué.

Néanmoins, si la reprise des activités a été une réussite, nous devons encore réaliser l'intégration complète des postes de travail et des infrastructures dans une vision unique et commune. C'est l'objectif que nous nous sommes donné pour 2009.

12.3. Nouvelles plates-formes système et bureautique

Les plates-formes systèmes reposaient pour l'essentiel sur la version Windows server 2003. Nous avons choisi la nouvelle plate-forme Windows server 2008 et tous les outils associés afin de mettre à niveau l'ensemble des serveurs et des services réseaux que le SIEN propose pour l'ensemble de ses utilisateurs.

La plate-forme bureautique existante (Office 2000) a bien vécu. Pour des raisons financières, nous n'avons pas pris les versions Office XP et Office 2003, mais pour assurer une bonne intégration avec les nouveaux outils de communications existants (messagerie, intranet, etc.), nous avons opté pour la mise en œuvre progressive d'Office 2007 sur l'ensemble des postes de travail de l'administration cantonale et de nos partenaires. Un premier pas a été fait dans ce sens avec Viteos SA, d'autres suivront en 2009 avec La ville de La Chaux-de-Fonds et l'Etat.

12.4. Renouvellement des conventions de collaboration

Après une analyse de nos coûts analytiques sur 5 ans à l'aide de GESPA, nous avons pu déterminer les coûts standards de nos prestations. Ainsi, au moment de la création du service informatique de l'Entité neuchâteloise, il a été possible de mettre à niveau l'ensemble de nos prestations. A fin 2008, plus du 90% des conventions ont été revues en respectant nos coûts standards.

12.5. Choix de PDAPhone

Un des axes essentiels de l'évolution de l'informatique consiste à intégrer les systèmes de communication existants dans un réseau unique et mondial. La convergence de la téléphonie mobile avec l'informatique permet d'intégrer les appareils mobiles de dernière génération (PDAPhone) comme nouveaux périphériques des ressources réseau. Ainsi, dès 2009, il sera possible d'être en ligne 24h/24 et 7j/7 avec sa messagerie, son agenda et Internet via une connexion 3G. Ce type d'appareil facilitera la vie des cadres et des employés dont l'activité se passe en dehors de l'administration, mais qui doivent être connectés avec leur secrétariat et l'entité à laquelle ils appartiennent.

12.6. Projet pilote WIFI (Wireless Fidelity)

La mise en œuvre d'un réseau sans fil sécurisé ou réseau WIFI nécessite de hautes compétences contrairement à ce qu'on pourrait croire afin de garantir la sécurisation globale des accès. Un double concept d'intégration aux réseaux existants a été identifié et réalisé. Le premier a pour but de faciliter l'intégration de PC sous contrôle du SIEN, au Nœud cantonal et au Réseau pédagogique, afin de faciliter la mobilité des employés des partenaires de l'Entité neuchâteloise. Le second a pour but de faciliter l'accès à Internet et uniquement à Internet à des tiers (enseignant, consultant, etc.) qui travaillent ou collaborent avec des services de l'Etat ou de ses partenaires.

Dès 2009, nous pourrions progressivement étendre ce service sur les réseaux cantonaux.

12.7. Migration du cœur des réseaux neuchâtelois

Nous avons terminé, en 2008, la mise à niveau du cœur des réseaux cantonaux (backbone). Après plus de 2 ans de travaux, nous avons pu remplacer tous les éléments actifs du backbone afin qu'ils supportent, d'une part, le protocole de communication MPLS/VPN et d'autre part, une communication à 1 Gigabits/seconde. Cette migration a été d'autant plus délicate qu'elle a dû se faire sur des infrastructures en production et en dehors des heures normales de travail afin d'éviter des perturbations trop importantes pour les utilisateurs des réseaux neuchâtelois.

12.8. Mise à niveau des infrastructures

Les infrastructures système et réseau sont au cœur de toutes les prestations informatiques diffusées par le SIEN auprès des partenaires de l'Entité neuchâteloise. Elles doivent donc être maintenues à niveau et développées en fonction des nouveaux besoins des utilisateurs.

Nous pouvons mettre en évidence les réalisations suivantes:

Télécommunication:

- Mise en place de connexions redondantes (FO et KomBV+KTV) avec le canton du Jura;
- Réfection complète des infrastructures télécom décentralisées dans les sites de Musée 1, Pommier 1/3, Pourtalès 13, Fbg du Lac 25 et Viteos à Neuchâtel, Viteos au Locle, du centre d'entretien de Boudry ainsi que Coullery 5, Parc 117/119 et Viteos à La Chaux-de-Fonds.

Téléphonie:

- Nous avons intégré plusieurs entités dans RETINE avec la possibilité d'atteindre leurs utilisateurs via un numéro abrégé à 5 chiffres, soit la ville de La Chaux-de-Fonds, le CPLN, le CPMB et l'ECMT;
- De nouveaux sites ont été migrés en voix sur IP, soit la Police cantonale à Boudry, Pro Senectute, l'OROSP Neuchâtel et Viteos La Chaux-de-Fonds.

Système:

- Mise en œuvre d'un sous-domaine s2.rpn.ch qui permettra d'intégrer dans un annuaire unique les écoles professionnelles cantonales;
- Mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure en géo-cluster pour l'hébergement de la solution informatique de la police du canton du Jura (InfoPol JURA);
- Mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure en géo-cluster pour la messagerie électronique (3 serveurs en échange 2007);
- Installation d'une nouvelle baie de stockage à Tivoli;
- Mise en œuvre d'un cluster VMware de 8 serveurs pour l'hébergement de systèmes virtualisés;
- Mise en place d'un géo-cluster pour les services réseau de Viteos SA;
- Reprise de la gestion administrative de Vadec en particulier du site de Colombier (ancien SAIOD).

Sécurité:

- Extension de la salle machine de 60 M2, mise en œuvre d'un second onduleur et remplacement de toutes les batteries;
- Mise en œuvre du premier VPN sous MPLS pour Viteos SA;
- Mise en œuvre d'un système de sécurisation des accès WIFI;
- Développement du Firewall de la Police cantonale;
- Suivi de l'audit sécurité du Guichet unique.

12.9. Plan informatique

Environnement SAP:

- Migration de l'infrastructure technique sur une plate-forme basée sur des serveurs Windows avec passage à l'unicode;
- Migration de tous les modules de la version 4.7 à la version ECC 6;
- Mise en place d'une nouvelle gestion de stocks au niveau de la chancellerie d'Etat;
- Mise en place de SAP finance pour Evologia;
- Intégration du nouveau numéro AVS;
- Plusieurs interfaces de facturation pour le Guichet unique, les bourses et l'enseignement spécialisé;
- Automatisation des relances avec impression au centre d'impression à Fleurier.

Développements internes – applications métiers:

- Intranet – mise en place des sites privés et d'équipe ainsi qu'une plate-forme de gestion de projets;
- Base de données personnes – gestion de la fusion des communes (Val-de-Travers, La Tène);

- Base de données personnes – mise en place des procédures pour l'extraction dans le cadre de la première attribution du nouveau numéro AVS;
- Harmonisation des registres – mise en exploitation de la plate-forme « SEDEX » pour la communication sécurisée des données entre les communes et l'OFS;
- Base de données entreprises – gestion de la fusion des communes (Val-de-Travers, La Tène);
- Informatique de police – développement et mise en œuvre de l'application InfoPol pour le canton du Jura;
- Impôt à la source – développement et mise en œuvre de l'application ISIS pour le canton du Jura;
- Enseignement spécialisé – mise en exploitation d'une nouvelle application de gestion des dossiers AI;
- Informatique pédagogique – développement de deux modules « MEMOT » et « LIRE PLUS »;
- Bourses – mise en exploitation de la nouvelle application de gestion des bourses;
- Caisse cantonale de remplacement – mise en place d'une gestion des absences de longue durée au niveau des enseignants « GAE »;
- Statistiques – déploiement de plusieurs environnements statistiques pour l'office de surveillance, le service de l'assurance-maladie, l'enseignement spécialisé et le service de la santé publique;
- Impôts – exploitation et nouveaux développements du logiciel « Clic&Tax » pour le remplissage de la déclaration d'impôt;
- Impôts – évolution de la taxation automatique relative au traitement des cas simples (version 2);
- Impôts – regroupement des notifications de taxation dans un même envoi;
- Impôts – gestion de la fusion des communes (Val-de-Travers, La Tène);
- Mineurs et tutelles – mise en exploitation de la nouvelle version de « MINT 2 »;
- Probation – introduction du « MINT 2 » au service de probation;
- Emploi – développement d'un module d'analyse des salaires des frontaliers;
- Pandémie – mise en place d'une collaboration avec le canton du Valais (exercice réel du 25.11.2008);
- Social (SACSO) – gestion de la fusion des communes (Val-de-Travers, La Tène);
- Social (SACSO) – harmonisation des comptes;
- Social (SACSO) – nouvelles statistiques OFS 2008;
- Social (SIDIS) – reprise du projet du CEG;
- Social (GIDAS) – mise en place d'une nouvelle plate-forme pour le déploiement de la version 2 de GIDAS.

Développements internes – applications métiers pour la ville de La Chaux-de-Fonds:

- Intranet – mise en place d'un Intranet sur les mêmes concepts que ceux mis en place à l'Etat;
- Internet – développement de plusieurs sites Internet pour le musée paysan et artisanal, le musée d'histoire naturelle et l'urbanisme horloger;
- Internet – mise en œuvre du module "Mailing List" pour la bibliothèque;
- Garage – mise en place d'une nouvelle application de gestion de garage;

- Cimetières – développement d'une nouvelle application de gestion des défunts avec réalisation d'un module "abonnements fleurs";
- Elections communales – mise en place et suivi au niveau « SYDEN ».

Développements internes – Guichet unique:

- Migration de la plate-forme de production JET6;
- Mise en place d'un robot de contrôle automatique de la disponibilité du Guichet unique;
- Mise en exploitation d'une prestation de l'assurance-maladie à l'intention des caisses-maladie;
- Mise en exploitation de la prestation de demandes de délais pour les mandataires;
- Vote électronique - intégration des Suisses de l'étranger;
- Vote électronique – gestion de la fusion des communes (Val-de-Travers, La Tène);
- Choix d'une nouvelle plate-forme de développement basée sur .Net de Microsoft;

12.10. Front office

En 2008, le SIEN a installé 517 stations (PC ou portables) et 33 imprimantes pour l'administration cantonale et 167 stations et 28 imprimantes pour l'informatique scolaire. De plus, avec les travaux réalisés en 2008, ce ne sont pas moins de 2300 stations de l'administration cantonale qui sont configurés avec le profil itinérant, soit près du 95% des postes informatiques.

Pour l'administration cantonale, nous avons traité 5585 appels au helpdesk dont 1796 demandes d'assistance technique, 1423 de support bureautique, 1600 de maintenance du matériel, 410 d'installation de logiciels et 356 divers.

A la suite de la validation du projet d'introduction des appareils multifonctions, ce sont 74 appareils qui ont été connectés et paramétrés en 2008.

Pour la ville de La Chaux-de-Fonds, nous avons traité plus de 2351 appels au helpdesk et installé 31 stations de travail.

En bureautique, le projet majeur a consisté à mettre à jour le papier à en-tête de l'administration cantonale. Ce projet de 8 mois a permis de modifier fondamentalement les procédures d'impression pour toute l'administration cantonale grâce à l'adoption d'un papier entête unique et uniforme pour le courrier interne et externe.

Pour le réseau pédagogique neuchâtelois, nous avons traité plus de 1193 demandes, dont 153 de support bureautique, 576 de maintenance du matériel, 120 de support applicatif, 130 d'installation, 63 liées aux roades de matériel et 151 divers.

Postes en gestion

Administration Cantonale:

- 2461 stations et 980 imprimantes et 74 appareils multifonctions connectés.

Ville de La Chaux-de-Fonds:

- 470 stations et 72 imprimantes et 38 appareils multifonctions connectés.

Tiers et domaines paraétatiques:

- 964 stations et 268 imprimantes.

Réseau pédagogique:

- 3018 stations (1577 pour le primaire, 1267 pour le secondaire, 174 pour les écoles enfantines),
- 903 imprimantes (608 pour le primaire, 134 pour le secondaire, 161 pour les écoles enfantines).

13. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES

Les activités et les résultats des comptes 2008 sont contenus dans le rapport intitulé "rapport du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel".

Les tâches principales du service concernent la construction, la rénovation et la gestion des immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat comprenant 185 bâtiments dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Valais et, depuis peu, Fribourg.

Le service a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles situés: rue des Saars 95 à Neuchâtel; Allée des Peupliers 4-4a à Dombresson; rue des Jeanneret 39 au Locle; rue Abraham-Robert 45 (2^e étape); Résidence Helvétie 85-87 à La Chaux-de-Fonds.

Deux transformations/rénovations susmentionnées répondent au label Minergie (rue des Saars 95 et Allée des Peupliers 4-4a).

Les appartements des lotissements de Gland, Morges, Palézieux, Yverdon-les-Bains sont entièrement loués. A Epalinges, dans le dernier lotissement construit, tous les appartements sont loués (vingt-deux appartements).

Le comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a examiné, durant toute l'année 2008, plusieurs propositions d'investissements ou projets de construction. Il a notamment donné son feu vert à la construction d'un nouvel immeuble à la rue Abraham-Robert 61-63 à La Chaux-de-Fonds, sur le terrain "Helvétie" appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat depuis plusieurs années et à l'acquisition de cinq bâtiments à Avry-sur-Matran (FR).

Le marché du logement (en location) continue de se détendre sensiblement en raison des nombreuses constructions de nouveaux appartements en PPE.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat de Neuchâtel (patrimoine financier), gérés par le service de la gérance des immeubles, le produit des locations s'est élevé pour 2008 à **114.596 francs**. Les charges d'entretien se montent à **41.820 fr. 20**. La grande partie de ces charges concerne le centre des Cernets (Les Verrières) qui n'a malheureusement toujours pas trouvé preneur, malgré un gros effort de publicité et visites.

Le service de la gérance des immeubles se charge également d'encaisser les loyers des appartements et locaux de fonction du patrimoine administratif. Pour l'exercice 2008, ces loyers se sont élevés à **733.765 francs** et sont versés au service des bâtiments de l'Etat. Ce service prend en charge les coûts d'entretien de ces objets.

14. SERVICE DES COMMUNES

14.1. Contrôle de gestion

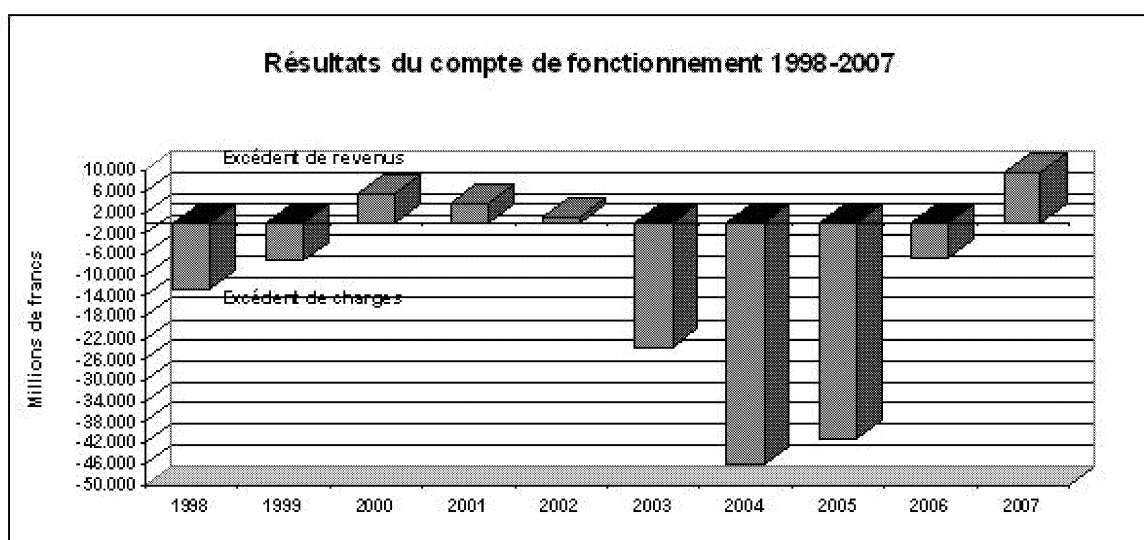
Résultats du compte de fonctionnement des communes 2003-2007 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2003	Déficit	26.430.000	Déficit	- 23.540.814	2.900.000
2004	Déficit	36.570.000	Déficit	- 46.128.545	- 9.600.000
2005	Déficit	46.549.000	Déficit	- 41.417.710	5.100.000
2006	Déficit	39.590.000	Déficit	- 6.688.052	32.900.000
2007	Déficit	21.241.965	Bénéfice	9.885.196	31.100.000

L'exercice 2007 affiche un bénéfice de 9.885.196 francs, soit une amélioration de 31,1 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un déficit de 107,9 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges est en forte diminution par rapport à 2006 (31) et atteint le chiffre de 19 en 2007.

Au bilan à fin 2007, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2006). La fortune nette de l'ensemble des communes augmente, passant de 178,9 millions de francs en 2006 à 231,4 millions de francs à fin 2007.



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes quatre exercices bénéficiaires et six exercices déficitaires. Le résultat global de ces dix années donne un déficit de 118 millions de francs.

14.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et compte des investissements)

Comptes 2006		Budget 2007	Comptes 2007	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		Compte de fonctionnement	Charges	Revenus
958.249.447	959.387.039	Total des charges (30-39 sans 331-332-333)	975.676.563	
67.081.221	63.140.949	Amortissements (331-332-333)	63.924.705	
1.018.642.616	1.001.286.023	Total des revenus		1.049.486.464
6.688.052	21.241.965	Excédent de charges		0
0	0	Excédent de revenus	9.885.196	
		Compte des investissements	Dépenses	Recettes
77.115.069	130.122.825	Total des dépenses	77.135.603	
16.081.025	15.666.813	Total des recettes		13.440.853
61.034.044	114.456.012	Investissements nets / augmentation		63.694.750
0	0	Investissements nets / diminution	0	
		Financement		
61.034.044	114.456.012	Investissements nets / augmentation	63.694.750	
0	0	Investissements nets / diminution		0
67.081.221	63.140.949	Amortissements		63.924.705
6.688.052	21.241.965	Compte de fonctionnement / excédent de charges	0	
0	0	Compte de fonctionnement / excédent de revenus		9.885.196
640.875	72.557.028	Insuffisance de financement		0
0	0	Excédent de financement	10.115.151	
		Variation de la fortune nette	Débit	Crédit
640.875	72.557.028	Insuffisance de financement	0	
0	0	Excédent de financement		10.115.151
77.115.069	130.122.825	Report au bilan / dépenses		77.135.603
83.162.246	15.666.813	Report au bilan / recettes	77.365.558	
0	0	Fortune nette / augmentation	9.885.196	
6.688.052	21.241.965	Fortune nette / diminution		0

14.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif:

	2006 % du total	2007 % du total	Variations 2006-2007 en %
Charges de personnel	34,4	33,7	-0,5
Achats de biens, services et marchandises	22,2	19,9	-9,0
Subventions accordées	12,2	12,6	+4,1
Amortissements	8,9	12,2	+38,2
Dédommagements à des collectivités publiques	9,3	9,0	-1,2
Intérêts passifs	6,2	5,8	-5,6

En 2007, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 6,3% (5,6% en 2006) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements (Pour l'Etat: 14,4% en 2007 et 13,9% en 2006). Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant:

	2006 % du total	2007 % du total	Variations 2006-2007 en %
Impôts	46,8	49,0	+7,9
Contributions (émoluments et taxes d'utilisation)	28,0	24,9	-8,5
Subventions acquises	9,3	9,4	+4,4
Revenus des biens	6,4	6,3	+0,7
Dédommagements de collectivités publiques	2,0	2,0	-0,5
Parts à recettes et contributions sans affectation	0,7	0,6	-13,4

Par rapport à 2006, les charges ont progressé de 1,4% (+14,3 millions de francs) et les revenus de 3% (+30,4 millions de francs), après les baisses constatées en 2006 suite au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Compte des investissements

Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2006, le total des dépenses n'a pas varié. Le total des recettes a diminué de 16%. Il en résulte que les investissements nets ont été de 4,4% supérieurs à ceux de 2006.

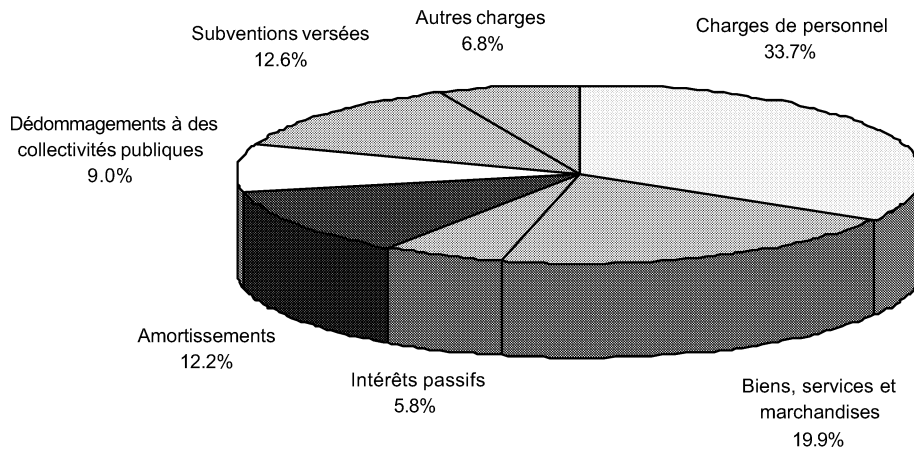
Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. En 2007, on constate un excédent de financement de 10,2 millions de francs, alors qu'en 2006 il y avait encore une insuffisance de financement, d'un montant certes inférieur à 1 million de francs. On peut constater que globalement tous les investissements réalisés durant l'exercice 2007 ont pu être réalisés sans avoir recours à l'emprunt.

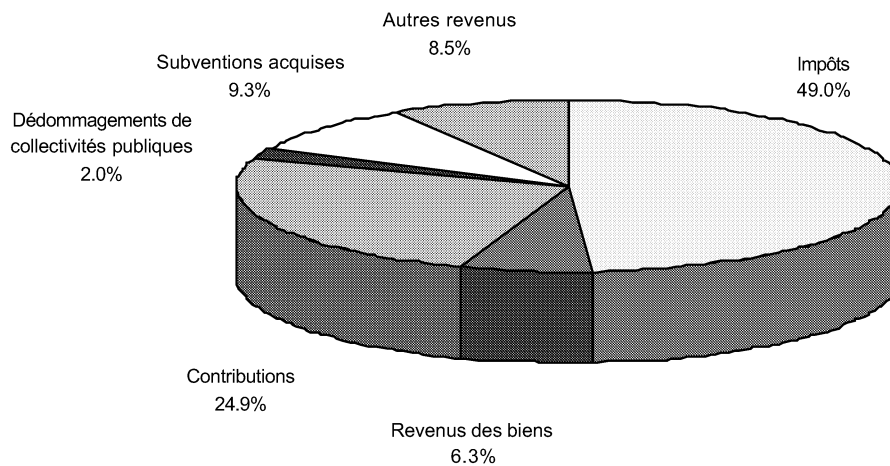
Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.

Charges par nature



Revenus par nature



14.4. Tableaux statistiques

Nous commentons ci-après les modifications importantes touchant certains chiffres de ces tableaux.

Tableau 3

Au niveau des coefficients d'impôts, on observe un nouveau resserrement de l'éventail de la fiscalité locale. En effet, à une exception, toutes les communes qui ont baissé leur coefficient d'impôt connaissaient un coefficient supérieur à 70 points, tandis que celles qui augmentaient le leur connaissaient toutes un coefficient situé entre 47 et 63 points.

Tableau 4

Ce tableau montre que si le revenu communal moyen a augmenté de près de 300 francs par habitant, les écarts se sont par contre accrus entre les communes financièrement les plus pauvres et les plus riches.

Tableau 19

Les charges de la dette consolidée augmentent fortement d'un exercice sur l'autre en raison de remboursements d'emprunts des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds liés au transfert de la gestion des hôpitaux à l'Etat.

Tableau 22

L'endettement de l'ensemble des communes accuse également une baisse sensible, particulièrement celui des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour les raisons évoquées ci-dessus et pour d'autres liées à l'externalisation de la gestion des services industriels.

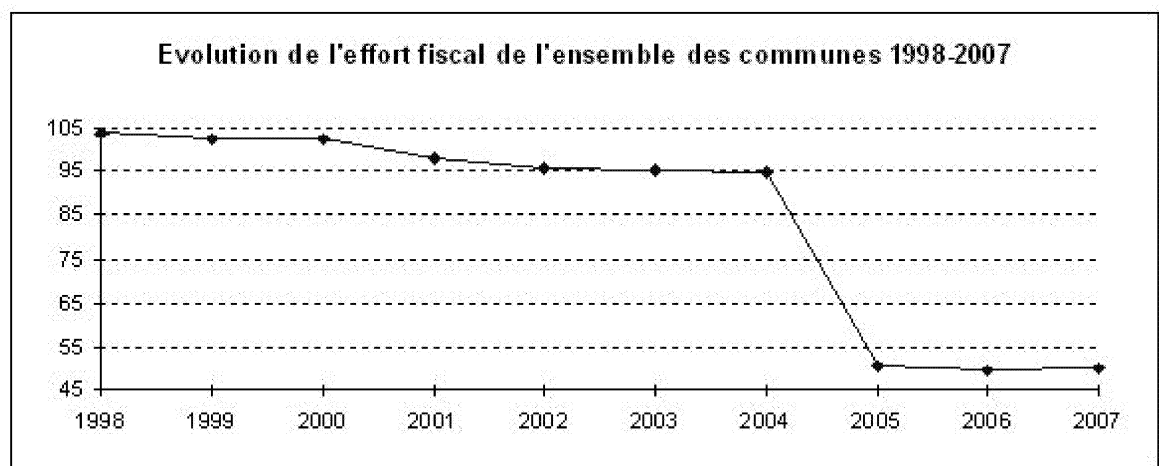
14.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1970	87.059.730	99.037.974	114%
1980	171.232.035	190.500.931	111%
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2003	573.424.998	541.856.882	94%
2004	586.176.370	547.927.942	93%
2005	755.998.711	429.429.781	57%
2006	809.712.285	456.229.201	56%
2007	853.609.062	495.666.138	58%

En 2007, les impôts perçus par les communes ont représenté 58% des impôts perçus par l'Etat (56% en 2006).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source.

La progression totale du rendement de l'impôt – près de 44 millions de francs pour l'Etat et plus de 39 millions pour les communes – est cette année encore due principalement à l'augmentation du produit de l'impôt des personnes morales (+ 25 millions pour l'Etat et les communes).



Suite à la modification de la loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 25 janvier 2006, l'indice de charge fiscale (ICF) ne compare plus que le produit de l'impôt communal des personnes physiques et celui de l'impôt perçu par l'Etat dans la commune, auprès de ces mêmes personnes physiques.

L'effort fiscal de l'ensemble des communes en 2007 est de 49,81% (49,63% en 2006). A titre de comparaison, le coefficient moyen de l'ensemble des communes en 2007 représente le 50,37% (50,25% en 2006) du coefficient de l'impôt cantonal (65,48 divisé par 130 multiplié par 100).

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2007, l'effort fiscal le plus bas était de 35,4% et le plus haut de 66,9%. L'écart est donc de 31,5. Pour le coefficient d'impôt, il est de 38 (coefficient le plus bas : 47%, le plus haut : 85%).

14.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1970	370.000.000	2.201
1980	695.000.000	4.382
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2003	1.767.600.000	10.522
2004	1.858.150.000	11.035
2005	1.919.650.000	11.360
2006	1.869.200.000	11.059
2007	1.709.500.000	10.114

Répartition selon les Villes, les autres communes et les syndicats

	2006	2007
3 Villes	1.207.900.000	1.063.300.000
59 communes	542.200.000	529.700.000
Syndicats intercommunaux	119.100.000	116.500.000
Total	1.869.200.000	1.709.500.000

La dette à moyen et long termes des communes et des syndicats a diminué de 8,5% en 2007. La dette consolidée des Villes a diminué de 12%, celle des 59 autres communes de 2,3%, et celle des syndicats de 2,2%.

La charge globale – remboursement et intérêts – du service de la dette consolidée des communes (241.342.850 francs) représente le 51,6% (24,5% en 2006) du total des impôts communaux, pris en compte pour le calcul de l'effort fiscal, y compris l'impôt des personnes morales (467.768.008 francs). Il convient toutefois de relativiser ce pourcentage. En effet le rachat des hôpitaux par l'Etat aux Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds a permis à ces dernières d'effectuer des remboursements d'emprunts en 2007 à hauteur d'un montant supérieur de 138 millions par rapport à ceux de l'exercice 2006. La seule charge d'intérêts (59.680.702 francs) représente 12,8% (14,4% en 2006) de ce montant et 5,7% (6,1% en 2006) du total des revenus du compte de fonctionnement (1.049.486.464 francs).

La dette publique consolidée et flottante des communes neuchâteloises a atteint 10.114 francs par habitant en 2007 (11.059 francs en 2006).

14.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)

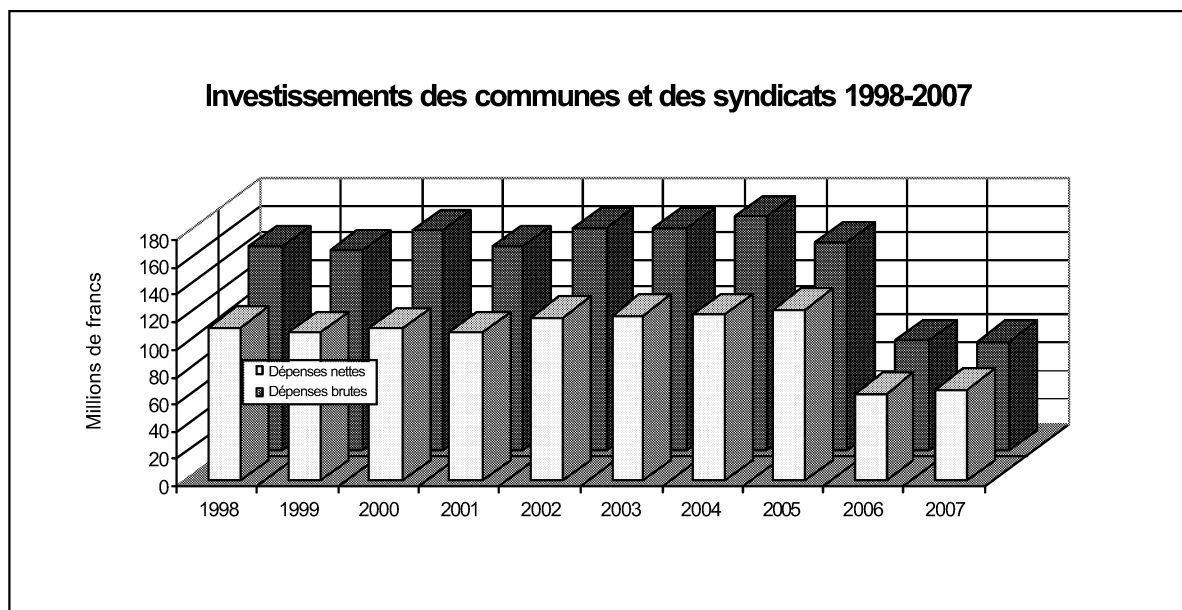
	2006	2007
3 Villes	45.292.435	44.237.287
59 communes	15.741.609	19.457.463
Syndicats intercommunaux et régionaux	2.691.546	2.932.597
Total	63.725.590	66.627.347

Investissements nets des syndicats intercommunaux et régionaux

	2006	2007
Enseignement	483.980	313.559
Culture, loisirs, sports	1.465.649	110.769
Protection et aménagement de l'environnement	789.417	2.321.205
Sécurité publique	- 47.500	180.000
Prévoyance sociale		7.064
Total	2.691.546	2.932.597

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont progressé de 4,6% en 2007 (diminution de 49% en 2006).

En 2007, les Villes ont diminué leurs investissements de 2,3% (- 47,1% en 2006). Les 59 communes ont augmenté leurs investissements de 23,6% (-56% en 2006) et les syndicats de 9% (-23% en 2006).



En 2007, les investissements bruts des communes se sont élevés à 77 millions de francs (77 millions de francs en 2006) et ceux des syndicats à 3 millions de francs (4 millions de francs en 2006), soit au total 80 millions de francs (81 millions de francs en 2006). Quant aux investissements nets, ils ont atteint 64 millions de francs (61 millions de francs en 2006) pour les communes et 3 millions de francs (3 millions de francs en 2006) pour les syndicats, soit au total 67 millions de francs (64 millions de francs en 2006).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,4 milliard de francs en dépenses brutes et à 1,1 milliard de francs en dépenses nettes.

14.8. Sanction d'arrêtés

En 2008, 314 arrêtés et règlements de Conseils généraux et communaux (304 en 2007) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 24 autorisations relatives à des transactions immobilières (52 en 2007) ont été délivrées par le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 28 opérations immobilières (18 en 2006).

14.9. Fonds d'aide aux communes

L'aide totale accordée en 2008 pour les dossiers particuliers s'est élevée à 5.000 francs.

L'aide octroyée en 2008 a porté sur:

- 5000 francs pour actualiser les données financières de l'étude relative à la fusion de deux communes et pour financer la campagne d'information des Conseils généraux et de la population en vue du référendum.

Un montant de 1,08 million de francs a été versé aux communes financièrement les plus faibles, de manière à permettre qu'aucune commune n'ait, après péréquation, un revenu fiscal inférieur à 75,8% du revenu communal moyen.

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et de la nouvelle péréquation fédérale et de ses incidences sur la part du canton à l'impôt fédéral direct, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a porté la part du canton à l'impôt fédéral direct attribué au fonds d'aide aux communes de 3% à 6%, et celle versée au fonds pour financer la péréquation verticale des ressources en faveur des communes de 1 à 2%. Pour l'exercice 2008, l'attribution de la part dévolue au fonds a été suspendue.

14.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes

Par décret du 29 mars 2006, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à utiliser le solde de 20 millions du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) pour accorder des aides à la fusion ou à d'autres formes de collaboration au sens de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Les critères applicables sont ceux de la LFAC (art. 1^{er} et 8) et du RALFAC (art. 13 à 18) et la validité du décret est limitée au 31 décembre 2010. A cette échéance, le Grand Conseil décidera de l'affectation du solde éventuel du fonds, tout en le réservant aux communes.

Le décret prévoit que le Conseil d'Etat informe chaque année le Grand Conseil de l'utilisation du FRSC. C'est l'objet du présent chapitre.

Les subsides suivants ont été octroyés en 2008 :

- 5000 francs pour actualiser les données financières de l'étude relative à la fusion de deux communes et pour financer la campagne d'information des Conseils généraux et de la population en vue du référendum;
- 20.000 francs pour financer pour moitié l'appui méthodologique d'un mandataire fourni dans le cadre du projet d'examen des stratégies de recentrage des prestations publiques dans le canton de Neuchâtel;
- 150.000 francs pour financer le mandat d'évaluation de la péréquation financière intercommunale confié à un bureau spécialisé dans l'expertise des systèmes péréquatifs;
- 140.000 francs pour la réalisation du projet de reprise de l'entité de « police secours » par la police neuchâteloise;
- 40.000 francs pour la reprise des services de perception de l'impôt de deux communes par l'Etat;
- 13.000 francs de crédit supplémentaire pour financer l'appui méthodologique d'un mandataire fourni dans le cadre du projet d'examen des stratégies de recentrage des prestations publiques dans le canton de Neuchâtel;
- 59.000 francs pour la réalisation du projet de Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) avec les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et la nouvelle commune de Val-de-Travers;
- 342.348 francs de subvention des frais de transports d'élèves de l'école enfantine et primaire, à la suite d'une décision de la commission de la gestion et des finances, du 10 novembre 2006, entérinée ensuite par Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget de l'Etat 2008.

14.11. Impôts

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2008:

Diminutions: 9 communes

Thielle-Wavre	de 76 à 70%
Corcelles-Cormondèche	de 72 à 69%
Môtiers	de 75 à 72%
Travers	de 83 à 81%
Valangin	de 65 à 62%
Le Locle	de 70 à 68%
La Chaux-du-Milieu	de 72 à 70%
Les Ponts-de-Martel	de 72 à 70%
Les Planchettes	de 80 à 75%

Augmentations: 6 communes

Marin-Epagnier	de 47 à 52%
Cornaux	de 58 à 61%
Rochefort	de 59 à 68%
La Côte-aux-Fées	de 59 à 64%
Savagnier	de 63 à 66%
Engollon	de 60 à 63%

Au total, 15 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2008 (14 en 2007).

14.12. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal entrées en vigueur en 2008 ou au début de 2009 et touchant directement les communes ont donné l'occasion au Service des communes d'émettre des circulaires explicatives à l'attention des communes.

- Loi portant adaptation de la loi sur les contributions directes (LCdir), du 5 septembre 2007, et règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance avec adaptation de la réglementation communale à la clé, du 15 novembre 2007, arrêté temporaire sur les structures d'accueil parascolaire, du 28 novembre 2007, et arrêté fixant le prix de référence de la journée pour les structures d'accueil parascolaire, du 4 juin 2008, avec les nouvelles déductions pour les familles et la possibilité de déduire les frais de garde du revenu déterminant et la modification des barèmes applicables aux structures d'accueil de la petite enfance et de l'accueil extra-familial
- Loi portant adaptation de l'organisation judiciaire et de la procédure administrative neuchâteloise à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 7 novembre 2007, entrée en vigueur le 1er janvier 2008 (instauration du délai de recours de 30 jours contre toutes les décisions prises par les autorités cantonales et communales)
- Loi portant adaptation de la législation neuchâteloise concernant les commissions scolaires et l'instauration d'un Conseil d'établissement scolaire consultatif, du 25 juin 2008 avec adaptation du règlement général de commune. C'est une institution vieille de plus de 100 ans qui disparaît en terre neuchâteloise, la commission scolaire, dont les pouvoirs déci-

sionnels ont été transférés au Conseil communal. Un Conseil d'établissement scolaire consultatif, constitué sur la base du projet d'harmonisation scolaire sur les plans romand et suisse et formé de l'ensemble des milieux intéressés par l'école, tels que délégués des Conseils communaux et généraux, des parents d'élèves, du corps enseignant et des autres professionnels de l'établissement, succède à la commission scolaire et sera un lieu de débats et d'échange sur l'école et la vie scolaire. Ce conseil sera également appelé à appuyer le Conseil communal dans sa gestion courante de l'établissement.

- Circulaire sur la procédure applicable aux arrêtés des Conseils généraux soumis à référendum dans les communes engagées dans le processus de fusion avec effet au 1er janvier 2009, du 10 septembre 2008
- Loi portant modification de la loi sur les communes consécutive à la fusion des communes de Val-de-Travers et de La Tène, du 4 novembre 2008 et arrêté portant adaptation de divers actes suite à la création des communes de Val-de-Travers et de La Tène, du 22 décembre 2008

Le service des communes a participé à divers groupes de travail et aux travaux de commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions. Parmi ceux-ci, on peut citer:

- Commission «Péréquation financière », laquelle a pris acte du rapport d'évaluation de la péréquation financière intercommunale dressé par l'expert extérieur
- Commission législative du Grand Conseil, pour l'examen du projet de décret réduisant le nombre de communes – en suspens – et pour l'examen de la proposition de loi supprimant les commissions scolaires et transférant leurs compétences décisionnelles au Conseil communal, proposition ayant abouti à la loi portant adaptation de la législation neuchâtoise concernant les commissions scolaires et l'instauration d'un Conseil d'établissement scolaire consultatif
- Commission cantonale de gestion des déchets, pour l'examen de nouvelles solutions en matière de taxe sur les déchets
- Divers groupes de travail dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois (RUN)
- Commission « radars » chargée de dresser un état des lieux en matière d'application de la Lpol et de politique de pose des installations fixes de surveillance du trafic routier
- Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de hautes écoles en administration publique (IDHEAP)
- Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Communes et loi sur les droits politiques

A la question d'une commune relative à la faculté d'introduire le référendum obligatoire contre l'implantation d'un projet industriel d'envergure, ou impliquant des produits dangereux, le SCOM a précisé qu'une commune n'est pas autorisée par la loi à introduire dans son règlement général de commune (RGC) le référendum obligatoire contre la décision d'autoriser un projet industriel, même d'importance et quelle que soient la dangerosité des produits qui y sont produits ou entreposés.

De même, la décision du Conseil communal d'accorder un permis de construire ne peut faire l'objet d'un référendum facultatif, car une demande de référendum ne peut être déposée que contre un arrêté du Conseil général (CG) contenant des dispositions générales et intéressant la commune dans son ensemble ou contre un arrêté du CG ayant pour effet de créer un nouvel engagement financier ou une nouvelle dépense à la charge du budget communal, en vertu de l'art. 128 de la loi sur les droits politiques.

14.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

L'année 2008 a vu aboutir deux importants projets de fusions de communes : le projet de fusion de 9 communes de Val-de-Travers, soit celles de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse,

Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards, a été nettement accepté par la population des 9 communes précitées dans des proportions allant de 58% à Fleurier à 83% à Noiraigue et à Couvet. A La Tène, le projet de mariage des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre a été soutenu par respectivement 78% et 91% des votants.

Tout au long de l'année, des préparatifs importants ont eu lieu dans les différentes communes appelées à fusionner, au Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG) et au sein de plusieurs services de l'Etat concernés par l'accompagnement de ces projets de fusions de communes, dans les domaines informatique, comptable, juridique et de l'organisation pour permettre la naissance de ces nouvelles entités. Au Val-de-Travers, ce ne sont pas moins de 7 syndicats intercommunaux qui auront été dissous, avec transfert de la gestion de ces tâches à la Commune de Val-de-Travers et à ses partenaires du Val-de-Travers. Les deux nouvelles communes ont fait application du nouveau dispositif légal les autorisant à prolonger le mandat des autorités élues dans les anciennes communes jusqu'au terme de l'existence de ces communes et à organiser les élections des autorités de la nouvelle commune à un moment distinct de celui des élections générales. Les élections des nouveaux Conseils généraux de Val-de-Travers et de La Tène ont eu lieu le 22 juin 2008. Les Conseils communaux ont pour leur part été élus par les Conseils généraux en août 2008 et ont préparé, de concert avec les autorités encore en place dans les anciennes communes et les administrations communales, la transition et mis en place les structures et l'organisation de la nouvelle entité. On peut relever que l'Etat a également formellement avalisé ce projet par l'adoption de la loi modifiant la loi sur les communes, votée par le Grand Conseil en date du 4 novembre 2008. La Confédération pour sa part a admis le nom des deux nouvelles communes neuchâteloises par décision du 10 décembre 2008.

Le service des communes a participé activement aux travaux d'un groupe de travail formé de délégués des services de l'Etat les plus concernés par les adaptations requises par les projets de fusions des communes et en a délégué le chef de projet. Ce groupe de travail avait pour mission de coordonner les diverses adaptations requises par ces projets de fusions de communes au niveau de l'Etat et de proposer diverses mesures organisationnelles. Les coûts représentés par ces adaptations pour l'Etat ont été évalués à près d'un demi-million de francs. Le service des communes a également participé aux travaux d'un groupe de projet Etat - communes pour définir et mettre en œuvre les adaptations requises par la fusion des communes dans les domaines de la comptabilité et des finances communales

Parmi les autres projets de fusion en cours d'élaboration, citons celui des communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod qui en est actuellement au stade de l'étude des différents scénarios de collaboration pouvant aller jusqu'à la fusion. Diverses autres communes voisines de la Basse-Areuse ont entamé des discussions informelles pour rejoindre ce projet.

Sur le littoral-Est enfin, les Conseils généraux des communes dites de la paroisse de Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre et Enges ont adopté une motion demandant l'étude de collaborations intercommunales pouvant aller jusqu'à la fusion de leurs communes. Cette motion est toujours à l'examen.

Au Val-de-Ruz, les discussions continuent. Si le projet de fusion entre les communes de Dombreson, Villiers et Le Pâquier a souffert de tensions liées au dossier scolaire et a ralenti sa marche en avant, tel n'est pas le cas du projet de fusion des communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fontaines, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys, lequel dossier, certes encore à l'état d'étude, poursuit son chemin. Certains acteurs évoquent également et ouvertement une fusion de communes à l'échelle du Val-de-Ruz.

Dans les Montagnes, le rapprochement entre les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle a subi un temps d'arrêt à la suite de la décision des autorités de la Mère – Commune de suspendre les démarches de fusion de leur commune après un sondage d'opinion peu favorable selon eux à la fusion de leur commune.

Enfin, sur le plan du Réseau urbain neuchâtelois, après avoir présenté et fait adopter son rapport au Grand Conseil intitulé « un canton, une vision », le Conseil d'Etat a signé un contrat-cadre avec la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), comme il l'a fait avec les cinq régions Val-de-Travers, Centre-Jura, Entre-deux-Lacs, Val-de-Ruz et Béroche de même qu'avec le Réseau des trois villes et l'Agglomération transfrontalière. La collaboration intercommunale, en partenariat avec l'Etat, sort renforcée de ce processus.

14.14. Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale se sont, pour la première fois, orientés à la hausse, passant de 36,59 millions de francs à 37,19 millions de francs, en raison d'une hausse de près de 0,9 million de francs des fonds transférés au titre de la péréquation des ressources. Cette hausse s'explique principalement par un accroissement des écarts de revenus entre communes, les communes financièrement les plus pauvres connaissant une baisse de leur revenu fiscal, à l'image des Bayards et de Noiraigue, voyant leur revenu fiscal relatif (RFR) passer respectivement de 51 à 46 pour la première et de 59 à 53 pour la seconde, pour une valeur de 100 qui définit le revenu moyen de l'ensemble des communes. De l'autre côté de l'échelle, tant Auvergnier que la Ville de Neuchâtel ont vu leur RFR s'élever, passant de 182 à 188 pour la première et de 131 à 134 points pour la seconde, tandis que la Commune de Marin-Epagnier voyait son RFR accuser une baisse de 4 points, passant de 136 à 132, à la suite du départ de deux importants contribuables.

A la suite de la décision de la commission péréquation financière (COMPER) de demander au Conseil d'Etat de mener une réflexion sur la réforme du système de péréquation, ce dernier a chargé un expert extérieur à l'administration, un bureau de conseil en sciences économiques bâlois, secondé de deux professeurs de faculté, d'évaluer le système péréquatif neuchâtelois et de proposer diverses pistes de réforme et d'améliorations concrètes. Ces experts ont déposé leur rapport devant le Conseil d'Etat cet automne. Ils l'ont également présenté devant la COMPER en date du 4 décembre dernier. Si les experts ont indiqué que la péréquation financière neuchâteloise, de par sa structure, répondait aux exigences d'un système de péréquation moderne, ils n'en ont pas moins souligné diverses lacunes du système et proposé diverses pistes de réforme du système.

Le SCOM et le SFIN ont été étroitement associés à la définition du mandat donné aux experts, à la mise à disposition des experts de divers dossiers et supports de manière à leur permettre de mener leur analyse à bien et au dépouillement du rapport avant sa présentation en Conseil d'Etat et devant la COMPER.

14.15. Gestion communale

La situation financière de l'ensemble des communes s'est nettement améliorée en 2007 - l'exercice bouclant avec un bénéfice de 9,9 millions de francs – tandis qu'elle affichait un déficit de 6,7 millions en 2006 et de 41,4 millions de francs en 2005.

Tout au long de l'année, le service a également participé au comité de pilotage, qui regroupe des représentants du Centre électronique de gestion (CEG), du service du traitement de l'information (STI, aujourd'hui SIEN) et des Villes, qui a supervisé l'élaboration et la mise en place de la plateforme informatique des communes et de l'Etat (projet ETIC). Ce projet doit permettre de faire face aux nouveaux défis, réformes, regroupements, cybergouvernement, rationalisations et interactions à tous les niveaux.

Comme chaque année, toutes les communes ont reçu des tableaux les classant, pour 2007, selon l'effort fiscal, le revenu fiscal, ces deux indices combinés, la fortune nette par habitant ainsi que la différence entre fortune nette et rentrée d'impôt par habitant. Le tableau explicatif de la péréquation, comparant les revenus et efforts fiscaux de 2006 et 2007 leur a également été adressé, avec le tableau classant les communes selon leur coefficient d'impôt en 2008.

Le service a fourni aux communes un tableau présentant l'évolution de leur situation financière au cours des cinq dernières années en se référant aux indicateurs financiers de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Il leur a également envoyé diverses circulaires relatives à la gestion communale et aux modifications légales intervenues dans le domaine de l'approvisionnement électrique.

14.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Art. 23 Loi sur les communes

Un groupe politique a déposé une proposition de modification du règlement général de commune (RGC) aux termes de laquelle tout budget qui ne serait pas équilibré ne pourrait être adopté qu'à une majorité qualifiée. La proposition contenait également une disposition prévoyant que l'abrogation de cette disposition requerrait, elle aussi, une majorité qualifiée.

En l'espèce, force est d'admettre qu'en dehors du vote de la clause d'urgence nécessitant le soutien de deux tiers des membres du Conseil général (CG) qui prennent part au vote, en vertu de l'article 128 al. 2 lettre b de la loi sur les droits politiques (LDP) et de clauses touchant les syndicats intercommunaux telles que la modification du règlement ou de décisions relatives à l'octroi de crédits nécessitant des majorités qualifiées, la loi ne fixe aucune règle aux communes sur le mode de délibération des autorités générales. Le mode de délibération du Conseil général doit être déterminé dans le règlement, en vertu de l'article 23 al. 3 LCo.

Il est donc tout à fait loisible à une commune d'imposer, à la majorité simple, pour un objet déterminé – le vote d'un budget équilibré – une majorité qualifiée.

Tel n'est pas le cas de l'exigence d'une majorité qualifiée pour l'abrogation de cet instrument. En effet, le Conseil général pourrait fort bien défaire ce qu'il a fait, cependant à la majorité simple. Sinon, le parallélisme des formes commandant que la même autorité puisse défaire une de ses décisions ne serait pas respecté, ni les droits démocratiques du Conseil général. Elle revient à imposer une majorité qualifiée pour défaire ce qu'une majorité simple aurait institué. Elle donnerait alors à une minorité la faculté de bloquer une décision voulue par une majorité. Une telle proposition doit être considérée comme illégale.

Art. 25 / 30 Loi sur les communes

Une commune a demandé quel était l'organe compétent pour réduire le nombre de conseillers généraux.

Dans 10 communes, l'effectif de conseillers généraux au terme de la mandature 2004 – 2008 ne correspondait plus à l'effectif prescrit par la loi pour la mandature 2008 - 2012. Une adaptation de ces effectifs au nombre requis par la loi s'imposait. Le Conseil d'Etat prend avant les élections communales un arrêté de convocation des électeurs dans lequel il fixe le nombre de conseillers généraux de chaque commune. Toutefois, le règlement général de cinq communes a dû être adapté à la nouvelle donne démographique. Comme cette adaptation du règlement général de commune (RGC) résulte de la seule évolution démographique, il avait été admis par le Service des communes qu'elle pouvait être entreprise par un simple arrêté du Conseil communal, en dérogation à la règle classique du parallélisme des formes commandant que l'autorité compétente pour adopter une disposition est également compétente pour l'abroger, en raison du caractère « automatique » de cette adaptation.

La situation est différente dans l'hypothèse d'une baisse décidée à titre autonome par une commune. La loi autorise, sous certaines conditions visées à l'article 90 al. 3 à 5 de la loi sur les droits politiques (LDP), ces baisses d'effectifs. En vertu de l'article 90 al. 5 LDP, il appartient au Conseil général (CG) de statuer sur une baisse "autonome" du nombre de conseillers généraux.

Art. 23 Loi sur les communes

Répondant à une commune, le SCOM a indiqué que le Conseil communal (CC) est en droit de retirer tout point de l'ordre du jour. En vertu de l'art. 63 de la loi sur l'organisation du Grand Conseil que l'on peut appliquer par analogie à la délibération du Conseil général, le CC peut retirer de l'ordre du jour tout rapport ou proposition tant qu'une décision d'entrée en matière n'est pas intervenue.

Art. 43 Règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC)

Répondant à la question posée par plusieurs communes sur la faculté de créer des réserves avec le produit de la vente d'immeubles, du télé-réseau ou du réseau électrique, le SCOM a rappelé que la constitution d'une réserve affectée n'est plus autorisée qu'exceptionnellement depuis l'entrée en vigueur du Modèle de compte harmonisé (MCH), concrétisée par l'adoption du règlement sur les

finances et la comptabilité des communes (RFC), du 18 mai 1992 (RSN 171.15). Il faut un lien étroit entre la recette affectée et la dépense.

Le RFC interdit clairement la constitution de réserves par le boni d'exercice. L'article 43 al. 4 RFC dispose que « le solde du compte de fonctionnement modifie exclusivement la fortune nette ou le découvert ». Comme indiqué dans l'extrait du rapport du département de l'Intérieur, exercice 1992, page 12 ad art. 25 LCo, cette règle stipule l'interdiction absolue de créer des réserves par le boni du compte de fonctionnement.

Il s'agit d'une des exigences fondamentales du Modèle de compte harmonisé (MCH), selon laquelle tant au niveau du budget que des comptes, c'est la transparence qui doit régner. Le résultat ne doit donc pas être biaisé par des attributions ou des prélèvements à des réserves. Le MCH interdit même d'effectuer dans les comptes des amortissements complémentaires (cpte 332) qui ne figurent pas au budget (cf. Manuel de comptabilité publique, tome 2 page 52). Cette pratique est admise à Neuchâtel, car les bilans des communes neuchâteloises sont surévalués en raison de taux d'amortissement trop faibles, mais elle n'est pas recommandée si la fortune nette est insuffisante par rapport à la norme d'une rentrée d'impôt.

La règle est donc l'interdiction de créer des réserves affectées par le boni du compte de fonctionnement (Manuel cité, Tome 1, nos 425 et 438). Pour les réserves constituées autrement que lors du bouclage des comptes, il faut un arrêté du Conseil général, sanctionné par le Conseil d'Etat et la règle est qu'il y ait un lien clair et direct entre la recette et son affectation, par exemple en matière de taxe de remplacement pour places de parc manquantes. Selon le MCH, il ne faut pas créer des réserves pour des investissements futurs. Ceux-ci doivent être décidés sereinement par le Conseil général, sans que le débat soit faussé par un éventuel préfinancement. Il faut absolument éviter que les investissements soient décidés en fonction des moyens à disposition - c'est le cas si on affecte des fonds préalablement - alors qu'ils devraient l'être en fonction de leur justification propre de leur ordre de priorité (Manuel cité, Tome 1, nos 453 et 455). De tels préfinancements ne sont pas non plus corrects sur le fond, ils font payer des investissements à des administrés qui n'en bénéficient pas. On peut rappeler que le principe de l'amortissement fait payer l'investissement en fonction de sa durée de vie, par tous ceux qui en bénéficient.

La pratique suivie par le département est restrictive et constante en la matière. Plusieurs demandes émanant de différentes communes ont toujours été refusées au motif qu'il faut se distancier de la création de réserves affectées et de financements spéciaux.

Art. 25 Loi sur les communes

A la suite de la fusion de deux partis politiques, la question a été soulevée de savoir comment répartir les sièges dans les commissions dans une commune dans laquelle le règlement général de commune (RGC) dispose que la répartition des sièges dans les commissions a lieu selon la répartition proportionnelle des suffrages obtenus lors des élections.

Les commissions permanentes sont élues pour la durée d'une période administrative, sur la base des résultats obtenus aux élections. Les deux partis en question sont partis séparés au combat. Une fusion de partis n'entraîne de ce fait pas de bouleversement de la représentation proportionnelle, concept qui fait référence au mode d'élection des Conseils généraux.

Pour ce qui est du remplacement d'un conseiller général démissionnaire après épuisement des viennent ensuite, il est cependant possible de privilégier la situation née de la fusion des deux entités et de remplacer un élu du parti X par un élu du nouveau parti XY, né de la fusion des partis X et Y.

Art. 25 Loi sur les communes

Une commune a été autorisée à vendre une parcelle de terrain dont le prix de vente accusait une diminution du prix de l'ordre de 65.000 francs par rapport au montant fixé par le Conseil général, pour tenir compte des frais d'évacuation des déchets inertes. Il est en effet apparu que cette diminution du prix de quelque 6% du montant fixé initialement par le CG, et pour les motifs invoqués, ne justifiait pas une nouvelle délibération du CG de ce seul fait.

Art. 30 Loi sur les communes

Répondant à une question d'une commune relative aux exigences de la loi relatives à la nationalité des administrateurs communaux, le SCOM a précisé que la loi ne faisait nulle obligation aux com-

munes de stipuler l'obligation pour l'administrateur d'être de nationalité suisse. Diverses communes ont du reste abandonné cette disposition.

L'article 30 de la loi sur les communes octroie à ces dernières, sous réserve de ratification par le Conseil d'Etat, la compétence de nommer leur administrateur. La loi n'énumère aucune condition à remplir pour exercer cette mission, ce qui laisse une grande marge d'appréciation aux communes. De surcroît, les communes sont seules à supporter les conséquences de la nomination de l'administrateur communal.

Répondant à une question relative à sa faculté de ne pas sanctionner la nomination d'un administrateur dans une commune engagée dans un processus de fusion, le DJSF a précisé qu'en vertu d'une longue et constante tradition, le Conseil d'Etat n'exerçait qu'un contrôle de légalité dans les domaines conférés par la loi aux communes, ceci afin de garantir l'autonomie communale. S'agissant du refus de la ratification de la nomination d'un administrateur, il n'y a qu'une référence. La ratification de la nomination d'un administrateur communal mineur a été suspendue jusqu'à la majorité de l'intéressé, dans une décision datant de 1988. En aucun cas, le Conseil d'Etat ne s'est mêlé de l'opportunité de la décision.

La création d'une nouvelle commune n'y change rien. L'autonomie de la commune engagée dans le processus de fusion n'est nullement amoindrie par la convention de fusion de la nouvelle commune à venir. Celle-ci ne postule qu'un devoir d'information réciproque de toutes les décisions qu'elles prennent. Les communes demeurent donc libres de repourvoir n'importe quel poste de leur effectif, fût-il administrateur, employé d'administration ou agent de l'équipement.

Art. 57 Loi sur les communes

Répondant à une question sur la légalité du vote d'un budget d'une commune intégrant une disposition sur la suppression d'une disposition de maîtrise des finances présentée sous la forme d'un amendement lors de la délibération budgétaire, en l'espèce le délai de carence, sans modifier les chiffres figurant dans le projet de budget élaboré sans cette mesure, le SCOM a précisé qu'en droit neuchâtelois, le budget de ne peut créer de dépenses nouvelles ni instituer de nouvelles recettes, car il n'est pas soumis à référendum (Rapport de la commission sur le projet de loi sur les communes, du 2 décembre 1964, BGC vol. 130, p. 941 et ss ad art. 57 LCo). Il n'est donc que le reflet du droit en vigueur. En l'espèce, le non-remplacement des collaborateurs démissionnaires résulte d'un ordre de service du Conseil communal (CC).

Le budget tel que le CC l'a proposé reflète donc bel et bien le droit en vigueur. En l'espèce, il intègre les fameuses dispositions internes s'agissant du non-remplacement pendant six mois des postes vacants.

Si le Conseil général (CG) est d'un autre avis et qu'il entend faire disparaître ce fameux délai de carence, il doit le faire conformément aux dispositions légales et réglementaires, c'est-à-dire en proposant un arrêté accordant un crédit budgétaire, soumis à référendum facultatif. La question de savoir si une telle proposition peut être faite directement lors du vote du budget s'examine en fonction du règlement général de commune. En l'espèce, aucune proposition allant dans le sens de l'amendement n'a été déposée dans le délai réglementaire et porté à l'ordre du jour du CG. Comme cette proposition n'a pas été adoptée sous la forme d'un arrêté soumis à référendum, il s'en suit que l'amendement déposé dans le cadre de la délibération budgétaire est entaché d'un vice de forme, et qu'il est, en conséquence, nul.

Comme les chiffres inscrits au budget n'intègrent pas les conséquences de l'amendement voté - entaché d'un vice de forme - on doit admettre qu'ils reflètent fidèlement l'ensemble des charges et des revenus courants déterminés sur la base du droit en vigueur et qu'ils ne créent ni dépenses nouvelles ni instituent de nouvelles recettes. La situation a ceci de particulier que les chiffres du budget tels qu'ils ont été votés par le CG ne souffrent pas la critique, mais que c'est l'amendement voté par ce dernier qui est nul.

14.17. Tableaux statistiques

On trouve ci-après les 36 tableaux statistiques suivants, qui concernent l'ensemble des communes (nos 1 à 35), et les syndicats intercommunaux et régionaux (no 36):

Fiscalité

1. Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2008
2. Impôts communaux perçus en 2007
3. Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2007. Coefficients d'impôt 2007 et 2008
4. Coefficient d'impôt - Effort fiscal - Revenu fiscal - Coefficient et revenu fiscal inverse en 2007
5. Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leur combinaison en 2007
6. Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2007

Comptes de fonctionnement 2007

7. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Charges
8. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Revenus
9. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
10. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant
11. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant
12. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant
13. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation par nature. Charges
14. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation par nature. Revenus
15. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation par nature. Charges par habitant
16. Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation par nature. Revenus par habitant
17. Parts des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2007
18. Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfiques des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2007
19. Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2007. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette

Comptes des investissements 2007

20. Comptes des investissements 2007. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

Bilans communaux à fin 2007

21. Bilans communaux à fin 2007. Actif
22. Bilans communaux à fin 2007. Passif
23. Avances aux financements spéciaux à fin 2007
24. Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2007
25. Dette publique par habitant à fin 2007. Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2007

Divers (Fonds d'aide aux communes. Fonds destiné aux réformes de structures des communes. Indicateurs financiers. Péréquation financière intercommunale)

26. Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2008
27. Marge d'autofinancement en 2007
28. Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2007 (1^{ère} partie)
29. Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2007 (2^{ème} partie)
30. Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2007
31. Indicateurs harmonisés et complémentaires. Evolution pour l'ensemble des communes et l'Etat de 2003 à 2007
32. Péréquation financière intercommunale en 2008 (horizontale)
33. Péréquation verticale 2008 (calculée sur la péréquation des ressources 2008)
34. Péréquation financière intercommunale en 2008: comparaisons
35. Classements des communes selon revenu fiscal (RF) 2008 avant et après péréquation horizontale et péréquations horizontale et verticale

Syndicats intercommunaux et régionaux

36. Syndicats intercommunaux et régionaux. Comptes des investissements 2007. Bilans à fin 2007

Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2008

Tableau 1

Communes	Population au 31.12.2007	Coefficient d'impôt en %	Taux maximal sur le revenu (des Frs 180'000)	Taux maximal (en o/oo) sur la fortune (des Frs 500'000)	Impôt foncier en o/oo	Tarif de vente de l'eau (par m3) en francs	Par m3 d'eau en francs	Taxe d'épuration Par facture d'eau en %	Par habitant en francs	Taxe de déchets Par ménage en francs
1 Neuchâtel	32389	62	9.0	2.2	1.5	1.58	1.40	1.40		125
2 Hauteville	2484	9.4	9.4	2.3	2.2	2.10	3.25	2.10		135
3 Saint-Blaise	3122	61	8.8	2.2	1.5	1.00	3.60	3.60		126
4 Marin-Epagnier	4087	52	7.5	1.9	1.5	1.20	2.00	2.00		96
5 Thielle-Wavre	680	70	10.2	2.5	2.5	2.65	7.05	7.05		110
6 Cormaux	1497	8.8	8.8	2.2	1.5	1.65	4.20	4.20		100
7 Cressier	1879	74	10.7	2.7	1.5	2.70	4.20	4.20		130
8 Enedes	287	75	10.9	2.7	1.5	2.70	4.20	4.20	75	120
9 Le Landeron	4315	59	8.6	2.1	1.5	2.20	2.40	2.40		131
10 Lignières	949	68	9.9	2.4	2.4	3.00	3.00	3.00		105
11 Boudry	4905	68	9.9	2.4	1.5	1.20	1.65	1.65		115
12 Cortaillod	4416	63	9.1	2.3	1.5	1.25	3.50	3.50		98
13 Colombier	5392	60	8.7	2.2	1.5	1.40	1.90	1.90		105
14 Auvernier	1553	57	8.3	2.1	1.5	1.15	1.50	1.50		120
15 Pesex	5648	67	9.7	2.4	1.5	1.50	1.30	1.30		100
16 Corcelles-Cormondrache	4405	69	10.0	2.5	2.5	1.75	2.50	2.50		100
17 Bôle	1765	60	8.7	2.2	1.5	1.75	2.50	2.50		120
18 Rochefort	1035	68	9.9	2.4	1.5	2.00	2.40	2.40		85
19 Brot-Dessous	90	65	9.4	2.3	2.3	1.50	-	-		135
20 Bevaix	3753	61	8.8	2.2	1.5	0.90	1.50	1.50		104
21 Gorgier	1851	70	8.7	2.2	1.5	1.90	2.85	2.85		135
22 Saint-Aubin-Sauvies	2460	70	10.2	2.5	2.5	1.95	3.25	3.25		112
23 Fresens	205	55	8.0	2.0	1.5	2.10	2.80	2.80		140
24 Montalchez	213	77	11.2	2.8	2.8	5.50	3.50	3.50		115
25 Vaumarcus	248	77	8.7	2.2	1.5	3.70	3.30	3.30		90
26 Môtiers	825	72	10.4	2.6	1.5	0.80	1.60	1.60		100
27 Couvet	2755	85	12.3	3.1	3.1	1.10	1.55	1.55		117
28 Travers	1226	81	11.7	2.9	1.5	1.10	2.00	2.00		92
29 Noiraigue	506	85	12.3	3.1	1.5	1.10	1.30	1.30		120
30 Boveresse	392	78	11.3	2.8	1.5	1.10	1.70	1.70		120
31 Fleurier	3518	70	10.2	2.5	1.5	1.10	1.30	1.30		100
32 Buttet	601	78	11.3	2.8	1.5	1.70	1.70	1.70		100
33 La Côte-aux-Fées	469	64	9.3	2.3	2.3	2.25	2.55	2.55		100
34 Saint-Sulpice	644	76	11.0	2.7	1.5	1.50	1.50	1.50		100
35 Les Verrières	669	74	10.7	2.7	1.5	2.70	2.40	2.40		75
36 Les Bavards	369	82	11.9	3.0	3.0	2.80	2.80	2.80		80
37 Cerrier	2074	69	10.0	2.5	1.5	2.50	3.00	3.00		120
38 Chézard-Saint-Martin	1709	74	10.7	2.7	1.5	2.20	3.70	3.70		155
39 Dombresson	1628	63	9.1	2.3	2.3	3.10	2.40	2.40		94
40 Villiers	445	70	10.2	2.5	1.5	3.00	4.00	4.00		85
41 Le Pâquier	218	78	11.3	2.8	1.5	2.00	2.40	2.40		145
42 Savagnier	1099	66	9.6	2.4	1.5	2.30	4.10	4.10		100
43 Fémin-Villars-Saules	815	63	9.1	2.3	2.3	3.30	5.50	5.50		95
44 Fontaines	1080	66	9.6	2.4	1.5	2.40	3.00	3.00		110
45 Enolion	104	63	9.1	2.3	1.5	3.50	3.50	3.50		150
46 Fontainemelon	1600	57	8.3	2.1	1.5	1.65	3.00	3.00		109
47 Les Hauts-Genèveys	826	67	9.7	2.4	1.5	2.45	2.90	2.90		155
48 Boudrevillers	745	60	8.7	2.2	2.2	2.80	1.10	1.10		99
49 Valangin	423	62	9.0	2.2	1.5	1.80	2.70	2.70		138
50 Coffrane	623	67	9.7	2.4	1.5	3.80	1.00	1.00		100
51 Les Genèveys/Coffrane	1530	65	9.4	2.3	1.5	1.85	2.90	2.90		132
52 Montmolin	556	61	8.8	2.2	1.5	1.50	1.95	1.95		95
53 Le Locle	10240	68	9.9	2.4	1.5	4.10	1.80	1.80		157
54 Les Brenets	1104	60	8.7	2.2	1.5	2.55	3.00	3.00		130
55 Le Cerneux-Péquignot	330	70	10.2	2.5	2.5	3.10	-	-		138
56 La Brevine	692	73	10.6	2.6	1.5	3.10	55	55		85
57 La Chaux-du-Milieu	437	70	10.2	2.5	1.5	3.10	70	70		95
58 Les Ponts-de-Martel	1277	70	10.2	2.5	1.5	2.40	55	55		150
59 Brot-Plamboz	265	69	10.0	2.5	2.5	2.37	-	-		90
60 La Chaux-de-Fonds	37023	70	10.2	2.5	1.5	1.99	1.33	1.33		139.80
61 Les Planchettes	227	75	10.9	2.7	2.7	3.76	-	-		110
62 La Sagne	968	70	10.2	2.5	1.5	2.15	3.70	3.70		150
Ensemble des communes	169'640	65.3		Nombre de communes	47	62	53	53	5	6
Le coefficient de l'impôt cantonal des personnes physiques est de 130% depuis 2005. L'impôt communal des personnes morales est identique à l'impôt cantonal (100%).										

Impôts communaux perçus en 2007

Tableau 2

	Personnes physiques		Dont impôts des frontaliers	Dont impôts à la source	Personnes morales		Impôts fonciers	Total	par habitant
	en francs	par habitant			en francs	par habitant			
1 Neuchâtel	73'132'963	2'258	110'700'387	4'546'108	62'643'339	19'34	2'121'896	137'898'198	4'258
2 Hauteville	6'555'001	2'639	33'184	210'763	499'891	201	1'598	70'564'490	2'841
3 Saint-Blaise	8'945'892	2'865	65'212	189'786	909'477	291	82'862	99'380'031	3'183
4 Marin-Epagnier	6'481'586	1'586	152'504	185'708	83'112'299	2'034	0	14'922'885	3'619
5 Thielle-Wavre	1'895'490	2'787	4'064	19'873	99'201	146	0	19'946'691	2'933
6 Cornaux	2'747'366	1'835	25'332	17'905	11'151'05	745	24'688	3'887'159	2'597
7 Cressier	3'791'093	2'018	16'171	100'590	700'262	373	73'887	4'565'242	2'430
8 Endes	757'734	2'640	0	2'272	13'177	46	1'050	71'1961	2'690
9 Le Landeron	8'754'435	2'029	32'045	70'476	2'580'550	598	0	11'334'985	2'627
10 Lignières	1'988'365	2'095	8'816	39'840	34'236	36	0	20'222'601	2'131
11 Boudry	10'164'445	2'072	172'293	248'376	840'762	171	137'558	11'142'765	2'272
12 Cortaillod	9'936'168	2'250	91'409	171'482	2'191'104	496	85'759	12'213'031	2'766
13 Colombier	11'729'411	2'175	33'485	156'725	471'419	87	159'657	12'360'487	2'292
14 Auvernier	5'767'582	3'714	15'200	11'450	722'347	465	13'908	6'503'837	4'188
15 Pesex	11'292'023	1'999	51'173	411'355	534'930	95	173'440	12'000'393	2'125
16 Corcelles-Cormondrèche	12'286'819	2'789	44'149	51'428	205'848	47	0	12'492'667	2'836
17 Bôle	4'370'758	2'476	21'763	39'474	198'185	112	6'476	45'754'19	2'592
18 Rochefort	2'281'545	2'204	9'884	39'285	33'658	33	8'997	2'324'200	2'246
19 Brot-Dessous	157'323	1'748	0	4'660	15'584	173	0	172'907	1'921
20 Bevaix	8'054'950	2'146	29'186	103'446	367'43	148	0	8'462'164	2'255
21 Gorgier	4'578'444	2'473	3'028	30'011	329'396	178	33'275	494'1115	2'669
22 Saint-Aubin-Sauges	5'825'963	2'388	35'863	166'287	467'892	190	0	6'293'855	2'558
23 Fresens	312'736	1'526	36'492	93	54'098	284	0	366'834	1'789
24 Montalchez	340'648	1'599	0	5'323	1'510	7	230	342'388	1'607
25 Vaumarcus	7'159'20	2'887	0	36'802	367'43	148	0	752'663	3'035
26 Môtiers	2'059'698	2'497	453'854	6'840	273'039	331	0	2'332'737	2'828
27 Couvet	5'668'172	2'057	217'987	109'198	149'211	54	0	5817'383	2'112
28 Travers	2'211'290	1'804	10'173	39'163	70'338	57	11'727	2'293'355	1'871
29 Noiraigue	838'113	1'656	11'114	6'533	21'600	43	0	859'713	1'699
30 Boveresse	616'320	1'572	2'931	-3'340	886'36	226	0	704'956	1'798
31 Fleurier	6'317'895	1'796	431'269	69'968	2'121'105	603	41'664	8'480'664	2'411
32 Buttet	104'7693	1'743	70'239	9'536	191'011	318	0	1238'704	2'061
33 La Côte-aux-Fées	922'792	1'968	120'642	13'448	249'403	532	0	1'172'195	2'499
34 Saint-Sulpice	11'42'870	1'775	49'809	16'339	91'994	143	4'502	12'393'666	1'924
35 Les Verrières	1'121'268	1'676	43'691	0	39'530	59	3'815	1'164'613	1'741
36 Les Bavauds	523'078	1'418	9'719	0	84'70	23	0	531'548	1'441
37 Cernier	4'296'290	2'071	16'879	51'281	134'786	65	12'327	4443'413	2'142
38 Chézard-Saint-Martin	3'827'581	2'240	12'018	23'249	82'196	48	8'320	3918'087	2'293
39 Dombresson	2'781'726	1'709	13'331	19'275	279'108	171	0	3'060'834	1'880
40 Villiers	858'886	1'930	4'863	14'596	30'557	69	0	889'443	1'999
41 Le Pâquier	505'406	2'318	0	1'934	210'71	97	0	526'477	2'415
42 Savagnier	2'192'806	1'995	5'773	36'612	29'181	27	0	2221'987	2'022
43 Fenin-Villars-Saulles	1'842'314	2'261	4'364	10'755	13'085	16	0	1855'399	2'277
44 Fontaines	2'459'069	2'277	175'748	36'670	401'064	371	10'514	28'706'47	2'658
45 Enolon	219'097	2'107	1'460	0	18'924	182	0	238'021	2'289
46 Fontainemelon	3'225'450	2'016	291'637	94'637	183'6617	1'148	76'761	5138'828	3'212
47 Les Hauts-Genèvevs	1'853'324	2'244	5'074	27'117	54'408	66	384	1908'116	2'310
48 Boudrevilliers	1'535'277	2'061	39'573	31'564	118'564	159	0	1653'841	2'220
49 Valangin	832'335	1'968	2'112	44'70	38'599	91	0	870'934	2'059
50 Coffrane	1'253'509	2'012	878	22'275	25'765	41	632	12'79'906	2'054
51 Les Genèvevs/Coffrane	2'866'979	1'887	118'975	82'633	541'027	354	279	3428'285	2'241
52 Montmolin	1'439'129	2'588	31'773	14'735	50'166	90	1'603	1490'898	2'681
53 Le Locle	21'827'929	2'132	39'77478	670'632	12'663'065	1'237	249'456	34'740'450	3'393
54 Les Brenets	3'441'031	3'117	1'330'664	31'115	877'480	795	0	43'185'11	3'912
55 Le Cernex-Péquignot	643'497	1'950	11'847	3'981	28'833	87	0	672'330	2'037
56 La Brevine	1'140'429	1'648	17'286	2'716	35'056	51	633	11'176'118	1'700
57 La Chaux-du-Milieu	892'269	2'042	18'662	10'767	20'470	47	3'293	915'972	2'096
58 Les Ponts-de-Martel	2'744'877	2'149	115'403	20'791	171'023	134	4'021	2919'921	2'287
59 Brot-Plamboz	388'542	1'466	2'858	3'504	63'923	241	0	452'465	1'707
60 La Chaux-de-Fonds	76'807'003	2'075	7428'868	2486'807	23'827'882	644	1442'705	102'077'590	2'757
61 Les Planchettes	339'903	1'497	2'306	1'240	78'493	346	0	418'396	1'843
62 La Sagne	1'847'163	1'908	71'295	21'581	120'510	124	5'106	1972'779	2'038
Ensemble des communes	367'415'670	2'174	17'045'993	10'852'140	128'250'468	759	41835'712	500'501'850	2'961
Chiffres de 2006	348'057'987	2'060	19'138'890	6'000'673	108'171'214	640	4897'607	461'126'808	2'729

Tableau 3

Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2007. Coefficients d'impôt 2007 et 2008

	Impôt d'Etat (personnes physiques et morales)	Revenu fiscal (RF) (impôt d'Etat par habitant)	IRF = Revenu fiscal relatif (RFR)	Impôts communaux personnes physiques selon critères calcul ICF	Impôt d'Etat personnes physiques selon critères calcul ICF	ICF = Effort fiscal en %	Coefficients d'impôt 2007	Coefficients d'impôt 2008	Variations en 2008
1	Neuchâtel	209'100'471	6456	67'516'468	12481879	47,2356	62	62	62
2	Hauterive	13'010'092	5'238	6'311'054	18'052'947	48,1411	65	65	65
3	Saint-Blaise	19'044'562	6'100	8'690'894	17'348'242	35,4121	47	52	5
4	Marin-Epagnier	26'036'515	6'371	18'711'554	32'034'07	58,4239	76	70	-6
5	Thielle-Wavre	3'309'055	4'866	2'704'129	6'080'868	44,4695	58	61	3
6	Comaux	7'222'463	4'825	3'673'732	6'453'983	56,9219	74	74	74
7	Cressier	7'237'741	3'852	7'554'462	1'332'633	56,6895	75	75	75
8	Ennes	1'346'023	4'690	865'91914	18'987'620	45,5661	59	59	59
9	Le Landeron	21'623'896	5'011	19'397'709	37'567'524	51,6357	68	68	68
10	Limières	3'800'852	4'005	9'743'776	18'528'052	52,5893	68	68	68
11	Boudry	19'516'402	3'979	9'673'276	20'007'763	48,3476	63	63	63
12	Cortallod	22'293'971	5'048	11'539'201	25'108'022	45,9592	60	60	60
13	Colombier	25'713'708	4'769	5'740'932	13'012'976	44,1170	57	57	57
14	Auvernier	13'750'511	8'854	10'829'495	21'020'253	51,5193	67	67	67
15	Peseux	21'698'547	3'842	12'191'242	21'997'697	55,4205	72	69	-3
16	Corcelles-Cormondrèche	22'255'931	5'052	4'309'522	9'280'363	46,4370	60	60	60
17	Bole	9'484'738	5'374	2'232'376	4'838'542	46,1374	59	68	9
18	Rochefort	4'880'848	4'716	152'663	304'637	50,1133	65	65	65
19	Brot-Dessous	320'119	3'557	7'922'318	16'891'549	46,9011	61	61	61
20	Bevaix	17'343'209	4'621	4'545'406	9'949'065	45,6868	60	60	60
21	Gorgier	10'305'216	5'567	5'623'813	10'431'274	53,9130	70	70	70
22	Saint-Aubin-Sauges	10'954'224	4'453	276'150	651'640	42,3777	55	55	55
23	Presens	705'738	3'443	335'324	644'590	52,0213	77	77	77
24	Montalchez	646'231	3'034	679'118	14'891'175	45,6036	60	60	60
25	Vauxmarcus	1'524'409	6'147	1'599'004	2'815'352	56,7959	75	75	75
26	Môtiers	3'094'947	3'751	5'340'987	7'983'373	66,9014	85	85	85
27	Couvret	8'167'848	2'965	2'161'954	3'407'265	63,4513	83	83	83
28	Travers	3'484'097	2'842	820'466	12'611'801	65,0234	85	85	85
29	Noiratque	1'290'322	2'550	616'729	10'632'203	58,5575	78	78	78
30	Boveresse	1'141'988	2'913	581'6658	11'123'193	52,2931	70	70	70
31	Fleurier	13'278'555	3'775	967'917	16'740'11	57,8203	78	78	78
32	Buttes	1'866'330	4'162	788'702	16'948'67	46,5347	59	64	64
33	La Côte-aux-Fées	1'952'002	4'059	10'767'21	18'147'82	59,3306	74	74	74
34	Saint-Sulpice	1'913'405	2'971	11'775'77	18'327'60	58,7982	74	74	74
35	Les Verrières	1'883'907	2'816	800'486	800'486	64,1309	82	82	82
36	Les Bavauds	810'868	2'197	4'228'130	7'978'247	52,9957	69	69	69
37	Cernier	8'145'803	3'928	3'792'314	6'746'147	56,2145	74	74	74
38	Chézard-Saint-Martin	6'836'447	4'000	2'749'120	5'660'165	48,5696	63	63	63
39	Dombresson	5'959'875	3'661	839'428	1'566'356	53,9355	70	70	70
40	Villiers	1'590'146	3'573	503'473	848'476	59,3385	78	78	78
41	Le Pâquier	871'409	3'997	2'150'421	4'455'106	48,2687	63	63	63
42	Savaudner	4'486'267	4'082	1'827'195	3'785'437	48,2691	66	66	66
43	Fenin-Vilars-Saules	3'792'807	4'654	2'246'651	4'435'184	50,6552	66	66	66
44	Fontaines	4'817'426	4'461	21'637	481'787	45,1728	60	60	60
45	Engollon	5'007'25	4'815	2'839'176	6'476'051	43,8412	57	57	57
46	Fontainemelon	8'389'438	5'243	1'821'132	3'516'821	51,7835	67	67	67
47	Les Hauts-Geneveys	3'575'285	4'328	14'641'140	31'641'881	46,2621	60	60	60
48	Boudrevilliers	3'283'875	4'408	825'754	1'605'224	51,4416	65	65	65
49	Valanain	1'644'375	3'887	1'230'356	2'379'011	51,7171	67	67	67
50	Coiffrane	2'407'446	3'864	2'686'370	5'420'237	49,5434	65	65	65
51	Les Geneveys/Coiffrane	5'960'175	3'896	1'421'221	3'076'464	46,1966	61	61	61
52	Montmolin	3'127'883	5'626	17'179'819	32'170'503	53,4024	70	68	-2
53	Le Locle	45'088'607	4'403	20'799'252	44'872'250	46,3369	60	60	60
54	Les Brenets	5'373'382	4'867	62'7869	1'168'343	53,7402	70	70	70
55	Le Cernex-Péquignot	1'200'511	3'638	1'120'428	1'989'512	56,3167	73	73	73
56	La Brevine	2'028'570	2'931	862'841	1'544'384	55,8696	72	70	-2
57	La Chaux-du-Milieu	1'568'942	3'590	2'608'684	47'296'14	55,1564	72	70	-2
58	Les Ponts-de-Martel	4'908'436	3'844	382'180	724'098	52,7802	69	69	69
59	Brot-Plamboz	788'157	2'974	66'891'328	129'139'134	51,7979	70	70	70
60	La Chaux-de-Fonds	154'393'935	4'170	336'357	581'488	57,8442	80	75	-5
61	Les Planchettes	660'623	2'910	1'754'288	3'254'148	49,8101	(2007)	70	70
62	La Sagne	3'379'660	3'491	339'517'540	681'624'446	53,9093	(2007)	70	70
	Ensemble des communes	816'790'147	4'815	324'258'972	653'252'096	49,6376	64.1 (2006)	65.5 (2008)	15 communes
	Chiffres de 2006	765'803'627	4'531				64.1 (2007)	65.5 (2007)	14 communes

Coefficient d'impôt - Effort fiscal - Revenu fiscal - Coefficient et revenu fiscal inverse en 2007

	Coefficient d'impôt	Coefficient d'impôt relatif (CIR)	Effort fiscal (EF)	Effort fiscal relatif (EFR)	Effort fiscal relatif inverse (EFR)	Revenu fiscal (l'impôt d'Etat par habitant)	Revenu fiscal relatif (RFR)	Revenu fiscal relatif inverse (RFR)	CIR+RFR
1 Neuchâtel	62	95	47.2	95	105	6'456	134	75	85
2 Hauteville	65	99	50.6	102	103	5'238	109	92	96
3 Saint-Blaise	61	93	48.1	97	103	6'100	127	79	86
4 Marin-Epagnier	47	72	35.4	71	141	6'371	132	76	74
5 Thielle-Wavre	76	116	58.4	117	85	4'866	101	99	108
6 Cornaux	58	89	44.5	89	112	4'825	100	100	94
7 Cressier	74	113	56.9	114	88	3'852	80	125	119
8 Ennes	75	115	56.7	114	88	4'890	97	103	109
9 Le Landeron	59	90	45.6	91	109	5'011	104	96	93
10 Lignières	68	104	51.6	104	96	4'005	83	120	112
11 Boudry	68	104	52.6	106	95	3'979	83	121	112
12 Cortaillod	63	96	48.3	97	103	5'048	105	95	96
13 Colombier	60	92	46.0	92	108	4'769	99	101	96
14 Auvornier	57	87	44.1	89	113	8'854	184	54	71
15 Pesoux	67	102	51.5	103	97	3'842	80	125	114
16 Corcelles-Cormondrèche	72	110	55.4	111	90	5'052	105	95	103
17 Boile	60	92	46.4	93	107	5'374	112	90	91
18 Rochefort	59	90	46.1	93	108	4'716	98	102	96
19 Brot-Dessous	65	99	50.1	101	99	3'557	74	135	117
20 Bevaix	61	93	46.9	94	106	4'621	96	104	99
21 Gorgier	60	92	45.7	92	109	5'567	116	86	89
22 Saint-Aubin-Sauges	70	107	53.9	108	92	4'453	92	108	108
23 Fresens	55	84	42.4	85	118	3'443	72	140	112
24 Montalchez	77	118	52.0	104	96	3'034	63	159	138
25 Vaumarcus	60	92	45.6	92	109	6'147	128	78	85
26 Môtiers	75	115	56.8	114	88	3'751	78	128	121
27 Couvet	85	130	66.9	134	74	2'965	62	162	146
28 Travers	83	127	63.5	127	79	2'842	59	169	148
29 Noiraigue	85	130	65.0	131	77	2'550	53	189	159
30 Boveresse	78	119	58.6	118	85	2'913	60	165	142
31 Fleurier	70	107	52.3	105	95	3'775	78	128	117
32 Buttet	78	119	57.8	116	86	3'105	64	155	137
33 La Côte-aux-Fées	59	90	46.5	93	107	4'162	86	116	103
34 Saint-Sulpice	74	113	59.3	113	84	2'971	62	138	138
35 Les Verrières	74	113	58.8	118	85	2'816	58	171	142
36 Les Bavards	82	125	64.1	129	78	2'197	46	219	172
37 Cernier	69	105	53.0	106	94	3'928	82	123	114
38 Chézard-Saint-Martin	74	113	56.2	113	89	4'000	83	120	117
39 Dombresson	63	96	48.6	98	103	3'661	76	135	114
40 Villiers	70	107	53.9	108	92	3'573	74	132	121
41 Le Pâquier	78	119	59.3	119	84	3'997	83	120	120
42 Savaonier	63	96	48.3	97	103	4'082	85	118	107
43 Fenin-Vilars-Saules	63	96	48.3	97	103	4'654	97	103	100
44 Fontaines	66	101	50.7	102	98	4'461	93	108	104
45 Engollon	60	92	45.2	91	110	4'815	100	100	96
46 Fontainemelon	57	87	43.8	88	114	5'243	109	92	89
47 Les Hauts-Genèveys	67	102	51.8	104	96	4'328	90	111	107
48 Boudevillers	60	92	46.3	93	108	4'408	92	109	100
49 Valangin	65	99	51.4	103	97	3'887	81	124	112
50 Coffrane	60	92	45.7	92	104	3'864	80	125	113
51 Les Genèveys/Coffrane	65	99	49.5	99	101	3'896	81	124	111
52 Montmolin	61	93	46.2	93	108	5'626	117	86	89
53 Le Locle	70	107	53.4	107	93	4'403	91	108	108
54 Les Breneis	60	92	46.3	93	107	4'867	101	99	95
55 Le Cerneux-Péquignot	70	107	53.7	108	93	3'638	76	132	120
56 La Brevine	73	111	56.3	113	88	2'931	61	164	138
57 La Chaux-du-Milieu	72	110	55.9	112	90	3'590	75	134	122
58 Les Ponts-de-Martel	72	110	55.2	111	90	3'844	80	125	118
59 Brot-Plamboz	69	105	52.8	106	94	2'974	62	162	134
60 La Chaux-de-Fonds	70	107	51.8	104	96	4'170	87	115	111
61 Les Planchettes	80	122	57.8	116	86	2'910	60	165	144
62 La Sagne	70	107	53.9	108	92	3'491	73	138	122
Moyenne ensemble des communes	65.5	100	49.8	100	100	4'815	100	100	100
Chiffres de 2006	65.3		49.6			4'531			

Tableau 4

Tableau 5 Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leur combinaison en 2007

Commune	CIR	Effort fiscal	EFR	Revenu fiscal	RFR	Coefficient et revenu fiscal inverse	CIR+RFR1	Effort fiscal et revenu fiscal inverse	EFR+RFR1
1 Marin-Epaquier	72	1 Marin-Epaquier	71	1 Auvernier	184	1 Auvernier	2	1 Auvernier	71
2 Fresens	84	2 Neuchâtel	85	2 Neuchâtel	134	2 Marin-Epaquier	74	2 Marin-Epaquier	73
3 Auvernier	87	3 Fontainemelon	88	3 Marin-Epaquier	132	3 Neuchâtel	85	3 Neuchâtel	86
4 Fontainemelon	87	4 Auvernier	89	4 Vaumarcs	128	4 Vaumarcs	85	4 Vaumarcs	85
5 Cornaux	89	5 Cornaux	90	5 Saint-Blaise	127	5 Saint-Blaise	86	5 Saint-Blaise	88
6 Landeron	90	6 Landeron	91	6 Montmolin	117	6 Gorgier	89	6 Gorgier	89
7 Rochefort	90	7 Le Landeron	92	7 Gorgier	116	7 Montmolin	89	7 Montmolin	89
8 La Côte-aux-Fées	90	8 Vaumarcs	92	8 Bôle	112	8 Fontainemelon	89	8 Fontainemelon	90
9 Colombier	92	9 Gorgier	92	9 Fontainemelon	109	9 Bôle	91	9 Bôle	91
10 Bôle	92	10 Colombier	92	10 Hauterive	109	10 Le Landeron	93	10 Le Landeron	94
11 Gorgier	92	11 Rochefort	93	11 Corcelles-Cormondrèche	105	11 Cornaux	94	11 Cornaux	95
12 Vaumarcs	92	12 Montmolin	93	12 Cortailod	105	12 Les Brenets	95	12 Enqollon	95
13 Enqollon	92	13 Boudevillers	93	13 Le Landeron	104	13 Hauterive	96	13 Les Brenets	96
14 Boudevillers	92	14 Les Brenets	93	14 Les Brenets	101	14 Cortailod	96	14 Cortailod	96
15 Les Brenets	92	15 Bôle	93	15 Thielle-Wavre	101	15 Enqollon	96	15 Colombier	97
16 Saint-Blaise	93	16 La Côte-aux-Fées	93	16 Cornaux	100	16 Rochefort	96	16 Hauterive	97
17 Bevaix	93	17 Bevaix	94	17 Enqollon	100	17 Colombier	96	17 Rochefort	97
18 Montmolin	93	18 Neuchâtel	95	18 Colombier	99	18 Bevaix	99	18 Bevaix	99
19 Neuchâtel	95	19 Saint-Blaise	97	19 Rochefort	98	19 Fenin-Vilars-Saulès	100	19 Fenin-Vilars-Saulès	100
20 Cortailod	96	20 Savagnier	97	20 Enqes	97	20 Boudevillers	100	20 Boudevillers	101
21 Dombresson	96	21 Fenin-Vilars-Saulès	97	21 Fenin-Vilars-Saulès	97	21 Corcelles-Cormondrèche	103	21 Corcelles-Cormondrèche	103
22 Savagnier	96	22 Cortailod	97	22 Bevaix	96	22 La Côte-aux-Fées	103	22 La Côte-aux-Fées	106
23 Fenin-Vilars-Saulès	96	23 Dombresson	98	23 Fontaines	93	23 Fontaines	104	23 Fontaines	105
24 Hauterive	99	24 Les Geneveys/Coffrane	99	24 Saint-Aubin-Sauges	92	24 Saint-Aubin-Sauges	107	24 Savagnier	107
25 Brot-Dessous	99	25 Brot-Dessous	101	25 Boudevillers	92	25 Hauts-Geneveys	107	25 Les Hauts-Geneveys	108
26 Valangin	99	26 Hauterive	102	26 Le Locle	90	26 Thielle-Wavre	108	26 Thielle-Wavre	108
27 Les Geneveys/Coffrane	99	27 Fontaines	102	27 Les Hauts-Geneveys	96	27 Saint-Aubin-Sauges	108	27 Saint-Aubin-Sauges	108
28 Fontaines	101	28 Valangin	103	28 La Chaux-de-Fonds	87	28 Le Locle	108	28 Enges	108
29 Peseux	102	29 Peseux	103	29 La Côte-aux-Fées	86	29 Enges	109	29 Le Locle	108
30 Les Hauts-Geneveys	102	30 Lignières	104	30 Savagnier	85	30 La Chaux-de-Fonds	111	30 La Chaux-de-Fonds	110
31 Coffrane	102	31 Coffrane	104	31 Lignières	83	31 Les Geneveys/Coffrane	111	31 Les Geneveys/Coffrane	112
32 Lignières	104	32 Les Hauts-Geneveys	104	32 Chézard-Saint-Martin	83	32 Valangin	112	32 Lignières	112
33 Boudry	104	33 La Chaux-de-Fonds	104	33 Le Pâquier	83	33 Fresens	112	33 Fresens	112
34 Cernier	105	34 Montalchez	104	34 Boudry	83	34 Lignières	112	34 Boudry	113
35 Brot-Plamboz	105	35 Fleurier	105	35 Cernier	82	35 Boudry	112	35 Valangin	114
36 Saint-Aubin-Sauges	107	36 Boudry	106	36 Les Geneveys/Coffrane	81	36 Coffrane	113	36 Coffrane	114
37 Fleurier	107	37 Brot-Plamboz	106	37 Valangin	81	37 Peseux	114	37 Peseux	114
38 Villiers	107	38 Cernier	106	38 Coffrane	80	38 Dombresson	114	38 Cernier	114
39 Le Locle	107	39 Le Locle	107	39 Cressier	80	39 Cernier	114	39 Dombresson	115
40 Le Cerneux-Péquignot	107	40 Le Cerneux-Péquignot	108	40 Le Cerneux-Péquignot	80	40 Chézard-Saint-Martin	117	40 Fleurier	116
41 La Chaux-de-Fonds	107	41 La Sagne	108	41 Peseux	80	41 Fleurier	117	41 Chézard-Saint-Martin	117
42 La Sagne	107	42 Saint-Aubin-Sauges	108	42 Fleurier	78	42 Brot-Dessous	117	42 Brot-Dessous	118
43 Corcelles-Cormondrèche	110	43 Villiers	108	43 Villiers	78	43 Les Ponts-de-Martel	118	43 Les Ponts-de-Martel	118
44 La Chaux-du-Milieu	110	44 Les Ponts-de-Martel	111	44 Dombresson	76	44 Cressier	119	44 Cressier	120
45 Les Ponts-de-Martel	110	45 Corcelles-Cormondrèche	111	45 Le Cerneux-Péquignot	76	45 Le Cerneux-Péquignot	120	45 Le Pâquier	120
46 La Brévine	111	46 La Chaux-du-Milieu	112	46 La Chaux-du-Milieu	75	46 Le Pâquier	120	46 Le Cerneux-Péquignot	120
47 Cressier	113	47 Chézard-Saint-Martin	113	47 Villiers	74	47 Villiers	121	47 Môtiers	121
48 Saint-Sulpice	113	48 La Brévine	113	48 Brot-Dessous	74	48 Môtiers	121	48 Villiers	122
49 Les Verrières	113	49 Enges	114	49 La Sagne	73	49 La Chaux-du-Milieu	122	49 La Sagne	123
50 Chézard-Saint-Martin	113	50 Môtiers	114	50 Fresens	72	50 La Sagne	122	50 La Chaux-du-Milieu	123
51 Enges	115	51 Cressier	114	51 Buttes	64	51 Brot-Plamboz	134	51 Montalchez	132
52 Môtiers	115	52 Buttes	116	52 Montalchez	63	52 Buttes	137	52 Brot-Plamboz	134
53 Thielle-Wavre	116	53 Les Planchettes	116	53 Brot-Plamboz	62	53 Saint-Sulpice	138	53 Buttes	136
54 Montalchez	118	54 Thielle-Wavre	117	54 Saint-Sulpice	62	54 La Brévine	138	54 La Brévine	139
55 Boveresse	119	55 Boveresse	118	55 Couvet	62	55 Montalchez	138	55 Saint-Sulpice	141
56 Buttes	119	56 Les Verrières	118	56 La Brévine	61	56 Les Verrières	142	56 Les Planchettes	141
57 Le Pâquier	119	57 Saint-Sulpice	119	57 Boveresse	60	57 Boveresse	142	57 Boveresse	141
58 Les Planchettes	122	58 Le Pâquier	119	58 Les Planchettes	60	58 Les Planchettes	144	58 Les Verrières	145
59 Les Bavards	125	59 Travers	127	59 Travers	58	59 Couvet	146	59 Couvet	148
60 Travers	127	60 Les Bavards	129	60 Les Verrières	58	60 Travers	148	60 Travers	148
61 Couvet	130	61 Noiraigue	131	61 Noiraigue	53	61 Noiraigue	159	61 Noiraigue	160
62 Noiraigue	130	62 Couvet	134	62 Les Bavards	46	62 Les Bavards	172	62 Les Bavards	174
Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100

CIR: Coefficient d'impôt relatif. EFR: Effort fiscal relatif (rapport entre impôt communal personnes physiques et impôt d'Etat dans la commune personnes physiques). RFR: Revenu fiscal relatif inverse (impôt d'Etat par habitant).

Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2007

Tableau 6

	Charges	Amortissements supplémentaires	Charges "réelles"	Revenus	Impôt personnes physiques 2007 (PP)	Total autres sources de revenus	Montant à financer par l'impôt (PPE)	Valeur d'un point d'impôt (PP)	Coefficient d'équilibre par (CE)	Différence C-CE	Commentaires sur le											
1	Neuchâtel	318885297	3021708	323599444	634497965	260149479	557141110	1023387	62	7.6	Principe											
2	Hauterive	12806167	0	12806167	5908031	6917215	51888952	90893	64	6.8	Le but recherché est de calculer le coefficient											
3	Saint-Blaise	18490340	695970	1794370	74500613	11199498	6594382	122141	54	7.0	(CE) permettant de présenter des comptes											
4	Marin-Epagnier	24714593	638197	24076396	24714801	18388241	5238155	125033	47	5.1	de fonctionnement équilibrés.											
5	Thielle-Wavre	3084527	0	3084527	1849759	1399146	1685381	24339	69	6.8												
6	Cornaux	7684728	0	7684728	2483069	2140400	42812	61.1	58	-3.1	Source d'information											
7	Cressier	8374908	0	8374908	3487909	5189954	3184955	47134	67	6.4	Comptes communaux et tableaux de bord											
8	Erdes	1299527	102859	1196669	1339504	728798	585963	9717	60.3	7.5	Impôt des personnes physiques (STI)											
9	Le Landeron	19760528	0	19760528	8174283	12531252	7229276	138547	52	5.9												
10	Lignères	4876584	136131	4740453	1771942	3135744	1605015	26058	61.6	6.8	Analyse											
11	Boudry	29847472	184009	29663463	29900057	207184423	8947929	135065	66.2	6.8	Si l'on décompose le compte de fonctionnement.											
12	Cortailod	24231030	233367	23997663	25585534	16478537	7519126	144556	62	11.0	on distingue deux catégories de charges:											
13	Colombier	21341602	0	21341602	20885264	11022005	11478403	183701	62.5	6.0												
14	Auvernier	10705105	179900	10525205	10847327	5301638	4979516	93011	53.5	5.7	1) Charges de fonctionnement (y compris											
15	Peseux	25648603	0	25648603	25400024	10696805	10945384	159654	68.6	6.7	les amortissements légaux)											
16	Corcelles-Comondrèche	809851	509851	18140687	18862545	11579880	10858022	160832	67.5	7.2	2) Amortissements supplémentaires											
17	Bole	7832375	207609	7624766	7887260	4100488	3742374	66748	56.1	3.9	Les revenus comprennent trois catégories:											
18	Rochefort	4432874	0	4432874	4141981	2037242	2328135	34530	67.4	5.9												
19	Brot-Dessous	305102	0	305102	322711	147164	129555	2264	57.2	6.5												
20	Bevaix	14623391	0	14623391	7486756	6766502	7856989	122734	64.0	6.1	1) Autres revenus											
21	Gorgier	8295039	0	8295039	7939529	4405247	4760757	73421	64.8	7.0	2) Impôt des personnes morales											
22	Saint-Aubin-Sauges	11466524	940576	10525348	11466839	6221512	4303837	74933	57.4	12.6	3) Impôt des personnes physiques											
23	Fressens	731495	0	731495	740616	320820	311599	5833	53.4	5.5	1.6											
24	Montalchez	898484	0	898484	926943	373255	553688	4847	71.1	7.7	5.9											
25	Vauxmarcus	1340776	0	1340776	1357387	599840	347796	57547	58.3	6.0	1.7											
26	Môtiers	3885082	167327	4091612	1574757	2516855	1200900	20997	57.2	7.5	17.8											
27	Couvret	12444759	501450	11940309	12628449	4990943	7637606	4302703	58717	73.3	8.5	11.7										
28	Travers	4723177	463538	4259639	4812129	2137020	1584530	29747	61.5	8.3	21.5											
29	Noirvate	2027621	0	2027621	1979464	798514	846671	9394	90.1	8.5	-5.1											
30	Boveresse	1700475	117284	1583191	1711931	621544	1090387	7969	61.8	16.2	16.2											
31	Fleurier	13351490	183225	13168265	13517261	5901228	5552232	84303	65.9	7.0	4.1											
32	Buttes	2905987	30513	2875474	2907006	1023508	1883498	91376	75.6	7.8	2.4											
33	La Côte-aux-Fées	2480451	0	2480451	2261299	694541	1566758	913693	117.2	5.9	-18.6											
34	Saint-Sulpice	2765812	0	2765812	2596493	1046235	1550258	14158	86.0	7.4	-12.0											
35	Les Verrières	3975039	0	3975039	3799485	1069886	1265440	14458	87.5	7.4	-13.5											
36	Les Bavauds	2019983	0	2019983	1965778	535175	589280	6527	90.3	8.2	-8.3											
37	Cernier	7928716	92894	7835822	8519267	4093098	3369653	58744	57.4	6.9	11.6											
38	Chézard-Saint-Martin	7272658	0	7272658	7277904	3598669	3593423	48631	73.9	7.4	0.1											
39	Dombresson	6257762	0	6257762	5831314	2627133	3053581	41701	73.2	6.3	-10.2											
40	Villiers	1622185	0	1622185	1592213	815437	845409	11649	72.6	7.0	-2.6											
41	Le Pâquier	1429106	0	1429106	1319688	487430	576848	5993	96.3	7.8	-18.3											
42	Savaanier	4196911	0	4196911	4132936	2051301	2081635	32560	65.0	6.3	-2.0											
43	Finin-Vilars-Saulles	3894708	0	3894708	3633792	1771540	1862252	2032456	28120	72.3	6.3	-9.3										
44	Fontaines	4849609	0	4849609	5021968	2089121	1932847	1916762	31653	66.6	5.4	1) Déduction des amortissements supplé-										
45	Engollon	465087	0	465087	431681	213836	217845	3564	69.4	6.0	ment: on obtient ainsi les charges "réelles".											
46	Fontainemelon	7684555	645975	7038580	8295415	2671037	5624378	1414202	30.2	5.7	26.8											
47	Les Hauts-Genèveys	3457961	0	3457961	3289268	1707002	1582266	1875695	29478	6.7	-6.6											
48	Boudévillers	3488852	0	3488852	3311289	1322023	1989266	1499586	22034	68.1	6.0	-8.1										
49	Valanain	1957544	498095	1459449	1958280	724789	225958	11151	20.3	6.5	44.7											
50	Coffrane	2458651	0	2458651	2487548	1175312	1146419	17542	65.4	6.7	1.6											
51	Les Genèveys/Coffrane	6376811	0	6376811	6394285	2618213	3776073	2600739	40280	64.6	6.5	0.4										
52	Montmolin	2499015	0	2499015	2507576	1333026	1174550	1324465	21853	60.6	6.1	0.4										
53	La Locle	68845961	1867713	66978248	71100371	16783578	12661465	239765	52.8	7.0	17.2											
54	Les Brenets	5746602	500185	5246417	6055259	2016559	4038700	120717	35.9	6.0	24.1											
55	Le Cernex-Péquignot	1114110	123478	990632	1120109	560236	430759	81003	53.8	7.0	16.2											
56	La Brevine	2491766	0	2491766	2511432	1079198	845348	14784	57.2	7.3	15.8											
57	La Chaux-du-Milieu	1525186	10096	1515090	1594183	817174	697916	10792	64.7	7.2	7.3											
58	Les Ponts-de-Martel	5090373	242053	4848320	5158467	2311037	2847430	2000890	32098	62.3	7.2	9.7										
59	Brot-Plamboz	948449	50000	898449	984679	391867	592812	305637	51679	53.8	6.9	15.2										
60	La Chaux-de-Fonds	230081944	0	230081944	230603333	66918573	163684760	66397184	955980	69.5	7.0	0.5										
61	Les Planchettes	797768	15961	781807	842537	354422	293692	4430	63.2	8.0	13.7											
62	La Sagne	4515193	12339	4502854	4520813	1674433	1656474	23920	69.2	7.0	0.8											
Ensemble des communes											1039601268	12586486	1027014782	1049486464	325192527	724293937	302720845	4966199	61.0	6.5	4.52	En arsis oras : communes 19 (31 en 2006) dont
Chiffres de 2006											1029330668	4041086	1021289582	1018642616	314075730	704566886	316722996	4807829	65.88	-0.55	le coefficient d'impôt est insuffisant	

Autres revenus
Impôt personnes
Amortissements
Impôt personnes
Procédure
1) Afin de connaître le montant des charges
de fonctionnement à couvrir par l'impôt des
personnes physiques, on procède de la façon
suivante :
1) Déduction des amortissements supplé-
mentaires du total des charges de fonctionne-
ment: on obtient ainsi les charges "réelles".
2) Déduction de l'impôt personnes physiques:
on obtient le total des autres sources de revenus.
La différence entre les deux soldes précités
donne le montant à financer par l'impôt (PPE)
pour équilibrer le compte de fonctionnement.
Autres revenus
Impôt personnes
Montant à financer
En arsis oras : communes 19 (31 en 2006) dont
le coefficient d'impôt est insuffisant

Tableau 7

Comptes de fonctionnement 2007 - Récapitulation fonctionnelle. Charges

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total	
1	Neuchâtel	24'085'780	221'158'514	41'251'455	63'839'768	6'766'360	21'855'770	28'400'240	13'507'973	52'271'915	44'747'522	318'885'297
2	Hauterive	1'000'742	360'498	26'676'306	1'649'410	76'410	2'340'357	13'750'556	1'559'553	91'845	1'675'990	12'806'167
3	Saint-Blaise	1'356'020	4'118'800	4'112'484	1'536'943	102'910	1'201'261	1'662'803	2'094'272	2'802'751	3'409'016	18'490'340
4	Marin-Epagnier	1'847'962	694'112	6'129'785	1'489'668	127'376	1'717'183	2'170'666	3'362'008	103'574	7'072'259	24'774'593
5	Thielle-Wavre	265'760	62'177	37'296	37'296	23'600	231'285	85'250	692'015	7'107	2'212'219	3'084'527
6	Cornaux	1'181'423	273'902	1'698'087	450'438	49'826	549'373	379'146	1'092'557	1'047'373	7'684'728	8'374'908
7	Cressier	701'488	248'744	2'822'382	319'263	65'387	748'870	889'959	300'002	990'036	2'014'755	3'250'769
8	Eneds	181'727	26'742	326'677	24'786	15'889	101'909	189'471	39'942	39'942	201'475	1'299'527
9	Le Landeron	1'232'240	578'817	47'114'448	1'246'819	147'788	1'766'283	1'106'920	3'106'180	3'250'769	19'670'528	24'816'528
10	Lignères	392'003	135'639	1'549'621	1'390'351	35'292	354'561	392'934	901'744	352'929	4'876'584	6'742'584
11	Boudry	3'559'049	10'900'559	7'935'027	13'966'611	171'644	20'382'585	208'106	6'152'860	6'152'860	29'847'472	39'847'472
12	Collaillon	1'809'362	1'557'789	6'848'920	1'539'991	156'063	16'148'57	120'219	3'321'762	3'390'320	2'790'007	24'231'030
13	Colombier	1'312'024	649'948	8'395'909	843'977	163'549	2'248'970	1'160'156	2'822'762	861'339	3'658'168	21'341'602
14	Auvergnier	731'216	400'602	1'825'770	1'057'101	53'108	662'677	652'990	764'850	957'289	3'599'510	10'705'105
15	Peseux	2'232'889	900'673	6'214'223	1'383'420	177'521	294'533	1'758'136	2'434'296	4'814'900	2'787'228	25'648'603
16	Corcelles-Cormondrache	1'408'935	670'908	5'720'343	552'214	140'043	1'891'038	2'553'940	1'687'492	1'751'546	18'650'538	21'341'602
17	Bôle	624'926	188'266	2'432'216	363'456	60'372	647'125	458'744	904'202	1'060'644	1'094'424	7'832'375
18	Rochefort	352'183	112'607	1'441'093	68'500	33'250	368'525	372'948	456'021	526'183	701'564	4'432'874
19	Brotdessous	93'338	11'890	16'985	5'719	5'489	35'590	35'364	36'649	12'681	51'397	305'102
20	Bevaix	1'024'215	424'668	5'549'879	638'358	126'931	14'702'291	106'631	1'765'964	650'778	1'908'926	14'623'391
21	Gorgier	676'125	352'924	2'932'825	1'533'315	64'422	669'269	583'363	1'191'342	2'102'31	1'461'223	8'295'039
22	Saint-Aubin-Sauces	819'539	404'418	4'218'445	957'331	81'890	945'565	143'292	1'601'297	154'795	814'352	11'465'924
23	Fresens	61'686	16'106	307'904	102'55	9'607	71'442	16'960	114'093	46'982	76'460	731'495
24	Montalchez	80'458	32'198	350'800	34'18	7'903	71'569	132'896	301'666	55'008	898'484	1'340'776
25	Vaultharcus	130'021	20'392	358'122	49'462	9'018	100'568	145'328	238'724	209'26	268'215	3'885'082
26	Môtiers	364'010	100'780	1'432'936	226'868	42'459	337'221	347'284	383'230	277'285	373'009	3'885'082
27	Couvret	1'020'146	1'103'566	3'001'650	1'074'633	128'918	17'124'490	1694'956	1'132'445	654'547	918'408	12'441'759
28	Travers	533'669	216'852	1'621'875	221'592	59'117	447'489	751'655	482'296	68'883	325'769	4'723'177
29	Noiraigue	206'444	842'977	113'751	26'595	113'571	114'546	190'630	114'093	97'775	184'971	2'077'621
30	Boveresse	174'656	70'431	543'842	104'672	20'178	135'972	276'339	86'377	96'755	191'253	17'000'475
31	Fleurier	1'156'057	666'509	4'324'399	1'211'967	171'091	17'158'64	1867'530	931'819	181'755	1'124'499	13'351'490
32	Buttes	296'092	112'130	903'123	101'081	35'836	210'745	256'124	299'913	324'592	366'351	2'905'987
33	La Côte-aux-Fées	316'532	98'973	634'696	211'467	163'814	163'814	360'715	355'126	27'020	278'017	2'480'451
34	Saint-Sulpice	306'412	110'297	1039'462	950'46	32'806	249'426	350'225	465'416	136'498	170'505	2'765'812
35	Les Verrières	389'961	389'408	1076'793	137'914	38'127	429'773	429'773	447'788	447'788	3975'039	3975'039
36	Les Bavauds	215'653	61'522	481'389	68'081	19'258	126'499	292'566	226'259	366'458	192'198	2'019'883
37	Cernier	771'357	353'751	2'418'963	135'125	66'792	1'197'098	606'366	1'460'924	202'249	716'101	7'927'616
38	Chezard-Saint-Martin	485'828	166'350	2'535'707	72'064	54'884	676'372	526'904	1'320'460	541'740	892'359	7'272'658
39	Dombresson	405'971	182'668	2'912'709	94'408	59'551	649'670	520'255	649'670	240'983	326'866	6'257'165
40	Villiers	201'695	101'695	560'744	261'26	11'472	163'804	90'031	231'860	196'344	101'450	1622'185
41	Le Pâquier	153'236	25'470	351'773	116'23	9'644	77'780	904'488	104'464	408'593	196'035	1429'100
42	Savagnier	303'908	156'292	1'682'797	58'063	35'645	354'283	337'338	698'216	254'900	315'469	4'196'911
43	Fenin-Villars-Saules	330'862	159'804	1'262'408	56'524	26'214	317'855	219'099	578'430	241'766	701'726	3'894'708
44	Fontaines	327'002	107'093	1'896'729	100'855	37'475	384'692	325'251	748'148	82'290	840'074	4'849'609
45	Enolun	60'858	15'861	101'445	25'151	4'159	27'537	7'087	74'265	44'495	104'229	465'087
46	Fontainemelon	515'751	412'887	2'206'492	654'952	56'549	853'618	811'612	990'311	137'896	1'044'487	7'684'555
47	Les Hauts-Geneveys	295'944	90'958	1'142'768	34'581	27'319	313'596	474'263	645'259	134'256	299'017	3'457'961
48	Boudévillers	253'601	279'579	1'371'025	47'621	32'959	265'563	249'217	441'115	254'327	293'845	3'488'852
49	Valangin	173'977	293'677	363'773	371'382	13'343	153'088	72'453	191'041	96'408	222'404	1'957'544
50	Coffrane	261'328	102'035	903'387	301'382	18'902	227'316	85'024	352'846	182'946	149'408	2'458'651
51	Les Geneveys/Coffrane	1'271'959	160'998	1'759'237	454'861	46'896	546'360	394'638	1'067'505	131'507	543'210	6'376'811
52	Montmolin	216'369	56'047	873'909	351'173	20'073	195'811	151'541	358'507	70'287	521'358	2'499'015
53	Le Locle	7'310'057	407'478	17'454'704	6'223'372	521'339	50'388'148	364'774	98'143'32	5'004'139	975'7345	68'848'961
54	Les Breneis	527'699	179'202	1'282'968	509'947	98'11	642'366	105'549	734'453	106'352	594'143	5'748'602
55	Le Cerneux-Péquignot	99'354	27'323	575'052	8'349	847	105'667	42'893	49'238	16'851	38'657	11'141'100
56	La Brevine	278'130	95'349	934'887	287'049	20'638	211'662	256'365	168'098	198'27	219'761	2'491'766
57	La Chaux-du-Milieu	159'422	98'047	778'263	280'33	13'672	135'641	72'871	141'115	141'115	173'932	1'525'185
58	Les Ponts-de-Martel	503'257	191'002	1'901'545	342'398	52'657	434'082	444'956	684'900	46'698	488'878	5'090'373
59	Bro-Plamboz	87'095	88'990	378'512	6'668	9'913	83'570	563'37	144'802	85'873	6'649	948'449
60	La Chaux-de-Fonds	20'737'136	178'13632	54'089'641	22'727'92	877'729	23'343'898	24'574'850	32'103'477	435'618	33'333'181	230'081'944
61	Les Planchettes	106'516	39'369	342'180	21'428	1'559	69'314	67'018	24'302	29'244	96'658	797'766
62	La Sagne	441'358	119'835	1'472'782	173'859	35'985	299'735	396'996	531'995	416'475	626'173	4'515'193
Ensemble des communes												
Chiffres de 2006												
88'420'053 60'373'775 238'849'021 115'966'367 11'345'851 88'951'714 92'505'595 107'303'966 143'490'927 103'916'012 103'916'012 103'916'012												
81'696'881 61'620'399 237'576'290 81'439'431 11'381'341 82'894'494 84'581'117 105'461'943 130'771'037 147'907'735 102'533'668												

Tableau 8

Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Revenus

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1	Neuchâtel	15 517 055	6 667 385	11 364 215	34 457 128	4 993 409	4 114 897	90 566 528	53 272 446	171 948 886	323 599 444
2	Hauterive	3 395 571	98 286	659 488	913 673	47	1 304 207	134 707	208 288	7 765 392	12 825 246
3	Saint-Blaise	6 555 503	10 142 9	10 333 429	71 163 1	2 642	4 609	54 959	2 920 423	11 315 208	18 650 101
4	Marin-Epagnier	267 999	2 404 424	2 020 433	782 699	341	116 896	133 631	751 359	17 317 877	24 714 801
5	Thielle-Wavre	53 153	13 415	404 623	0	0	1 320	626 030	34 572	2 115 832	3 248 945
6	Cornaux	17 282 24	416 926	416 926	44 692	2 396	4 014	13 224	11 933 581	4 412 938	7 563 757
7	Cressier	132 359	880 044	880 044	208 975	2 999	28 702	306 016	542 099	5 261 115	8 677 862
8	Enede	31 458	4 384	81 099	5 743	0	426	10 398	54 007	1 004 045	1 339 504
9	Le Landeron	469 676	345 737	884 105	746 455	0	50 168	105 265	3 484 702	12 350 322	20 705 535
10	Lignières	48 517	18 291	429 678	101 168	77	1 490	22 212	2 680 797	2 680 797	4 907 380
11	Boudry	2 058 935	495 992	2 853 035	824 338	763	185 201	159 569	7 025 585	13 593 386	29 900 057
12	Cortaillod	7 152 69	10 750 20	2 206 276	580 076	338	7 613	482 112	301 290 4	3 664 390	25 585 534
13	Colombier	337 123	194 962	2 802 103	6 962	420	142 147	123 044	689 104	14 040 370	20 885 264
14	Avenir	202 318	14 944 40	650 377	670 522	0	2 276	54 271	669 982	7 242 579	10 847 327
15	Peseux	517 526	323 668	1 529 533	577 310	932	7 460 10	146 413	2 094 348	13 891 627	25 400 024
16	Corcelles-Cormondrache	332 640	65 278	1 393 241	2 682	4 600	32 977	404 915	1 174 746	12 922 739	18 867 545
17	Bôle	209 163	55 463	795 830	151 627	4 600	2 631	60 974	1 109 800	4 750 535	7 887 260
18	Rochefort	56 070	46 430	456 087	320	108	1 528	11 370	594 622	2 575 042	4 141 981
19	Brotdessous	6 906	8 297	2 140	398	0	1 289	31 955	19 609	252 117	322 711
20	Bevaix	195 313	114 098	1 984 724	215 896	1 794	47 943	107 210	1 571 746	7 368 688	14 253 258
21	Gorgier	81 395	91 366	1 036 808	56 683	0	2 686	36 457	1 042 765	5 343 479	7 939 529
22	Saint-Aubin-Sauvies	207 336	101 231	1 577 326	523 337	515	28 263	73 749	219 145	7 295 637	11 466 839
23	Fresens	6 689	4 662	116 079	609	0	1 880	102 891	56 393	451 393	740 616
24	Montalchez	20 497	5 523	104 081	1 027	0	10 57	99 455	61 530	633 773	926 943
25	Vaultharcus	31 993	5 413	139 439	13 783	24	374	213 463	30 424	922 474	1 357 387
26	Môtiers	46 892	24 074	422 653	8 964	373	9 071	63 089	315 839	2 876 756	4 091 612
27	Couvret	42 707	31 691 3	659 785	127 198	900	560 459	79 168	809 475	8 868 644	12 628 549
28	Travers	64 963	31 121	374 202	1 918	250	18 28	260 881	228 014	3 767 356	4 812 129
29	Noiraigue	30 589	20 131 7	201 317	8 060	0	7 47	114 634	1 485 372	1 979 464	17 119 931
30	Boveresse	19 414	18 112	191 342	3 860	0	14 30	68 883	120 211	1 268 575	1 711 931
31	Fleurier	123 162	155 752	1 156 603	129 438	522	339 366	329 062	677 956	10 118 762	13 517 261
32	Buttes	52 721	19 112	275 909	162	0	920	41 371	436 995	1 815 200	2 907 006
33	La Côte-aux-Fées	260 39	14 307	179 115	105 534	0	7 16	323 479	298 16	1 532 951	2 261 299
34	Saint-Sulpice	36 121	147 50	281 969	0	0	6 221	246 633	190 500	1 764 309	2 596 493
35	Les Verrières	72 931	286 799	340 290	6 850	0	10 27	367 377	575 750	2 106 820	3 779 485
36	Les Bavauds	22 907	36 28	120 442	7	0	550	25 612	40 291 2	1 178 562	1 966 778
37	Cernier	147 892	192 071	592 557	7 982	0	25 272 6	22 141	286 702	5 844 011	8 519 267
38	Chezard-Saint-Martin	70 638	80 638	815 038	360	0	2 498	95 424	488 199	4 666 562	7 277 904
39	Dombresson	49 163	64 054	1 086 747	10 124	0	5 790	65 438	360 782	3 607 827	5 831 314
40	Villiers	21 003	12 116	1 069	6 960	0	6 24	2 060	250 077	1 128 237	1 592 213
41	Le Pâquier	16 709	6 468	123 707	0	0	311	33 458	353 987	693 450	1 319 688
42	Savagnier	52 638	86 153	454 174	13 752	0	1 531	43 900	2 556 70	2 693 210	4 132 936
43	Fenin-Vilars-Sauvies	35 050	80 049	335 476	507	0	4 110	29 799	2 337 03	2 392 204	3 633 792
44	Fontaines	85 162	35 966	564 593	7 463	0	1 507	48 378	133 294	3 526 839	5 021 968
45	Enolun	16 472	2 958	839	461	194	132	0	38 580	313 587	431 681
46	Fountainmelon	84 082	325 175	613 273	9 995	167	198 003	69 000	241 947	5 843 867	8 295 415
47	Les Hauts-Genèvevies	33 695	16 089	338 079	0	0	1 228	79 179	2 10 080	2 061 274	3 289 268
48	Boudrevilliers	45 152	193 001	518 252	2 477	0	42	48 326	273 521	1 889 285	3 311 289
49	Valangin	19 436	504 919	4 600	26 157	0	0	17 500	30 461	1 093 281	1 958 280
50	Coffrane	51 780	24 464	394 804	12 500	0	1 208	314 267	235 973	1 450 370	2 487 548
51	Les Genèvevies/Coffrane	84 972	63 722	461 630	72 255	0	2 189	55 138	237 527	3 647 438	6 394 285
52	Montmolin	32 989	24 254	305 831	40	0	827	36 144	104 280	1 675 302	2 507 576
53	Le Locle	538 809	984 000	8 003 242	1 688 142	275 223	379 433	211 561	6 489 705	44 720 320	71 100 371
54	Les Brenets	71 836	63 108	282 273	70 574	144	196 028	67 751	178 790	4 525 112	6 058 259
55	Le Cerneux-Péquignot	8 091	5 926	155 389	0	0	489	31 16	25 007	880 944	1 120 109
56	La Brevine	54 641	110 176	309 026	23 298	103	50 19	24 988	52 765	1 907 951	2 511 432
57	La Chaux-du-Milieu	12 876	51 252	251 285	881	64	1 409	46 415	298 18	1 199 541	1 594 183
58	Les Ponts-de-Martel	96 671	294 351	485 775	77 778	3 659	1 893	38 362	664 053	3 691 779	5 168 467
59	Bro-Plamboz	5 460	62 133	93 290	0	0	379	33 675	54 000	594 866	984 679
60	La Chaux-de-Fonds	19 368 746	6 987 508	19 956 507	3 315 410	225 887	7 276 578	4 749 100	8 565 536	133 449 230	230 603 333
61	Les Planchettes	16 902	5 547	100 623	6 437	336	532	24 661	45 781	641 718	842 573
62	La Saagne	50 972	23 276	388 783	103 549	1 109	1 405	84 917	491 119	2 894 978	4 520 813
	Ensemble des communes	45 827 321	21 378 199	76 661 609	47 446 827	5 520 000	16 079 907	181 666 554	109 868 888	617 023 255	1 049 486 464
	Chiffres de 2006	35 734 238	22 157 839	71 289 265	20 190 541	5 591 282	16 206 269	18 348 805	147 335 586	590 544 471	1 018 642 610

Tableau 9

Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1	Neuchâtel	-8'568'725	-15'491'219	-29'887'240	-1'772'951	-1'774'073	-19'343'719	-1'200'478	1'000'531	127'101'364	47'141'147
2	Hauterive	-661'171	-262'212	-2'016'818	-735'737	-1'036'363	-1'240'349	-157'966	116'443	60'894'02	19'079
3	Saint-Blaise	-7'005'147	-3'104'51	-3'079'055	-825'312	-1'002'268	-1'607'844	-244'004	317'672	7'906'192	159'761
4	Marin-Epagnier	-1'579'963	-453'688	-4'109'351	-7'06'969	-1'270'335	-2'037'035	-2'78'867	647'785	10'245'618	208
5	Thielle-Wavre	-2'126'607	-48'762	-1'063'195	-37'296	-2'36'000	-229'965	-85'250	27'465	19'036'13	164'418
6	Cornaux	-608'599	-192'614	-405'767	-4'057'614	-47'430	-365'922	-150'643	10'1024	3'365'565	-130'971
7	Cressier	-569'129	-1'08'533	-1'942'338	-1'102'78	-62'388	-720'168	-583'943	242'097	4'271'079	302'954
8	Eneds	-150'269	-22'358	-245'578	-19'042	-15'689	-101'483	-43'166	14'065	802'370	39'977
9	Le Landeron	-762'564	-233'080	-3'827'343	-500'364	-147'788	-1'171'615	-344'159	378'522	909'953	945'007
10	Lignères	-343'486	-1'173'348	-3'786'7	-37'867	-1'173'348	-370'722	-50'551	130'531	2'328'468	307'96
11	Boudry	-1'500'114	-594'072	-5'081'992	-572'273	-1'708'81	-1'853'057	-1'921'492	871'850	11'334'218	52'585
12	Cortaillod	-482'769	-1'642'644	-959'915	-156'725	-1'607'244	-719'907	-308'798	274'070	11'051'529	1'354'504
13	Colombier	-974'901	-454'986	-5'993'806	-837'015	-1'631'29	-2'106'823	-1'037'112	602'965	10'382'202	-456'338
14	Auvergnier	-528'898	-251'162	-1'175'393	-386'579	-53'108	-660'401	-94'868	248'281	3'643'069	142'222
15	Peseux	-17'153'363	-577'005	-4'684'690	-806'110	-176'589	-2'199'307	-1'611'723	757'757	11'104'399	-248'579
16	Corcelles-Cormondrache	-1'076'295	-507'630	-4'327'102	-549'532	-140'043	-2'149'025	-378'752	27'254	11'171'193	212'007
17	Bôle	-415'763	-132'803	-1'636'386	-211'829	-644'494	-396'770	-157'565	49'156	316'561	54'885
18	Rochefort	-296'113	-68'177	-985'006	-33'142	-366'997	-361'578	-55'617	68'439	1873'478	-290'893
19	Brot-Dessous	-864'32	-3'593	-14'845	-5'489	-35'590	-34'075	-4'694	6'928	200'720	17'609
20	Bevaix	-828'902	-310'570	-3'565'155	-422'462	-125'037	-1422'348	-956'271	86'090	7'368'740	-370'133
21	Gorgier	-594'730	-261'558	-1'896'017	-96'632	-644'22	-666'583	-148'577	37'659	3'882'256	-355'510
22	Saint-Aubin-Sauvies	-612'203	-339'187	-2'641'119	-433'994	-81'375	-917'302	-160'997	64'350	6'481'285	915
23	Fresens	-54'997	-11'424	-191'825	-9'646	-9'607	-69'562	-16'960	9'411	374'933	9'121
24	Montalchez	-59'961	-26'675	-246'719	-2'391	-7'903	-70'512	-33'441	6'022	500'205	28'459
25	Vaulamarcus	-98'028	-14'979	-218'683	-356'679	-8'994	-100'194	-145'328	9'498	654'259	16'611
26	Môtiers	-317'118	-767'06	-1'101'283	-217'904	-42'086	-328'150	-284'195	46'616	2'503'747	206'530
27	Couvret	-592'439	-786'653	-2'341'865	-947'435	-128'018	-1152'2031	-322'970	123'753	7'950'236	186'790
28	Travers	-468'706	-185'731	-1'247'673	-219'674	-58'867	-439'661	-670'039	159'131	3'441'587	88'952
29	Noiraigue	-175'855	-58'783	-641'660	-105'691	-26'595	-180'830	-194'000	16'859	1'300'401	-48'157
30	Boveresse	-155'242	-52'319	-352'500	-100'812	-20'178	-134'542	-256'235	23'456	1077'322	11'456
31	Fleurier	-1'032'895	-510'757	-3'167'796	-1'082'529	-170'569	-1'376'498	-253'863	304'883	8'994'263	165'771
32	Buttes	-243'371	-93'018	-627'214	-100'919	-35'836	-209'825	-35'297	112'403	1448'849	10'19
33	La Côte-aux-Fées	-290'493	-84'666	-455'581	-109'933	-34'091	-163'098	-311'753	2'796	1254'934	-219'152
34	Saint-Sulpice	-270'291	-95'547	-757'493	-95'046	-32'806	-249'426	-28'502	54'002	165'9032	-169'319
35	Les Verrières	-317'030	-102'609	-736'503	-131'064	-38'127	-259'808	-98'039	145'977	1'593'804	-195'554
36	Les Bavauds	-192'746	-57'894	-340'947	-68'074	-19'258	-125'949	-266'954	46'454	986'364	54'105
37	Cernier	-623'465	-161'680	-1'826'396	-127'143	-66'792	-944'822	-584'225	84'453	5'127'910	590'551
38	Chézard-Saint-Martin	-415'190	-85'712	-1'720'669	-71'704	-54'884	-673'874	-641'480	-53'531	3774'203	5'246
39	Dombresson	-356'808	-118'614	-1'825'962	-84'284	-59'551	-643'880	-454'817	-186'266	3280'961	-426'448
40	Villiers	-180'692	-27'263	-559'675	-19'166	-114'72	-162'460	-87'971	53'733	1026'787	-29'972
41	Le Pâquier	-136'527	-19'002	-228'066	-11'623	-9'644	-77'489	-57'030	-54'606	497'415	-109'418
42	Savagnier	-251'270	-70'139	-1'228'623	-44'311	-35'645	-327'52	-293'438	770	2377'741	-63'975
43	Fenin-Villars-Saulles	-295'812	-79'755	-926'932	-262'14	-189'300	-313'745	-55'536	-8'083	1690'478	-260'916
44	Fontaines	-241'840	-71'127	-1'332'136	-93'392	-374'75	-383'185	-129'382	51'004	2'686'765	172'359
45	Enolun	-44'386	-12'903	-100'606	-24'690	-3'965	-27'405	-15'807	-5'915	209'358	-33'406
46	Fontainemelon	-431'669	-87'712	-1'593'219	-644'957	-56'382	-655'615	-742'612	104'051	4'899'380	610'860
47	Les Hauts-Genèveves	-262'249	-74'869	-804'689	-34'581	-27'319	-312'368	-96'155	75'824	1762'257	-168'693
48	Boudévilliers	-208'449	-86'578	-852'773	-45'144	-32'959	-394'544	-99'862	19'194	1'595'440	-177'563
49	Valangin	-154'541	205'240	-359'173	-345'225	-13'343	-153'086	-64'953	34'053	870'877	736
50	Coffrane	-209'548	-45'668	-625'548	-77'897	-18'902	-226'108	-82'842	53'027	1'300'962	28'897
51	Les Genèvevs/Coffrane	-421'877	-97'276	-1'297'607	-382'606	-46'896	-544'171	-339'500	106'020	3'104'228	17'474
52	Montmolin	-183'380	-31'793	-568'078	-350'73	-200'73	-194'984	-115'397	33'993	1'153'944	8'561
53	Le Locle	-6771'248	-3090'784	-9'451'462	-4'535'230	-246'116	-4'668'715	-3'436'180	1'485'566	34'962'975	2'254'410
54	Les Breneis	-455'863	-216'215	-1'000'695	-439'373	-9'667	-446'338	-991'789	72'438	3930'969	308'657
55	Le Cernex-Péquignot	-91'263	-171'276	-419'663	-8'349	-847	-105'178	-39'777	81'566	842'287	5'999
56	La Brevine	-223'489	-84'273	-625'861	-263'751	-20'535	-206'643	-231'377	32'938	1688'190	19'666
57	La Chaux-du-Milieu	-146'546	-46'795	-526'978	-27'152	-1'3608	-134'999	-4'698	162'264	1025'609	68'997
58	Les Ponts-de-Martel	-406'586	-161'567	-1'415'770	-264'620	-48'998	-406'594	-20'847	22'366	3202'901	68'094
59	Brol-Plamboz	-81'635	-26'857	-285'222	-6'668	-9'913	-83'191	-32'702	-31'873	588'217	36'230
60	La Chaux-de-Fonds	-1'368'390	-108'26124	-34'133'134	-194'57372	-65'1842	-16'067'320	-5'394'446	81'297'18	100'116'049	521'389
61	Les Planchettes	-896'614	-33'822	-241'557	-14'991	-1'559	-66'486	359	16'357	545'060	44'769
62	La Saagne	-390'386	-96'559	-1'083'999	-70'310	-34'876	-312'079	-51'290	74'644	2'268'805	5'620
	Ensemble des communes	-42'592'732	-38'995'576	-162'187'412	-68'519'540	-5'825'851	-72'871'807	-74'339'041	17'474'889	473'532'328	9'885'196
	Chiffres de 2006	-45'962'643	-39'462'560	-166'287'025	-61'248'890	-5'790'059	-66'688'225	-66'234'312	16'564'549	442'636'736	-6'688'052

Tableau 10

Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	744	684	1'274	1'971	209	675	877	417	1'614	1'382
2 Hauteville	403	145	1'077	664	31	628	554	675	37	675
3 Saint-Blaise	434	132	1'317	492	33	385	533	671	834	1'092
4 Marin-Epagnier	452	170	1'500	364	31	420	531	823	25	1'730
5 Thielle-Wavre	391	91	2'159	55	35	340	125	1'018	10	312
6 Cormaux	789	183	1'134	301	33	367	253	643	730	700
7 Cressier	373	132	1'502	170	35	399	474	686	160	527
8 Endes	633	93	1'138	86	55	355	660	666	139	702
9 Le Landeron	286	134	1'092	289	34	409	257	606	720	753
10 Lignières	413	143	1'633	147	37	374	414	657	950	371
11 Boudry	726	222	1'618	285	35	416	424	645	1'255	461
12 Cortaillod	410	353	1'551	349	35	366	272	752	768	632
13 Colombier	243	121	1'557	157	30	417	215	524	16	678
14 Auvernier	471	258	1'476	681	34	427	420	492	616	2'318
15 Pesex	395	159	1'100	245	31	521	311	431	852	493
16 Corcelles-Cormondrèche	320	152	1'299	125	32	429	580	516	383	398
17 Bôle	354	107	1'378	206	34	367	259	512	601	620
18 Rochefort	340	109	1'392	66	32	356	360	441	508	678
19 Brot-Dessous	1'037	132	1'89	64	61	395	393	407	141	571
20 Bevaix	273	113	1'479	170	34	392	283	471	173	509
21 Gorgier	365	191	1'584	83	35	362	315	644	114	789
22 Saint-Aubin-Sauges	333	179	1'715	389	33	384	582	651	63	331
23 Fressens	301	79	1'502	50	47	348	83	557	229	373
24 Montalchez	378	151	1'647	16	37	336	142	261	624	627
25 Vaumarcus	524	82	1'444	199	36	406	586	963	84	1'082
26 Môtiers	441	122	1'737	275	51	409	421	465	336	452
27 Couvet	370	401	1'090	390	47	622	615	411	238	333
28 Travers	435	177	1'323	181	48	360	613	393	56	266
29 Noiraigue	408	135	1'666	225	53	359	377	226	193	366
30 Boveresse	446	180	1'387	267	51	347	705	220	247	488
31 Fleurier	329	189	1'229	345	49	488	531	265	52	320
32 Buftès	493	187	1'503	168	60	351	426	499	540	610
33 La Côte-aux-Fées	675	211	1'353	451	73	349	769	757	58	593
34 Saint-Sulpice	476	171	1'614	148	171	387	544	427	212	265
35 Les Verrières	583	582	1'610	206	57	390	507	696	642	669
36 Les Bavards	584	167	1'250	185	52	343	793	613	966	521
37 Cernier	372	171	1'166	65	32	577	292	704	98	345
38 Chézard-Saint-Martin	284	97	1'484	42	32	396	308	317	317	522
39 Dombresson	249	112	1'789	58	37	399	320	531	148	201
40 Villiers	453	88	1'260	59	26	366	202	521	441	228
41 Le Pâquier	703	117	1'614	53	44	357	415	479	1'874	899
42 Savagnier	277	142	1'531	53	32	322	307	635	232	287
43 Fenin-Villars-Saulles	406	196	1'549	69	32	390	269	710	297	861
44 Fontaines	303	99	1'756	93	35	356	301	693	76	778
45 Enolion	585	153	975	242	40	265	68	714	428	1'002
46 Fontainemelon	322	258	1'379	409	35	534	507	619	86	653
47 Les Hauts-Geneveys	358	110	1'383	42	33	380	574	781	163	362
48 Boudrevilliers	340	375	1'840	64	44	356	335	592	341	394
49 Valangin	411	708	860	878	32	362	171	452	228	526
50 Coffrane	419	113	1'638	145	30	365	136	566	294	240
51 Les Geneveys/Coffrane	831	105	1'150	297	31	357	258	698	86	355
52 Montmolin	389	101	1'572	63	36	352	273	645	126	938
53 Le Locle	714	398	1'705	608	51	398	356	958	489	953
54 Les Brenets	478	253	1'162	462	9	582	960	665	96	538
55 Le Cerneux-Péquignot	301	537	1'743	25	3	320	130	149	51	117
56 La Brevine	402	138	1'351	415	30	306	370	243	29	318
57 La Chaux-du-Milieu	365	224	1'781	64	31	310	167	117	32	398
58 Les Ponts-de-Martel	394	150	1'489	268	41	340	348	536	37	383
59 Brot-Plamboz	329	336	1'428	25	37	315	213	546	324	25
60 La Chaux-de-Fonds	560	481	1'461	615	24	631	664	867	12	900
61 Les Planchettes	469	173	1'507	94	7	305	295	107	130	426
62 La Sagne	456	124	1'521	180	37	310	410	550	430	647
Ensemble des communes	521	356	1'408	684	67	524	545	633	545	846
Chiffres de 2006	483	365	1'406	482	67	490	500	624	774	875

Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant

Tableau 11

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	
1	Neuchâtel	479	206	351	1'064	154	127	280	380	1'645	5'306
2	Hauterive	137	40	265	368	40	54	54	564	84	3'126
3	Saint-Blaise	210	32	331	228	1	1	18	593	935	3'624
4	Marin-Epagnier	66	59	494	192	0	29	33	754	184	4'237
5	Thielle-Wavre	78	20	595	0	0	2	0	921	51	3'112
6	Cornaux	383	279	30	30	2	3	9	542	797	2'948
7	Cressier	70	75	468	111	2	15	163	626	289	2'800
8	Endes	110	15	283	20	0	1	36	515	188	3'498
9	Le Landeron	109	80	205	173	0	12	24	526	808	2'862
10	Lignières	51	19	453	107	0	23	23	604	1'088	2'825
11	Boudry	420	101	582	168	0	38	33	551	1'432	2'771
12	Cortailod	162	243	500	131	0	2	109	682	830	3'134
13	Colombier	63	36	520	1	0	26	23	473	128	2'604
14	Auvergnier	130	96	419	432	0	35	35	431	776	4'664
15	Peseux	92	57	271	102	0	132	26	371	987	2'460
16	Corcelles-Cormondrèche	76	37	316	1	0	7	92	430	389	2'934
17	Bôle	119	31	451	86	3	35	35	423	629	2'692
18	Rochefort	54	45	441	0	0	1	11	387	575	2'486
19	Brot-Dessous	77	92	24	4	0	0	14	355	218	2'801
20	Bevaix	52	30	529	58	0	13	29	419	196	2'472
21	Gordier	44	49	560	31	0	20	20	563	134	2'887
22	Saint-Aubin-Sauges	84	41	641	213	0	11	30	585	89	2'966
23	Fresens	33	23	566	3	0	9	0	502	275	2'202
24	Montalchez	96	26	489	5	0	5	0	467	289	2'975
25	Vaumarcus	129	22	562	129	0	2	0	861	123	3'720
26	Môtiers	57	29	512	11	0	11	76	383	393	3'487
27	Couvet	155	115	239	46	0	203	29	294	283	3'219
28	Travers	53	25	305	2	0	1	67	213	186	3'073
29	Noiraigue	60	25	398	16	0	61	61	188	227	2'936
30	Boveresse	50	46	488	10	0	4	51	176	307	3'236
31	Fleurier	35	44	328	37	0	96	94	193	138	2'876
32	Burtes	88	32	459	0	0	2	69	440	727	3'020
33	La Côte-aux-Fées	56	31	382	225	0	2	105	690	64	3'269
34	Saint-Sulpice	56	23	438	0	0	0	97	383	296	2'740
35	Les Verrières	109	429	509	10	0	2	32	549	861	3'149
36	Les Bavards	62	10	326	0	0	1	69	572	1'092	3'194
37	Cermier	71	93	286	4	0	122	11	566	138	2'818
38	Chezard-Saint-Martin	41	47	477	0	0	1	56	619	286	2'731
39	Dombresson	30	39	668	6	0	4	40	162	417	2'216
40	Villiers	47	27	2	16	0	1	5	382	562	2'535
41	Le Pâquier	77	30	567	0	0	1	153	420	1'624	3'181
42	Savagnier	48	78	413	13	0	40	40	484	233	2'451
43	Fenin-Villars-Saulles	43	98	412	1	0	5	37	642	287	2'935
44	Fontaines	79	33	523	7	0	45	45	573	123	3'266
45	Enolion	158	28	8	4	2	1	0	562	371	3'015
46	Fontainemelon	53	203	383	6	0	124	43	506	151	3'715
47	Les Hauts-Genèveys	61	19	409	0	0	1	97	665	254	2'495
48	Boudrevilliers	61	259	696	3	0	0	65	458	367	2'536
49	Valangin	46	1'194	11	62	0	41	41	383	308	2'585
50	Coffrane	83	39	634	20	0	2	4	504	379	2'328
51	Les Genèveys/Coffrane	555	42	302	47	0	1	36	657	155	2'384
52	Montmolin	59	44	550	0	0	1	65	590	188	3'013
53	Le Locle	53	96	782	165	27	37	21	763	634	4'367
54	Les Brenets	65	57	256	64	0	178	61	543	162	4'099
55	Le Cernex-Péquignot	25	18	471	0	0	1	9	125	76	2'670
56	La Brevine	79	16	447	34	0	7	36	177	76	2'757
57	La Chaux-du-Milieu	29	117	575	2	0	1	3	106	68	2'745
58	Les Ponts-de-Martel	76	23	380	61	3	30	30	520	54	2'891
59	Brot-Plamboz	21	234	352	0	0	1	127	532	204	2'245
60	La Chaux-de-Fonds	523	189	539	90	6	197	128	721	231	3'604
61	Les Planchettes	74	24	443	28	0	2	2	109	202	2'827
62	La Sagne	53	24	402	107	1	1	88	497	507	2'991
	Ensemble des communes	270	126	452	280	33	95	107	539	648	3'637
	Chiffres de 2006	211	131	422	119	33	96	109	540	872	3'494

Tableau 12

Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	-265	-478	-923	-907	-55	-548	-597	-37	31	31924
2 Hauteville	-266	-106	-812	-296	-31	-499	-64	-64	47	21451
3 Saint-Blaise	-224	-99	-986	-284	-32	-383	-515	-78	102	21532
4 Marin-Epagnier	-387	-111	-1005	-173	-31	-392	-498	-68	158	21507
5 Thielle-Wavre	-313	-72	-1564	-55	-35	-338	-125	-97	40	21799
6 Cormaux	-407	-129	-856	-271	-33	-364	-101	-101	67	21248
7 Cressier	-303	-58	-1034	-59	-33	-383	-311	-60	129	21273
8 Endes	-524	-78	-856	-66	-55	-354	-624	-150	49	21796
9 Le Landeron	-177	-54	-887	-116	-34	-398	-232	-80	88	21109
10 Lignières	-362	-124	-1180	-40	-37	-372	-391	-53	138	21454
11 Boudry	-306	-121	-1036	-117	-35	-378	-392	-178	178	21311
12 Cortaillod	-248	-109	-1051	-217	-35	-364	-163	-70	62	21503
13 Colombier	-181	-84	-1037	-155	-30	-391	-192	-51	112	1925
14 Auserrier	-341	-162	-757	-249	-34	-425	-386	-61	160	21346
15 Peseux	-304	-102	-829	-143	-31	-389	-285	-60	134	19666
16 Corcelles-Cormondrèche	-244	-115	-982	-125	-32	-422	-488	-86	6	21536
17 Bôle	-236	-75	-927	-120	-32	-365	-224	-89	28	21071
18 Rochefort	-286	-64	-952	-66	-32	-355	-349	-54	66	1810
19 Brot-Dessous	-960	-40	-165	-59	-61	-395	-379	-52	77	21230
20 Bevaix	-221	-83	-950	-113	-33	-379	-255	-23	23	19663
21 Gorgier	-321	-141	-1024	-52	-35	-360	-295	-80	20	21097
22 Saint-Aubin-Sauges	-249	-138	-1074	-176	-33	-373	-552	-65	26	21635
23 Fressens	-268	-56	-936	-47	-47	-339	-83	-55	46	1829
24 Montalchez	-285	-125	-1158	-11	-37	-331	-142	-28	28	21348
25 Vaumarcus	-395	-60	-882	-144	-36	-404	-686	-102	38	21638
26 Môtiers	-384	-93	-1225	-264	-51	-398	-344	-82	57	31035
27 Couvet	-215	-286	-850	-344	-46	-418	-866	-117	45	21886
28 Travers	-382	-151	-1018	-179	-48	-359	-547	-181	130	21807
29 Noiraigue	-348	-110	-1268	-209	-53	-357	-315	-33	33	21570
30 Boveresse	-396	-133	-899	-257	-51	-343	-654	-45	60	21748
31 Fleurier	-294	-145	-900	-308	-48	-391	-437	-72	87	21557
32 Buttet	-405	-155	-1044	-168	-60	-349	-357	-59	187	21411
33 La Côte-aux-Fées	-619	-181	-971	-226	-73	-348	-664	-67	6	21676
34 Saint-Sulpice	-420	-148	-1176	-148	-51	-387	-447	-44	84	21475
35 Les Verrières	-474	-153	-1101	-196	-51	-388	-474	-147	218	21480
36 Les Bavauds	-522	-157	-924	-184	-52	-341	-723	-41	126	21673
37 Cernier	-301	-881	-61	-81	-32	-456	-282	-139	41	21472
38 Chézard-Saint-Martin	-243	-50	-1007	-42	-32	-394	-252	-153	-31	21208
39 Dombresson	-219	-73	-1122	-53	-32	-396	-279	-114	14	21015
40 Villiers	-406	-61	-1258	-43	-26	-365	-198	-139	121	21307
41 Le Pâquier	-626	-87	-1046	-53	-44	-355	-262	-59	-250	21282
42 Savagnier	-229	-64	-1118	-40	-32	-321	-267	-151	1	21164
43 Fenin-Villars-Saulles	-363	-98	-1137	-69	-32	-385	-232	-68	-10	21074
44 Fontaines	-224	-66	-1233	-86	-35	-355	-256	-120	47	21488
45 Enollon	-427	-124	-967	-237	-38	-264	-68	-152	-57	21013
46 Fontainemelon	-270	-55	-996	-403	-35	-410	-464	-113	65	31062
47 Les Hauts-Geneveys	-317	-91	-974	-42	-33	-378	-478	-116	92	21133
48 Boudrevilliers	-280	-116	-1145	-61	-44	-356	-270	-134	26	21142
49 Valangin	-365	-485	-849	-816	-32	-362	-130	-69	81	21059
50 Coffrane	-336	-73	-1004	-125	-30	-363	-133	-62	85	21088
51 Les Geneveys/Coffrane	-276	-64	-848	-250	-31	-356	-222	-41	69	21029
52 Montmolin	-330	-57	-1022	-63	-36	-351	-208	-55	61	21075
53 Le Locle	-661	-302	-923	-443	-24	-455	-336	-196	145	31414
54 Les Brenets	-413	-196	-906	-398	-9	-404	-898	-122	66	31561
55 Les Cerneux-Péquignot	-277	-519	-1272	-25	-3	-319	-121	-25	25	21552
56 La Brevine	-323	-122	-904	-381	-30	-299	-334	-66	48	21440
57 La Chaux-du-Milieu	-335	-107	-1206	-62	-31	-309	-164	-11	36	21347
58 Les Ponts-de-Martel	-127	-109	-1109	-207	-38	-338	-318	-16	18	21508
59 Brot-Plamboz	-308	-101	-1076	-25	-37	-314	-86	-15	-120	21220
60 La Chaux-de-Fonds	-37	-292	-922	-526	-18	-434	-535	-146	220	21704
61 Les Planchettes	-395	-149	-1064	-66	-7	-304	-293	2	72	21401
62 La Sagne	-403	-100	-1120	-73	-36	-308	-322	-53	77	21344
Ensemble des communes	-251	-230	-956	-404	-34	-430	-438	-93	103	21791
Chiffres de 2006	-272	-233	-984	-362	-34	-395	-392	-84	98	21619

Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation par nature. Charges

Tableau 13

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes	Total des charges
1	Neuchâtel	100 692 889	73 812 741	19 356 237	50 872 947	0	12 968 700	33 937 810	2 004 314	25 239 659	318 885 297
2	Hauterive	3 991 385	2 380 423	624 761	895 764	571	2 069 073	2 162 747	132 190	435 826	12 806 167
3	Saint-Blaise	3 567 297	4 105 596	767 640	2 090 520	11 717	2 690 089	3 966 018	100 097	10 366 619	18 490 340
4	Marin-Epagnier	5 371 131	2 531 029	1 324 623	2 695 560	561	3 708 702	7 078 212	307 846	1 271 771	24 714 593
5	Thielle-Wavre	899 534	513 050	139 763	220 968	-20	831 364	36 655	99 831	62 800	3 084 527
6	Cornaux	1 873 043	1 928 763	313 931	4 967 335	64	1 223 199	1 185 552	33 550	573 472	7 684 728
7	Cressier	3 060 066	1 596 731	241 264	4 542 333	111	1 854 266	844 386	59 483	78 610	8 374 908
8	Enges	332 482	274 684	78 712	198 926	0	227 080	117 696	16 670	38 800	1 299 527
9	Le Landeron	4 548 974	4 771 046	950 785	1 427 673	0	3 193 204	39 234 411	173 971	566 221	19 760 528
10	Lignères	1 169 285	1 415 178	216 247	587 789	238	847 939	378 341	70 181	152 817	4 876 584
11	Cortailod	8 989 242	8 192 091	1 233 454	2 003 474	0	4 632 742	2 605 890	46 125	1 799 094	29 847 472
12	Boudry	5 775 325	5 270 574	1 051 592	1 705 989	341	4 609 247	2 947 325	267 106	2 364 366	24 231 030
13	Colombier	5 553 696	2 753 915	821 835	1 229 423	0	4 632 507	4 777 078	68 150	1 208 855	21 341 602
14	Auvernier	1 745 608	2 203 796	420 618	727 767	11 880	1 362 428	3 658 291	83 257	259 360	10 705 105
15	Peuseux	6 854 999	6 481 557	1 335 843	1 827 039	143	4 091 844	4 066 465	93 024	636 830	25 648 693
16	Corcelles-Comondrèche	4 994 269	3 139 321	899 774	2 090 886	319	3 271 326	3 111 843	324 905	441 600	18 650 538
17	Bôle	1 752 760	1 830 755	297 438	627 846	0	1 409 478	1 445 202	189 821	201 000	7 832 375
18	Rochefort	1 263 740	733 210	149 988	412 874	0	927 609	745 888	20 204	14 107	4 432 874
19	Brotdessous	74 190	111 515	4 598	42 664	0	24 643	40 890	728	5 874	305 102
20	Bevaix	4 496 802	1 988 727	809 282	984 881	0	3 253 571	2 280 351	155 604	559 998	14 623 391
21	Gorrier	2 140 158	1 272 962	325 592	558 799	0	2 090 660	1 570 640	146 453	101 287	8 295 039
22	Saint-Aubin-Sauges	2 966 232	1 754 486	496 464	1 887 568	412	2 750 764	1 033 943	62 291	401 665	11 485 924
23	Fressens	223 644	144 999	2 088	49 546	75	153 605	137 037	8 942	1 650	731 495
24	Montalchez	1 347 005	2 084 419	359 997	1 64 593	0	235 256	4 537	4 724	11 000	898 484
25	Vaumarcus	254 528	284 524	92 522	156 583	0	216 032	244 917	4 985	77 500	1 340 776
26	Môtiers	1 400 583	494 357	127 032	439 854	0	851 349	415 297	25 137	96 530	3 885 082
27	Couvet	3 790 117	1 975 360	447 200	1 499 659	16 982	2 607 329	1 237 734	67 103	800 275	12 441 759
28	Travers	1 500 671	785 186	174 475	719 070	0	943 848	547 599	0	450	51 878
29	Noirailque	706 502	292 905	89 938	120 297	0	572 111	221 893	8 090	15 885	2 027 621
30	Boveresse	578 323	222 807	72 547	226 687	0	368 394	164 975	0	8 392	59 070
31	Fleurier	4 765 247	2 061 196	462 483	1 372 261	0	2 923 013	1 602 207	87 650	7 433	13 351 490
32	Buttes	920 590	717 844	167 343	259 340	0	488 648	259 244	41 801	27 350	2 905 987
33	La Côte-aux-Fées	784 327	663 143	91 155	194 595	0	308 217	207 195	93 232	118 962	2 480 451
34	Saint-Sulpice	1 023 605	546 727	297 709	1 73 901	2 615	668 673	320 494	33 259	3 950	2 765 812
35	Les Verrières	1 438 294	829 984	267 440	319 648	0	686 673	298 494	14 279	114 720	3 975 039
36	Les Bavauds	508 362	662 951	87 484	164 091	0	381 208	149 132	28 282	30 600	2 019 883
37	Cernier	2 107 416	1 786 187	337 506	453 679	26	1 614 951	1 349 710	35 270	157 100	7 928 716
38	Chézard-Saint-Martin	2 131 133	1 664 622	355 244	480 635	15 028	1 606 569	807 502	30 490	128 975	7 272 658
39	Dombrsson	1 117 090	1 069 504	174 937	291 911	0	1 718 351	751 057	49 934	62 765	6 257 162
40	Villiers	204 558	338 174	69 747	69 534	0	693 824	204 157	23 103	8 200	1 622 785
41	Le Pâquier	489 199	428 788	127 686	88 972	0	79 647	90 556	6 671	13 500	14 29 106
42	Savaquier	1 464 928	767 328	139 426	238 421	602	932 210	415 555	124 198	84 880	4 196 911
43	Fenin-Vilars-Saulles	946 512	853 835	268 972	335 928	0	627 088	592 371	62 452	181 732	3 894 708
44	Fontaines	1 296 149	701 994	292 672	231 715	0	1 352 010	605 979	2 206	329 101	4 849 609
45	Encaillon	52 778	99 381	561	50 905	0	137 422	107 905	4 535	11 600	465 087
46	Fontainemelon	2 101 471	1 508 291	174 710	935 140	0	1 165 018	1 665 955	89	67 418	7 684 555
47	Les Hauts-Genèveys	1 011 058	657 994	216 778	242 569	0	748 701	449 061	32 063	53 571	3 457 961
48	Boudévillers	1 193 705	574 957	551 47	242 387	0	758 976	434 447	28 024	17 627	3 488 852
49	Valaincin	21 280	414 548	46 024	581 259	0	408 956	183 801	13 140	10 705	1 957 544
50	Coffrane	738 340	458 422	135 127	166 050	190	517 963	257 525	18 993	82 874	2 458 651
51	Les Genèveys/Coffrane	1 591 416	940 166	318 345	649 282	285	1 209 650	724 645	170 894	704 789	6 376 811
52	Montmolin	630 576	447 080	80 534	145 930	363	430 850	564 853	95 620	83 184	2 499 015
53	Le Locle	30 172 177	12 673 437	4 704 404	8 554 306	0	11 077 965	6 313 186	1 833 781	34 866 165	68 845 961
54	Les Brenets	1 566 295	1 311 123	307 559	929 489	16 485	627 382	673 124	53 783	36 144	5 746 602
55	Le Cenneux-Péquignot	373 767	201 756	86 97	147 653	0	245 562	124 845	11 930	0	1 114 110
56	La Brévine	894 985	449 538	57 825	304 213	0	500 587	247 475	3 442	33 701	2 491 766
57	La Chaux-du-Milieu	582 905	336 122	369 25	148 002	0	251 179	160 169	3 275	6 309	1 525 186
58	Les Ponts-de-Martel	1 616 277	1 003 258	241 856	660 663	824	962 182	502 522	48 366	42 500	5 030 373
59	Bro-Piamboz	236 660	336 283	915	59 594	0	210 081	92 588	0	12 328	948 449
60	La Chaux-de-Fonds	104 406 418	37 264 646	17 935 247	30 275 300	0	10 99 359	24 671 615	0	1 231 930	230 081 944
61	Les Planchettes	305 531	178 411	19 361	58 566	0	149 914	83 134	2 851	0	797 768
62	La Sagne	1 454 677	1 185 709	223 380	347 590	384	612 199	353 134	27 838	234 131	4 515 193
Ensemble des communes											
Chiffres de 2006											
350 290 446											
227 179 806											
206 783 926											
60 390 899											
126 678 216											
63 983 586											
91 651 216											
80 206											
155 969											
93 863 521											
94 973 755											
125 346 154											
3 804 349											
3 965 033											
894 287											
10 366 001											
58 275 925											
55 557 057											

Comptes de fonctionnement 2007. Récapitulation par nature. Revenus

Tableau 14

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions	Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes	Total des revenus
1	Neuchâtel	142 929 221	41 059	113 044 045	3 232 271	5 529 353	10 469 793	0	760 349	25 239 659	323 599 444
2	Hauterive	7 111 054	128 129	22 353 694	107 178	10 730 095	65 12 26	113 427	85 987	435 826	12 825 246
3	Saint-Blaise	10 047 393	90	8 411 23	25 652	187 157	659 537	154 747	148 807	103 661 9	18 650 101
4	Marin-Épandier	15 142 076	662 930	1 882 155	59 954	898 356	870 659	425 158	165 677	12 717 771	24 774 801
5	Thielle-Wavre	2 027 423	32 645	38 925	1 110	82 965	255 470	30 840	1 439	62 800	32 489 945
6	Cornaux	3 907 444	60	3 212 300	14 448	11 674 48	30 101 9	56 419	26 454	573 472	7 553 757
7	Cressier	4 550 757	253 124	2 010 339	24 625	19 437 4	10 587 42	94 829	78 139	86 177 862	8 677 862
8	Erodes	791 953	12 687	153 122	212	17 487	90 320	8 317	39 800	3 980	1 339 504
9	Le Landeron	11 450 025	26 412	6 481 423	34 449	343 390	93 2727	19 7710	51 375	566 221	20 705 535
10	Limèrès	2 058 356	450	252 856	1 573	24 640	560 319	38 099	41 521	152 817	4 907 380
11	Boudry	11 234 648	45 120	883 487	11 789 281	855 191	2 827 129	345 360	109 326	17 990 094	29 900 057
12	Cottallod	12 346 935	42 968	656 108	7 070 134	33 2025	2 298 971	212 965	225 575	2 364 366	25 585 534
13	Collombier	12 502 900	0	669 626	3 630 556	185 214	2 283 642	2 96 114	25 074	1 208 855	20 885 264
14	Auvernier	6 541 544	30	3 331 693	2 748 608	23 611	524 940	83 257	3 711	359 360	10 847 327
15	Peseux	12 246 426	0	1 301 555	8 642 869	870 732	12 70 582	260 859	91 544	636 830	25 400 024
16	Corcelles-Comondrèche	12 577 375	99 028	31 939	3 986 671	94 441	11 23 247	19 1820	18 000	441 600	18 862 545
17	Bôle	4 632 741	50	13 1932	2 120 718	41 123	674 783	78 303	1 334	201 000	7 887 260
18	Rochefort	2 362 283	46 971	137 153	7 86 187	1 253	131 779	445 085	38 289	14 1072	4 141 981
19	Brot-Dessous	186 223	6 193	39 356	4 7088	1 710	30 944	0	378	5874	322 711
20	Bevaix	8 543 705	147 410	350 460	2 581 566	10 703	102 197	17 40 366	151 224	65 629	55 998
21	Gorgier	11 849	62 914	221 067	1 345 660	1 882	90 584	99 7 686	0	101 287	7 939 529
22	Saint-Aubin-Sauvies	6 361 175	131 500	509 894	2 186 105	11 143	218 608	1 485 451	111 999	49 209	11 486 839
23	Fresens	382 738	8 393	61 198	162 343	0	162 343	4 372	108 091	3 923	1 650
24	Montalchez	4 316 300	7 599	45 151	170 284	37	33 916	220 917	4 537	11 000	92 694
25	Vauxmarcus	11 242	9 382	286 407	1 242	583	12 576	11 1573	9 185	39 646	13 573 387
26	Môtiers	2 381 295	54 912	1 312 51	663 647	4 328	188 441	53 615	34 593	96 530	4 091 612
27	Couvai	5 817 574	36 100	613 765	2 121 532	19 958	76 137	2 793 452	0	25 856	800 275
28	Travers	2 346 317	104 713	175 709	513 091	2 751	152 2021	0	52 262	51 878	481 219
29	Noiraique	894 565	33 060	73 499	263 419	683	26 684	61 669	0	15 885	197 9464
30	Boveresse	7 46 422	13 765	86 762	275 493	412	35 270	494 184	0	639	59 070
31	Fleurier	8 848 495	40 4602	31 7851	1 565 111	17 499	579 579	170 3 934	0	12 757	774 33
32	Buttes	1 354 716	38 881	52 093	726 964	933	52 342	62 7 666	23 827	2 174	27 350
33	La Côte-aux-Fées	1 171 485	29 807	247 103	427 683	533	3 530	19 1921	19 625	51 050	118 962
34	Saint-Sulpice	1 345 968	35 371	88 087	541 991	1 189	16 037	524 082	23 507	15 773	3 950
35	Les Verrières	12 13 511	29 112	169 260	1 052 168	1 995	26 1094	902 039	24 045	114 720	27 596 493
36	Les Bavauds	546 523	19 169	90 812	626 764	621	2 641	636 487	9 250	29 11	196 673
37	Cermier	4 472 032	93 428	759 898	1 755 155	41 490	50 394	11 52 822	36 948	157 100	85 192 667
38	Chezard-Saint-Martin	4 009 064	60 846	209 856	1 518 855	6 989	230 575	903 779	156 505	128 975	7 277 904
39	Dombresson	3 155 302	51 264	1 433 694	1 161 424	1 726	406 900	776 238	49 935	22 066	583 1314
40	Villiers	895 596	7 479	125 405	379 891	391	2 347	142 707	10 888	19 309	15 921 213
41	Le Pâquier	529 550	7 490	127 435	456 370	287	35 847	135 783	4 087	9 339	131 9 688
42	Savagnier	2 301 588	12 669	328 813	896 877	4 819	81 435	392 491	29 364	0	84 880
43	Fémin-Villars-Saules	1 873 572	16 731	368 501	812 326	1 522	54 710	279 504	25 918	0	41 32 936
44	Fontaines	2 860 509	76 010	368 382	793 642	11 475	14 1205	327 473	37 783	76 388	363 3792
45	Enollon	242 771	11 526	74 449	69 338	323	5 066	41 48	12 460	329 101	502 19 668
46	Fontainemelon	5 217 395	134 327	685 126	1 375 977	5 412	380 732	305 595	66 463	56 970	8 295 415
47	Les Hauts-Geneveys	1 899 593	46 593	151 497	806 563	6 020	48 783	228 091	46 166	2 391	3 289 268
48	Boudrevillers	1 682 366	20 222	64 122	824 960	2 219	236 416	259 063	17 712	17 627	3 311 289
49	Valanain	8 70 698	13 814	155 268	285 988	489 780	70 817	23 584	8 221	27 831	19 58 280
50	Coffrane	1 281 718	19 835	1 9835	578 938	395	107 817	281 354	23 639	82 874	248 7 548
51	Les Geneveys/Coffrane	3 616 330	100 442	188 976	1 260 843	1 577	53 237	309 057	67 248	91 786	6 394 285
52	Montmolin	1 527 612	15 203	96 955	468 089	846	115 710	173 470	20 052	6 455	83 184
53	Le Locle	35 358 548	51 708	4 604 992	16 421 051	107 800	208 4192	799 7641	988 274	3 486 165	71 100 371
54	Les Brenets	4 313 686	93 878	229 542	1 014 528	4 232	33 961	269 066	35 048	25 174	60 55 259
55	Le Cerneux-Péquignot	6 74 229	9 553	60 965	103 008	647	18 580	251 095	0	2 132	11 20 109
56	La Brevine	1 177 116	27 393	146 250	292 203	2 044	28 103	804 117	0	505	33 701
57	La Chaux-du-Milieu	9 10 509	15 895	118 021	171 477	423	45 266	323 574	0	27 09	6 309
58	Les Ponts-de-Martel	2 970 394	63 775	355 275	847 476	2 470	73 490	770 943	0	32 144	42 500
59	Brot-Plamboz	451 743	17 318	11 471	217 793	341	48 484	205 918	0	31 611	984 679
60	La Chaux-de-Fonds	106 951 656	138 760	20 532 380	33 745 181	1 422 715	2879 569	38 540 926	0	13 194 697	13 197 429
61	Les Planchettes	450 307	25	39 994	130 730	495	7 135	21 3851	0	0	842 537
62	La Saane	2 018 250	45 979	256 090	1 099 447	1 093	55 557	764 487	27 838	17 941	4 520 813
Ensemble des communes											
Chiffres de 2006											
514 622 272											
477 145 706											
65 656 793											
65 169 540											
261 215 925											
285 326 219											
20 631 971											
20 733 578											
98 428 566											
94 256 488											
3 578 317											
39 14 327											
17 076 971											
48 19 132											
58 275 925											
55 587 057											

Tableau 15

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédouanements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes
1 Neuchâtel	3'109	2'279	598	1'571	0	400	1'048	0	0	779
2 Hauteville	1'607	958	252	361	0	833	871	46	53	175
3 Saint-Blaise	1'143	1'315	246	670	4	862	1'270	50	32	332
4 Marin-Epagnier	1'314	619	324	660	0	907	1'732	104	75	311
5 Thielle-Wavre	1'323	754	206	325	0	1'223	413	54	147	92
6 Cornaux	1'251	1'288	210	332	0	817	792	38	22	383
7 Cressier	1'629	850	128	289	0	987	449	52	32	42
8 Enges	1'158	957	274	693	0	791	410	47	58	139
9 Le Landeron	1'054	1'106	220	331	0	740	909	48	40	131
10 Lignères	1'232	1'492	228	619	0	894	74	161	131	161
11 Boudry	1'833	1'670	251	408	0	944	531	70	9	367
12 Cortaillod	1'308	1'194	250	386	0	1'044	667	42	60	535
13 Colombier	1'030	511	152	228	0	859	866	55	13	224
14 Auvernier	1'124	1'419	271	469	8	877	2'356	54	149	167
15 Peaux	1'214	1'148	237	323	0	724	720	46	16	113
16 Corcelles-Cormondrèche	1'134	754	204	475	0	743	706	45	74	100
17 Bôle	993	1'037	169	356	0	799	819	44	107	114
18 Rochefort	1'221	708	145	399	0	896	721	37	20	136
19 Brot-Dessous	824	1'239	51	474	0	274	454	8	8	65
20 Bevaix	1'198	530	216	262	0	867	608	41	25	149
21 Grolley	1'156	688	176	302	0	1'129	849	48	79	55
22 Saint-Aubin-Sauges	1'206	713	202	767	0	1'118	420	46	25	163
23 Fressens	1'091	707	10	242	0	759	668	39	44	8
24 Montalchez	632	978	169	773	0	1'104	466	21	22	52
25 Vauxmarcus	1'026	1'147	373	631	0	988	37	20	313	313
26 Môtiers	1'698	599	154	533	0	1'032	503	42	30	117
27 Couvet	1'376	717	162	544	6	946	449	0	24	290
28 Travers	1'224	640	142	587	0	770	447	0	42	42
29 Noiraigue	1'396	579	178	238	0	1'131	439	0	16	31
30 Boveresse	1'475	567	185	578	0	940	421	0	21	151
31 Fleurier	1'355	586	131	390	0	831	455	0	25	22
32 Buttet	1'532	1'194	278	432	0	813	431	40	70	46
33 La Côte-aux-Fées	1'672	1'414	194	415	0	657	442	42	199	254
34 Saint-Sulpice	1'589	849	46	270	4	943	498	37	52	6
35 Les Verrières	2'150	1'241	400	478	0	1'000	446	35	21	171
36 Les Bavauds	1'378	1'797	237	445	0	1'033	404	21	77	83
37 Cernier	1'016	861	163	219	0	779	651	42	17	76
38 Chézard-Saint-Martin	1'247	974	208	281	9	940	472	31	18	75
39 Dombresson	1'300	657	107	179	0	1'055	461	14	14	39
40 Villiers	460	760	157	156	0	1'559	459	24	52	18
41 Le Pâquier	2'244	1'967	586	408	0	824	415	19	31	62
42 Savaquier	1'333	698	127	217	1	848	378	27	113	77
43 Félin-Vilars-Saulles	1'161	1'048	330	412	0	769	727	32	77	223
44 Fontaines	1'200	650	271	215	0	1'252	561	35	2	305
45 Enaillon	507	956	5	489	0	1'321	1'038	0	44	112
46 Fontainemelon	1'313	943	109	584	0	728	1'041	42	0	42
47 Les Hauts-Genèveys	1'224	797	262	294	0	906	544	56	39	65
48 Boudévillers	1'602	772	74	325	0	1'015	583	37	38	237
49 Valainin	641	980	109	1'374	0	967	435	31	25	66
50 Coffrane	1'185	736	217	831	0	831	610	32	49	33
51 Les Genèveys/Coffrane	1'040	614	208	424	0	791	474	44	112	461
52 Montmolin	1'134	804	145	262	1	775	1'016	36	172	150
53 Le Locle	2'947	1'238	459	835	0	1'08	617	0	179	340
54 Les Brenets	1'591	1'188	279	842	15	568	610	32	49	33
55 Le Cenneux-Péquignot	1'133	611	26	447	0	744	378	0	36	0
56 La Brévine	1'293	650	84	440	0	723	358	0	5	49
57 La Chaux-du-Millieu	1'334	769	84	339	0	575	367	7	7	14
58 Les Ponts-de-Martel	1'266	786	189	517	1	753	394	38	9	33
59 Brot-Plamboz	893	1'269	3	225	0	793	349	0	47	0
60 La Chaux-de-Fonds	2'820	1'007	484	818	0	30	666	0	33	356
61 Les Planchettes	1'346	786	85	258	0	660	366	0	13	0
62 La Sagne	1'503	1'225	231	359	0	632	365	29	79	242
Ensemble des communes	2'065	1'219	356	747	0	553	769	22	53	344
Chiffres de 2006	2'083	1'344	379	542	1	562	742	23	61	329

Tableau 16

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions		Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes
				Revenus des biens	Contributions						
1 Neuchâtel	4413		1	690	3490	100	171	323	0	23	779
2 Hauteville	2863	52	254	1001	262	43	432	46	46	35	175
3 Saint-Blaise	3218		0	269	1777	8	60	211	50	48	332
4 Marin-Epagnier	3705	162	461	816	1777	15	220	213	104	41	311
5 Thielle-Wavre	2982	48	57	1052	376	2	122	376	45	2	92
6 Cornaux	2610	0	215	1494	201	10	78	201	18	18	383
7 Cressier	2422	135	107	822	786	13	423	563	50	42	42
8 Enges	2759	44	534	786		1	61	315	29	0	139
9 Le Landeron	2654	6	143	1502		8	80	217	46	12	131
10 Lignières	2169	0	266	1883		2	26	580	40	44	161
11 Boudry	2290	9	180	2404		2	174	576	70	22	367
12 Cortaillod	2796	10	149	1601		8	75	521	48	51	535
13 Colombier	2319	0	124	673		15	34	424	55	5	224
14 Auvernier	4212	0	421	1770		15	6	338	54	2	167
15 Pesaux	2168	0	230	1530		14	154	225	46	16	113
16 Corcelles-Cormondrèche	2855	22	71	905		4	21	255	4	4	100
17 Bôle	2625	45	133	760		3	127	382	44	1	114
18 Rochefort	2282	69	437	523		1	19	430	37	50	136
19 Brot-Dessous	2069	39	39	688		55	27	344	0	4	65
20 Bevaix	2277	39	93	727		3	27	464	40	17	149
21 Grolley	2765	34	119	889		1	49	539	0	0	55
22 Saint-Aubin-Sauges	2586	53	207	889		5	89	604	46	20	163
23 Fresens	1867	41	299	792		0	21	527	39	19	8
24 Montalchez	2026	36	212	799		0	159	1037	21	9	52
25 Vauxmarcus	3060	45	201	1155		2	51	450	37	160	313
26 Môtiers	2886	67	159	804		5	228	650	42	0	117
27 Couvet	2112	131	223	770		2	28	1014	0	9	290
28 Travers	1914	85	143	419		7	35	1241	0	43	31
29 Noiraigue	1768	65	145	521		1	90	1327	0	0	31
30 Boveresse	1904	35	221	703		1	50	1261	0	2	151
31 Fleurier	2515	115	90	442		5	165	484	0	4	22
32 Buttet	2254	65	87	1210		2	87	1044	40	4	46
33 La Côte-aux-Fées	2498	64	527	911		1	8	409	42	109	254
34 Saint-Sulpice	2090	55	137	842		2	25	814	37	24	6
35 Les Verrières	1814	44	253	1573		3	390	1348	35	18	171
36 Les Bavaards	1481	52	246	1699		2	7	1725	25	8	83
37 Cernier	2156	45	366	846		20	24	556	0	18	76
38 Chézard-Saint-Martin	2346	36	123	889		4	135	529	31	92	75
39 Dombresson	1938	31	88	713		1	250	477	31	14	39
40 Villiers	2013	17	282	854		1	5	321	24	43	18
41 Le Pâquier	2429	34	585	2093		1	164	623	19	62	62
42 Savagnier	2094	12	299	816		4	74	357	27	0	77
43 Félin-Vilars-Saulles	2299	21	452	997		2	67	343	32	24	223
44 Fontaines	2649	70	341	735		11	131	303	35	71	305
45 Enaillon	2334	111	716	667		3	49	40	0	120	112
46 Fontainemelon	3261	84	428	860		3	238	191	42	36	42
47 Les Hauts-Genèveys	2300	56	183	976		7	59	276	56	65	65
48 Boudrevillers	2258	27	86	1107		3	317	348	37	24	237
49 Valainin	2058	33	367	676		1158	167	56	29	19	66
50 Coffrane	2057	32	148	929		1	173	452	30	38	133
51 Les Genèveys/Coffrane	2364	66	124	824		1	35	202	44	60	461
52 Montmolin	2748	27	174	842		2	208	312	36	12	150
53 Le Locle	3453	5	1604	1604		11	204	781	0	97	340
54 Les Brenets	3907	85	208	919		4	31	244	32	23	33
55 Le Cenneux-Péquignot	2043	29	184	312		2	56	761	0	6	0
56 La Brévine	1701	40	211	422		3	41	1162	0	1	49
57 La Chaux-du-Milieu	2084	36	270	392		1	104	740	0	0	14
58 Les Ponts-de-Martel	2326	50	278	664		2	58	604	0	25	33
59 Brot-Plamboz	1705	65	43	822		1	183	777	0	119	0
60 La Chaux-de-Fonds	2889	4	555	911		38	78	1041	0	0	356
61 Les Planchettes	1984	0	176	576		2	31	942	0	0	0
62 La Saâne	2085	47	265	1136		1	57	790	29	19	242
Ensemble des communes	3034	24	387	1540		35	122	580	21	101	344
Chiffres de 2006	2823	29	386	1688		41	123	558	23	29	329

Tableau 17

Parts des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2007

	Aide sociale (60%)	Mesures d'intégration professionnelle (40%)	Entreprises de transport onde verte (35%)
1 Neuchâtel	7 892 730	1 566 440	6 700 108
2 Hauteville	6 157 45	1 217 36	443 992
3 Saint-Blaise	7 650 16	1 521 66	523 059
4 Marin-Epagnier	9 970 26	2 004 53	607 980
5 Thielle-Wavre	1 669 48	334 73	19 532
6 Cornaux	3 699 87	737 16	64 828
7 Cressier	4 595 99	90 442	74 969
8 Endes	70 708	13 669	9 338
9 Le Landeron	10 709 25	212 990	151 168
10 Lignières	2 356 92	47 482	33 265
11 Boudry	1 212 831	239 083	450 939
12 Cortaillod	1 097 686	217 450	205 050
13 Colombier	1 279 610	255 618	314 354
14 Auvernier	3 778 43	74 622	140 164
15 Pesex	1 389 109	274 444	396 012
16 Corcelles-Cormondrache	1 041 463	211 178	470 650
17 Bôle	436 766	85 303	79 473
18 Rochefort	2 536 14	49 960	69 047
19 Brot-Dessous	2 381 5	4 682	5 399
20 Bevaix	9 218 99	1 822 25	1 507 22
21 Gorgier	4 458 50	88 446	86 046
22 Saint-Aubin-Saules	6 061 70	1 220 63	1 116 43
23 Fresens	50 085	10 387	6 637
24 Montalchez	50 085	10 387	6 935
25 Vaumarcus	6 211 5	13 002	11 252
26 Môtiers	2 035 30	41 031	38 966
27 Couvet	6 925 90	1 375 04	1 438 21
28 Travers	3 034 53	60 491	57 914
29 Noiraigue	1 239 84	24 497	24 508
30 Boveresse	96 241	18 884	17 809
31 Fleurier	8 759 88	1 711 69	1 490 33
32 Buttet	1 497 63	29 300	33 503
33 La Côte-aux-Fées	1 188 28	23 514	16 575
34 Saint-Sulpice	1 546 73	31 347	24 404
35 Les Verrières	1 703 86	32 774	30 504
36 Les Bavards	91 331	18 179	17 347
37 Cermier	50 968 4	102 671	99 926
38 Chézard-Saint-Martin	4 146 70	82 765	85 543
39 Dombresson	400 185	79 318	79 539
40 Villiers	1 036 06	20 650	21 205
41 Le Pâquier	51 558	9 989	5 835
42 Savagnier	2 541 05	50 770	38 350
43 Fenin-Vilars-Saules	1 993 56	41 047	30 303
44 Fontaines	2 501 77	49 970	59 166
45 Enolion	21 851	4 446	2 473
46 Fontainemelon	3 925 74	77 043	86 105
47 Les Hauts-Geneveys	2 037 75	40 542	58 774
48 Boudevilliers	1 806 97	36 352	39 293
49 Valangin	1 055 70	21 500	23 089
50 Coffrane	1 507 45	29 763	21 524
51 Les Geneveys/Coffrane	3 633 58	72 403	71 160
52 Montmolin	1 372 41	27 547	27 489
53 Le Locle	2 497 597	4 897 40	8 533 64
54 Les Brenets	2 698 18	52 060	48 138
55 Le Cerneux-Péquignot	81 265	16 030	13 932
56 La Brevine	1 691 58	32 991	32 496
57 La Chaux-du-Milieu	1 065 52	21 273	20 939
58 Les Ponts-de-Martel	3 142 56	62 325	69 847
59 Brot-Plamboz	62 851	12 572	9 018
60 La Chaux-de-Fonds	9 093 285	1 795 687	5 247 317
61 Les Planchettes	557 31	11 046	7 990
62 La Sagne	2 332 37	46 113	45 226
Ensemble des communes	41 496 984	8 226 469	18 785 007
Chiffres de 2006	37 275 895	7 422 532	18 550 141

Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfices des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2007										Tableau 18	
Téléseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Approvisionnement en eau	Electricité	Gaz	Bénéfices SI versés au compte de fonctionnement	
										en eau	
1 Neuchâtel	0	652699	6'420'940	5'118'934	23'994'398	16'039'873	0	2'090'614	554'713	0	0
2 Hauteville	326'769	414'760	497'434	549'312	348'135	0	0	0	0	0	0
3 Saint-Blaise	282'700	387'375	575'499	759'678	450'342	2'494'842	0	369'669	0	0	0
4 Marin-Epagnier	0	67'499	1'131'423	1'191'747	523'270	0	0	0	0	0	0
5 Thielle-Wavre	0	228'354	301'333	311'333	89'640	0	0	104'280	0	0	0
6 Cornaux	0	311'355	292'229	490'942	1'015'606	17'820	0	0	0	0	0
7 Cressier	0	0	387'516	47'849	32'008	0	0	0	0	0	0
8 Eneds	0	353'230	983'305	628'305	586'140	2'485'549	0	431'944	0	0	0
9 Le Landeron	100'911	274'899	168'029	168'029	123'345	639'628	0	150'475	0	0	0
10 Lignières	0	1'195'455	804'203	1'195'455	564'858	5'357'921	25'899	1'040'462	0	0	0
11 Boudry	0	430'313	945'147	1'034'827	517'030	2'706'453	0	516'123	0	0	0
12 Cortaillod	0	427'591	292'368	717'866	498'693	0	0	0	0	0	0
13 Colombier	130'176	392'707	850'361	557'875	179'600	858'601	0	222'117	0	0	0
14 Auvierrier	0	139'280	764'404	551'657	608'967	3'132'081	1'317'471	584'161	171'284	0	0
15 Pesex	0	0	296'056	251'597	190'292	1'004'591	0	52'489	0	0	0
16 Corcelles-Cormondrache	0	0	197'878	107'996	16'922	0	0	0	0	0	0
17 Bôle	0	155'674	662'027	362'530	406'769	0	0	0	0	0	0
18 Rochefort	0	426'473	377'744	226'026	290'718	0	0	0	0	0	0
19 Brot-Dessous	0	446'467	524'728	592'937	26'427	0	0	0	0	0	0
20 Bevaix	0	0	40'397	35'557	27'970	0	0	0	0	0	0
21 Gortier	0	0	46'995	23'044	43'877	0	0	0	0	0	0
22 Saint-Aubin-Sauvies	0	13'782	97'047	72'539	89'770	0	0	0	0	0	0
23 Fresens	0	0	120'145	94'415	360'114	0	0	0	0	0	0
24 Montalchez	0	0	433'404	120'919	135'248	0	0	0	0	0	0
25 Vaumarcus	0	0	367'53	55'851	55'851	0	0	0	0	0	0
26 Môtiers	0	0	26'856	39'637	373'300	0	0	0	0	0	0
27 Couvet	0	0	286'906	373'300	62'845	0	0	0	0	0	0
28 Travers	0	0	61'259	62'845	54'588	0	0	0	0	0	0
29 Noiraigue	0	0	175'444	89'128	64'439	0	0	0	0	0	0
30 Boveresse	0	0	127'961	51'415	64'439	0	0	0	0	0	0
31 Fleurier	0	0	87'142	87'142	58'162	0	0	0	0	0	0
32 Buttet	0	0	37'181	41'345	41'345	0	0	0	0	0	0
33 La Côte-aux-Fées	105'484	0	477'070	405'311	269'872	0	0	0	0	0	0
34 Saint-Sulpice	0	0	376'663	235'411	235'411	0	0	0	0	0	0
35 Les Verrières	0	0	309'495	193'968	134'770	0	0	0	0	0	0
36 Les Bavards	0	0	84'066	58'267	27'733	0	0	0	0	0	0
37 Chéillard-Saint-Martin	0	0	51'555	9'943	28'316	0	0	0	0	0	0
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	245'393	171'987	85'948	0	0	0	0	0	0
39 Dombresson	0	0	199'835	247'182	74'132	0	0	0	0	0	0
40 Villiers	0	0	234'925	265'036	111'694	0	0	0	0	0	0
41 Le Pâquier	0	0	28'401	15'437	11'405	0	0	0	0	0	0
42 Savagnier	0	0	341'105	297'213	158'956	0	0	0	0	0	0
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	227'555	192'855	125'090	0	0	0	0	0	0
44 Fontaines	0	0	189'642	61'582	83'160	1972	18'648	0	0	0	0
45 Enolion	0	0	60'957	49'556	48'197	0	0	0	0	0	0
46 Fontainemelon	0	0	210'481	46'819	53'475	0	0	0	0	0	0
47 Les Hauts-Genèveys	0	0	391'087	335'945	212'064	0	0	0	0	0	0
48 Boudevilliers	0	0	210'238	57'258	54'737	0	0	0	0	0	0
49 Valangin	0	0	3745'202	1'558'674	208'037	0	0	0	0	0	0
50 Coffrane	0	15'680	248'964	171'598	162'976	0	0	0	0	0	0
51 Les Genèveys/Coffrane	0	0	0	0	40'232	0	0	0	0	0	0
52 Montmolin	0	0	45'474	69'550	69'550	0	0	0	0	0	0
53 Le Locle	0	0	4'074	40'511	40'511	0	0	0	0	0	0
54 Les Brenets	0	0	133'859	162'190	162'190	0	0	0	0	0	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	351'620	23'980	23'980	0	0	0	0	0	0
56 La Brevine	0	0	116'896	597'189	597'189	0	0	0	0	0	0
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	7924'146	23'961	23'961	0	0	0	0	0	0
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	190'470	130'573	130'573	0	0	0	0	0	0
59 Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62 La Saane	101'099	0	190'470	153'942	130'573	0	0	0	0	0	0
Ensemble des communes	1'959'611	3'365'070	35'598'278	26'914'553	437'094'462	18'491'352	25'899	5'580'982	725'997	0	0
Chiffres de 2006	1'967'618	3'097'372	36'784'266	26'635'988	569'111'544	26'686'800	79'723	9'614'885	1'699'508	0	0

Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2007

	Supplémentaires		Dont patrimoine financier		Résultat "réel" du compte de fonctionnement (sans les amortissements supplémentaires)		Intérêts de la dette consolidée		Remboursements		Dépense totale (B20, B21, B22)		Intérêts passifs		Taux moyen d'intérêt de la dette en %	
	Total	financier	Total	financier	Total	financier	Total	financier	Total	financier	Total	financier	Total	financier	Total	financier
1 Neuchâtel	14'638'266	3'021'708	17'659'974	1'756'596	7'735'855	19'079	0	19'079	90'000'000	109'175'366	526'790'204	18'770'347	19'356'623	3,67		
2 Hauteville	770'241	0	770'241	0	19'079	0	19'079	624'520	485'500	1'110'020	18'770'347	624'520	624'761	3,33		
3 Saint-Blaise	1'141'781	695'970	1'837'751	144'400	855'731	144'400	0	759'020	15'454'000	2'304'420	21'394'699	21'394'699	767'640	3,59		
4 Marin-Epagnier	1'658'298	638'197	2'296'495	351'000	638'405	351'000	0	1'309'060	20'475'000	3'356'560	37'938'342	37'938'342	1'324'623	3,49		
5 Thielle-Wavre	1'753'225	0	1'753'225	0	164'418	0	0	1'367'800	32'678'500	4'420'472	4'420'472	139'763	139'763	3,16		
6 Cormaux	457'112	0	457'112	0	-130'971	0	0	312'463	162'500'000	1'937'463	7'786'964	7'786'964	313'931	4,03		
7 Cressier	505'650	0	505'650	0	302'954	0	0	699'575	460'000	699'575	7'648'895	241'264	3'15	3,15		
8 Erodes	70'730	102'859	173'589	23'747	142'836	23'747	0	78'293	162'170	240'463	2'477'794	78'293	2'477'794	3,18		
9 Le Landeron	1'280'444	0	1'280'444	43'100	945'007	43'100	0	942'906	32'585'569	4'201'475	30'494'026	950'785	30'494'026	3,12		
10 Lignières	385'994	136'131	522'125	7'280	166'927	7'280	0	215'393	321'550	536'943	6'614'978	216'247	6'614'978	3,27		
11 Boudry	1'586'826	184'009	1'770'835	88'300	236'594	88'300	0	1'187'187	12'365'000	5'407'687	32'202'983	12'365'000	12'365'000	3,33		
12 Cortaillod	1'224'321	233'367	1'457'688	78'400	1'587'871	78'400	0	1'127'781	4'280'000	5'407'781	32'202'983	11'055'92	11'055'92	3,43		
13 Colombier	10'408'000	0	10'408'000	0	-456'338	0	0	813'505	730'070	1'543'575	32'130'831	821'835	32'130'831	2,56		
14 Avenier	484'998	179'900	664'898	93'800	322'122	93'800	0	425'613	200'000	625'613	12'351'939	420'618	12'351'939	3,41		
15 Peseux	142'0816	0	142'0816	0	-248'579	0	0	1'156'000	1'156'000	2'475'07	45'955'013	13'358'843	45'955'013	2,91		
16 Corcelles-Cormondrèche	12'666'555	509'851	13'176'406	64'992	884'121	64'992	0	884'121	583'700	1'467'821	25'098'754	899'774	25'098'754	3,58		
17 Bôle	339'852	207'609	547'461	6'400	262'494	6'400	0	297'225	393'500	690'725	8'802'948	297'438	8'802'948	3,38		
18 Rochefort	317'912	0	317'912	0	-290'893	0	0	139'042	384'950	523'992	6'237'230	149'988	6'237'230	2,40		
19 Brot-Dessous	27'332	0	27'332	13'600	17'609	13'600	0	4'305	13'507	17'812	113'285	4'598	113'285	4,06		
20 Bevaix	849'210	0	849'210	0	-370'133	0	0	803'718	440'000	1'243'718	20'833'998	809'282	20'833'998	3,88		
21 Goriari	342'568	0	342'568	14'988	-355'510	14'988	0	325'587	870'100	1'195'687	8'652'017	325'587	8'652'017	3,76		
22 Saint-Aubin-Sauvies	833'059	940'576	1'773'635	47'070	941'491	47'070	0	419'717	10'142'287	14'343'004	14'086'928	496'464	14'086'928	3,52		
23 Fressens	33'655	0	33'655	0	9'121	0	0	1'650	15'000	16'650	150'000	2'088	150'000	1,39		
24 Montalchez	70'649	0	70'649	0	28'459	0	0	35'820	71'000	106'820	1'038'579	35'997	1'038'579	3,47		
25 Vaumarcus	149'722	0	149'722	38'19	166'111	38'19	0	90'858	136'000	226'858	2'817'628	92'522	2'817'628	3,28		
26 Môtiers	208'715	167'327	376'042	11'020	373'857	11'020	0	125'584	247'906	373'490	3'506'341	127'032	3'506'341	3,62		
27 Couvet	836'228	501'450	1'337'678	135'002	688'240	135'002	0	441'774	1'865'903	2'307'677	17'700'090	447'200	17'700'090	2,53		
28 Travers	181'097	463'538	644'635	37'260	552'490	37'260	0	170'870	456'150	627'020	5'891'865	174'475	5'891'865	2,96		
29 Noiraigue	76'911	0	76'911	3'292	-48'157	3'292	0	847'33	164'980	249'713	3'167'522	89'938	3'167'522	2,84		
30 Boveresse	63'936	117'284	181'220	11'221	128'740	11'221	0	71'978	48'070	120'048	2'663'144	72'547	2'663'144	2,72		
31 Fleurier	756'792	183'225	940'017	6'050	348'996	6'050	0	448'118	10'652'35	15'133'53	12'941'046	462'483	12'941'046	3,57		
32 Buttet	152'245	305'513	457'758	6'050	31'552	6'050	0	167'168	82'335	249'503	5'205'260	167'343	5'205'260	3,21		
33 La Côte-aux-Fées	181'999	0	181'999	74'640	-219'152	74'640	0	87'128	10'750'000	11'621'28	2'482'915	91'155	10'750'000	3,67		
34 Saint-Sulpice	92'648	0	92'648	0	-169'319	0	0	29'341	58'800	85'141	1'322'259	29'709	1'322'259	2,25		
35 Les Verrières	256'284	0	256'284	31'750	-195'554	31'750	0	266'548	385'037	651'585	7'852'210	267'440	651'585	3,41		
36 Les Bavauds	125'728	0	125'728	22'655	-54'105	22'655	0	48'561	197'940	246'501	3'095'025	87'484	3'095'025	2,83		
37 Cermier	301'432	92'894	394'326	48'550	683'445	48'550	0	315'549	488'300	803'849	12'344'898	337'506	12'344'898	2,73		
38 Chexard-Saint-Martin	388'117	0	388'117	23'110	52'466	23'110	0	345'629	1'658'630	2'004'259	10'018'092	355'244	10'018'092	3,55		
39 Dombresson	175'383	0	175'383	0	-426'448	0	0	170'547	794'736	965'283	6'977'500	174'397	6'977'500	2,50		
40 Villiers	63'162	0	63'162	0	-29'972	0	0	278'605	345'385	624'090	17'425'533	69'747	17'425'533	4,00		
41 Le Paquier	850'336	0	850'336	42'491	-109'418	42'491	0	125'304	200'650	415'954	3'178'155	127'686	415'954	4,02		
42 Savagnier	187'344	0	187'344	42'15	-63'975	42'15	0	138'079	130'165	268'244	5'850'970	139'426	5'850'970	2,38		
43 Fenin-Vilars-Saules	311'220	0	311'220	33'100	-260'916	33'100	0	267'391	67'500	734'891	9'833'324	268'972	9'833'324	2,74		
44 Fontaines	225'324	0	225'324	21'040	172'359	21'040	0	291'023	299'000	590'023	5'972'719	292'672	5'972'719	4,90		
45 Enollon	43'500	0	43'500	0	-33'406	0	0	2'600	2'600	5'200	50'884	561	50'884	1,10		
46 Fontainemelon	241'102	645'975	887'077	0	1'256'835	0	0	162'728	2'758'600	2'921'328	6'970'794	174'710	6'970'794	2,51		
47 Les Hauts-Geneveys	242'010	0	242'010	14'590	-168'693	14'590	0	193'591	381'400	574'991	6'660'930	216'778	6'660'930	3,25		
48 Boudrevilliers	208'428	0	208'428	0	-177'563	0	0	53'882	240'331	294'213	1'701'332	55'147	1'701'332	3,24		
49 Vallanin	778'12	498'095	1'276'217	0	498'831	0	0	84'714	400'000	484'714	1'199'490	46'024	1'199'490	3,91		
50 Coffrane	158'139	0	158'139	0	28'897	0	0	133'856	99'100	232'956	3'459'068	135'127	3'459'068	3,81		
51 Les Geneveys/Coffrane	461'897	0	461'897	0	174'74	0	0	318'339	162'100	480'439	8'353'001	318'345	8'353'001	3,81		
52 Montmolin	102'480	0	102'480	13'100	8'561	13'100	0	56'212	135'850	192'062	2'180'809	80'534	2'180'809	3,69		
53 Le Locle	4'428'131	1'867'713	6'295'844	571'314	41'221'23	571'314	0	6'668'121	192'1280	6'589'401	136'099'295	47'044'04	136'099'295	3,46		
54 Les Brenets	500'185	911'903	1'412'088	207'13	808'842	207'13	0	305'560	598'820	904'380	10'223'235	307'559	10'223'235	3,01		
55 Le Cerneux-Péquignot	17'538	123'478	141'016	13'196	129'477	13'196	0	7'631	21'650	29'281	279'850	8'697	279'850	2,29		
56 La Brevine	76'436	214'184	290'620	30'035	233'850	30'035	0	56'309	126'180	182'489	2'214'700	57'825	2'214'700	2,61		
57 La Chaux-de-Milieu	134'406	10'096	144'502	91'006	79'093	91'006	0	34'568	188'972	223'540	2'176'361	36'925	2'176'361	1,70		
58 Les Ponts-de-Martel	352'007	594'060	946'067	70'387	310'147	70'387	0	240'339	285'460	525'799	7'479'764	241'856	525'799	3,23		
59 Brot-Plamboz	6'735	50'000	56'735	0	86'230	56'735	0	341	24'535	24'876	70'997	915	24'876	1,29		
60 La Chaux-de-Fonds	13'208'910	1'045'595	14'254'505	1'045'595	521'389	1'045'595	0	17'957'645	51'035'220	68'992'865	418'037'962	17'935'247	68'992'865	4,29		
61 Les Planchettes	6'722	15'961	22'683	400	607'30	400	0	16'926	47'820	64'746	501'113	19'361	64'746	3,86		
62 La Saane	288'178	12'339	300'517	4'600	17'959	4'600	0	195'823	302'300	498'123	7'193'225	223'380	7'193'225	3,11		
Ensemble des communes	561'715'666	68'758'052	630'473'718	4'833'344	224'716'833	4'833'344	0	59'680'702	181'662'148	241'342'850	1'648'511'520	60'390'899	1'648'511'520	3,66		
Chiffres de 2006	664'976'699	4'041'086	70'538'785	3'457'564	-2'646'966	3'457'564	0	62'204'674	43'664'901	105'869'575	1'869'864'168	63'983'586	1'869'864'168	3,42		

Tableau 20

Comptes des investissements 2007. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	-22043	-110502	-1177968	-4202823	-1284355	0	-10410336	-218851	-2513099	-358090	-20298067
2 Hauteville	0	-1500	0	-37455	0	0	-67467	-57787	-28065	-202619	-394893
3 Saint-Blaise	0	0	-424034	0	0	0	-75585	71869	-146177	0	-573927
4 Marin-Epagnier	0	0	-72045	-85792	0	0	-3840	-514821	0	0	-676498
5 Thielle-Wavre	0	0	86664	0	0	0	2937	0	0	0	89601
6 Cornaux	0	0	0	-54482	0	0	-30281	-18247	-45464	-69390	-217864
7 Cressier	0	0	0	0	0	0	-9250	-377	0	-171270	-180897
8 Ennes	0	-807	0	371	-13337	0	-367098	-38808	0	0	-52581
9 Le Landeron	-20179	-32527	-38612	-105337	0	0	-16768	-353182	-252229	-319380	-1169164
10 Lignières	0	0	6293	0	0	0	0	0	0	-329855	-329855
11 Boudry	-61582	-12939	-290758	-328761	0	0	-444030	-90647	152253	-4000	-1080464
12 Cortaillod	0	-11568	-810502	0	0	0	14871	-285076	-239739	0	-1332004
13 Colombier	0	0	-186868	-3229517	0	0	-7118	-121944	0	-17896	-3563143
14 Auvernier	0	0	0	-55572	0	0	33959	153731	-13257	0	118861
15 Pesoux	-23050	0	177930	-257522	0	0	-1334855	50699	39662	485452	-861684
16 Corcelles-Cormondrèche	-46435	-15436	-255867	-40169	0	-128332	-1105009	-47459	-3193	-43361	-1685261
17 Bole	0	-4633	67777	-58695	0	0	-25176	-128369	-128369	-11710	-160806
18 Rochefort	0	0	0	0	0	0	20038	22751	-137019	0	-94230
19 Brot-Dessous	0	0	0	-7512	0	0	-118137	-13814	0	0	-21326
20 Bevaix	0	9177	-15111	-55412	0	-246471	69372	-49426	-40934	0	-328805
21 Gorgier	0	0	-3830	-31277	0	0	-99731	-102755	-290	39468	-198415
22 Saint-Aubin-Sauges	0	-5898	-23832	-20042	0	0	-252267	-160346	0	0	-462385
23 Fresens	0	0	0	0	0	0	0	0	-2420	3000	580
24 Montalchez	0	0	0	0	0	0	-118137	-119602	0	0	-148137
25 Vaumarcus	0	0	0	0	0	0	-108238	-119602	0	0	-148137
26 Môtiers	0	0	-27464	0	0	0	-247064	-53166	0	0	-344281
27 Couvet	-7118	0	-27580	-9403	0	0	-136767	-11004	0	0	-173045
28 Travers	-25274	0	0	0	0	0	-95997	-15904	0	0	-164882
29 Noiraigue	0	-52978	0	0	0	0	-42096	6988	0	-3	-35108
30 Boveresse	0	0	0	0	0	0	-588184	48641	-49470	0	-839841
31 Fleurier	0	0	-185086	-65742	0	0	-135440	2100	0	0	-143307
32 Buttet	0	0	-9967	0	0	0	-5038	-52935	-40000	0	-97973
33 La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	0	0	-94118	0	0	0	-111233
34 Saint-Sulpice	0	0	-17115	0	0	0	0	-21711	0	0	-533950
35 Les Verrières	0	0	-36586	0	0	0	0	-6267	-2373	0	-79628
36 Les Bavauds	0	0	-33115	0	0	0	-70988	-101348	0	0	-223806
37 Cernier	0	0	0	0	0	0	-89343	1958	-18799	0	-60272
38 Chézard-Saint-Martin	-28220	0	-1626397	0	0	0	-34106	0	0	0	-11626397
39 Dombresson	0	0	-8363	0	0	0	-31598	0	0	-6713	-49182
40 Villiers	0	0	0	0	0	0	105168	0	-9928	0	-41526
41 Le Pâquier	0	0	0	0	0	0	-45143	0	-25822	0	61520
42 Savaonier	0	0	-17826	0	0	0	193669	351482	-30626	0	707304
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	431591	0	0	0	0	-21793	0	0	171876
44 Fontaines	0	0	0	0	0	0	0	-9067	-90532	0	-149362
45 Engollon	0	0	0	-49763	0	0	-198572	0	0	-324157	-763892
46 Fontainemelon	0	0	0	-241163	0	0	0	-5107	0	0	-5107
47 Les Hauts-Genèveys	0	0	0	0	0	0	0	-9707	0	0	-9707
48 Boudevilliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-177111
49 Valengin	0	-177111	0	0	0	0	0	17423	25000	0	42423
50 Coffrane	0	0	-41855	-128854	0	0	-68250	-22099	0	0	-261058
51 Les Genèveys/Coffrane	0	0	0	0	0	0	0	15169	0	0	15169
52 Montmolin	0	0	0	0	0	0	-1622301	-2640694	-114600	0	-12007725
53 Le Locle	-6086536	-29453	-661252	-754103	0	0	-207399	-119028	0	-98786	-446061
54 Les Brenets	0	0	-30323	-89311	0	0	-7904	0	0	0	-7904
55 Les Cerneux-Péquignot	0	0	0	-90745	0	0	0	91700	0	0	955
56 La Brevine	0	0	0	0	0	-11296	0	0	0	101	11195
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	0	0	-37036	-210582	-28153	0	-297906
58 Les Ponts-de-Martel	0	-11925	-10210	0	0	0	0	0	0	0	-22015
59 Brot-Plamboz	0	0	-22015	0	0	0	0	-7625413	0	0	-11931495
60 La Chaux-de-Fonds	103572	351400	-93364	-841434	108000	-117767	-3216489	0	0	-600000	-59125
61 Les Planchettes	0	0	-8611	0	0	0	0	0	0	-59125	-6736
62 La Sagne	0	0	0	0	0	0	-36216	-140862	0	39714	-137364
Ensemble des communes	-6216865	-106690	-5386051	-10840515	-1189692	-503866	-21090629	-12422381	-3743643	-2194418	-63694750
Chiffres de 2006	-1222137	-536534	-8733036	-11966603	-614977	-338369	-12201989	-11665220	-12409234	-1345925	-61034044

Tableau 21

	Patrimoine financier				Patrimoine administratif				Financements spéciaux		Total
	Disponibilités	Avoirs	Placements	Actifs transitoires	Investissements	Prêts et participations permanentes	Subventions d'investissements	Autres dépenses à amortir	Avances aux financements spéciaux	Découvert	
1 Neuchâtel	44'462'719	40'859'541	236'884'665	17'707'030	235'856'607	8'724'793	847'474	346'184	980'569	0	566'669'582
2 Hauteville	1668'256	2'991'753	2'509'901	788'043	16'005'583	108'411	0	0	25'946	0	24'097'793
3 Saint-Blaise	912'404	5'228'408	6'429'661	1'392'338	13'439'987	455'506	0	0	0	0	27'858'304
4 Marin-Epagnier	2'748'383	5'446'224	9'137'563	1'045'508	24'754'309	8'298'537	0	0	0	0	51'430'524
5 Thielle-Wavre	324'176	783'265	38'620	-140	4'386'103	97'30	0	0	169'171	0	57'10'925
6 Cormaux	1'266'578	1'519'531	1'080'164	1'717'388	7'544'487	80'403	0	87'744	133'492	0	12'626'019
7 Cressier	20'291	2'780'820	1'856'688	1'151'087	6'480'488	15'500	0	0	121'145	0	41'27'399
8 Enges	278'541	189'488	2'261'850	70'525	1'326'994	1	0	0	0	0	48'539'499
9 Le Landeron	700'075	6'397'415	2'389'762	1'593'129	36'097'945	1'090'113	42'500	0	228'578	0	10'272'853
10 Lignières	1044'499	1'635'693	663'594	663'594	6'803'376	0	0	0	125'691	0	41'670'014
11 Boudry	2062'013	8'417'820	6'088'941	1'338'588	22'722'152	25'10'000	104'738	624'762	0	0	41'091'793
12 Courailod	4361'874	7'231'497	4'361'268	15'182	27'124'719	137'966	0	0	167'297	0	39'250'166
13 Colombier	2'339'142	5'380'897	3'612'280	0	27'367'089	486'400	0	0	64'348	0	17'444'486
14 Avenir	331'793	2'977'363	7'765'721	21'569	37'467'875	61'23'720	0	0	0	0	37'801'502
15 Peuseux	923'568	10'145'221	7'608'877	491'895	36'121'332	555'636	0	0	1'847	0	11'731'731
16 Corcelles-Cormondrèche	18'533'37	4'394'734	4'540'819	1'322'233	25'171'332	331'750	0	163'450	0	0	8'885'159
17 Bôle	1247'201	197'289	872'941	0	7'556'788	81'904	0	0	31'546	0	999'206
18 Rochefort	223'160	878'923	946'481	300'917	6'392'304	74'650	37'178	0	0	0	28'741'523
19 Brot-Dessous	130'706	94'377	464'592	0	176'531	133'000	0	0	0	0	13'006'497
20 Bevaix	1046'743	4'064'754	2'722'501	223'204	20'272'146	269'650	0	142'525	0	0	19'547'522
21 Grolley	901'047	2'257'123	750'112	9'608	8'786'567	129'520	172'520	0	0	0	17'34'145
22 Saint-Aubin-Sauges	295'385	4'639'600	1'846'277	931'791	11'481'877	34'100	318'892	0	0	0	2'075'788
23 Fressens	218'451	91'977	549'307	26'469	838'021	9'920	0	0	1'482	0	37'17'173
24 Montalchez	379'595	254'860	107'000	72'499	1'354'152	2'500	0	0	4'358	0	4'165'563
25 Vauxmaurais	52'086	352'783	706'729	94'513	2'912'952	3'100	0	0	43'400	0	57'10'027
26 Môtiers	336'242	848'461	373'020	399'221	3'610'283	124'501	13'889	0	4'410	0	23'720'044
27 Couvet	1777'523	4'816'446	803'878	0	14'657'825	1'623'002	1	0	41'369	0	7'632'445
28 Travers	43'058	1'336'140	930'988	595'708	3'951'844	773'349	0	0	3'804	0	3'855'643
29 Noiraigue	54'330	261'919	298'852	192'757	2'323'412	269'992	0	0	0	0	27'992'179
30 Boveresse	464'939	574'096	1'364'424	129'856	1'632'490	20'15	0	2'340	0	0	6'083'688
31 Fleurier	123'573	4'606'501	169'083	1'350'564	20'139'103	160'1015	0	19'612	0	0	3'668'457
32 Buttet	118'922	784'910	938'323	342'459	3'839'215	40'247	0	0	51'049	0	4'645'074
33 La Côte-aux-Fées	244'173	500'683	5'208'762	101'495	11'044'108	988	0	0	16'11	0	18'145'007
34 Saint-Sulpice	0	788'834	304'986	191'643	2'381'383	191'643	0	0	19'867	0	10'342'467
35 Les Verrières	334'423	644'973	2'151'757	355'910	7'513'123	2'000	0	0	11'841	0	37'53'987
36 Les Bavauds	25'866	309'198	249'682	11'973	391'4648	33'707	0	0	3'637	0	45'27'774
37 Cernier	360'809	2'499'589	7'065'989	575'816	7'514'084	128'720	0	0	0	0	12'045'303
38 Chézard-Saint-Martin	81'235	2'426'643	1'068'839	505'524	9'827'287	41'800	0	0	0	0	9'642'483
39 Dombresson	291'205	1'582'156	1'023'339	805'290	6'574'477	66'000	0	0	0	0	1'566'224
40 Villiers	0	285'276	736'856	52'616	2'646'398	21'000	0	0	42'071	0	13'616'732
41 Le Pâquier	75'248	179'864	2'342'232	201'372	16'929'221	32'500	0	0	7'572	0	57'97'068
42 Savagnier	1'167'622	883'616	2'191'735	197'819	6'536'371	31'500	0	0	0	0	11'008'663
43 Fémin-Villars-Saules	81'236	1'795'057	3'618'224	1'727'68	6'378'018	0	0	0	0	0	9'642'483
44 Fontaines	32'709	1'387'534	3'451'017	366'331	4'404'892	0	0	0	0	0	1'566'224
45 Enolion	7'513	189'991	564'786	291'000	7'253'333	1	49'500	0	0	0	13'616'732
46 Fontainemelon	11'444'482	1'335'416	4'346'675	877'853	5'835'235	35'000	0	0	0	0	57'97'068
47 Les Hauts-Geneveys	48'836	1'059'527	1'559'165	181'880	5'890'988	10'000	0	0	4'145	0	3'611'654
48 Boudrevilliers	626'707	800'668	1'218'953	223'131	2'853'079	49'100	0	0	0	0	2'863'173
49 Valangin	96'580	409'730	94'400	744'765	1'462'735	12'001	0	0	32'581	0	6'168'339
50 Coffrane	10'16'542	379'257	430'967	483'049	3'839'560	12'001	0	0	6'963	0	11'180'539
51 Les Geneveys/Coffrane	73'891	1'154'339	634'227	955'682	8'352'397	10'003	0	0	0	0	3'383'542
52 Montmolin	69'868	514'877	760'818	156'973	1'855'836	25'170	0	0	410'623	0	175'441'567
53 Le Locle	3'221'978	12'827'114	78'831'766	6'569'239	73'044'781	11	536'055	0	0	0	13'374'274
54 Les Brenets	1085'678	1'216'071	4'799'000	1'038	6'242'708	18'400	0	0	11'979	0	13'933'091
55 Le Cernex-Péquignot	556'847	185'778	258'772	85'821	305'873	0	0	0	0	0	3'944'967
56 La Brevine	779'471	332'391	1'172'173	364'175	1'296'757	0	0	0	0	0	3'611'654
57 La Chaux-du-Milieu	369'001	395'808	1'478'545	0	1'368'300	0	0	0	0	0	10'361'789
58 Les Ponts-de-Martel	77'649	1'602'015	3'208'352	13'692	5'166'080	294'001	0	0	0	0	11'38'882
59 Broil-Plamboz	261'118	119'113	327'227	84'766	334'638	12'020	0	0	0	0	513'563'416
60 La Chaux-de-Fonds	5993'906	115'835'142	149'190'047	19'863'758	216'753'860	592'670'3	0	0	0	0	853'512
61 Les Planchettes	16'112	266'197	189'199	54'558	325'246	2'200	0	0	0	0	11'522'999
62 La Sagne	217'175	605'101	2'555'753	183'505	7'961'461	4	0	0	0	0	2'086'294'696
Ensemble des communes	88'982'472	286'727'395	592'012'825	67'035'833	1'012'760'653	32'517'662	1'586'492	1'780'147	2'891'217	0	2'248'613'036
Chiffres de 2006	214'471'928	397'030'061	282'913'248	64'634'329	1'189'925'321	93'058'773	1'553'082	2'356'800	2'669'494	0	

Tableau 22

	Engagements			Engagements			Engagements			Financements spéciaux			Fortune		Total
	Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long termes	Engagements entités particulières	Provisions	Passifs transitoires	Engagements en versés les fin. spéciaux - réserves	Fortune nette	Fortune						
1 Neuchâtel	8790204		0	518'000'000	302'187	1'500'000	21'158'301	11'357'476	25'561'1414	586'669'582					
2 Hauteville	6191079	34'143	18'117'125	18'117'125	22'388	0	0	546'577	4'000'684	24'097'793					
3 Saint-Blaise	1'354'099	0	20'040'600	20'040'600	0	0	0	304'5058	2'893'599	27'868'304					
4 Marin-Epagnier	113'342	0	37'825'000	37'825'000	9'000	0	1'120'456	4'876'522	7'486'204	51'430'524					
5 Thielle-Wavre	0	61'444	4'359'028	4'359'028	0	0	1'693	222'448	1'066'312	5'710'925					
6 Cornaux	7'119'64	0	7'075'000	7'075'000	0	0	0	118'537	37'359'86	12'430'137					
7 Cressier	419'061	9834	7'220'000	7'220'000	0	6'800	0	15'113'45	347'804	12'626'019					
8 Enes	107'814	0	2'369'980	2'369'980	0	0	26'652	436'004	1'180'149	4'127'399					
9 Le Landeron	2044'067	19	28'449'940	28'449'940	11'201'854	717'076	346'288	22'352'68	3544'987	48'539'499					
10 Lignières	259'621	0	6'355'357	6'355'357	0	0	17'198	932'101	27'08'576	10'272'853					
11 Boudry	1'533'890	177'093	35'293'000	35'293'000	0	0	1'563'795	804'929	2'297'307	41'670'014					
12 Cortaillod	1'967'988	1'000'000	29'235'000	29'235'000	0	0	0	966'763	7'922'042	41'091'793					
13 Colombier	1271'901	0	30'858'930	30'858'930	0	0	0	2'165'654	4'953'671	39'250'156					
14 Auvier	826'939	0	11'525'000	11'525'000	0	60'000	12'594	1'561'415	3'458'538	17'444'486					
15 Pesex	3097'555	2'487'708	40'369'750	40'369'750	24'417	160'000	370'462	4'185'445	6'497'735	57'193'072					
16 Corcelles-Cormondrache	1'665'393	59'461	23'373'900	23'373'900	0	234'978	193'545	58'234'12	6'450'813	37'801'502					
17 Bôle	626'698	0	81'762'50	81'762'50	0	0	17'596	1'392'429	1'392'429	11'731'731					
18 Rochefort	34'130	0	6'203'100	6'203'100	0	0	510'729	313'540	1'823'660	8'885'159					
19 Brot-Dessous	1'250	1'441	112'035	112'035	0	5'155	15'231	107'525	758'010	999'206					
20 Bevaix	202'557	0	20'630'000	20'630'000	0	698'768	0	2'381'068	48'276'89	28'741'523					
21 Gorgier	459'017	0	8'193'000	8'193'000	0	0	32'370	717'345	3'604'765	13'006'497					
22 Saint-Aubin-Sauvies	529'383	0	13'557'545	13'557'545	0	194'289	58'678	1'981'474	3'284'831	19'547'922					
23 Fresens	0	0	150'000	150'000	25'000	0	0	288'114	1'232'353	1'734'145					
24 Montalchez	123'628	0	972'000	972'000	0	12'391	130'910	185'026	708'882	2'075'788					
25 Vauxmarcus	0	0	2'694'000	2'694'000	0	32'926	69'104	233'555	1'012'350	4'165'563					
26 Môtiers	619'698	19'352	3'506'341	3'506'341	0	60'000	119'447	349'398	1'674'841	5'710'027					
27 Couvet	216'406	104'909	5'570'550	5'570'550	0	0	90'750	442'1534	4'212'534	23'720'044					
28 Travers	338'127	0	2'829'395	2'829'395	0	25'825	0	444'062	1'205'768	7'632'445					
29 Noiraigue	297'704	0	2'365'440	2'365'440	0	9'158	102'542	244'056	279'770	3'711'173					
30 Boveresse	25'931	500'000	12'415'115	12'415'115	0	240'000	543'001	2'721'167	861'987	3'855'643					
31 Fleurier	282'915	0	5'205'260	5'205'260	0	0	252'843	186'838	11'546'965	27'992'179					
32 Buttet	115	0	2'000'000	2'000'000	0	0	74'573	133'937	451'9833	6'083'688					
33 La Côte-aux-Fées	0	0	1'322'144	1'322'144	0	0	0	451'252	1749'295	7'211'258					
34 Saint-Sulpice	0	0	7'796'995	7'796'995	0	0	177'229	406'690	2'566'057	3'668'457					
35 Les Verrières	273'510	0	2'821'515	2'821'515	0	0	124'965	407'351	1'002'186	11'002'186					
36 Les Bavards	814'061	0	11'149'300	11'149'300	0	0	98'894	889'782	481'1433	4'645'074					
37 Cernier	133'200	0	9'672'463	9'672'463	56'517	0	594'914	1'558'387	481'1433	18'145'007					
38 Chézard-Saint-Martin	0	235'570	6'741'930	6'741'930	0	0	603'602	1743'285	13'971'195	13'971'195					
39 Dombresson	90'453	0	1'652'080	1'652'080	0	0	464'137	988'941	2'105'593	10'342'467					
40 Villiers	165'660	65'855	3'112'300	3'112'300	0	265'204	0	568'941	988'376	3'753'987					
41 Le Pâquier	284'524	0	5'685'310	5'685'310	0	0	0	182'588	901'827	4527'774					
42 Savagnier	123'219	0	9'548'800	9'548'800	0	0	6'877	12'044'490	3'953'203	11'008'663					
43 Fenin-Vilars-Saulles	34'987	297	5'849'500	5'849'500	0	38'330	496'798	766'129	14'389'73	12'045'303					
44 Fontaines	0	0	15'600	15'600	0	0	182'806	508'698	2'625'938	9'642'483					
45 Enolion	0	0	27'586'600	27'586'600	0	38'757	417'259	1'174'163	1'174'163	1'566'224					
46 Fontainemelon	232'413	4'212'194	5'665'448	5'665'448	0	0	82'765	222'620	1830'753	13'616'732					
47 Les Hauts-Geneveys	301'332	763'069	1'400'000	1'400'000	59'991	0	48'565	158'681	2'339'914	8'797'068					
48 Boudrevilliers	554'90	0	1'144'000	1'144'000	0	20'000	264'866	167'489	12'313'28	57'366'883					
49 Valengin	295'905	0	8'057'096	8'057'096	0	0	351'119	12'79'545	203'6875	6'168'339					
50 Coffrane	9964	630'474	1'540'371	1'540'371	0	0	248'756	299'510	1'196'874	11'180'939					
51 Les Geneveys/Coffrane	323'892	0	135'775'403	135'775'403	93'744	550'000	2'627'153	14'426'585	216'441'567	3'383'542					
52 Montmolin	23'178	0	10'200'057	10'200'057	0	46'605	81'301	673'043	2'350'090	175'441'567					
53 Le Locle	0	0	8'700	8'700	0	0	322'509	630'044	2'350'090	13'374'274					
54 Les Breneis	0	0	2'214'700	2'214'700	0	35'000	190'907	410'118	1'094'242	1'393'091					
55 Le Cerneux-Péquignot	240'572	0	1'935'789	1'935'789	0	11'337	24'449	132'458	126'7049	3'944'967					
56 La Brevine	151'064	0	7'328'700	7'328'700	0	35'500	10'706	401'053	2'434'766	3'611'654					
57 La Chaux-du-Milieu	1'202	0	69'795	69'795	0	0	104'669	408'997	554'219	10'361'789					
58 Les Ponts-de-Martel	8'549'305	0	409'488'657	409'488'657	2'523'418	2'900'000	17'024'299	45'851'195	27'226'542	1'138'882					
59 Brot-Plamboz	0	46'114	454'999	454'999	0	22'091	82'161	17'024'299	200'318	513'563'416					
60 La Chaux-de-Fonds	0	3789'400	3'403'825	3'403'825	0	0	435'683	512'039	3'382'052	853'512					
61 Les Planchettes	39'600'246	15'958'298	1'592'952'976	1'592'952'976	14'318'516	6'770'629	55'486'512	129'817'341	231'390'178	2'086'294'696					
62 La Saane	64'667'417	55'101'089	1'750'095'662	1'750'095'662	14'439'655	4'285'148	59'845'744	121'290'834	178'887'487	2'248'613'036					

Avances aux financements spéciaux à fin 2007

Tableau 23

	Téléverseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Autres avances
1	Neuchâtel	0	68'894	137'885	0	756'205	0	17'585
2	Hauterive	0	25'846	0	0	0	0	0
3	Saint-Blaise	0	0	0	0	0	0	0
4	Marin-Epagnier	0	0	0	0	0	0	0
5	Thielle-Wavre	0	68'731	87'500	12'940	0	0	0
6	Cornaux	0	0	133'492	0	0	0	0
7	Cressier	0	61'528	59'617	0	0	0	0
8	Endes	0	0	0	0	0	0	0
9	Le Landeron	0	20'327	34'313	82'939	0	0	90'999
10	Lignières	46'611	79'080	0	0	0	0	0
11	Boudry	0	0	0	0	0	0	0
12	Cortailod	0	167'297	0	0	0	0	0
13	Colombier	0	0	61'912	0	0	0	2'436
14	Auvernier	0	0	0	0	0	0	0
15	Peseux	0	0	0	0	0	0	0
16	Corcelles-Cormondrèche	1'847	0	0	0	0	0	0
17	Bôle	0	0	0	0	0	0	0
18	Rochefort	0	0	14'529	17'22	15'295	0	0
19	Brot-Dessous	0	0	0	0	0	0	0
20	Bevaix	0	0	51'764	90'761	0	0	0
21	Gorgier	0	0	0	0	0	0	0
22	Saint-Aubin-Sauvies	0	0	0	0	0	0	0
23	Fresens	0	0	0	0	0	0	0
24	Montalchez	0	0	0	0	1'482	0	0
25	Vaumarcus	0	0	13'867	29'533	0	0	0
26	Môtiers	0	0	0	0	4'410	0	0
27	Couvret	0	0	0	31'514	0	0	9'855
28	Travers	0	0	0	0	1'358	0	0
29	Noiraique	0	0	0	0	3'804	0	0
30	Boveresse	0	0	0	0	0	0	0
31	Fleurier	0	0	0	0	0	0	0
32	Buttes	0	0	0	0	0	0	0
33	La Côte-aux-Fées	0	0	8'156	37'553	5'340	0	0
34	Saint-Sulpice	0	0	0	0	1'611	0	0
35	Les Verrières	0	0	0	0	0	0	0
36	Les Bavards	0	0	0	0	0	0	0
37	Cermier	0	0	0	0	0	0	0
38	Chézard-Saint-Martin	0	0	0	0	19'867	0	0
39	Dombresson	0	0	0	0	0	0	0
40	Villiers	0	0	0	11'442	399	0	0
41	Le Pâquier	0	0	1'428	0	2'209	0	0
42	Savagnier	0	0	0	0	0	0	0
43	Fenin-Vilars-Saules	0	0	0	0	0	0	0
44	Fontaines	0	0	0	0	0	0	0
45	Enolion	0	0	0	0	0	0	0
46	Fontainemelon	0	0	0	33'400	8'671	0	0
47	Les Hauts-Genèveys	0	0	1'059	0	6'513	0	0
48	Boudevilliers	0	0	0	0	4'145	0	0
49	Valangin	0	0	560	8'344	23'677	0	0
50	Coffrane	0	0	0	6'963	0	0	0
51	Les Genèveys/Coffrane	0	0	0	0	0	0	0
52	Montmolin	0	0	0	0	0	0	0
53	Le Locle	0	0	410'623	0	0	0	0
54	Les Brenets	0	0	11'379	0	0	0	0
55	Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0
56	La Brevine	0	0	0	0	0	0	0
57	La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	0	0	0
58	Les Ponts-de-Martel	0	0	0	0	0	0	0
59	Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
60	La Chaux-de-Fonds	0	0	0	0	0	0	0
61	Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	0
62	La Sagne	0	0	0	0	0	0	0
	Ensemble des communes	48'458	262'037	880'916	628'066	950'865	0	120'875
	Chiffres de 2006	96'102	162'324	712'871	622'422	960'550	0	115'223

Tableau 24

Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2007

	Téléseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Protection civile	Fonds forestiers de réserve	Autres réserves
1	Neuchâtel	0	0	1172623	200	364556	0	3525178	797030	5497889
2	Hauterive	52521	0	4724	205279	0	0	34466	18989	153646
3	Saint-Blaise	676354	885767	825990	3750	0	0	279724	62045	133169
4	Marin-Epagnier	0	491660	1375837	98371	0	0	321378	11352	1447160
5	Thielle-Wavre	0	0	2247	1212	0	0	95607	0	123382
6	Cornaux	0	0	13917	59099	0	0	304670	256720	154244
7	Cressier	0	0	0	18288	0	0	338229	227694	927134
8	Eneds	0	0	56733	10153	0	0	63374	217057	80524
9	Le Landeron	463445	9499	8163	0	0	0	276498	117120	1368706
10	Lignières	0	0	54431	30367	0	0	158106	253423	435774
11	Boudry	0	0	285000	7258	0	0	106209	106209	203499
12	Cortaillod	0	0	131472	141983	0	0	529275	1740	6541
13	Colombier	25217	0	260939	12308	0	0	160360	117056	1589774
14	Avully	326258	310200	238420	48865	58440	0	172456	235467	235467
15	Peseux	578021	0	87345	817	0	0	358870	10237	2645132
16	Corcelles-Cormondrache	0	0	327669	264550	157180	836241	171401	115797	3950574
17	Bôle	505479	0	83894	149242	38237	0	211680	28890	44851
18	Rochefort	0	0	0	0	0	0	141265	27636	144639
19	Brot-Dessous	0	0	11717	1675	0	0	7178	50702	32736
20	Bevaix	0	287558	50197	171294	0	0	721425	99653	1050941
21	Gorgier	0	71460	388054	21062	0	0	188976	32661	15132
22	Saint-Aubin-Saudes	0	156056	172345	4915	0	0	444193	92627	988678
23	Fresens	0	0	9756	2168	0	0	33576	44278	172714
24	Montalchez	0	0	25384	29924	0	0	36451	34052	59215
25	Vaumarcus	0	5122	0	32314	0	0	56580	16539	123000
26	Môtiers	0	0	5901	60104	0	0	219946	56156	7291
27	Couvret	0	0	0	37562	0	0	65038	10608	1160041
28	Travers	0	0	23964	0	0	0	227834	20422	171842
29	Noirique	0	0	64023	0	0	0	150105	27475	2453
30	Boveresse	0	0	24528	11407	0	0	55556	90058	37263
31	Fleurier	0	0	0	84401	0	0	499145	28408	2109213
32	Buttes	0	0	34956	6044	5293	0	0	40668	99877
33	La Côte-aux-Fées	95055	0	0	0	0	0	23900	0	14982
34	Saint-Sulpice	0	0	32875	94613	0	0	88084	91680	164000
35	Les Verrières	0	0	56686	1174	49619	0	84110	215101	0
36	Les Bavards	0	0	75643	30776	37581	0	98138	137215	37581
37	Cermier	0	0	66089	85946	45488	0	131812	13352	547095
38	Chézard-Saint-Martin	0	0	241950	91034	0	0	90728	1032924	101751
39	Dombresson	0	0	22446	37321	31314	0	392638	90688	79385
40	Villiers	0	0	8192	0	0	0	132837	13685	404227
41	Le Pâquier	0	0	13104	0	0	0	70020	35557	63907
42	Savagnier	0	0	50749	100579	43544	0	391800	93326	524492
43	Félin-Vilars-Sauls	0	0	141242	32502	8670	0	92039	155277	336399
44	Fontaines	0	0	103412	138337	46692	0	107210	73485	39562
45	Enolon	0	0	2464	2212	2831	0	45503	32600	72761
46	Fontainemelon	0	0	63186	0	0	0	169127	130952	67284
47	Les Hauts-Genèveves	0	0	0	30826	0	0	93271	98523	0
48	Boudrevilliers	0	0	8529	310785	0	151170	352746	297384	466267
49	Valengin	0	0	4347	3111	0	0	15000	127664	17367
50	Coffrane	0	0	42840	0	20542	0	34925	51452	172320
51	Les Genèveys/Coffrane	0	0	10034	331115	124141	0	134063	29891	650301
52	Montmolin	0	0	75603	65925	1975	0	56080	66343	33584
53	Le Locle	0	0	490115	84202	4936542	0	893459	78377	7943890
54	Les Brenets	0	0	55363	158760	0	0	58380	21668	37872
55	Le Cerneux-Péquignot	0	0	4704	0	0	0	23800	23390	270615
56	La Brevine	0	0	11796	1226	0	0	86340	48748	262008
57	La Chaux-du-Milieu	0	0	258	5039	0	0	7992	897	118344
58	Les Ponts-de-Martel	0	0	82345	82463	515	0	87992	27650	76521
59	Brol-Plamboz	0	0	4853	1596	0	0	46601	328297	0
60	La Chaux-de-Fonds	0	0	900141	881584	136233	27765577	2030675	161396	13975589
61	Les Planchettes	0	0	0	17324	0	0	27840	2065	0
62	La Sagne	130868	0	614	53627	23984	0	120810	28322	153814
Ensemble des communes										
Chiffres de 2006										
2'853'218 2'145'862 597'188 7'609'956 2'114'123 33'572'770 836'241 15'991'669 53'16'725 53'404'889										
2'588'215 2'113'400 521'976 7'226'622 2'237'961 26'449'215 596'347 15'565'976 5801'765 53'491'566										

	Aides du FAC accordées en 2007										Aides du FRSC accordées en 2008			Aides accordées à fin 2008			Total				
	Subsides		Assainissement		Fonctionnement		Encouragement		Péréquation verticale 2007		Prêts		Total		Subsides			Prêts		Total	
	Investissement												FAC	FRSC							
1 Neuchâtel													140'000	0	140'000	0	0	0	140'000	0	140'000
2 Hauterive													0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 Saint-Blaise													84'000	0	84'000	0	0	0	84'000	0	84'000
4 Marin-Epagnier								2'500					8'156	16'500	21'656	0	0	0	21'656	0	21'656
5 Thielle-Wavre								2'500					2'500	4'18'500	4'18'500	0	0	0	4'18'500	0	4'18'500
6 Cornaux								0					70'000	0	70'000	0	0	0	70'000	0	70'000
7 Cressier								0					85'000	0	85'000	0	0	0	85'000	0	85'000
8 Enges								636					795'300	0	795'300	0	0	0	795'300	0	795'300
9 Le Landeron								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Lignières								0					450'000	0	450'000	0	0	0	450'000	0	450'000
11 Boudry								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Cortaillod								0					22'325	0	22'325	0	0	0	22'325	0	22'325
13 Colombier								0					20'205	0	20'205	0	0	0	20'205	0	20'205
14 Auvernier								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 Pesoux								0					55'000	0	55'000	0	0	0	55'000	0	55'000
16 Corcelles-Cormondrèche								0					55'000	0	55'000	0	0	0	55'000	0	55'000
17 Bôle								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Rochefort								0					85'000	0	85'000	0	0	0	85'000	0	85'000
19 Brot-Dessous								0					2'149	407'547	409'696	0	0	0	409'696	0	409'696
20 Bevaix								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Gorgier								0					10'486	33'570	44'056	0	0	0	44'056	0	44'056
22 Saint-Aubin-Sauges								0					16'600	0	16'600	0	0	0	16'600	0	16'600
23 Fresens								0					16'21	156'600	172'811	0	0	0	172'811	0	172'811
24 Montalchez								9'665					8'900	691'957	700'857	0	0	0	700'857	0	700'857
25 Vaumarcus								0					11'600	517'723	529'323	0	0	0	529'323	0	529'323
26 Môtiers								0					942'903	0	942'903	0	0	0	942'903	0	942'903
27 Couvet								212'836					0	2'986'098	3'198'934	0	0	0	3'198'934	0	3'198'934
28 Travers								166'745					9'104	4'649'435	4'816'180	0	0	0	4'816'180	0	4'816'180
29 Noiraigue								180'179					0	1'533'628	1'713'807	0	0	0	1'713'807	0	1'713'807
30 Boveresse								35'652					11'509	1'205'978	1'217'480	0	0	0	1'217'480	0	1'217'480
31 Fleurier								0					1'031'193	0	1'031'193	0	0	0	1'031'193	0	1'031'193
32 Buflès								3'014					15'424	1'032'353	1'047'767	0	0	0	1'047'767	0	1'047'767
33 La Côte-aux-Fées								0					110'832	0	110'832	0	0	0	110'832	0	110'832
34 Saint-Sulpice								0					17'607	1'887'738	1'905'345	0	0	0	1'905'345	0	1'905'345
35 Les Verrières								105'793					14'364	1'456'054	1'601'847	0	0	0	1'601'847	0	1'601'847
36 Les Bavauds								197'891					10'487	1'405'317	1'503'208	0	0	0	1'503'208	0	1'503'208
37 Cernier								0					2'451	799	3'250	0	0	0	3'250	0	3'250
38 Chézard-Saint-Martin								0					10'675	80'000	90'675	0	0	0	90'675	0	90'675
39 Dombresson								0					14'250	327'000	341'250	0	0	0	341'250	0	341'250
40 Villiers								0					1'206	473'000	474'206	0	0	0	474'206	0	474'206
41 Le Pâquier								0					771'600	0	771'600	0	0	0	771'600	0	771'600
42 Savagnier								0					150'000	0	150'000	0	0	0	150'000	0	150'000
43 Fenin-Vilars-Saules								0					1'605	54'000	55'605	0	0	0	55'605	0	55'605
44 Fontaines								2'257					133'000	7'936	134'936	0	0	0	134'936	0	134'936
45 Engollon								0					35'123	0	35'123	0	0	0	35'123	0	35'123
46 Fontainemelon								2'754					0	5'639	8'393	0	0	0	8'393	0	8'393
47 Les Hauts-Genèveys								516					13'19	0	13'19	0	0	0	13'19	0	13'19
48 Boudevillers								0					14'413	0	14'413	0	0	0	14'413	0	14'413
49 Valangin								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
50 Coffrane								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
51 Les Genèveys/Coffrane								0					0	0	0	0	0	0	0	0	0
52 Montmolin								0					22'199	0	22'199	0	0	0	22'199	0	22'199
53 Le Locle								25'641					1'601'250	49'201	1'650'451	0	0	0	1'650'451	0	1'650'451
54 Les Brenets								14'300					271'000	26'326	297'326	0	0	0	297'326	0	297'326
55 Les Cerneux-Péquignot								59'725					8'003	638'000	646'725	0	0	0	646'725	0	646'725
56 La Brevine								0					7'234	1'714'894	1'722'128	0	0	0	1'722'128	0	1'722'128
57 La Chaux-du-Milieu								0					17'56	411'000	428'560	0	0	0	428'560	0	428'560
58 Les Ports-de-Martel								0					11'450	349'900	361'350	0	0	0	361'350	0	361'350
59 Brot-Plamboz								0					16'621	282'487	299'108	0	0	0	299'108	0	299'108
60 La Chaux-de-Fonds								40'477					27'908	101'250	129'155	0	0	0	129'155	0	129'155
61 Les Planchettes								0					457'518	0	457'518	0	0	0	457'518	0	457'518
62 La Sagne								0					21'567	1'780'000	1'801'567	0	0	0	1'801'567	0	1'801'567
Projets Etat/communes								282'000					282'000	0	282'000	0	0	0	282'000	0	282'000
Total à fin 2008								5'000					1'016'978	0	1'016'978	0	0	0	1'016'978	0	1'016'978
Total à fin 2007								533'732					31'237'197	1'521'232	32'764'429	0	0	0	32'764'429	0	32'764'429

Tableau 26

Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2008

Marge d'autofinancement en 2007

Tableau 27

	Amortissements		Résultats nets du compte de fonctionnement		Marge d'autofinancement (au sens large)		Remboursements d'emprunts		Marge d'autofinancement (au sens restrictif)	
			en francs	par habitant	en francs	par habitant	en francs	par habitant	en francs	par habitant
1 Neuchâtel	17659974	4714147	22374121	691	90'000'000	-67'625'879	303'820	-2'088		
2 Hauteville	770241	19079	789320	318	485'500	303'820	122			
3 Saint-Blaise	183751	159761	1997512	640	1'545'400	452'112	145			
4 Marin-Epagnier	2296495	208	2296703	562	2'047'500	249'203	61			
5 Thielle-Wavre	175325	164418	339743	500	327'685	12'058	18			
6 Cornaux	457112	-130971	326741	218	1'625'000	-1'298'259	-867			
7 Cressier	505650	302954	808604	430	460'000	348'604	186			
8 Endes	173589	39377	213566	744	162'170	51'396	179			
9 Le Landeron	1280444	945007	2225451	516	3'258'569	-1'033'118	-239			
10 Lignères	522125	30796	552921	583	321'550	231'371	244			
11 Boudry	1770835	52585	1823420	372	1'236'500	586'920	120			
12 Cortaillod	1354504	2812192	812192	637	4'280'000	-1'467'808	-332			
13 Colombier	1040800	-456338	584462	108	730'070	-1'456'08	-27			
14 Auvier	664898	142222	807120	520	200'000	607'120	391			
15 Pesex	1420816	-248579	1172237	208	1'456'000	16'237	3			
16 Corcelles-Cormondrache	1776506	212007	1988513	451	583'700	1'404'813	319			
17 Bôle	547461	54885	602346	341	393'500	208'846	118			
18 Rochefort	317912	-290893	27019	26	384'950	-357'931	-346			
19 Brot-Dessous	27332	17609	44941	128	13'507	31'434	349			
20 Bevaix	849210	-370133	479077	499	440'000	39'077	10			
21 Gorgier	342568	-355510	-12942	-7	870'100	-883'042	-477			
22 Saint-Aubin-Sauves	1773635	915	1774550	721	1'014'287	760'263	309			
23 Fresens	33655	9121	42776	209	15'000	27'776	135			
24 Montalchez	70649	28459	99108	465	71'000	28'108	132			
25 Vaumarcus	149722	16611	166333	671	136'000	30'333	122			
26 Môtiers	376042	206530	582572	706	247'906	334'666	406			
27 Couvet	1337678	186790	1524468	553	1'865'903	-341'435	-124			
28 Travers	644635	88952	733587	598	456'150	277'437	226			
29 Noiraigue	76911	-48157	28754	57	164'980	-136'226	-269			
30 Boveresse	181220	11456	192676	492	48'070	144'606	369			
31 Fleurier	940017	165771	1105788	314	1'065'235	40'553	12			
32 Buttet	145758	1019	146777	244	82'335	64'442	107			
33 La Côte-aux-Fées	181999	-219152	-37153	-79	1'075'000	-1'112'153	-2371			
34 Saint-Sulpice	92648	-169319	-76671	-119	55'800	-132'471	-206			
35 Les Verrières	256284	-195554	60730	91	385'037	-324'307	-485			
36 Les Bavards	123728	-54105	711623	194	197'940	-126'317	-342			
37 Cermier	394326	590551	984877	475	488'300	496'377	239			
38 Chézard-Saint-Martin	388117	5246	393363	230	1'658'630	-1'265'267	-740			
39 Dombresson	175383	-426448	-251065	-154	794'736	-1'045'801	-642			
40 Villiers	63162	-29972	33190	75	278'605	-245'415	-551			
41 Le Pâquier	85036	-109418	-24382	-12	290'650	-315'032	-1445			
42 Savagnier	187344	-63975	123369	112	130'165	-6'796	-6			
43 Fenin-Villars-Saulles	311220	-260916	50304	62	467'500	-417'196	-512			
44 Fontaines	225324	172359	37683	368	299'000	98'683	91			
45 Enolion	43500	-33406	10094	97	2'600	7'494	72			
46 Fontainemelon	887077	610360	1497937	936	2'758'600	-1'260'663	-788			
47 Les Hauts-Genèveys	242010	-168693	73317	89	381'400	-308'083	-373			
48 Boudrevilliers	208428	-177563	30865	41	240'331	-209'466	-281			
49 Valangin	575907	736	576643	1363	40'000	536'643	1269			
50 Coffrane	158139	28897	187036	300	99'100	87'936	141			
51 Les Geneveys/Coffrane	461897	17474	479371	313	1'642'100	-1'162'729	-760			
52 Montmolin	102480	8561	111041	200	135'850	-24'809	-45			
53 Le Locle	6295844	2254410	8550254	835	1921'280	6628'974	647			
54 Les Brenets	911903	308657	1220560	1106	598'820	621'740	563			
55 Le Cerneux-Péquignot	141016	5999	147015	446	21'650	125'365	380			
56 La Brevine	290620	19666	310286	448	126'180	184'106	266			
57 La Chaux-du-Milieu	144502	68997	213499	489	188'972	24'527	56			
58 Les Ponts-de-Martel	594060	68094	662154	519	285'460	376'694	295			
59 Brot-Plamboz	56735	36230	92965	351	24'535	68'430	258			
60 La Chaux-de-Fonds	13208910	521389	13730299	371	51'035'220	-37'304'921	-1'008			
61 Les Planchettes	22683	44769	67452	297	47'820	19'632	86			
62 La Saane	300517	5620	306137	316	302'300	3'837	4			
Ensemble des communes	68758053	9885196	78643249	464	181'662'148	-1030'18'999	-607			
Chiffres de 2006	70538785	-6688052	63850733	378	43'664'901	20'185'832	119			

Tableau 28

Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2007 (1ère partie)

	Degré d'autofinancement* en % de l'investissement net	Capacité d'autofinancement* en % des revenus	Quotité de la charge financière* en % des revenus	Quotité des intérêts* en % des revenus	Commentaires
1 Neuchâtel	101.6	6.9	2.7	-1.6	*Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.
2 Hauterive	199.9	6.4	6.8	0.6	
3 Saint-Blaise	322.9	10.6	6.7	1.0	Degré d'autofinancement
4 Marin-Epagnier	334.3	9.8	7.1	0.0	
5 Thielle-Wavre	>100	10.8	8.8	3.2	C'est l'autofinancement (amortissements du patrimoine administratif + le résultat de l'exercice) en pour-cent de l'investissement net.
6 Cormaux	150.0	4.7	7.0	0.4	
7 Cressier	447.0	9.5	7.5	1.6	Il indique la part des nouveaux investissements qui est autofinancée sans devoir recourir à l'emprunt. Comme cet indicateur est très dépendant des investissements effectués, il doit, pour avoir un sens, être observé sur plusieurs années.
8 Enges	361.0	14.7	0.6	-3.0	
9 Le Landeron	186.4	10.9	8.7	2.5	Valeurs indicatives
10 Lignières	165.4	11.6	7.6	-0.5	
11 Boudry	160.6	6.3	8.5	3.1	> 100% autofinancement des investissements idéal
12 Cortaillod	205.2	11.9	7.7	2.7	70% - 100% bon à acceptable
13 Colombier	16.4	3.0	7.2	1.8	< 70% problématique (en aras): il y a forte augmentation de l'endettement.
14 Avully	>100	6.8	3.2	-0.5	>100 Les valeurs indiquées > 100 n'étaient pas significatives (pas d'investissement ou solde d'investissement en recette).
15 Pesoux	132.4	4.7	6.0	0.3	0 (zéro) Les valeurs indiquées par un zéro sont des valeurs négatives (déficit d'exercice plus grand que le total des amortissements), qui sont sans signification.
16 Corcelles-Comondrèche	118.0	10.9	10.5	3.5	Capacité d'autofinancement:
17 Bôle	370.6	7.8	6.6	2.2	
18 Rochefort	28.7	0.7	8.4	0.4	C'est l'autofinancement en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
19 Brot-Dessous	147.0	9.9	-3.0	-7.4	Elle indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement, disponible pour financer directement des investissements.
20 Broy	125.9	3.1	10.2	4.4	Valeurs indicatives
21 Gordier	0	-0.4	5.7	1.5	
22 Saint-Aubin-Sauvies	383.8	16.2	9.1	1.5	>20% capacité d'autofinancement bonne
23 Fresens	>100	5.9	-2.8	-7.4	10% - 20% moyenne
24 Montalchez	83.9	10.9	6.7	-1.0	<10% faible (en aras)
25 Vauxmarais	110.7	12.8	15.8	4.3	Quotité de la charge financière
26 Môtiers	421.2	14.4	5.4	0.4	
27 Couvet	403.6	11.7	5.1	-0.8	C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
28 Travers	402.4	14.6	3.3	0.3	Elle indique quelle part des revenus est nécessaire à la couverture des charges financières de la commune.
29 Noiraigue	15.4	1.3	4.8	1.0	Valeurs indicatives
30 Boveresse	516.8	11.0	5.3	2.1	
31 Fleurier	131.7	8.2	7.1	1.5	>20% capacité d'autofinancement bonne
32 Buttes	98.2	4.9	9.4	5.6	10% - 20% moyenne
33 La Côte-aux-Fées	0	-5.3	2.4	-0.4	<10% faible (en aras)
34 Saint-Sulpice	0	-3.0	3.2	-0.4	Quotité de la charge financière
35 Les Verrières	5.4	0.8	10.9	4.7	
36 Les Bavards	61.5	2.5	6.3	1.0	C'est l'autofinancement en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
37 Cernier	418.4	11.2	1.1	-1.9	Elle indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement, disponible pour financer directement des investissements.
38 Chézard-Saint-Martin	614.3	5.2	9.0	3.8	Valeurs indicatives
39 Dombresson	0	-4.4	4.1	1.0	
40 Villiers	67.5	2.1	0.8	-3.2	>20% capacité d'autofinancement bonne
41 Le Pâquier	0	-5.1	4.9	1.6	10% - 20% moyenne
42 Savaonier	>100	3.0	2.6	-2.0	<10% faible (en aras)
43 Fenin-Villars-Saulles	>100	0.5	8.7	0.5	Quotité de la charge financière
44 Fontaines	>100	8.1	6.9	2.5	
45 Engollon	>100	2.4	-2.4	-12.8	C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
46 Fontainemelon	196.1	18.4	-1.1	-4.1	Elle indique quelle part des revenus est nécessaire à la couverture des charges financières de la commune.
47 Les Hauts-Geneveys	1'149.9	1.8	9.5	2.4	Valeurs indicatives
48 Boudrevilliers	318.0	1.0	6.4	-0.3	
49 Valengin	325.6	30.1	-1.6	-5.7	< 5% charge financière faible
50 Coffrane	>100	7.8	8.6	1.9	5% - 15% supportable
51 Les Geneveys/Coffrane	183.6	8.5	10.5	2.3	15% - 25% élevée à très élevée (en aras)
52 Montmolin	>100	4.1	4.5	0.8	> 25% à peine supportable (en aras)
53 Le Locle	66.4	11.8	8.5	2.8	Quotité des intérêts
54 Les Breneis	269.0	20.1	7.9	1.4	
55 Le Cernex-Péquignot	1'693.1	11.9	-4.0	-4.4	Ce sont les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
56 La Brevine	>100	11.3	1.0	-0.9	Elle indique la part des revenus consacrée au paiement des intérêts nets.
57 La Chaux-du-Milieu	1'094.2	7.7	0.2	-2.5	Valeurs indicatives
58 Les Ponts-de-Martel	198.6	11.6	4.2	-1.3	
59 Brot-Plamboz	422.3	9.4	0.0	-0.7	charge d'intérêts faible
60 La Chaux-de-Fonds	106.3	5.8	6.1	0.5	2% - 5% moyenne
61 Les Planchettes	99.0	8.0	-0.7	-1.4	5% - 8 % forte (en aras)
62 La Sagne	219.5	7.1	10.2	3.6	> 8% très forte (en aras)
Ensemble des communes	116.0	7.5	5.5	0.3	
Chiffres de 2006	98.9	6.3	8.4	1.5	

Tableau 29

Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2007 (2ème partie)

	Endettement net par habitant* en francs	Niveau d'endettement Dette brute en % des revenus*	Qualité d'investissement en % des dépenses consolidées*	Commentaires
1 Neuchâtel	-6'479	174.2	7.7	*Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.
2 Hauteville	-4'667	149.1	3.4	
3 Saint-Blaise	-2'549	115.8	4.8	
4 Marin-Epagnier	-5'062	165.6	3.4	
5 Thielle-Wavre	-4'818	140.2	0.5	
6 Cornaux	-2'219	102.6	4.7	
7 Crésier	-1'058	85.8	2.8	
8 Enges	1'008	183.5	5.2	
9 Le Landeron	-7'342	199.4	7.5	
10 Lignières	-3'465	135.9	7.6	
11 Boudry	-4'212	128.3	5.7	Endettement net par habitant C'est le patrimoine financier moins les engagements, divisé par la population. Il indique le niveau d'endettement net, c'est-à-dire les dettes diminuées du patrimoine financier, par habitant. La qualité de l'indicateur implique bien entendu une évaluation correcte de ce patrimoine et notamment des biens immobiliers qui en font partie.
12 Cortaillod	-4'199	132.7	7.2	
13 Colombier	-3'857	159.4	16.5	
14 Auvernier	-726	109.8	1.8	
15 Peaseux	-4'841	175.7	7.8	
16 Corcellies-Comondrèche	-3'041	128.7	10.5	
17 Böle	-2'769	107.5	3.4	
18 Rochefort	-4'250	158.6	5.1	
19 Brot-Dessous	6'178	35.4	7.0	
20 Bevaix	-3'591	153.1	6.4	
21 Goraier	-2'575	104.5	3.1	
22 Saint-Aubin-Sauges	-2'670	124.3	4.9	
23 Fresens	3'183	24.1	0.4	
24 Montalchez	-2'179	114.2	12.8	
25 Vaurmarcus	-6'909	218.8	16.9	
26 Môtiers	-2'096	88.5	6.8	
27 Couvet	-3'858	144.7	3.2	
28 Travers	-2'510	120.5	12.7	
29 Noiraigue	-4'097	161.3	7.9	
30 Boveresse	-1'413	143.2	4.1	
31 Fleurier	-2'125	96.2	8.0	
32 Buttes	-5'446	182.4	6.7	
33 La Côte-aux-Fées	7'458	106.2	6.5	
34 Saint-Sulpice	-283	51.8	4.1	
35 Les Verrières	-6'790	216.4	12.9	
36 Les Bavauds	-6'838	160.9	5.4	
37 Cernier	-936	143.7	3.3	
38 Chézard-Saint-Martin	-3'854	143.2	0.9	
39 Dombresson	-2'384	122.5	23.5	
40 Villiers	-2'544	106.3	5.0	
41 Le Pâquier	-2'957	245.8	3.0	
42 Savagnier	-1'283	141.5	1.1	
43 Félin-Vilars-Saulés	-5'120	280.3	9.5	
44 Fontaines	-1'176	127.8	0.7	
45 Engollon	5'363	3.9	49.8	
46 Fontainemelon	174	86.0	10.3	
47 Les Hauts-Geneveys	-4'715	201.7	0.2	
48 Boudrevilliers	1'422	47.3	1.5	
49 Valandrin	-281	59.9	11.8	
50 Coffrane	-2'407	146.4	0.9	
51 Les Geneveys/Coffrane	-3'847	145.7	5.0	
52 Montmolin	-1'667	90.5	0.3	
53 Le Locle	-3'703	203.9	17.8	
54 Les Brenets	-2'943	171.2	13.6	
55 Le Cernieux-Péquiamot	1'990	34.0	0.8	
56 La Brévine	300	89.4	4.9	
57 La Chaux-du-Milieu	71	122.1	3.1	
58 Les Ponts-de-Martel	-2'055	144.2	6.9	
59 Brot-Plamboz	2'327	7.3	2.4	
60 La Chaux-de-Fonds	-4'041	201.8	6.7	
61 Les Planchettes	-352	59.5	8.1	
62 La Sagne	-4'202	169.6	5.3	
Ensemble des communes	-4'069	167.2	7.9	
Chiffres de 2006	-5'854	190.7	8.0	

Elle indique l'importance de l'endettement de la commune et des entités qui en dépendent, par rapport aux recettes structurelles de fonctionnement.

Valeurs indicatives
niveau d'endettement très bon < 50%
bon 50% - 100%
moyen 100% - 150%
mauvais (en gras) 150% - 200%
critique (en gras) > 200%

Quotité d'investissement
Ce sont les investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées, qui comprennent les charges totales du compte de fonctionnement et les dépenses reportées au bilan, sans les amortissements, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes.

Elle indique l'importance des investissements par rapport aux dépenses consolidées. Elle fournit certes une information utile sur l'activité d'investissement, mais doit, comme le degré d'autofinancement, être observée sur plusieurs années car elle peut fluctuer beaucoup d'une année à l'autre.

Valeurs indicatives
activité d'investissement peu importante < 10%
d'importance moyenne 10% - 20%
importante 20% - 30%
très importante (en gras) > 30%

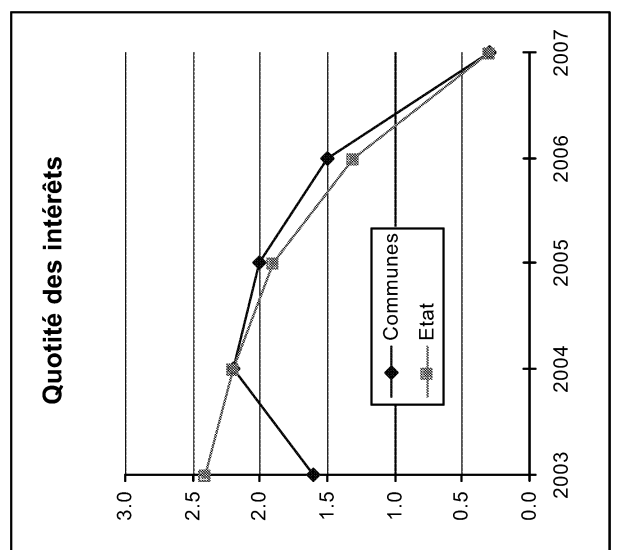
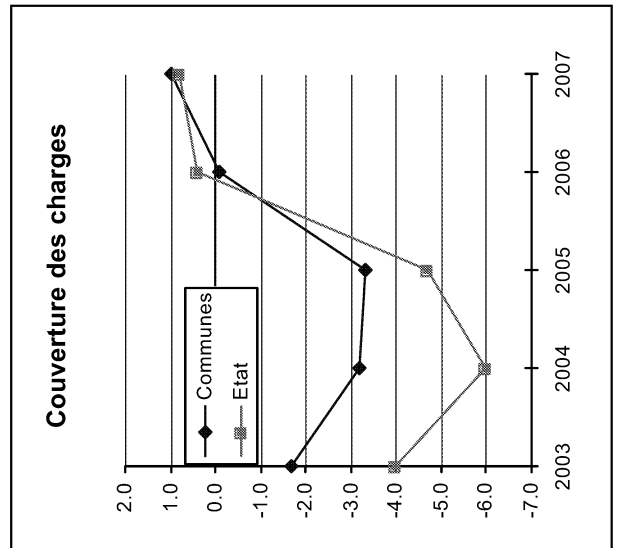
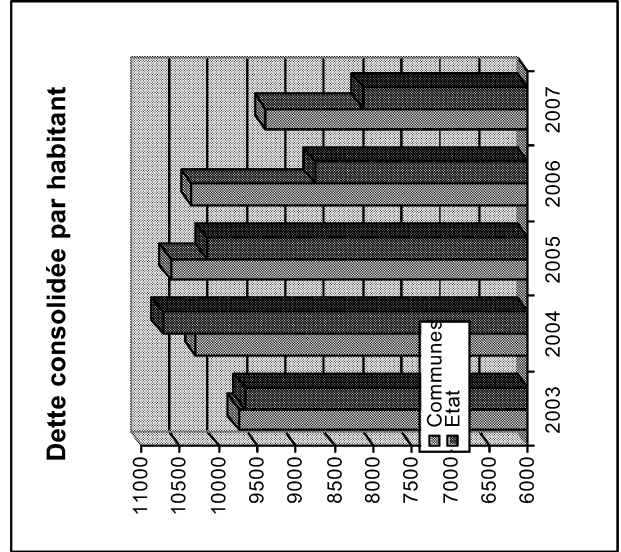
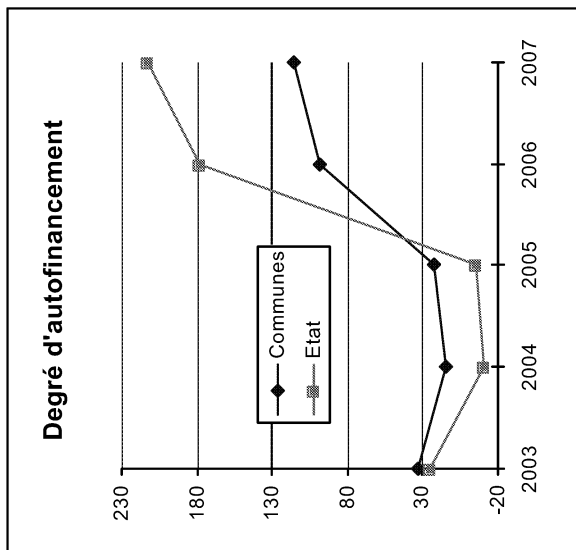
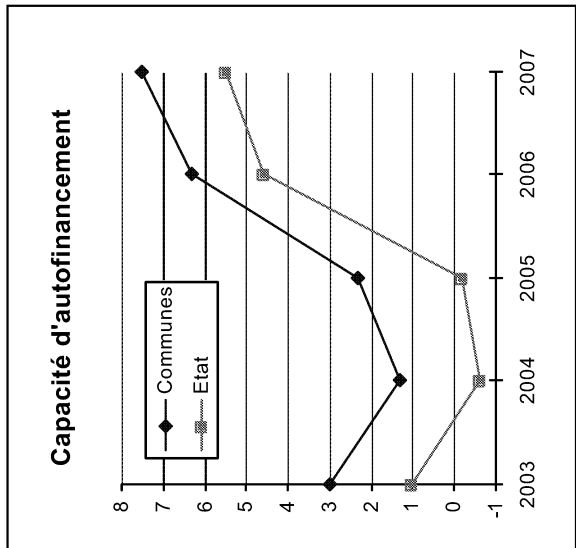
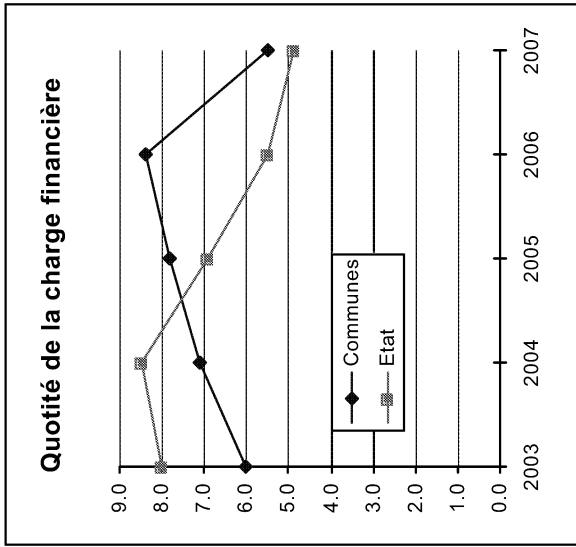
Formules de calcul
Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes www.ne.ch/scom dans la rubrique **Indicateurs financiers** qui se trouve dans la partie du site **Finances et impôts des communes**.

Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2007

Tableau 30

	Poids des intérêts passifs Intérêts passifs en % des recettes fiscales structurelles	Couverture des charges Solde du compte de fonctionnement en % du total des charges	Dettes consolidées par habitant Dettes à moyen et long termes par habitant	Commentaires
1 Neuchâtel	14.0	15.993	1.5	Poids des intérêts passifs
2 Hauteville	8.9	7294	0.1	
3 Saint-Blaise	7.7	6419	0.9	
4 Marin-Epagnier	9.0	9253	0.0	Cet indicateur calcule la part des recettes fiscales structurelles, consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.
5 Thielle-Wavre	7.0	6410	5.3	
6 Cornaux	8.1	4726	-1.7	
7 Cressier	5.3	3842	3.6	Dans les recettes fiscales structurelles sont compris les impôts communaux des personnes physiques et morales, les impôts des frontaliers et les impôts à la source, les impôts fonciers (total du tableau 2)
8 Enes	10.2	8258	3.1	
9 Le Landeron	8.4	6593	4.8	
10 Lignières	10.7	6977	0.6	
11 Boudry	11.1	7195	1.1	
12 Cortaillod	9.1	6620	5.6	Pour l'Etat, les recettes fiscales sont constituées de l'impôt direct des personnes physiques et morales, des impôts à la source et des frontaliers et de l'impôt foncier. Les remises et non-valeurs fiscales sont déduites, comme pour les communes.
13 Colombier	6.6	5723	-2.1	
14 Auvier	6.5	7421	1.3	
15 Pesoux	11.1	7148	-1.0	
16 Corcelles-Cormondrèche	7.2	5306	1.1	
17 Bôle	6.5	4632	0.7	
18 Rochefort	6.5	5993	-6.6	Si le pourcentage est inférieur à 10%, le seuil d'endettement est faible et la collectivité peut envisager de financer des investissements par un endettement supplémentaire.
19 Brot-Dessous	2.7	1245	5.8	
20 Bevaix	9.6	5497	-2.5	
21 Gordier	6.6	4426	-4.3	
22 Saint-Aubin-Sauges	7.9	5511	0.0	Si le pourcentage se situe entre 10 et 20%, le seuil d'endettement est moyen et la collectivité doit être attentive à sa capacité d'emprunt.
23 Fresens	0.6	732	1.2	
24 Montalchez	10.5	4563	3.2	
25 Vaumarcus	12.3	10863	1.2	
26 Môtiers	5.4	4250	5.3	Si le pourcentage est supérieur à 20% (communes indiquées en gras), le seuil d'endettement est exagéré. Cette situation bloque tout investissement dont le financement ne pourrait pas être assuré directement par la marge d'autofinancement (tableau 27). Un endettement supplémentaire est exclu.
27 Couvet	7.7	6193	1.5	
28 Travers	7.6	4544	1.9	
29 Noiraigue	10.5	5592	-2.4	
30 Boveresse	10.3	6034	0.7	
31 Fleurier	5.5	3529	1.2	
32 Buttes	13.5	8661	0.0	Couverture des charges
33 La Côte-aux-Fées	7.8	4691	-8.8	
34 Saint-Sulpice	2.4	2053	-6.1	Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déséquilibre éventuel.
35 Les Verrières	23.0	11655	-4.9	
36 Les Bavards	16.5	7646	-2.7	
37 Cernier	7.6	5376	7.4	
38 Chézard-Saint-Martin	9.1	5660	0.1	Si le pourcentage est plus grand ou égal à 0%, le compte est équilibré et même excédentaire.
39 Dombresson	5.7	4141	-6.8	
40 Villiers	7.8	3713	-1.8	
41 Le Pâquier	24.3	14277	-7.7	Si le pourcentage se situe entre 0% et -2.5%, il y a déficit modéré.
42 Savagnier	6.3	5173	-1.5	
43 Fenin-Villars-Saulles	14.5	11716	3.6	Si le pourcentage est supérieur à -2.5% (communes indiquées en gras), le déficit est exagéré.
44 Fontaines	10.2	5416	-7.2	
45 Enollon	0.2	150	7.9	Dettes consolidées par habitant
46 Fontainemelon	3.4	1724	7.9	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
47 Les Hauts-Genèveys	11.4	6859	-4.9	Dans les comparaisons intercantonaux, il faut également tenir compte des répartitions, différentes selon les cantons, des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.
48 Boudrevilliers	3.3	1879	-5.1	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
49 Valangin	5.3	2704	0.0	
50 Coffrane	10.6	5552	1.2	
51 Les Genèveys/Coffrane	9.3	5266	0.3	
52 Montmolin	5.4	2770	0.3	
53 Le Locle	13.5	13259	3.3	
54 Les Brenets	7.1	9239	5.4	
55 Le Cerneux-Péquignot	1.3	1151	0.5	
56 La Brevine	4.9	3200	0.8	
57 La Chaux-du-Milieu	8.3	4430	4.5	
58 Les Ponts-de-Martel	8.0	263	1.3	
59 Brot-Pimboz	0.2	11060	3.8	
60 La Chaux-de-Fonds	17.6	2004	0.2	
61 Les Flanchettes	4.6	3516	5.6	
62 La Sagne	11.3	0.1	0.1	
Ensemble des communes	12.1	9390	1.0	
Etat	9.3	8135	0.8	

Indicateurs harmonisés et complémentaires. Evolution pour l'ensemble des communes et l'Etat de 2003 à 2007 **Tableau 31**



Péréquation financière intercommunale en 2008 (horizontale)

Tableau 32

	Transferts au fonds de péréquation			Transferts du fonds de péréquation			Transferts totaux de la péréquation horizontale		
	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Communes finançant la péréquation	Communes bénéficiant de la péréquation	Total
1 Neuchâtel	13'679'907	0	13'679'907	0	-7'554'292	-7'554'292	6'125'615	0	6'125'615
2 Hauteville	252'526	518'672	771'199	0	0	0	0	0	771'199
3 Saint-Blaise	981'418	1'025'808	2'007'227	0	0	0	2'007'227	0	2'007'227
4 Marin-Epagnier	183'773	3'186'048	5'023'820	0	0	0	5'023'820	0	5'023'820
5 Thielle-Wavre	5'265	0	5'265	0	-10'414	-10'414	0	0	-5'149
6 Cornaux	0	660'069	660'069	-43'433	0	-43'433	616'636	0	616'636
7 Cressier	0	0	0	-499'451	-16'578	-516'029	0	0	-516'029
8 Endes	0	0	0	-20'682	-4'946	-25'627	0	0	-25'627
9 Le Landeron	212'839	1'222'944	1'435'783	0	0	0	1'435'783	0	1'435'783
10 Lignières	0	34'599	34'599	-257'728	0	-257'728	0	0	-223'129
11 Boudry	0	361'340	361'340	-964'202	0	-964'202	0	0	-602'862
12 Cortaillod	1'711'66	1'199'135	2'910'795	0	0	0	1'199'135	0	1'199'135
13 Colombier	20'666	1'889'450	1'910'116	0	0	0	1'910'116	0	1'910'116
14 Auvernier	1'840'381	7'71'846	2'612'227	0	0	0	2'612'227	0	2'612'227
15 Pesoux	0	1'207'552	1'207'552	-1'127'799	0	-1'127'799	79'753	0	79'753
16 Corcelles-Cormondrèche	310'914	147'076	457'991	0	0	0	457'991	0	457'991
17 Bôle	207'748	552'065	759'814	0	0	0	759'814	0	759'814
18 Rochefort	0	318'690	318'690	-13'641	0	-13'641	305'050	0	305'050
19 Brot-Dessous	0	11'289	11'289	-28'122	0	-28'122	0	0	-16'833
20 Bevaix	0	919'550	919'550	-124'447	0	-124'447	795'103	0	795'103
21 Gorgier	333'043	435'931	768'974	0	0	0	768'974	0	768'974
22 Saint-Aubin-Sauves	0	0	0	-274'253	-2'122	-276'374	0	0	-276'374
23 Fresens	0	68'453	68'453	-41'409	0	-41'409	27'044	0	27'044
24 Montalchez	0	0	0	-121'942	-1'593	-123'535	0	0	-123'535
25 Vaumarcus	46'836	53'057	99'893	0	0	0	99'893	0	99'893
26 Môtiers	0	0	0	-267'100	-22'114	-289'214	0	0	-289'214
27 Couvet	0	0	0	-1'680'497	-251'906	-1'932'403	0	0	-1'932'403
28 Travers	0	0	0	-826'431	-79'932	-906'363	0	0	-906'363
29 Noiraigue	0	0	0	-377'367	-43'568	-420'935	0	0	-420'935
30 Boveresse	0	0	0	-253'911	-18'903	-272'814	0	0	-272'814
31 Fleurier	0	0	0	-988'248	-29'016	-1'017'264	0	0	-1'017'264
32 Buttet	0	0	0	-325'478	-26'658	-352'136	0	0	-352'136
33 La Côte-aux-Fées	0	30'544	30'544	-82'892	0	-82'892	0	0	-52'348
34 Saint-Sulpice	0	0	0	-351'162	-27'494	-378'656	0	0	-378'656
35 Les Verrières	0	0	0	-453'489	-481'473	-934'962	0	0	-934'962
36 Les Bavauds	0	0	0	-338'805	-367'728	-706'533	0	0	-706'533
37 Cermier	0	70'910	70'910	-485'117	-28'924	-514'041	0	0	-514'041
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	0	-328'507	-16'201	-344'708	0	0	-344'708
39 Dombresson	0	251'585	251'585	-476'994	0	-476'994	0	0	-225'410
40 Villiers	0	0	0	-106'054	-2'427	-108'481	0	0	-108'481
41 Le Pâquier	0	0	0	-30'245	-4'569	-34'814	0	0	-34'814
42 Savaquar	0	179'846	179'846	-164'373	0	-164'373	15'473	0	15'473
43 Fenin-Vilars-Saules	0	170'958	170'958	-4'861	0	-4'861	166'098	0	166'098
44 Fontaines	0	171'952	171'952	-69'071	0	-69'071	102'881	0	102'881
45 Enollon	14'697	39'117	53'813	0	0	0	53'813	0	53'813
46 Fontainemelon	296'805	548'003	844'808	0	0	0	844'808	0	844'808
47 Les Hauts-Geneveys	0	44'388	44'388	-68'839	0	-68'839	0	0	-24'451
48 Boudevillers	0	226'125	226'125	-62'972	0	-62'972	163'153	0	163'153
49 Valanain	0	77'674	77'674	-100'912	0	-100'912	0	0	-23'238
50 Coffrane	0	40'902	40'902	-133'684	0	-133'684	0	0	-92'782
51 Les Geneveys/Coffrane	0	153'127	153'127	-287'158	0	-287'158	0	0	-134'031
52 Montmolin	113'865	214'115	327'980	0	0	0	327'980	0	327'980
53 Le Locle	0	0	0	-934'933	-1'611'921	-2'546'853	0	0	-2'546'853
54 Les Brenets	34'820	193'852	228'672	0	0	0	228'672	0	228'672
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	-127'479	-5'610	-133'089	0	0	-133'089
56 La Brévine	0	0	0	-438'825	-26'346	-465'171	0	0	-465'171
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	-166'791	-11'648	-178'439	0	0	-178'439
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	0	-422'875	-21'934	-444'809	0	0	-444'809
59 Brot-Plamboz	0	0	0	-130'312	-1'823	-132'135	0	0	-132'135
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	0	-5'837'031	-6'960'318	-12'797'349	0	0	-12'797'349
61 Les Planchettes	0	0	0	-127'371	-10'623	-137'994	0	0	-137'994
62 La Saane	0	0	0	-393'777	-5'644	-399'420	0	0	-399'420
Ensemble des communes	20'360'668	16'825'507	37'186'175	-20'360'668	-16'825'507	-37'186'175	26'898'256	0	26'898'256
Chiffres de 2007	19'432'791	17'159'826	36'592'618	-19'432'791	-17'159'826	-36'592'618	26'654'806	0	26'654'806

Péréquation verticale 2008 (calculée sur la péréquation des ressources 2008). Péréquation versée en 2008 y compris solde 2007										Tableau 33	
	Péréquation des ressources 2008	Population 2007	Péréquation des ressources 2008 par habitant	Revenu fiscal 2007	Revenu total y.c. péréquation des ressources	Différence par rapport à revenu fiscal moyen	Différence pour atteindre 75.8% du revenu fiscal moyen	Intervention du fonds	Coefficient fiscal 2007	Péréquation 2008 en 2008	Péréquation verticale versée en 2008 Total
1	Neuchâtel	13679907	32389	422	6034	1219			62		
2	Hauterive	252526	102	321	5136				65		
3	Saint-Blaise	981418	3122	314	5786	971			61		
4	Marin-Epagnier	1837773	4087	450	5921	1106			47		
5	Thielle-Wavre	5265	680	8	4859	44			76		
6	Comaux	43433	1497	29	4854	39			58		
7	Cressier	499451	1879	-266	4118	74			74		
8	Erdes	20682	287	-72	4762	-53			75		
9	Le Landeron	212839	4315	49	4962	147			59		
10	Lignières	257728	949	-272	4005	4277			58		
11	Boudry	964202	197	-197	3979	639			68		
12	Cortailod	171166	4416	39	5010	195			63		
13	Colombier	20666	5392	4	4765	-50			60		
14	Auvernier	1840381	1553	1185	7669	2854			57		
15	Peseux	1127799	5648	-200	3842	4041			67		
16	Corcelles-Cormondrèche	310914	4405	71	5052	4982			72		
17	Bôle	207748	1765	118	5374	167			60		
18	Rochefort	-13641	1035	-13	4716	-86			59		
19	Brot-Dessous	-28122	90	-312	3557	-945			65		
20	Bevaix	-124447	3753	-33	4621	-161			61		
21	Gorgier	333043	1851	180	5567	573			70		
22	Saint-Aubin-Sauges	274253	2460	-111	4453	-250			60		
23	Fresens	-41409	205	-202	3443	-1170			55		
24	Montalchez	-121942	213	-572	3034	-1208	-43	-9202	77	-9202	-9202
25	Vaumarcus	46836	248	189	6147	1143			60		
26	Môtiers	-267100	825	-324	3751	-740			75		
27	Couvret	-1680497	2755	-610	2965	-1240	-75	-206445	85	-206445	-206445
28	Travers	-826431	1226	-674	2842	-1299	-134	-163945	83	-163945	-163945
29	Noiraigue	-377367	506	-746	2550	-3296	-354	-179035	85	-179035	-179035
30	Boveresse	-253911	392	-648	2913	-1254	-89	-34764	78	-34764	-34764
31	Fleurier	988248	3518	-281	3775	4055	-759		70		
32	Büttes	-325478	601	-542	3105	-3647	-1168	-1633	78	-1633	-1633
33	La Côte-aux-Fées	-82892	469	-177	4162	-476			59		
34	Saint-Sulpice	-351162	644	-545	2971	-3516	-1298	-85808	74	-85808	-85808
35	Les Verrières	-453489	669	-678	2816	-1321	-156	-104221	74	-104221	-104221
36	Les Bavauds	-338305	369	-918	2197	-1699	-534	-197049	82	-197049	-197049
37	Cernier	-485117	2074	-234	3928	4161	-853		69		
38	Chézard-Saint-Martin	-328507	1709	-192	4000	-4192	-622		74		
39	Dombresson	-476994	1628	-293	3661	-3954	-861		63		
40	Villiers	-106054	445	-238	3573	-1003			70		
41	Le Pâquier	-30245	218	-139	3997	4136	-679		78		
42	Savaonier	-164373	1099	-150	4082	4232	-583		63		
43	Fenin-Vilars-Saules	-4861	815	-6	4654	4660	-155		63		
44	Fontaines	-69071	1080	-64	4461	4525	-290		66		
45	Engollon	14697	104	141	4815	4673	-141		60		
46	Fontainemelon	296805	1600	186	5243	243			57		
47	Les Hauts-Geneveys	-68839	826	-83	4328	-403			67		
48	Boudevilliers	-62972	745	-85	4408	4492	-322		60		
49	Valangin	-100912	423	-239	3887	4126	-689		65		
50	Coffrane	-133684	623	-215	3864	4079	-736		67		
51	Les Geneveys/Coffrane	-287158	1530	-188	3896	4083	-732		65		
52	Montmolin	113865	556	205	5626	5421	606		61		
53	Le Locle	-934933	10240	-91	4403	-320			70		
54	Les Brenets	34820	1104	32	4867	4836	21		60		
55	Le Cerneux-Péquignot	-127479	330	-386	4024	-791			70		
56	La Brevinère	-436825	692	-634	2931	3566	-1249	-58164	73	-58164	-58164
57	La Chaux-du-Milieu	-166791	437	-382	3590	3972	-843		72		
58	Les Ponts-de-Martel	-422875	1277	-331	3844	4175	-640		72		
59	Brot-Plamboz	-130312	265	-492	2974	3466	-1349		69		
60	La Chaux-de-Fonds	-5837031	37023	-158	4170	-487			70		
61	Les Planchettes	-127371	227	-561	2910	3471	-1344	-40477	80	-40477	-40477
62	La Sagne	-393777	968	-407	3491	3898	-917		70		
	Ensemble des communes	0	169640		4815			-1080744	65.48	-1080744	-1080744
	75.8% du revenu moyen				3650				0		

Tableau 34

Péréquation financière intercommunale en 2008: comparaisons

Transferts de la péréquation horizontale	Péréquation horizontale	Péréquation verticale	Revenus du compte de fonctionnement budjetisés en 2008		Péréquation en % des revenus du compte de fonctionnement		Péréquation par habitant (pop. 31.12.07)		de la péréquation		Montants des revenus	Montants en %	Montants par habitant
			Total	Péréquation	de fonctionnement	de fonctionnement	par habitant	par habitant	des revenus	des revenus			
1 Neuchâtel	6125615		6125615		323599444	191	191						
2 Hauteville	771199		771199		12825246	6,0	6,0						
3 Saint-Blaise	2007227		2007227		18650101	10,8	10,8						
4 Marin-Epagnier	5023820		5023820		24714801	20,3	20,3						
5 Thielle-Wavre	-5149		-5149		3248945	-0,2	-0,2						
6 Cornaux	616636		616636		7553757	8,2	8,2						
7 Cressier	-516029		-516029		8677862	-5,9	-5,9						
8 Enges	-25627		-25627		1339504	-1,9	-1,9						
9 Le Landeron	1435783		1435783		20705535	6,9	6,9						
10 Lignières	-223129		-223129		4907380	-4,5	-4,5						
11 Boudry	-602862		-602862		29900057	-2,0	-2,0						
12 Cortailod	1199135		1199135		25585534	4,7	4,7						
13 Colombier	1910116		1910116		20885264	9,1	9,1						
14 Auvernier	2612227		2612227		10847327	24,1	24,1						
15 Pesex	79753		79753		25400024	0,3	0,3						
16 Corcelles-Cormondrèche	457991		457991		18862545	2,4	2,4						
17 Bôle	759814		759814		7887260	9,6	9,6						
18 Rochefort	305050		305050		4141981	7,4	7,4						
19 Brot-Dessous	-16833		-16833		322711	-5,2	-5,2						
20 Bevaix	795103		795103		14253258	5,6	5,6						
21 Gorgier	768974		768974		7939529	9,7	9,7						
22 Saint-Aubin-Sauges	-276374		-276374		11466839	-2,4	-2,4						
23 Fressens	27044		27044		740616	3,7	3,7						
24 Montalchez	-123535		-123535	-9665	133200	-9,4	-9,4						
25 Vaumarcus	99893		99893		926943	10,7	10,7						
26 Môtiers	-289214		-289214		4091612	-7,1	-7,1						
27 Couvet	-1932403		-1932403		12828549	-17,0	-17,0						
28 Travers	-906363		-906363		4812129	-22,3	-22,3						
29 Noiraigue	-420935		-420935		1979464	-21,3	-21,3						
30 Boveresse	-272814		-272814		1711931	-18,0	-18,0						
31 Fleurier	-1017264		-1017264		13517261	-7,5	-7,5						
32 Buttet	-352136		-352136		2907006	-12,2	-12,2						
33 La Côte-aux-Fées	-52348		-52348		2261299	-2,3	-2,3						
34 Saint-Sulpice	-378656		-378656		2596493	-14,6	-14,6						
35 Les Verrières	-481473		-481473		3779485	-12,7	-12,7						
36 Les Bavauds	-367728		-367728		1965778	-18,7	-18,7						
37 Cernier	-414207		-414207		8519267	-4,9	-4,9						
38 Chézard-Saint-Martin	-344708		-344708		7277904	-4,7	-4,7						
39 Dombresson	-225410		-225410		5831314	-3,9	-3,9						
40 Villiers	-108481		-108481		1592213	-6,8	-6,8						
41 Le Pâquier	-34814		-34814		1319688	-2,6	-2,6						
42 Savagnier	15473		15473		4132936	0,4	0,4						
43 Fenin-Villars-Saulles	166098		166098		3633792	4,6	4,6						
44 Fontaines	102881		102881		5021968	2,0	2,0						
45 Enolion	53813		53813		431681	12,5	12,5						
46 Fontainemelon	844808		844808		8295415	10,2	10,2						
47 Les Hauts-Geneveys	-24451		-24451		3289268	-0,7	-0,7						
48 Boudrevilliers	163153		163153		3311289	4,9	4,9						
49 Valangin	-23238		-23238		1958280	-1,2	-1,2						
50 Coffrane	92782		92782		2487548	3,7	3,7						
51 Les Geneveys/Coffrane	-134031		-134031		6394285	-2,1	-2,1						
52 Montmolin	327980		327980		2507576	13,1	13,1						
53 Le Locle	-2546853		-2546853		71100371	-3,6	-3,6						
54 Les Brenets	228672		228672		6055259	3,8	3,8						
55 Le Cerneux-Péquignot	-133089		-133089		1120109	-11,9	-11,9						
56 La Brevine	-465171		-465171		2511432	-18,5	-18,5						
57 La Chaux-du-Milieu	-178439		-178439		1594183	-11,2	-11,2						
58 Les Ponts-de-Martel	-444809		-444809		5158467	-8,6	-8,6						
59 Brot-Plamboz	-132135		-132135		984679	-13,4	-13,4						
60 La Chaux-de-Fonds	-12797349		-12797349		230803333	-5,5	-5,5						
61 Les Planchettes	-137994		-137994		842537	-16,1	-16,1						
62 La Sagne	-399420		-399420		4520813	-8,8	-8,8						
Ensemble des communes	26898256	1097787	27996042	1049486464		2,7	2,7	166					
Les montants négatifs sont recrus par les communes. Les montants positifs sont versés par les communes.													

Commune	Coefficient 2008	Revenu fiscal (RF)		Péréquation horizontale 2008	Revenu fiscal (RF)		Péréquation horizontale 2008	Péréquation		Revenu fiscal (RF) après péréquations horizontale et verticale
		2008	par habitant		après péréquation horizontale 2008	horizontale		verticale 2008		
1 Auvermier	57	8138		408	1 Vaumarçus	6492	408	0	0	6492
2 Vaumarçus	60	6900		1666	2 Auvermier	6472	1666	0	0	6472
3 Saint-Blaise	61	6248		188	3 Neuchâtel	5820	188	0	0	5820
4 Neuchâtel	60	6084		414	4 Gordier	5670	414	0	0	5670
5 Gordier	62	6008		648	5 Saint-Blaise	5600	648	0	0	5600
6 Marin-Epagnier	52	5699		-91	6 Enges	5484	-91	0	0	5484
7 Les Brenets	60	5627		212	7 Les Brenets	5415	212	0	0	5415
8 Enges	65	5393		-248	8 Le Locle	5346	-248	0	0	5346
9 Le Locle	71	5385		-160	9 Le Pâquier	5308	-160	0	0	5308
10 Montmolin	63	5180		-8	10 Thielle-Wavre	5165	-8	0	0	5165
11 Thielle-Wavre	66	5179		-116	11 La Côte-aux-Fées	5058	-116	0	0	5058
12 La Côte-aux-Fées	70	5158		101	12 Corcelles-Cormondrèche	5037	101	0	0	5037
13 Corcelles-Cormondrèche	78	5148		-342	13 La Chaux-de-Fonds	4939	-342	0	0	4939
14 La Chaux-de-Fonds	69	5138		267	14 Cortailod	4913	267	0	0	4913
15 Cortailod	61	5126		309	15 Hauterive	4870	309	0	0	4870
16 Hauterive	68	5098		602	16 Montmolin	4783	602	0	0	4783
17 Le Locle	57	4952		415	17 Cornaux	4711	415	0	0	4711
18 Cornaux	64	4942		207	18 Fémin-Vilars-Saules	4695	207	0	0	4695
19 Fémin-Vilars-Saules	60	4936		-113	19 Saint-Aubin-Sauges	4631	-113	0	0	4631
20 Saint-Aubin-Sauges	69	4921		94	20 Fontaines	4624	94	0	0	4624
21 Fontaines	63	4903		345	21 Colombier	4591	345	0	0	4591
22 Colombier	60	4863		331	22 Le Landeron	4590	331	0	0	4590
23 Le Landeron	63	4797		-30	23 Les Hauts-Genèveys	4544	-30	0	0	4544
24 Les Hauts-Genèveys	66	4718		1220	24 Marin-Epagnier	4479	1220	0	0	4479
25 Marin-Epagnier	68	4673		429	25 Bôle	4435	429	0	0	4435
26 Bôle	70	4597		526	26 Fontainemelon	4426	526	0	0	4426
27 Fontainemelon	61	4595		284	27 Rochefort	4388	284	0	0	4388
28 Rochefort	67	4518		210	28 Bevaix	4386	210	0	0	4386
29 Bevaix	65	4514		-87	29 Les Genèveys/Coffrane	4360	-87	0	0	4360
30 Les Genèveys/Coffrane	67	4514		-350	30 Môtiers	4343	-350	0	0	4343
31 Môtiers	74	4135		-200	31 Les Bavards	4335	-200	-532	0	4335
32 Les Bavards	60	4122		517	32 Chézard-Saint-Martin	4279	517	0	0	4279
33 Chézard-Saint-Martin	72	3993		270	33 Engollon	4259	270	0	0	4259
34 Engollon	66	3989		291	34 Cressier	4239	291	0	0	4239
35 Cressier	66	3949		-194	35 Fleurier	4120	-194	0	0	4120
36 Fleurier	70	3948		-146	36 La Brevine	4072	-146	-185	0	4173
37 La Brevine	69	3926		-683	37 La Brevine	4039	-683	-88	0	4127
38 La Brevine	67	3926		-123	38 Cerrier	4032	-123	0	0	4032
39 Cerrier	68	3909		-414	39 Coffrane	4003	-414	0	0	4072
40 Coffrane	67	3871		-404	40 La Sagne	3990	-404	0	0	4032
41 La Sagne	63	3614		-630	41 La Chaux-du-Milieu	3989	-630	0	0	4003
42 La Chaux-du-Milieu	70	3589		-586	42 Buttes	3949	-586	0	0	3990
43 Buttes	68	3586		14	43 Savagnier	3935	14	-5	0	3954
44 Savagnier	55	3564		211	44 Boudrevillers	3911	211	0	0	3935
45 Boudrevillers	62	3507		-989	45 Peseux	3857	-989	0	0	3911
46 Peseux	70	3476		-237	46 Les Bavards	3805	-237	-92	0	3862
47 Les Bavards	78	3363		-701	47 Lignières	3801	-701	14	0	3857
48 Lignières	75	3358		-138	48 Boveresse	3770	-138	-37	0	3801
49 Boveresse	73	3356		-234	49 Dombresson	3752	-234	-361	0	3770
50 Dombresson	70	3316		-390	50 Villiers	3706	-390	-138	0	3752
51 Villiers	78	3239		-732	51 Le Cerneux-Péquignot	3612	-732	-135	0	3746
52 Le Cerneux-Péquignot	69	3068		-506	52 Travers	3587	-506	0	0	3710
53 Travers	74	2963		-55	53 Les Ponts-de-Martel	3564	-55	-134	0	3706
54 Les Ponts-de-Martel	65	2953		-590	54 Brot-Plamboz	3561	-590	0	0	3686
55 Brot-Plamboz	81	2880		-694	55 Valangin	3552	-694	-157	0	3593
56 Valangin	85	2871		-844	56 Saint-Sulpice	3515	-844	-76	0	3592
57 Saint-Sulpice	82	2817		-844	57 Couvet	3436	-844	-348	0	3587
58 Couvet	77	2792		-130	58 Les Verrières	3409	-130	-506	0	3564
59 Les Verrières	74	2720		-547	59 Noiraigue	3402	-547	-55	0	3561
60 Noiraigue	85	2565		-177	60 Fresens	3339	-177	130	0	3402
61 Fresens	65.5	4868			61 Montalchez	3130		-43	0	3382
62 Montalchez	65.5	4815			62 Brot-Dessous			-177	0	3130
63 Brot-Dessous										
Ensemble des communes chiffres 2007										

Tableau 35

Classements des communes selon revenu fiscal 2008 avant et après péréquation horizontale et verticale

Syndicats intercommunaux et régionaux.	Comptes des investissements 2007			Bilans à fin 2007		Bilan
	Dépenses	Investissements Recettes	Nets	Dettes consolidées		
Ecoles secondaires (6)						
ESRN (Neuchâtel)	285'716	0	285'716		12'445'600	17'138'878
CESCOLE (Colombier)	0	0	0		3'446'500	3'626'186
Les Cerisiers (Gordier)	0	0	0		7'953'924	8'631'604
Val-de-Travers (Fleurier)	27'843	0	27'843		6'961'569	6'364'450
La Fontenelle (Cernier)	0	0	0		8'940'814	9'456'793
ESIP (Les Ponts-de-Martel)	0	0	0		0	10'729
Total Ecoles secondaires (6)	313'559	0	313'559		39'768'407	45'228'640
Stations d'épuration (10)						
Châtellenie (Marin-Epagnier)	752'245	11'282	740'963		17'074'000	15'752'561
Boudry-Cortailod (Cortailod)	0	0	0		2'100'000	1'892'383
La Saunerie (Colombier)	45'579	0	45'579		5'600'000	6'019'215
Canep. (Corcelles-Cormondrèche)	0	0	0		100'000	258'776
La Béroche (St-Aubin-Sauvages)	1'161'963	125'000	1'036'963		4'244'250	4'272'462
Val-de-Travers (Fleurier)	19'136	0	19'136		11'755'000	1'959'769
SEVRE (Cernier) épuration et aduction d'eau (anciennement SEVARU/SIPRE)	517'470	38'906	478'564		16'259'700	18'125'437
Coffrane-Les Geneveys/Coffrane-Coffrane (Les Geneveys)	0	0	0		280'000	280'000
Montmolin-Rochefort (Montmolin)	0	0	0		18'000	19'410
SIEL (Le Landeron, Lignières, La Neuveville)	0	0	0		4'550'000	13'417'674
Total Stations d'épuration (10)	2'496'393	175'188	2'321'205		51'401'450	61'997'687
Adduction d'eau (6)						
SEHB (St-Aubin-Sauvages)	0	0	0		0	91'923
SDEVDT (Noiraigue)	0	0	0		0	3'402'600
SEMVER (La Côte-aux-Fées)	0	0	0		1'700'000	0
SEVAB (La Brevine)	0	0	0		0	210'150
SIVAMO (La Chaux-de-Fonds)	0	0	0		1'081'350	1'538'992
Coffrane-Les Geneveys/Coffrane-Coffrane (Coffrane)	0	0	0		8'485'000	25'024'860
Total Adduction d'eau (6)	0	0	0		11'266'350	30'309'052
Culture loisirs sport (7)						
Théâtre régional (Neuchâtel)	0	0	0		0	1'291'395
Patinoires Littoral (Neuchâtel)	0	0	0		0	839'015
SITECO tâches primaires (Boudry) syndicat régional	0	0	0		0	480'243
SITECO tâches secondaires (Boudry) syndicat régional	285'659	0	285'659		3'011'500	3'524'040
SIALIN (Colombier)	0	0	0		2'741'235	2'827'637
SIPCO (Couvvet)	160'397	365'600	-205'203		1'645'430	1'823'894
CSR (Couvvet)	9'178	0	9'178		4'191'475	4'582'673
SPIVAL (Fontaines)	21'135	0	21'135		2'298'676	2'362'452
Total Culture loisirs sport (7)	476'369	365'600	110'769		13'888'316	17'731'349
Sécurité (5)						
SFB (Saint-Aubin-Sauvages)	0	0	0		32'500	78'199
SFBL (Marin)	0	0	0		0	130'285
SFVQVR (Feu Sud-Ouest)	0	0	0		0	1'589
SPVDRN (Feu Val-de-Ruz Nord)	0	0	0		0	27'103
SYRES (syndicat de sécurité publique du Val-de-Travers)	180'000	0	180'000		180'000	659'720
Total Sécurité (5)	180'000	0	180'000		212'500	896'896
Action sociale (2)						
SASVDI (Couvvet)	0	0	0		0	231'508
SSIASBB (Saint-Aubin)	7'064	0	7'064		0	49'938
Total Action sociale (2)	7'064	0	7'064		0	281'446
Divers (2)						
Déchets Val-de-Travers (Môtiers)	0	0	0		0	148'908
STIVAB (Le Cerneux-Péquignot)	0	0	0		0	18'266
Total Divers (2)	0	0	0		0	167'174
Récapitulation						
Ecoles secondaires (6)	313'559	0	313'559		39'768'407	45'228'640
Stations d'épurations (10)	2'496'393	175'188	2'321'205		51'401'450	61'997'687
Adduction d'eau (6)	0	0	0		11'266'350	30'309'052
Culture loisirs sport (7)	476'369	365'600	110'769		13'888'316	17'731'349
Sécurité (5)	180'000	0	180'000		212'500	896'896
Action sociale (2)	7'064	0	7'064		0	281'446
Divers (2)	0	0	0		0	167'174
Ensemble des syndicats intercommunaux (37) et régionaux (1)	3'473'385	540'788	2'932'597		116'537'023	156'612'244
Chiffres de 2006	4'166'768	1'475'222	2'691'546		119'100'895	161'090'669

Tableau 36

Neuchâtel, le 2 février 2009

Le conseiller d'Etat,
chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Jean Studer

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	6
1.1.	Objectifs stratégiques du SJSF	6
1.2.	Prestations d'état major.....	6
1.3.	Mandats particuliers, suivi et conduite de projets.....	8
1.4.	Aide humanitaire et coopération au développement.....	9
1.5.	Office d'organisation.....	10
1.6.	Office de la politique familiale et de l'égalité	12
2.	SERVICE DE LA JUSTICE.....	14
2.1.	Introduction.....	14
2.2.	Gestion	15
2.3.	Activités déployées.....	16
3.	SERVICE PENITENTIAIRE	24
3.1.	Généralités.....	24
3.2.	Direction du service pénitentiaire (SPNE).....	26
3.3.	Office d'application des peines (OAP).....	27
3.4.	Prison préventive de La Chaux-de-Fonds	32
3.5.	EEP Bellevue.....	34
3.6.	EEP La Ronde.....	37
3.7.	Secteur médical	40
3.8.	Conclusions	42
4.	SERVICE DE PROBATION	43
4.1.	Introduction.....	43
4.2.	Gestion	43
4.3.	Activités déployées.....	44
4.4.	Missions	45
4.5.	Répartition de l'activité	46
4.6.	Evolution des mandats	49
4.7.	Conclusions	51
5.	POLICE NEUCHÂTELOISE	53
5.1.	Introduction.....	53
5.2.	Gestion	54
5.3.	Activités déployées.....	62
5.4.	Perspectives d'avenir.....	77
5.5.	Conclusions	77
6.	SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE.....	78
6.1.	Introduction.....	78
6.2.	Gestion	80
6.3.	Activités déployées.....	81
7.	BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE	100
8.	SERVICE FINANCIER	100
8.1.	Budget, suivi financier et comptes.....	101
8.2.	Gestion financière.....	102
8.3.	Autres tâches.....	103
8.4.	Office du contentieux général.....	103
8.5.	Bureau des assurances	108
8.6.	Contributions ecclésiastiques	109
8.7.	Subsides constitutionnels en faveur des églises	110
9.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS.....	110
9.1.	Considérations générales et évolution de la taxation.....	110
9.2.	Impôt direct 2008.....	115
9.3.	Impôt sur les gains immobiliers	127

9.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance.....	128
9.5.	Estimation cadastrale.....	128
9.6.	Impôt anticipé.....	130
9.7.	Droits de mutation et impôts de successions.....	131
9.8.	Office de perception.....	133
9.9.	Remises d'impôts.....	139
9.10.	Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2007.....	140
10.	SERVICE JURIDIQUE.....	149
10.1.	Présentation.....	149
10.2.	Personnel et formation.....	149
10.3.	Missions et activités du service juridique.....	150
11.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	158
11.1.	Introduction.....	158
11.2.	Effectif du personnel.....	158
11.3.	Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale.....	161
11.4.	Mobilité professionnelle interne.....	164
11.5.	Encouragements des départs à la retraite anticipée.....	165
11.6.	Amélioration des conditions d'engagement et de travail.....	166
11.7.	Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération.....	167
11.8.	Office de la formation continue et du secteur social.....	168
11.9.	Santé et sécurité au travail.....	170
12.	SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHATELOISE	171
12.1.	Collaboration entre les cantons du Jura et de Neuchâtel	171
12.2.	Fusion des services informatiques (STI, SIC).....	171
12.3.	Nouvelles plates -formes système et bureautique.....	171
12.4.	Renouvellement des conventions de collaboration.....	172
12.5.	Choix de PDAPhone.....	172
12.6.	Projet pilote WIFI (Wireless Fidelity)	172
12.7.	Migration du cœur des réseaux neuchâtelois	172
12.8.	Mise à niveau des infrastructures	172
12.9.	Plan informatique.....	173
12.10.	Front office.....	175
13.	SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES	176
14.	SERVICE DES COMMUNES	177
14.1.	Contrôle de gestion.....	177
14.2.	Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et compte des investissements).....	178
14.3.	Commentaires	178
14.4.	Tableaux statistiques	181
14.5.	Rendement des impôts et effort fiscal.....	181
14.6.	Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	182
14.7.	Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux).....	183
14.8.	Sanction d'arrêtés	184
14.9.	Fonds d'aide aux communes	184
14.10.	Fonds destiné aux réformes de structures des communes.....	185
14.11.	Impôts	186
14.12.	Législation et activités juridiques.....	186
14.13.	Fusions de communes et collaborations intercommunales	187
14.14.	Péréquation financière intercommunale.....	189
14.15.	Gestion communale.....	189
14.16.	Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes	190
14.17.	Tableaux statistiques	193